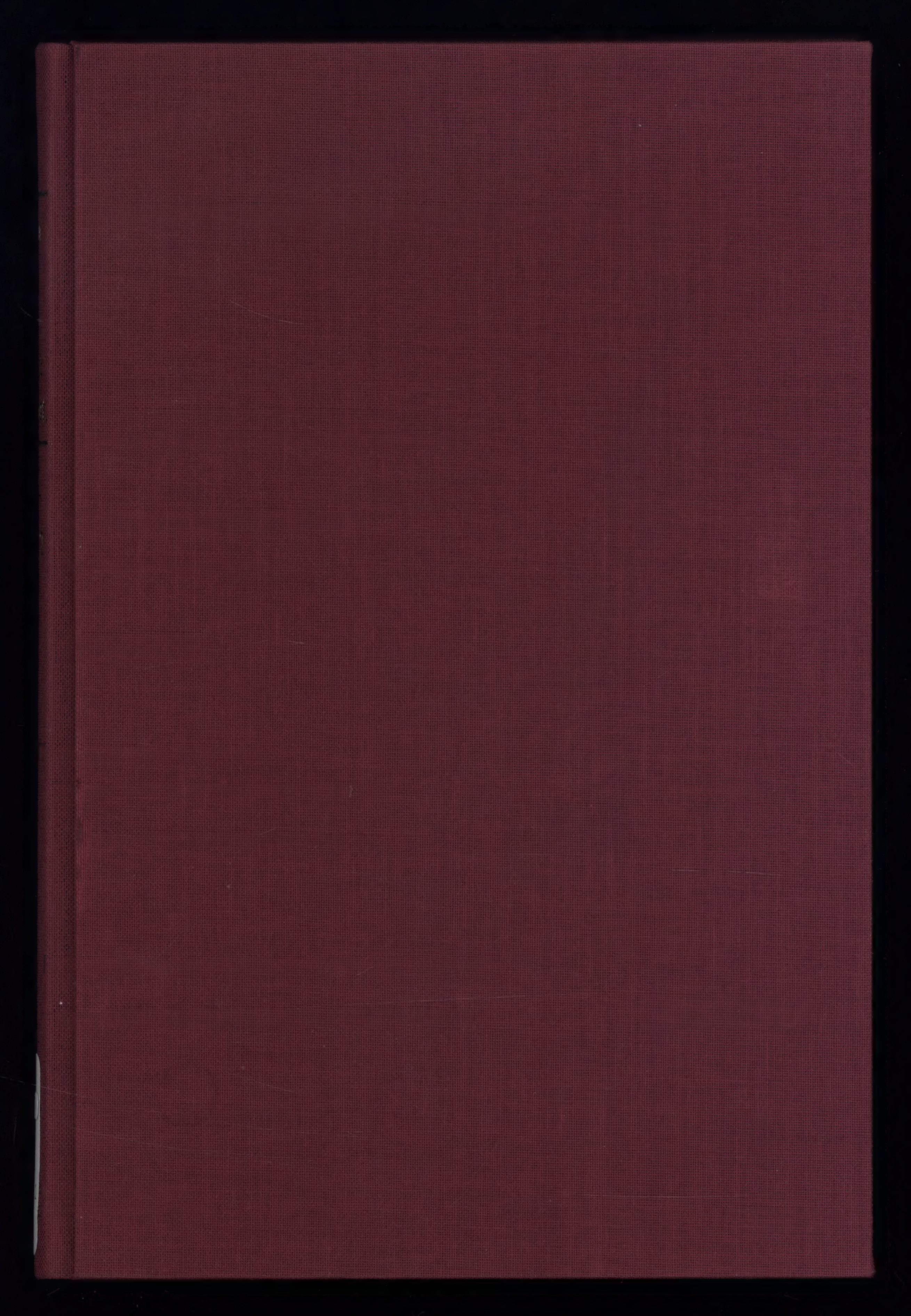
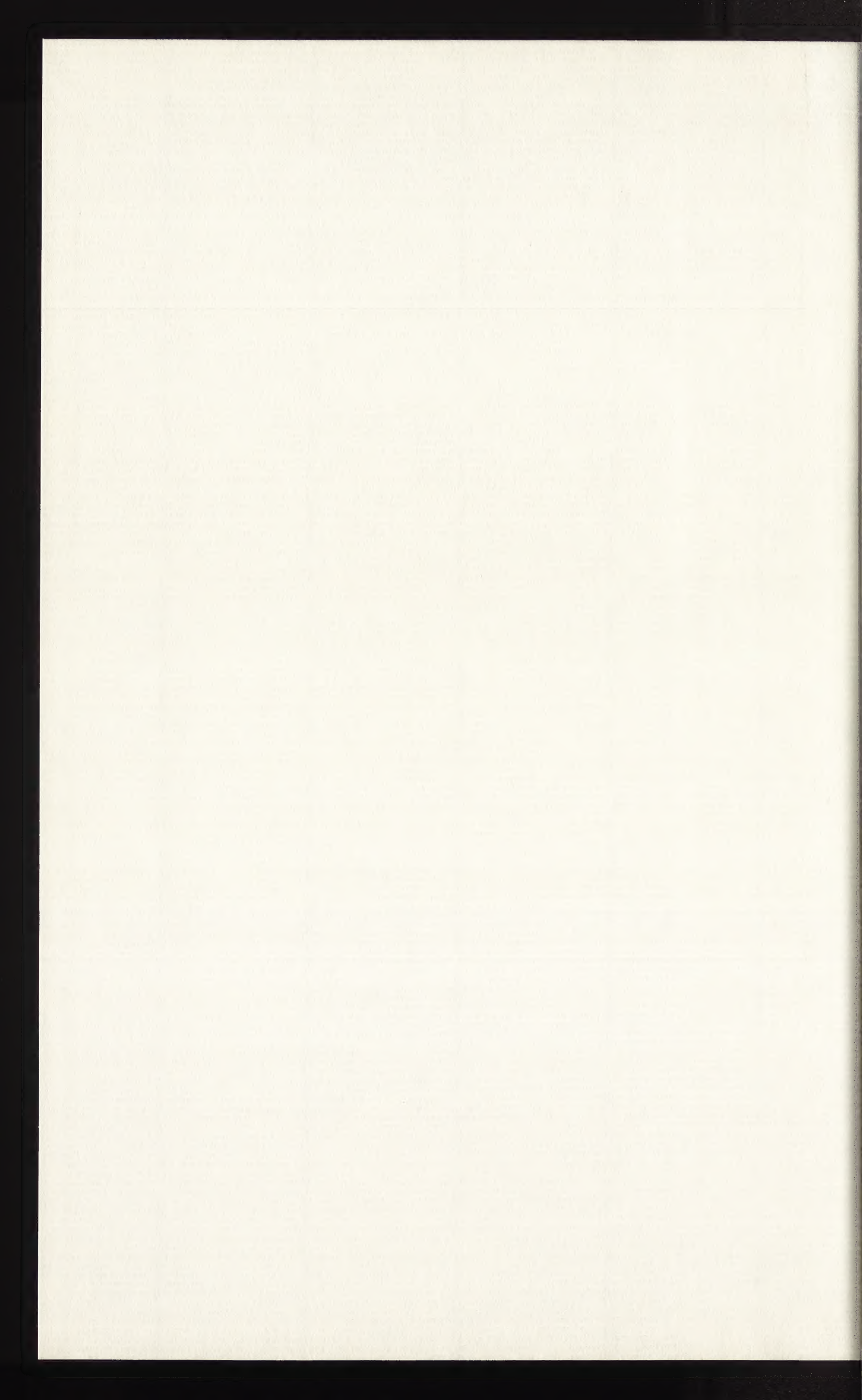








10—11

10

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ SUISSE DE NUMISMATIQUE

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ SUISSE

DE

NUMISMATIQUE

DIXIÈME ANNÉE

1891





GENÈVE

IMPRIMERIE PAUL DUBOIS, QUAI DES MOULINS

1891

TABLE DES MATIÈRES

CORRESPONDANCES

MÉLANGES

BIBLIOGRAPHIE

ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ

TABLE DES FIGURES

PLANCHES HORS TEXTE

FIGURES DANS LE TEXTE

ERRATA

Pages

1 Dans le sommaire. Au lieu de Claude *de* Savoie, lisez Claude Savoie.

2 1re ligne. Ajoutez une *s* à *publié*.

3 14me ligne. Supprimez une *s* au nom de M. *Poussaz-Gaud*.

— 24me ligne. Lisez *Furger* au lieu de *Turger*.

4 2me ligne. Lisez *19* au lieu de *15* janvier.

8 Il est dit que M. Ernest Naville a été nommé en 1887 membre correspondant de l'Institut de France. C'est une erreur : M. Naville a été élu *correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques* en 1865 et *associé étranger* en mai 1886.

17 Dans le sommaire. Lisez *médaillier* au lieu de *médailler*.

18 Supprimez les deux démissions.

20 16me ligne. Après : On remarque une petite couronne ajoutez : *de laurier passée dans la tige de l'ancre, le tout dans une couronne*, etc.

21 7me ligne. Lisez *H. Cailler* au lieu de *M. Cailler*.

37 10me ligne. Lisez *Théodore* au lieu de *Théophile*.

— 18me ligne. Lisez *Auguste* au lieu d'*Alfred*.

41 Dernière ligne. Lisez Chautard, *J.* au lieu de *L.*

42 8me ligne. Après *société d'histoire* ajoutez *et d'archéologie*.

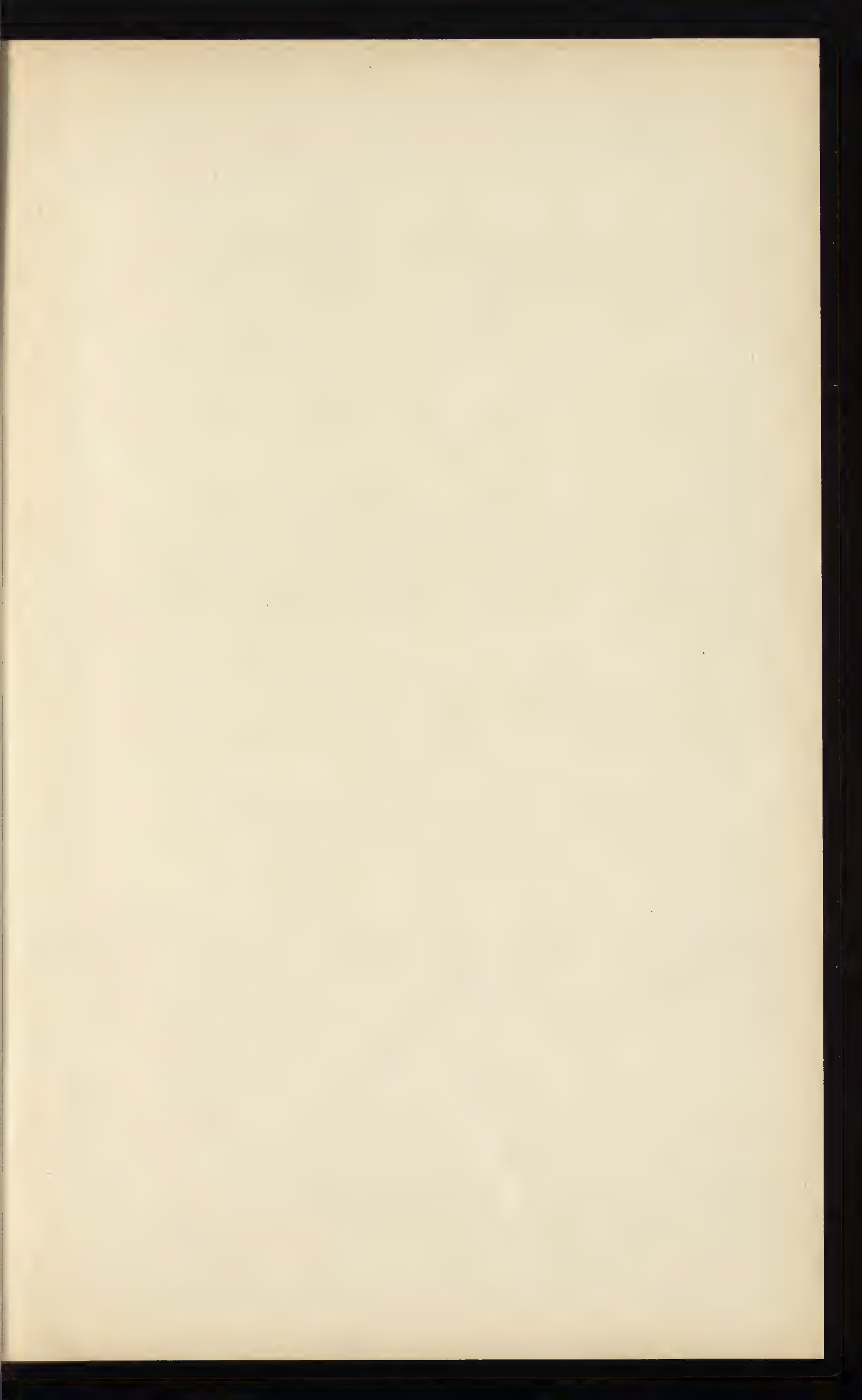
— 23me ligne. Lisez *Furger* au lieu *Funger*.

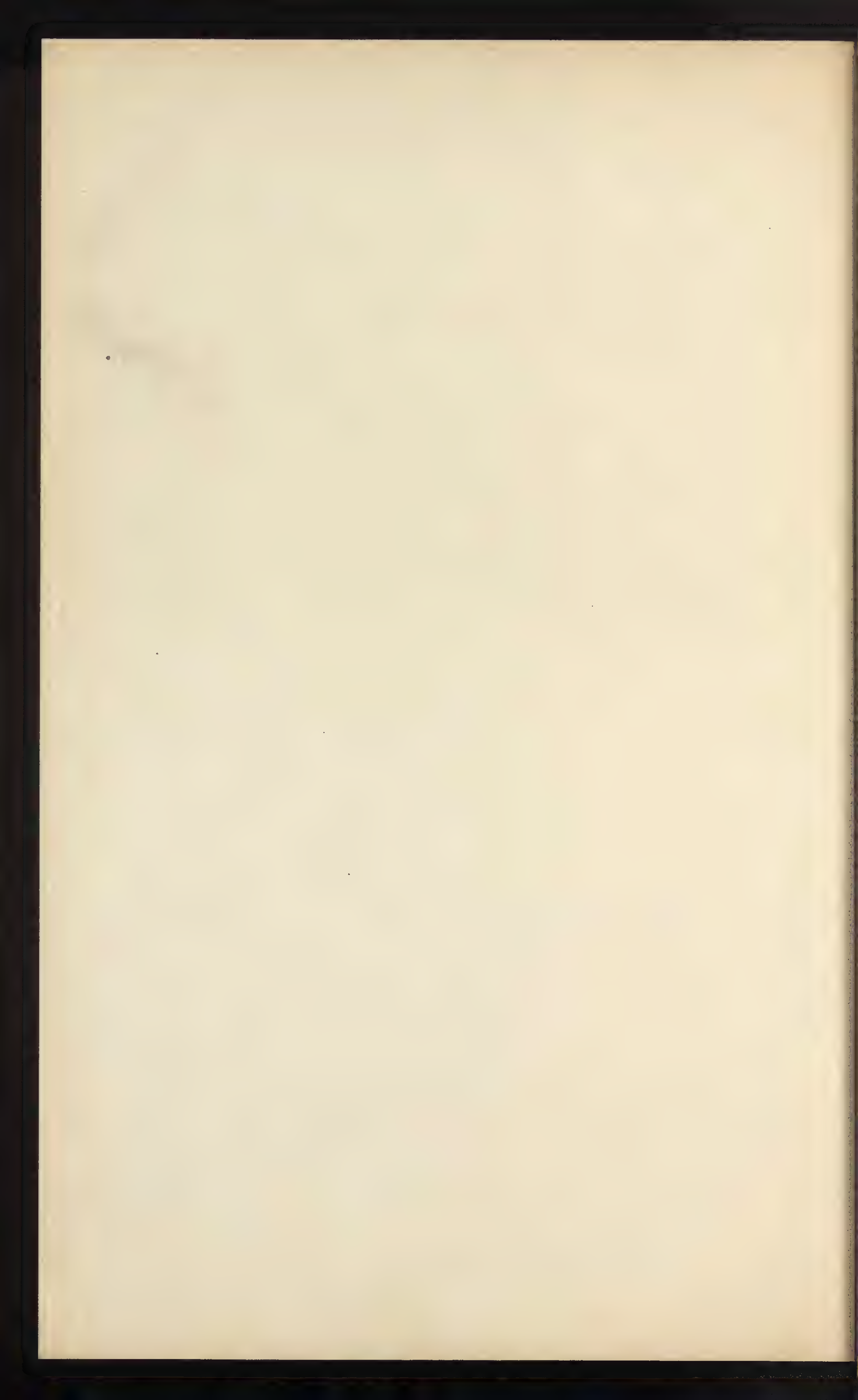
43 18me ligne. Lisez *ou* au lieu de *où*.

— 29me ligne. Remplacez le *;* par , .

45 3me ligne. Lisez *énoncés* au lieu de *énoncé*.

Pages.	
58	14me ligne. Lisez *Morel, Ch.* au lieu *Morel, L.*
—	19me ligne. Lisez *sceau* au lieu de *sceaux.*
64	6me ligne. Lisez *brabanter* au lieu de *branbanter.*
—	» Lisez *denarii* au lieu de *denarü.*
65	7me ligne. Lisez *exemplaires* au lieu d'*exemplaire.*
—	19me ligne. Lisez *mesurant* au lieu de *messurant.*
—	21me ligne. Lisez *dessus* au lieu de *desein.*
—	22me ligne. Lisez *Cercle* au lieu de *cercle.*
—	Avant-dernière ligne. Lisez *portant* au lieu de *portend.*
66	1re colonne, 15me ligne. Lisez *gueules* au lieu de *gueule.*
—	2me colonne, 11me ligne. Lisez *grêles* au lieu de *greles.*
105	13me ligne. Supprimez le *t* final à Frankreicht.
107	3me ligne. Lisez *médaillier* au lieu de *médailler.*
108	24me ligne. Lisez *local* au lieu de *membre.*
109	Dernière ligne. Lisez *122* au lieu de 22.
116	11me ligne. Lisez *Triumvirats* au lieu de *Trinenvirats.*
122	15me ligne. Lisez *passer* au lieu de *passsr.*





Xme Année — 1891 — N° 1

BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ SUISSE DE NUMISMATIQUE

Rédacteur en chef : Paul STRŒHLIN, Cité, 20, Genève.

SOCIÉTÉ SUISSE DE NUMISMATIQUE

ACTES ADMINISTRATIFS ET OFFICIELS

Abonnements et cotisations.

Messieurs les abonnés et les membres de la Société sont avertis que M. le trésorier encaissera ses notes à partir de la fin de ce mois, et qu'il demeure actuellement 79, route de Chêne, 79.

Genève, 10 janvier 1891.

Le trésorier, Th. HENLÉ.

Publications des membres de la Société.

Le rédacteur prie ses collègues de la Société de numismatique de bien vouloir lui envoyer la liste complète des volu-

mes, brochures, articles, qu'ils ont publié sur la numismatique, et cela en vue d'une bibliographie des travaux des numismatistes suisses.

Comptes de la Société en 1890.

Le trésorier de la Société prie toutes les personnes qui auraient encore des comptes à payer ou des sommes à encaisser de la Société suisse de numismatique de bien vouloir le faire dans le plus bref délai.

Le trésorier, Th. HENLÉ,
79, route de Chêne, Genève.

Tirages à part des publications de la Société.

A partir de l'année 1891, les articles publiés dans la *Revue suisse de numismatique* auront droit à des tirages à part pour autant que les auteurs en auront fait la demande écrite à la rédaction. Les articles importants et comprenant moins d'une feuille (16 pages) de texte auront droit à 25 exemplaires. Ceux qui comprendront deux feuilles d'impression au moins, auront droit à 50 exemplaires. Les articles de moins de quatre pages n'auront droit qu'à deux livraisons de la *Revue*.

Ces tirages à part seront livrés sans titre et sans couverture.

Il ne sera pas fait de tirage à part des articles du *Bulletin*. L'imprimeur sera toujours à même de fournir, au même prix qu'à la Société de numismatique, des tirages supplémentaires au chiffre gratuit. Ces commandes devront être adressées à la rédaction à la livraison des mémoires manuscrits. L'imprimeur fera des tirages à part du *Bulletin* pour ceux qui le désireront, mais à leurs frais.

RÉDACTION DE LA SOCIÉTÉ.
Cité, 20.

Inscription au Registre de commerce.

Conformément à la décision prise par l'assemblée générale de la Société suisse de numismatique, tenue à Genève le 18 octobre 1891, le Comité a adressé au bureau du Registre de commerce de Genève, la demande d'inscrire la Société suisse de numismatique, en vertu de l'article 716 du Code fédéral des obligations.

Démissions.

Le Comité a reçu la démission des membres suivants. Les démarches faites auprès de ces messieurs pour les faire revenir sur leur décision n'ont pas été couronnées de succès, ce sont :

MM. G. Vallier, archéologue, à Grenoble (Isère), France.
D. Poussaz-Gaud, à Ollon (Vaud), Suisse.

Réceptions.

Dans sa séance du 19 janvier 1891, le Comité de la Société suisse de numismatique a eu l'honneur de recevoir comme membres actifs :

MM. Raulinson Ford, numismatiste, 61, Albion Street, Leeds, Grande-Bretagne.
vicomte B. de Jonghe, président de la Société royale belge de numismatique, 60, rue du Trône, à Ixelles (Belgique).
Aloïs Turger, conseiller municipal, à Coire (Grisons).
Henri Vulliety, privat-docent à l'Université, chemin des Buis, Pâquis, Genève.
A. de Witte, bibliothécaire, Palais des Académies, Bruxelles (Belgique).

Le président,
Paul Strœhlin.

Le secrétaire,
Jaques Mayor.

Diplôme.

Dans sa séance du 15 janvier 1891, le Comité de la Société a adopté un projet de diplôme fort artistique présenté par son auteur, M. J. Mayor, secrétaire. Après quelques modifications, ce projet sera exécuté au moyen des procédés phototypiques. Un nouveau diplôme sera distribué à tous les membres de la Société, qui possèdent déjà l'ancien diplôme de Fribourg.

LA MARQUE DE CLAUDE SAVOIE

J'ai fait connaître dans deux articles parus dans ce *Bulletin* les marques de deux maîtres de monnaie qui ont travaillé à l'atelier de Cornavin près Genève pour les ducs de Savoie, Guillerme Roget [1] et Henri Goulaz [2], tous deux citoyens genevois, le premier sous le règne de Philibert II, le second sous celui de Charles II.

Aujourd'hui j'ai la satisfaction de combler une nouvelle lacune de cette série en faisant connaître la marque de Claude Savoie :

Avers : Ecu de Savoie dans un contour trilobé ;

+ KAROLVS : DVX : SABAVDIE entre deux grenetis.

Revers : Croix pattée cantonnée de quatre lacs d'amour et entourée d'un contour quadrilobé dont les angles rentrants adhèrent aux extrémités des lacs ;

+ MARCHIO : IN : ITALIA : G : S : entre deux grenetis.

Les points qui séparent les mots, à l'avers et au revers, sont carrés.

Billon. Diamètre : 25 millimètres. Poids : 1 gr. 84. Ma collection.

Cette pièce est une parpaïole ; elle n'est pas absolument

[1] Cinquième année (1886), page 12.
[2] Septième année (1888), page 53.

inédite : il s'en trouve une semblable au Musée d'Annecy (n° 122) qui diffère de la nôtre en ce qu'elle porte, après KAROLVS, le chiffre II, c'est-à-dire en abrégé : SECVNDVS. Il va sans dire que la pièce que je décris est aussi de Charles II. (1504-1553.)

Quant aux deux initiales, il est singulier que le savant auteur du catalogue du Musée d'Annecy ait bien attribué la pièce dont il s'agit à l'atelier de Cornavin, mais qu'il n'ait pas fait un pas de plus et reconnu dans l'S l'initiale de Claude Savoie.

Ce maître, citoyen de Genève, plus tard syndic, et plus connu comme ambassadeur et homme d'Etat que comme monnayeur, fut nommé maître à la monnaie de Cornavin probablement en 1525 : on a de lui un compte [1] allant du 18 juillet 1525 au 3 juin 1526. On ne sait pas s'il continua à travailler à la monnaie de Cornavin après cette date ; en tout cas, à partir de 1528 on trouve à sa place Henri Goulaz.

Le même Claude Savoie fut plus tard, du 26 novembre 1535 au 24 janvier 1539 [2], le premier maître de monnaie de la République de Genève, et, chose singulière, il eut pour successeur dans cette fonction le même Henri Goulaz.

D[r] LADÉ.

MÉDAILLE ERNEST NAVILLE

Dans le courant de l'année dernière, quelques amis et élèves de M. Ernest Naville, notre illustre compatriote, se sont réunis en comité sous la présidence de M. Gustave Moynier, pour offrir à l'éminent philosophe, en une séance solennelle [3], un témoignage de leur admiration. Cette idée rencontra dans le monde des étudiants et des lettrés un accueil enthousiaste et bientôt une somme importante fut recueillie.

[1] D. Promis, Monete dei reali di Savoia, 1841, Tome I, page 167.

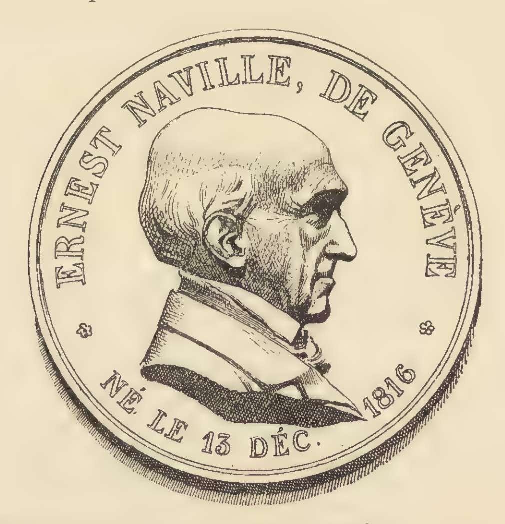
[2] E. Demole, Histoire monétaire de Genève. 1887, page 20.

[3] Voir le compte rendu de cette séance dans le *Journal de Genève*, 27 et 28 décembre 1890.

On décida de frapper une médaille commémorative dont un exemplaire en or serait remis à M. Naville. M. le professeur Hugues Bovy, chargé de la gravure, s'acquitta de cette tâche avec son talent habituel ; la médaille Naville est un véritable chef-d'œuvre. Le 26 décembre 1890, la séance jubilaire a eu lieu dans l'Aula de l'Université de Genève ; plusieurs discours y furent prononcés et la cérémonie, véritable fête littéraire, embellie encore par la présence de nombreux savants étrangers, se termina par la remise à M. Naville de nombreux diplômes, adresses et lettres autographes de grands personnages accompagnés de la plaque de commandeur de l'ordre du Lion de Zähringen (Grand duché de Baden) et enfin de l'exemplaire en or de la médaille commémorative.

Près de cinq cent personnes ont pris part à la souscription ; toutes les dépenses réglées, il restera une somme de 5000 francs environ, qui sera affectée à différentes œuvres universitaires.

Voici la description de la médaille :



❀ ERNEST NAVILLE, DE GENÈVE ❀

Exergue : NÉ LE 13 DÉC. 1816 buste de profil à gauche de

M. Ernest Naville ; signé sur la tranche du buste : HUGUES BOVY SC. 1890.



℟. : ꕥ PHILOSOPHIE . APOLOGÉTIQUE CHRÉTIENNE . PÉDAGOGIE ꕥ Exergue : LIBERTÉ RELIGIEUSE . RÉFORME ÉLECTORALE Couronne formée de deux branches de chêne liées par un ruban ; au centre en deux lignes : BENE | MERITO Au-dessous, deux passages de quatre lignes chacun, séparés par un filet orné ; à droite : JE SUIS HOMME | ET JE CHERCHE | LA VÉRITÉ. | ERN. NAVILLE A gauche : J'AI CRU, | C'EST POURQUOI | J'AI PARLÉ | I. COR. IV. 13.

Diam. : 60mm.

Or, Argent, Bronze et Aluminium.

Il en a été frappé :

Or	1	(poids : 159,50 gr. or fin $^{1000}/_{1000}$).
Argent	42	(poids : 125 gr. argent fin).
Argent double . .	2	(poids : 249,60 gr. argent fin).
Bronze	246	
Aluminium . . .	1	
Etain	1	
Total	291 [1]	

[1] La médaille Naville est en vente seulement à la *Librairie Georg, Corraterie, Genève*, où l'on peut souscrire.

Le Comité du Jubilé Ernest Naville a bien voulu donner à notre Société, particulièrement privilégiée, un exemplaire en bronze de la médaille ; qu'il en reçoive nos remerciements les plus sincères.

Voici un bref résumé de la carrière, si remplie et bien loin d'être terminée, de M. Naville.

Naville (Jules-Ernest), est né à Chancy, près Genève, le 13 décembre 1816 ; il reçut sa première instruction dans l'Institut pédagogique que son père avait fondé en 1819, à Vernier. Il acheva ses études à l'Académie de Genève d'où il sortit en 1839 avec le grade de licencié en théologie ; après un séjour en Italie et quelques mois d'enseignement à Florence, Naville revint à Genève. En 1844, il fut nommé professeur de philosophie, mais à la Révolution de 1846, refusant de reconnaître le régime Fazy, il fut révoqué. Quatorze ans plus tard, en 1860, Naville fut appelé à la chaire d'apologétique, qu'il quitta une année après, à la suite d'un différent avec le Conseil d'Etat. Malgré la brièveté de sa carrière professorale, Naville n'en a pas moins exercé, en Suisse et même dans toute l'Europe cultivée, une influence considérable soit par les différents cours qu'il a donné, soit par ses conférences qui attirèrent toujours un auditoire extraordinairement nombreux. Depuis 1864 la question électorale a tenu une large place dans ses préoccupations ; c'est sous ses auspices, qu'a été fondée l'Association réformiste. En 1887, Naville a été élu membre correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques de l'Institut de France.

J. Mayor.

Zur Münzgeschichte von Macagno.

Die schweizerischen Chronikschreiber des 16. und 17. Jahrhunderts schildern die Bewohner des bündnerischen Calenkathales als arme Leute, welche einen Zwischenhandel

mit allen möglichen Artikeln trieben. Die Regierungen vernehmen beständige Klagen, dass diese wegen ihrer Armut von allen Marktgebühren befreiten Leute die allerschlechtesten Münzen in den Verkehr bringen. Thatsache ist wenigstens, dass die Calanker unter anderm die den luzernerischen Münzen nachgeahmten Münzen des Mailändischen Nobile Jakob Mandello, Grafen von Macagno Inferiore, mit der selbst vielen Zeitgenossen unverständlichen Inschrift : Mon. Com. Mac. I. Cur. R., das heisst Moneta Comitis Macagni Inferioris Curiae Regalis, und dem Revers SANCT · ALODIVS · DEF · in der Schweiz verbreiteten. Waren diese Münzen des an der schweizerischen Grenze gelegenen Marktfleckens, der den berüchtigten Banden der Bacchiochi et Raynaldi 1596 als Zufluchtsort diente, auch schon seit 1622 in Curs, so scheint der Rath von Luzern doch erst 1636 sichere Kunde über die Herkunft dieser Münzen erhalten zu haben, als er sich an den Magistrat von Calanka wendete. Wir theilen hier die Antwort auf die Beschwerde Luzerns aus Calanka mit, die in deutscher und italienischer Sprache im Stattsarchiv Luzern vorliegt.

Diese Auskunft scheint den Rath von Luzern abgehalten zu haben, weitere Schritte gegen den vermeintlichen Falschmünzer zu thun, der sich auf ein kaiserliches Diplom stützen konnte. Denn war auch S. Alodius als Bischof gerade so dargestellt, wie S. Leodegar auf den Münzen Luzerns, so stimmte hinwieder das Wappen des Grafen von Macagno durchaus nicht mit demjenigen Luzerns, da statt des senkrecht getheilten Schildes drei springende Hunde im Schilde erschienen. Die Inschrift endlich wies, wenn auch in sehr verschleierter Weise, auf die wenig bekannte Münzstätte am Langensee, die nach kurzer Frist ihre nicht besonders rühmliche Thætigkait einstellte [1].

[1] Die nicht unbeträchtliche Literatur über Macagno verzeichnen Gnecchi. Bibliografia delle zecche medioevali e moderne d'Italia.

Hochgeachte, Grossmächtige, Hochgeehrte Herren und Pundtsverwante.

Es ist vor uns erschienen Antoni Contessa, unser Nachpar, mit anbringen, wie dass ime von den H. H. etliche Seüm Rys in arrest genommen, wie auch einer glichfaals unser Nachpuren mit namen Jacomo Belaquino by inen ynzogen und ufbehalten worden sye, wegen argwons etlicher daleren welche schlächt an der Prob, deren er einen wellen wächslen lassen. Vnd damit solcher betrug an tag komen, und sye beid dess argwons ledig werden möchten, hat er uns gebätten, das wir der sachen ein bericht einnemmen, und uf solches ime ein Gezücknuss der warheit mittheilen wellen. Uf welches den wir uss schuldiger pflicht unseres tragenden ampts nit ermanglen, sonderen ein gebürente inquisition und nachforschung, wo gemälte taler erstlich geschlagen und von wem sye erstlich ussgeben und spendiert möchten syn, anstellen wollen. Und hieruf zu solchem Intent angelangt und für uns gestellt den Antoni Janino, obbemältes Jacomo mitgspan, welcher dan anzeigt, wie das er gedachte taler zu Luggarus von einem Cesare Prestinaro ab dem Meilandischen Boden umb ettliche syner waaren, ye einen per 23 gut batzen, eingenommen, und nochgentz synem mitgspanen, dem Jacomo, eingehändiget habe. Ueber das haben wir auch für uns gestelt unseren beampteten Heren Johan Testore, sampt einem Herren sinem Vetteren gliches Namens, wie auch den Herren Sekelmeister Antoni Pecciero, welche alle by ihren eyden ussgesagt, wie das sye beyde obbemelte diser sachen halber und alles trugs oder boshèit unschuldig syen, und uns hienachet informiert und

[1] Im italienischen Schreiben « dandoci informatione che detti dinari dipendano duna cecha di Machagno nel stato di Milano sotto il dominio dun Conte previlegiato dall'Imperatore, non solamente di puoter batter piu specie di dinari d'argento, ma d'oro ancora con diverse stampe, et in consequente di cio habiamo sopra la nostra fera di santo Gallo recapitato alcuni ongari bassi d'oro ; ma doppo esser noi chiarificati che erano batuti con la autorita imperiale gli abbiamo tralasciati, si che per le ragioni et informationi suddette potranno esser desabusati di cotal sospetione.

berichtet, wie das gemaelte Sorten herkommen uss einer Müntz zu Machagno, Meyländischen gebiets, welche do under dem Gewalt und Dominio eines Grafen sye, welcher do von Ihr Key. May. das Privilegium und Fryheit habe, underschidliche sowohl Gold als Silbersorten, mit meererlei und underschidlichen stampet oder preg zu schlagen. Zu anzeig dessen dann wir auch uf verschinen unserem Jarmärkt an des H. St. Gallentag auch etliche Duggaten, welche einer zu geringen prob waren, zu handen bekommen, aber bald wider, nach dem wir bericht solche uss Keyserlicher autoritet und fryheit geschlagen ze sein vernommen, passieren und faren lassen. Also das uss erzelten ursachen und gegebnen bericht obbemälte in suspect genomene personen des über sye gefasten zig und argwons wol entzigen und entlassen konnen werden. Näbet welchem die H. H. versicheret syn wollen, dass die offtbemälte Antoni Janinoni und Jacomo Bolognino by uns wol angesähen, und ihrer handtierung halb niemalen in keinem betrug gespürt oder ergriffen worden syen, dero halben wir die H. H. gebaetten haben wöllen sye, die selben nach form rächtens defendieren und beschützen wöllen, mit anerbieten das, wo uns die H. H. zu begaebenter gelegenheit hinwiderum ansprächen und befälen werden, selbigen mit aller wilfärigkeit zu begegnen. Gott den allmächtigen pittente, er ihnen alle glückseligkeit und glückliche Regierung verlihen wölle. Geben Im Calancha den 24. Jenner Anno (16)36.

D. H. V. Grossmaechtigen Herren

Wolgewogneste Pundtsverwante

Ministrale und Rhat zu Calancha.

All' Ill[mi] et Potentiss[mi] S.S[ri] nostri Confederati Coll[mi] li Ss[ri] Sculteset general Consiglio di Lucerna.

D[r] Th. von LIEBENAU.

Médaille de la Société helvétique de bienfaisance à Paris, de 1821.

Droit: Entre deux parois de rochers perpendiculaires, Guillaume Tell, dans le costume légendaire, assis sur un bloc tenant de la main droite une hallebarde dont on ne voit que la moitié supérieure, la gauche est appuyée sur un écu ou bouclier sur lequel sont représentées une arbalète posée sur deux flèches en sautoir; ses pieds foulent l'hydre qu'il vient de combattre et dont on voit six têtes encore menaçantes. Au haut de la médaille 22 étoiles; sur le rocher de gauche, c'est-à-dire vis-à-vis du bras gauche de Tell, et par conséquent sur la partie gauche de la médaille, qui est à la droite du spectateur, le nom du graveur H. DESNOYERS F.

A l'exergue en deux lignes LIBERTAS UNIO
PATRIA.

Revers: Entre deux branches dont l'une est de chêne et l'autre formée par des épis de blé, une inscription en six lignes

SOCIÉTÉ
HELVÉTIQUE
DE
BIENFAISANCE
A PARIS.
—
1821.

A droite en très petit caractère D. à gauche F.

Argent fin, poids: 18 gr., 860 milligr., diamètre 29 millim.

C'est la première fois que je vois cette jolie médaille qui est bien gravée; ne l'ayant jamais trouvée dans les catalogues, je la crois inédite.

Lausanne, le 8 décembre 1890.

C.-F. TRACHSEL, Dr.

Cette médaille, bien connue des collectionneurs genevois, existe en deux épaisseurs en argent. Il y a aussi des variétés portant sur la tranche: — ARGENT —. J'en possède un exemplaire en bronze. Elle a été faite en commémoration de la fondation de la Société de bienfaisance. Il doit en exister deux exemplaires en or, d'après une note du catalogue manuscrit de H.-L. Bordier. P. S.

MÉLANGES

Nous avons annoncé précédemment l'exposition de modèles et médaillons d'Antoine Bovy, organisée par le Conseil administratif de la ville de Genève, avec le concours d'une commission d'hommes compétents. Cette exposition, trop modeste malheureusement, s'est ouverte le 26 janvier, et nous ne saurions assez engager nos collègues à la visiter; notre collègue, M. J. Mayor, en a dressé un catalogue, précédé d'une notice sur A. Bovy, qui, par faveur spéciale, sera adressée à tous les membres de la Société.

On sait que cette collection avait été réunie pour les collections municipales et les écoles d'art de Genève, mais le Conseil administratif a jugé que ce serait rendre service aux étudiants et aux ouvriers d'art, aux collectionneurs, si nombreux dans notre pays, et à tous ceux qui aiment les belles choses, en mettant à leur portée pour un prix modique de pareils chefs-d'œuvre. On pourra se procurer des reproductions des pièces exposées en s'adressant soit au Conseil administratif, soit à M. le professeur Hugues Bovy, le neveu et digne continuateur du maître, à l'Ecole du Grütli.

*
* *

La Société royale belge de numismatique a tenu le 23 novembre 1890, à Bruxelles, une assemblée générale extraordinaire. Cette assemblée s'est occupée de questions numismatiques locales et des préparatifs du grand Congrès de numismatique qui aura lieu à Bruxelles en 1891, pour fêter le cinquantième anniversaire de la fondation de la Société royale belge. Les sociétés étrangères seront invitées à ce Congrès. L'assemblée a entendu, en outre, de nombreuses communications scientifiques. P. S.

ÉCHANGES

ventes et achats de monnaies.

Chaque membre de la Société a le droit de déposer chez le trésorier des monnaies et des médailles destinées à la vente. Les pièces seront publiées dans le numéro suivant du bulletin, sans indication du nom du déposant et avec les prix fixés par le vendeur. En cas de vente, le payement se fait au comptant ou contre remboursement. Il sera retenu, pour la caisse de la Société, soit à l'acheteur, soit au vendeur, une petite commission qui sera pour des pièces de

1 à 25 fr. le 4 %
26 à 50 fr. le 3 %
51 à 100 fr. le 2 %

pour des pièces de 101 et au-dessus il sera perçu 5 fr. L'acquéreur aura en plus les frais de port et de remboursement à supporter.

On ne reçoit pas de pièces dont la valeur est inférieure à 1 fr.

Si les pièces déposées ne trouvaient pas d'amateur, elles seront renvoyées lorsque le bulletin paraîtra de nouveau aux frais du déposant et il lui sera compté pour l'insertion et par pièce 25 cent. pour les pièces de 1 à 99 fr. et 50 cent. pour les pièces de 100 fr. et au-dessus.

Il va sans dire que les demandes de médailles et monnaies seront publiées aux mêmes conditions.

TAUSCH

Kauf und Verkauf von Münzen.

Jedes Mitglied der Gesellschaft kann bei dem Kassier Münzen oder Medaillen zum Verkaufe hinterlegen und wird die Anzeige dieser Stücke im nächsten Bulletin ohne Angabe des Verkäufers und zu dem von ihm bezeichneten Preise gemacht. Falls die Münzen durch diese Anzeige verkauft werden, so erfolgt sofortige Ausbezahlung des Betrags. Dem Käufer wie dem Verkäufer wird eine kleine Commission zu Gunsten der Gesellschaftskasse in Anrechnung gebracht und zwar für Stücke von

1 bis 25 Fr. 4 %
26 bis 50 Fr. 3 %
51 bis 100 Fr. 2 %

für Stücke von 101 Fr. und mehr 5 Fr. Der Käufer hat ausserdem die Portokosten zu tragen.

Münzen unter dem Werthe von 1 fr. werden nicht angenommen.

Wenn aber die Stücke nicht Liebhaber finden, so werden sie nach einem Monat an die Adresse des Verkäufers auf seine Kosten und unter Anrechnung für jedes Stück und für jede Insertion von 25 Ct. für Sachen im Preise von 1 bis 99 Fr. und 50 Ct. im Preise von 100 Fr. und mehr zurückzusenden.

Man kann selbstverständlich auf gleiche Weise Münzen zu kaufen suchen.

OFFRES DE MONNAIES ET MÉDAILLES

F. D. C. = fleur de coin, Stempelglanz. — T. B. C. = très bien conservé, sehr gut erhalten. — B. C. = bien conservé, gut erhalten. — M. C. = mal conservé, schlecht erhalten.

Pour toute offre et demande de médailles s'adresser exclusivement à M. Henlé, trésorier, 79, route de Chêne.

		Fr.	C.
1	Berne, Double doublon 1793, or, f. d. c.	58	—
2	Genève, Bonivard, par H. Bovy, br. f. d. c.	3	50
3	» Ch. Bonnet, br. t. b. c.	4	—
4	» Calvin monument, br. t. b. c.	5	—
5	» Chaponnière, br. t. b. c.	5	—
6	» J. Fazy 1859, satyrique plomb t. b. c.	4	—
7	» Fleury, petit mod. laiton b. c.	5	—
8	» Griolet 1866, nickel t. b. c. (percé)	5	—
9	» Lauréous, jeton laiton t. b. c.	5	—
10	» Lefort, br. t. b. c.	8	—
11	» Roumieux, noces d'argent, br. t. b. c.	3	—
12	» Rousseau par Wæchter, br. t. b. c.	12	—
13	» » » br. t. b. c.	12	—
14	» » Tir 1878, argent t. b. c.	28	—
15	» M. Turettini, br. m. c.	2	—
16	» de Saussure, br. t. b. c.	4	—
17	» » br. t. b. c.	5	—
18	» » monument petit mod. cuivre t. b. c.	1	—
19	» Saint François de Sales Canonisation, 0,040 t. b. c.	13	—
20	» » » br. t. b. c.	2	—
21	» Sacconnay par Dassier, br. m. c.	4	—
22	» Wolf 1872, br. t. b. c.	20	—
23	» Prix du Collège, ancien petit mod. arg. b. c.	7	—
24	» Union des Cœurs, grand mod. arg. m. c.	5	—
25	» Sceau maçonnique, empreinte métallique t. b. c.	5	—
26	» Insigne des portefaix du Commerce, arg. t. b. c.	10	—
27	» Chemin de fer Mâcon-Genève, octog. laiton t. b. c.	4	—
28	» Travaux des Tranchées, br. t. b. c.	4	—
29	» Troubles de 1738 par Dassier, br. t. b. c.	9	—
30	» » » par Duvivier, br. t. b. c.	4	—
31	» Paix de Paris 1814, arg. t. b. c.	18	—
32	» Institut. Venel, arg. t. b. c.	10	—
33	» Société protectrice des animaux, br. b. c.	4	50
34	» Haec Otia Fecit, par Dassier, br. (sans virole) t. b. c.	30	—
35	» Tir cantonal 1882, br. t. b. c.	7	50
36	» Monument National, arg. t. b. c.	25	—
37	» Fête de Chant 1862, étain b. c.	1	—
38	» Société des Arts 100me Anniversaire, br. t. b. c.	10	—
39	» » » Prix au génie, br. t. b. c.	6	50
40	» » » Melpomène, br. t. b. c.	10	—
41	» » » Vénus, br. t. b. c.	10	—

POUR PARAITRE EN 1891

REVUE SUISSE DE NUMISMATIQUE

PUBLIÉE PAR LA

Société suisse de Numismatique

ABONNEMENTS

Suisse . . . . Fr. 15 — | Etranger . . . Le port en sus.

ANNONCES

Mêmes conditions que pour le *Bulletin mensuel.*

La *Revue suisse de numismatique* ne publie que des travaux inédits. Les illustrations seront exécutées d'après les meilleurs procédés en clichés dans le texte et en planches hors texte.

PAUL WEILL
ANTIQUAIRE
Rue Bonivard, 2, Genève
GRAND CHOIX
DE
MONNAIES & MÉDAILLES
ANTIQUITÉS
Achat.—Vente.—Echange.



Genève. — Imp. P. Dubois, quai des Moulins, 5.

Xme Année 1891 N° 2

BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ SUISSE DE NUMISMATIQUE

Rédacteur en chef : Paul STRŒHLIN, Cité, 20, Genève.

La Rédaction laisse à chaque auteur la responsabilité de ses écrits.

SOCIÉTÉ SUISSE DE NUMISMATIQUE

ACTES ADMINISTRATIFS ET OFFICIELS

Démissions.

MM. Frédéric Steiner, à Berne.
Roth-Rosat, à Seedorf, Berne.

Réceptions.

Dans sa séance du 25 février 1891, le Comité de la Société suisse de numismatique a eu l'honneur de recevoir comme membres actifs :

MM. Paul SAVOIE-PETITPIERRE, négociant, Neuchâtel.
C. LAUER, médailleur, Nüremberg.
SCHIFFMANN, bibliothécaire de la ville, Lucerne.
FEHR, étudiant au Polytechnicum, Zurich.
Louis DUFOUR, archiviste d'Etat, Genève.

Le Président, Paul STRŒHLIN.

Le Secrétaire, Jaques MAYOR.

Tirages à part des publications de la Société.

A partir de l'année 1891, les articles publiés dans la *Revue suisse de numismatique* auront droit à des tirages à part pour autant que les auteurs en auront fait la demande écrite à la rédaction. Les articles importants et comprenant moins d'une feuille (16 pages) de texte auront droit à 25 exemplaires. Ceux qui comprendront deux feuilles d'impression au moins, auront droit à 50 exemplaires. Les articles de moins de quatre pages n'auront droit qu'à deux livraisons de la *Revue.*

Ces tirages à part seront livrés sans titre et sans couverture.

Il ne sera pas fait de tirage à part des articles du *Bulletin.* L'imprimeur sera toujours à même de fournir, au même prix qu'à la Société de numismatique, des tirages supplémentaires au chiffre gratuit. Ces commandes devront être adressées à la rédaction à la livraison des mémoires manuscrits. L'imprimeur fera des tirages à part du *Bulletin* pour ceux qui le désireront, mais à leurs frais.

Rédaction de la Société.
Cité, 20.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE

DE BELGIQUE

Bruxelles, le 7 février 1891.

Monsieur le Président et très honoré confrère,

Un congrès international de numismatique aura lieu à Bruxelles le 5 juillet 1891 et jours suivants, à l'occasion du cinquantenaire de notre Société. Ce congrès est placé sous le haut patronage de S. A. R. Monseigneur le prince Phi-

lippe de Saxe-Cobourg et Gotha, gendre de notre roi et des autorités du pays.

Les mémoires lus au congrès seront imprimés en français, allemand, italien, anglais et hollandais. Ils devront être accompagnés d'un résumé en français qui sera également imprimé et sera seul lu en séance. Le volume contenant ces mémoires est dès à présent mis en souscription au prix de 20 francs.

Le choix du sujet à traiter est laissé aux auteurs qui voudront bien nous faire parvenir le plus tôt possible leur détermination à cet égard afin qu'une liste, comprenant l'énumération des sujets traités puisse être envoyée en temps utile à tous les adhérents au congrès.

Une médaille avec effigies conjuguées de MM. Lelewel et Chalon et due au burin de M. Fernand Dubois, sera frappée en souvenir du cinquantenaire. Les exemplaires en argent coûteront 25 francs et ceux en bronze 8 francs.

Comme notre congrès a lieu sur *invitation personnelle*, nous vous prions, Monsieur le Président, de bien vouloir nous faire connaître le nom des membres de votre savante Société qui voudraient partager nos travaux afin que nous puissions leur faire parvenir leur carte de légitimation.

Nous espérons tout particulièrement que vous pourrez personnellement assister à notre congrès et vous prions, Monsieur le Président, d'agréer l'expression de nos sentiments de haute considération.

V[te] A. de Jonghe,

président de la Société royale de numismatique de Belgique et de la commission organisatrice du congrès, 60, rue du Trône, Bruxelles.

Des circulaires détaillées seront envoyées sous peu aux numismates qui nous auront fait parvenir leur adhésion.

Nous prions ceux de nos collègues qui désirent se rendre à Bruxelles, de bien vouloir s'annoncer personnellement auprès de M. Jonghe, ou de le faire à la rédaction du *Bulletin*.

Paul Strœhlin.

UNE MÉDAILLE VAUDOISE

En mai 1887, la Société *les Amis Gymnastes* de Lausanne donnait une kermesse au bois de Sauvabelin ; cette fête familière a valu à la numismatique de notre pays une médaille qui n'est pas commune, bien que des exemplaires en étain munis d'une bélière et d'un ruban se soient vendus sur l'emplacement de la fête et cela en assez grand nombre.

Pensant que la description de cette pièce pourra intéresser les lecteurs du *Bulletin*, je la publie ici :

Av. : AMIS GYMNASTES LAUSANNE Exergue : en lettres plus petites : SOUVENIR DE SAUVABELIN 1887 Trophée formé d'une ancre surmontée d'une arbalète accompagnée de deux flèches ; sur l'ancre viennent s'appuyer les écus blasonnés et accolés de Vaud et de Genève ; dans l'intervalle laissé par l'écartement des deux armoiries on remarque une petite couronne formée d'une branche de chêne et d'une de laurier liées par un ruban.

Rev. : ☆ PATRIE ☆ FORCE ☆ AMITIÉ ☆ TRAVAIL ☆

La Suisse personnifiée par une femme debout à gauche, couronne de la main droite un jeune homme en tenue de gymnaste debout devant elle. Elle s'appuie de la main gauche sur un écu aux armes de la Confédération. Les deux personnages sont placés sur des gradins recouverts de tapis, sur l'un de ces gradins on remarque une couronne de laurier.

Cette médaille a été frappée en étain à 700, en bronze à 30 et en argent à 3 exemplaires ; il a été frappé en outre 2 pièces en argent l'année suivante ce qui fait que ces deux exemplaires portent la date de 1888 au lieu de 1887. Elle a un module de 0^{m},038 et pèse 19 gr. 50.

Quoique non signée, cette médaille est de notre défunt collègue E. Durussel, mort le 17 mai 1888 ; cette jolie œuvre est donc un de ses derniers ouvrages.

La présence des armoiries de Genève, à l'avers, s'explique par le fait que l'Harmonie Nautique de notre ville prêtait son concours à la Société lausannoise.

Février 1891. M. Cailler.

LE CONCOURS GALLAND A GENÈVE

M. Charles Galland, de Genève, a bien voulu continuer, pour 1891, la série de ses concours artistiques créés pour encourager le développement des industries artistiques à Genève. Le but principal des concours est de stimuler le travail personnel des ouvriers et la création de types nouveaux au point de vue de leur forme, de leur décoration et de leur destination. Le plus ou moins d'habileté de la main d'œuvre ne devant entrer qu'en seconde ligne dans l'appréciation des travaux. C'est donc une œuvre éminemment patriotique. Pour chacun de ces concours une somme de deux mille francs est mise à la disposition du Conseil administratif pour être distribuée en prix. Ces concours ont une rotation de trois années, comprenant l'ensemble des industries artistiques, ainsi répartis actuellement :

1° Concours de gravure et de ciselure en tous genres ;
2° Concours d'émaillerie et de peinture sur émail ;
3° Concours de bijouterie et de joaillerie.

Pour l'année 1891, le concours portera sur la gravure et la ciselure.

Cette répartition n'est pas absolue, et le Conseil administratif, d'accord avec le fondateur, est toujours libre de la modifier en vue de faire profiter autant que possible toutes les industries artistiques. Nous croyons bien faire en donnant à titre de document les conditions officielles du concours :

CONDITIONS DES CONCOURS

1° Les concurrents sont libres pour le choix du sujet, mais il peut leur être imposé tel style ou époque plus particulièrement en vogue au moment du concours.

2° Sont seules admises à concourir les personnes habitant le canton de Genève.

3° Les objets destinés au concours devront parvenir *le 15 novembre 1891*, au plus tard.

Ils ne porteront pas de signature, ni aucune indication pouvant faire reconnaître leurs auteurs. Ils seront accompagnés d'une devise ou d'un signe répété sur un pli cacheté, adressé au Président du Conseil administratif et portant la mention : « Destiné au concours de l'industrie artistique. » Ce pli renfermera aussi le nom et l'adresse de l'auteur.

4° Le jury chargé d'examiner le travail des concurrents sera nommé moitié par le Conseil administratil et moitié par le fondateur. Il sera présidé par un membre du Conseil administratif.

La participation aux travaux du jury, en qualité de membres, entraîne la mise hors concours.

5° Le jury est chargé de classer, par ordre de mérite, les objets présentés au concours, de fournir au Conseil administratif son préavis sur ceux qu'il estime devoir être récompensés, et, au besoin, sur des acquisitions dans le cas où le Conseil administratif jugerait convenable d'en faire. Le Conseil administratif est chargé de la répartition de la somme affectée au concours.

6° Le Conseil administratif se réserve la priorité pour les acquisitions qu'il croirait devoir faire, en vue du Musée des Arts décoratifs, parmi les objets exposés ayant fait partie du concours,

7° *En aucun cas, les concurrents ne pourront retirer les objets qu'ils auront présentés au concours avant l'exposition d'ensemble de ces objets.*

Genève, le 26 décembre 1890.

Le Président du Conseil administratif,
Th. Turrettini.

Les concurrents ayant été distingués au concours reçoivent de M. Galland une médaille d'argent ou de bronze qu'il fait frapper à cet effet. Les coins sont en sa possession et i ne peut être fait aucune nouvelle frappe de cette médaille destinée à rester une rareté numismatique.

En voici la description :



Lég. : ☆ CONCOURS CH. GALLAND ☆ Dans le champ une couronne de laurier et de chêne ornée au bas d'un ruban et ouverte dans le haut. Au centre on grave au burin le nom du concurrent et la distinction obtenue. La place de

l'exergue est réservée pour la date, également gravée à la main.

℞. : La copie du coin dit Bovy aux armes de Genève tel qu'il est décrit pour la médaille Angrand. (Voir *Bullet. Soc. num.* 1890, p. 212.) La seule différence est qu'il n'est pas signé. Ce coin est de M. Hugues Bovy.

Voici, d'après les renseignements que nous devons à l'obligeance du secrétariat du Conseil administratif de la ville de Genève, les résultats du concours Galland depuis sa création, avec la mention des médailles qui ont été distribuées :

Gravure et Ciselure

1885.

1er prix. — M. Georges Hantz, pour un bonheur du jour, fr. 1,200.
2me » M. Ph. Rutishauser, pour un plat en fer repoussé, fr. 500.
3me » M. J. Contat, pour incrustations diverses, fr. 300. — A chacun des artistes primés, une médaille d'argent.

Cinq mentions très honorables ont été accordées à MM. Georges Pictet, Dutemps, A. Wendt, père, F. Markowski, L. C..., chez M. Pochelon, ainsi qu'une médaille argent à chacun d'eux.

Deux mentions honorables (médailles bronze) à MM. Karl Dahmen et A. Ruchonnet.

Emaillerie et Peinture sur émail

1886.

1er prix. — M. Ed. Lossier-Dufaux, pour deux buires en fer forgé, décorées de plaques émaillées (1 médaille argent), fr. 1,000.
2me » M. C. Ziegler, pour des pièces d'émaillerie, fr. 500.

Bijouterie et Joaillerie

1887.

Un prix unique à M. Pochelon, pour un miroir à main, fr. 800 (composition et exécution de M. C. Meyer) une médaille argent.

Deux mentions honorables égales : l'une à M. Glatou pour assortiments de broches et bracelets ; l'autre à M. Pochelon, pour une parure, décoration de gemmes et dentelles, avec la collaboration de Mlles C. et A. Benoit (pas de médailles).

Gravure et Ciselure

1888.

1er prix. — M. Frédéric Portalès, pour une pendule Louis XVI en bronze et un poinçon acier (1 médaille argent) fr. 900.

2me » MM. André Bucher (composition et modelage) et Georges Pictet (exécution et ciselure) pour un grand vase de bronze (2 médailles argent), fr. 600.

3me » M. Pochelon, pour un écritoire en argent ciselé, doré et décoré d'émaux, fr. 250.

Ex æquo à M. André Bucher, pour un album avec plats, dos et coins garnis d'argent et un cachet d'argent ciselé, fr. 250. — Une médaille argent à chacun de ces deux derniers.

Emaillerie et Peinture sur émail

1889.

Ce concours n'a pu avoir lieu, aucun concurrent ne s'étant présenté pour y prendre part.

Bijouterie et Joaillerie

1890.

1er prix. — M. Alfred Durand, chez M. A. Pochelon, pour un diadème (1 médaille argent). fr. 1,500.

2me » A quatre apprentis de M. A. Pochelon, pour couteaux à papier et carnets de bal, fr. 500. — Œuvre collective, 4 médailles bronze.

On peut voir par les documents qui précèdent que le but de M. Galland a été atteint pendant ces dernières années. Son œuvre a donné un développement nouveau à nos industries nationales. Espérons que le généreux donateur voudra bien continuer pendant de longues années encore sa magnifique subvention.

Paul Strœhlin.

NÉCROLOGIE



Charles-Louis van Peteghem.

Notre ancien collègue vient de mourir à Paris après une longue maladie. Né à Bruges, le 28 avril 1827, il resta toujours très attaché à son pays d'origine, et fut un de ceux qui contribuèrent le plus à resserrer les relations numismatiques déjà si nombreuses entre sa patrie et la France. Les collectionneurs se rappelleront toujours avec plaisir l'amabilité avec laquelle il les accueillait, et les excellents conseils dus à sa longue expérience numismatique. Il aimait les monnaies et les appréciait souvent plus que ceux à qui les besoins de son commerce l'obligeaient à les céder. Il ne s'en séparait

qu'à regret, et aimait à rappeler dans sa causerie intime de nombreuses anecdotes s'y rapportant. Nous en pouvons donner ici une bibliographie complète de ses travaux, mais nous tenons à signaler d'excellentes monographies sur les monnaies d'Alsace d'après Berstett, son étude sur la numismatique de la Commune de Paris en 1871. Comme expert il fut appelé à diriger de nombreuses ventes aux enchères, et rédigea toujours ses catalogues avec une grande sûreté d'attributions et un mode de classement clair et net qui font encore de plusieurs de ces brochures d'utiles sources munismatiques. Son attention s'est aussi portée vers les assignats et le papier-monnaie dont son catalogue de librairie contenait toujours un grand choix, et des listes utiles à consulter.

P. S.

*
* *

David-Jaques Duval.

Notre Société a fait une nouvelle perte en la personne de M. David-Jaques Duval, de Genève, décédé le 13 février à l'âge de 77 ans et à la suite d'une longue maladie.

M. Duval appartenait à une famille où les traditions artistiques constituent un véritable apanage ; il avait formé une remarquable collection de tableaux et de gravures et un médaillier suisse très complet et très intéressant. Extrêmement affable et accueillant, il aimait montrer ses trésors à tous ceux que cela pouvait intéresser.

On sait le don magnifique qu'il fit à la ville de Genève en 1885, celui de la collection de monnaies russes formée en grande partie par M. François Seguin, son oncle, collection qui comporte des pièces de première importance et fait du cabinet de médailles de Genève l'un des plus riches de l'Europe en pièces russes. On trouvera, du reste, dans la 4me année de notre *Bulletin* une notice sur cette collection.

M. Duval n'a jamais exercé de fonctions publiques, mais aucun de ceux qui l'auront connu n'oubliera cet aimable vieillard. Il était membre de la Société suisse de numismatique depuis le 25 mai 1882.

J. M.

MÉLANGES

Expositions municipales d'art à Genève.

L'exposition des médailles d'Antoine Bovy continue d'attirer de nombreux visiteurs. Notre zélé secrétaire a publié un catalogue très détaillé de cette exposition et a eu l'amabilité de l'envoyer à tous les membres de notre société. Cette intéressante brochure résume la vie d'Antoine Bovy et donne une courte description de chacun de ces médaillons en citant pour chaque pièce l'ouvrage spécial sur Antoine Bovy de notre collègue M. Antonin Henseler, et les descriptions qui se trouvent dans d'autres ouvrages moins spéciaux.

Les médaillons fort bien exécutés d'après les originaux par M. Biaggi, mouleur de la ville de Genève, sont très décoratifs et ne perdent pas de leur caractère artistique en les comparant avec les médailles de bronze. Il serait intéressant de posséder encore les maquettes originales de nos illustres graveurs suisses : Stampfer, Dassier ou Hedlinger, pour les comparer avec celles de Bovy. L'art de la gravure en médaille, passablement négligé aujourd'hui chez nous, ne pourrait qu'y gagner.

L'exposition municipale d'art vient aussi de s'ouvrir à Genève dans les salles du musée Rath. Comme toujours, la gravure des médailles brille par son absence à peu près complète. Nous avons cependant remarqué deux intéressants projets de médaillons à cire perdue de M. Auguste de Niederhausern, un de nos jeunes sculpteurs d'avenir. Ils représentent le docteur J.-B.-A. Strœhlin et le poète H.-F. Amiel. — Quelques médaillons à portraits de Mlle Jerdelet dénotent un assez joli talent décoratif, mais sont peu personnels.

*
* *

Distinctions nouvelles obtenues par des membres de la Société.

M. le Dr Ladé, vice-président de la Société, est nommé par le Conseil administratif de la ville de Genève, membre de la commission du cabinet de numismatique à Genève.

MM. Maurice de Palézieux, ancien président; Théodore Henlé, trésorier; Jaques Mayor, secrétaire, et A. Henseler, ancien secrétaire, ont été nommés membres associés étrangers de la Société royale belge de numismatique.

M. Paul Strœhlin, président, a été nommé membre du *Club der Münz- und Medaillen-Freunde* à Vienne.

* * *

La *Revue suisse de numismatique* commencera, dans son premier numéro, la publication excessivement importante d'un supplément à l'ouvrage de Haller sur la numismatique suisse. Ce manuscrit, qui a dû faire partie de la bibliothèque de Bâle, mais qui n'y existe plus, s'est trouvé dans la succession du landammann Lohner et est échu à M. Imhof-Blumer de Winterthour lors de l'acquisition qu'il fit de la collection Lohner. Nous avons été assez heureux pour obtenir du possesseur, notre savant honoraire, l'autorisation de publier ce manuscrit qui est entièrement de Haller et complète le rare ouvrage connu sous le nom de *Schweizerisches Münz- und Medaillen-Cabinet.* Il renferme un grand nombre de monnaies et médailles inédites et d'importants documents diplomatiques. Il ne sera pas fait de tirage à part de ce supplément.

* * *

Notre collègue, M. A. Michaud, conservateur du médailler de la Chaux-de-Fonds, vient de publier le premier volume du catalogue de cette collection, comprenant les monnaies suisses. Cet élégant petit volume contient une notice historique sur ce cabinet et la description de plusieurs raretés.

Nous aurons prochainement l'occasion d'en faire un examen détaillé dans la *Revue de numismatique.*

ÉCHANGES

ventes et achats de monnaies.

Chaque membre de la Société a le droit de déposer chez le trésorier des monnaies et des médailles destinées à la vente. Les pièces seront publiées dans le numéro suivant du bulletin, sans indication du nom du déposant et avec les prix fixés par le vendeur. En cas de vente, le payement se fait au comptant ou contre remboursement. Il sera retenu, pour la caisse de la Société, soit à l'acheteur, soit au vendeur, une petite commission qui sera pour des pièces de

1 à 25 fr. le 4 %
26 à 50 fr. le 3 %
51 à 100 fr. le 2 %

pour des pièces de 101 et au-dessus il sera perçu 5 fr. L'acquéreur aura en plus les frais de port et de remboursement à supporter.

On ne reçoit pas de pièces dont la valeur est inférieure à 1 fr.

Si les pièces déposées ne trouvaient pas d'amateur, elles seront renvoyées lorsque le bulletin paraîtra de nouveau aux frais du déposant et il lui sera compté pour l'insertion et par pièce 25 cent. pour les pièces de 1 à 99 fr. et 50 cent. pour les pièces de 100 fr. et au-dessus.

Il va sans dire que les demandes de médailles et monnaies seront publiées aux mêmes conditions.

TAUSCH

Kauf und Verkauf von Münzen.

Jedes Mitglied der Gesellschaft kann bei dem Kassier Münzen oder Medaillen zum Verkaufe hinterlegen und wird die Anzeige dieser Stücke im nächsten Bulletin ohne Angabe des Verkäufers und zu dem von ihm bezeichneten Preise gemacht. Falls die Münzen durch diese Anzeige verkauft werden, so erfolgt sofortige Ausbezahlung des Betrags. Dem Käufer wie dem Verkäufer wird eine kleine Commission zu Gunsten der Gesellschaftskasse in Anrechnung gebracht und zwar für Stücke von

1 bis 25 Fr. 4 %
26 bis 50 Fr. 3 %
51 bis 100 Fr. 2 %

für Stücke von 101 Fr. und mehr 5 Fr. Der Käufer hat ausserdem die Portokosten zu tragen.

Münzen unter dem Werthe von 1 fr. werden nicht angenommen.

Wenn aber die Stücke nicht Liebhaber finden, so werden sie nach einem Monat an die Adresse des Verkäufers auf seine Kosten und unter Anrechnung für jedes Stück und für jede Insertion von 25 Ct. für Sachen im Preise von 1 bis 99 Fr. und 50 Ct. im Preise von 100 Fr. und mehr zurückzusenden.

Man kann selbstverständlich auf gleiche Weise Münzen zu kaufen suchen.

OFFRES DE MONNAIES ET MÉDAILLES

F. D. C. = fleur de coin, Stempelglanz. — T. B. C. = très bien conservé, sehr gut erhalten. — B. C. = bien conservé, gut erhalten. — M. C. = mal conservé, schlecht erhalten.

Pour toute offre et demande de médailles s'adresser exclusivement à M. HENLÉ, trésorier, 79, route de Chêne.

		Fr.	C.
1	Suisse, Catherine de Médicis, alliance 1582, arg. f. d. c. 33 gr. Refrappe	32	—
2	» Louis XIV, Alliance, 1663, br. f. d. c. 70mm. Refr. .	22	—
3	» Général Brune, Consul, br. f. d. c.	12	·
4	Bâle, Frobenius (A. Bovy), br. 42mm t. b. c.	5	—
5	» Chemin de fer Bâle-Strasbourg 1838, arg. 42mm f. d. c. Refrappe	22	—
6	Genève. Necker, vœu public, br. f. d. c. Refrappe . . .	6	—
7	» » sans revers, » » . . .	6	—
8	» Mme de Staël, br. f. d. c. (galerie métallique) . .	6	—
9	» Rousseau, (galerie métallique) br. f. d. c. . . .	6	—
10	» » par Bonneton, br. f. d. c. Refrappe. .	3	—
11	» Eynard, l'ami des Grecs, br. f. d. c. Refrappe. .	6	—
12	» Chemin de fer de Mâcon à Genève, lait. octog. .	3	—
13	» De Saussure, monument, gr. mod. br. f. d. c.. .	10	—
14	» Mermillod, évêque, arg. f. d. c.	6	—
15	Neuchâtel. Serments réciproques, étain, 75mm, f. d. c. .	16	—
16	Soleure, Jeton tir fédéral 1840, argenté, f. d. c.	3	—
17	Valais, Passage du St-Bernard, Napoléon Ier, br., f. d. c. Refrappe	6	—
18	Zurich, Lavater, (séries numismatiques), br. f. d. c. . .	6	—
19	» Charles IX, St-Barthélemy, arg. 62 gr. 53mm f. d. c. R.	36	—
20	» François Ier, Bataille de Marignan, arg. 73 gr. 56mm f. d. c. Refrappe	36	—

Genève. — Imp. P. Dubois, quai des Moulins, 5.

Xme Année 1891 N° 3

BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ SUISSE DE NUMISMATIQUE

Rédacteur en chef : Paul STRŒHLIN, Cité, 20, Genève.

La Rédaction laisse à chaque auteur la responsabilité de ses écrits.

SOCIÉTÉ SUISSE DE NUMISMATIQUE

Rapport financier de l'exercice 1890.

Messieurs et chers collègues,

Nous avons dit déjà à l'occasion de la dernière assemblée générale que l'année 1890 pouvait être comptée parmi celles qui ont été heureuses pour notre chère Société. Nous pouvions vous citer à ce moment quelques chiffres qui vous prouvaient que le Comité genevois faisait tous ses efforts pour maintenir la Société au niveau scientifique qu'elle doit avoir. Il s'est toujours occupé de trouver les moyens de la faire prospérer en recherchant des nouvelles ressources qui permettaient d'augmenter la valeur des publications de la Société. Ainsi nous avons inauguré cette année la petite bourse de monnaies et médailles qui, mettant les sociétaires par l'entremise de votre trésorier, en relations fréquentes, leur permet de vendre et échanger les doublets de leur collection, tout en laissant à la caisse de la Société d'assez jolis bénéfices.

Nous avons joint également aux bulletins des annonces

qui, tarifiées à des conditions avantageuses, ont rapporté des recettes rejouissantes.

Le nombre des membres a également augmenté d'une manière considérable. Nous avons bon espoir que l'année 1891 nous amènera des nouvelles recrues.

Ayant reçu de la part de divers libraires des offres pour une vente éventuelle du stock des anciens bulletins, la prochaine assemblée générale aura à s'occuper de cette proposition qui a des avantages à certain point de vue.

Nous vous soumettons aujourd'hui les comptes du dernier exercice qui soldent avec un boni de *Fr. 915,40*

Nous espérons, messieurs et chers collègues, que l'exercice actuel nous donnera le même résultat réjouissant que le précédent et vous pouvez être assurés que tous nos soins sont dirigés vers ce but.

Pour le Comité :
Th. HENLÉ, *trésorier*.

COMPTE

des

RECETTES				DÉPENSES			
1. Solde en caisse .	Fr.	281	65	1. Impression bulletin	Fr.	1214	70
2. Rentrées arrièrées	»	18	10	2. » des tirés à part	»	221	80
3. Cotisations. . .	»	952	—	3. » divers . .	»	146	70
4. Droit d'entrée . .	»	265	—	4. Brochage bulletin	»	19	75
5. Abonnements . .	»	333	50	5. Illustrations . .	»	907	65
6. Annonces . . .	»	513	50	6. Bibliothèque . .	»	40	65
7. Ventes et échanges	»	864	90	7. Frais généraux .	»	263	05
8. » de bulletins .	»	203	—	8. Dépôt L. & B. . .	»	759	35
9. » de numéros isolés		23	45	9. » Poste . .	»	20	—
10. » de tirés à part anc.		66	85	10. Solde en caisse .	»	136	05
11. » » »	1890	102	50				
12. Dons	Fr.	50	—				
13. Divers	»	34	40				
14. Intérêts. . . .	»	20	85				
	Fr.	3729	70		Fr.	3729	70
1891 Janvier 1er solde en caisse	Fr.	136	05				

E. LACROIX & BOVEYRON, Banquiers

DOIT				AVOIR			
Janvier	Fr.	450	—	Février	Fr.	178	50
Février	»	1065	—	Mars	»	870	05
Mars	»	450	—	Avril	»	279	—
Avril	»	518	50	Mai	»	763	10
Mai	»	300	—	Juillet	»	286	80
Juin	»	450	—	Octobre	»	242	15
Octobre	»	300	—	Novembre	»	838	70
Novembre	»	1425	—	Décembre	»	760	80
Intérêts	»	19	95	Solde à nouveau	»	759	35
	Fr.	4978	45		Fr.	4978	45
1891 Janvier 1er solde	Fr.	759	35				

CAISSE

DOIT				AVOIR			
Solde ancien	Fr.	281	65	Janvier payé à divers	Fr.	566	25
Janvier, reçu de divers	»	495	50	Février » »	»	2374	20
Février » »	»	2645	89	Mars » »	»	463	35
Mars » »	»	403	31	Avril » »	»	813	05
Avril » »	»	719	85	Mai » »	»	1166	85
Mai » »	»	1277	10	Juin » »	»	450	—
Juin » »	»	959	10	Juillet » »	»	656	50
Juillet » »	»	902	35	Août » »	»	1439	75
Août » »	»	823	85	Septemb. » »	»	306	30
Septemb. » »	»	272	65	Octobre » »	»	580	70
Octobre » »	»	597	20	Novembre » »	»	3158	90
Novembre » »	»	2819	75	Décembre » »	»	1613	55
Décembre » »	»	1527	25	Solde en caisse	»	136	05
	Fr.	13725	45		Fr.	13725	45
1891 Janvier 1er solde	Fr.	136	05				

Le mouvement de caisse était donc en 1890 : Fr. *27,450,90.*

Rapport des vérificateurs des comptes pour l'exercice de 1890.

Basel, den 7. April 1891.

An die Generalversammlung der Tit. Mitglieder der Schweiz. Numismatischen Gesellschaft.

Der Unterzeichnete, von der Generalversammlung vom 22. September 1889 zum Rechnungsrevisor für das Jahr 1890 ernannt, erklärt hiermit die Rechnung der Schweiz. Numismatischen Gesellschaft pro 1890 geprüft und mit den Belegen stimmend gefunden zu haben.

Er beehrt sich desshalb zu beantragen :

« Die Tit. Generalversammlung der Mitglieder der Schwei-
« zerischen Numismatischen Gesellschaft wolle die Rech-
« nung pro 1890 genehmigen und dem Rechnungssteller,
« Herrn Th. Henlé, ihren Dank für seine vorzügliche Ge-
« schäftsführung auszusprechen. »

Mit ausgezeichneter Hochachtung

R. Bruderlin.

Genève, 8 avril 1891.

A l'Assemblée générale des membres de la Société suisse de numismatique.

Je soussigné, vérificateur des comptes de la Société suisse de numismatique, pour l'année 1890, déclare avoir pris connaissance des écritures de la Société pour la période de 1890 et les avoir trouvées parfaitement en règle.

Je propose donc à l'Assemblée générale, d'accord avec mon collègue, M. R. Bruderlin, de voter la ratification des comptes de 1890 et d'exprimer tous les remerciements à M. le trésorier Th. Henlé pour son excellente gestion.

Henry Liemne.

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

AU 31 DÉCEMBRE 1890.

COMITÉ DE LA SOCIÉTÉ

ÉLU LE 18 OCTOBRE 1890

1890-1893.

MM. Strœhlin Paul, président et rédacteur,
rue de la Cité 20, Genève.

Ladé Auguste, vice-président,
rue Verdaine 13, Genève.

Henlé Théophile, trésorier,
route de Chêne 79, Genève.

Mayor Jaques, secrétaire.
rue des Chaudronniers 7, Genève.

Reber Burkhardt, bibliothécaire,
boulevard James-Fazy, Genève.

Burri Amédée,
avenue de la Grenade, Genève.

Cahorn Alfred,
rue Pierre-Fatio, Genève.

MEMBRES EFFECTIFS

Membres fondateurs.

1879 Birchler, J., négociant, Einsiedeln, Schwyz.
Delachaux, J.-P., antiquaire, Chaux-de-Fonds, Neuchâtel.
Gebert, C.-F., numismatiste, Nüremberg, Allemagne.
Gremaud, J., professeur, Fribourg, Suisse.
Hirzel, E., ancien caissier d'Etat, Zurich.
Jenner, E. de, conservateur de l'Antiquarium, Berne.
Kaiser, J., Dr, archiviste fédéral, Berne.
Kohler, X., professeur, Porrentruy, Berne.
Meyer, A., rentier, Champel, Genève.
Münch, A., Rheinfelden, Argovie.
Palézieux du Pan, M. de, rentier, Les Doges (La Tour), Vaud.

Perrochet, E., avocat, Chaux-de-Fonds, Neuchâtel.
Peteghem, C. van, expert en médailles, Paris, France.
Rod, E., inspecteur des télégraphes, Lausanne, Vaud.
Sattler, A., numismatiste, Bâle.
Stroehlin, P., publiciste, Genève.
Tissot, C.-E., greffier au tribunal, Neuchâtel.
Weiss, E. de, greffier au tribunal fédéral, Lausanne, Vaud.

Membres reçus depuis la fondation de la Société.

1880 Dulon, E., consul du Mexique, Vevey, Vaud.
Duplan, A., rentier, Evian, France.
Roth, E., fabricant, Oftringen, Argovie.
1881 Michaud, E., essayeur, Chaux-de-Fonds, Neuchâtel.
Platel, E., directeur de la Monnaie fédérale, Berne.
1882 Baillard, C., notaire, Reignier, France.
Bovet, V., Dr médecin, Berne.
Breitmayer, J., avocat, Chaux-de-Fonds, Neuchâtel.
Burri, A., banquier, Genève.
Duval-Plantamour, D.-J., propriétaire, Genève.
Fama, C., numismatiste, Saxon, Vallais.
Geigy, A., Dr, rentier, Bâle.
Grellet, J., rentier, Colombier, Neuchâtel.
Hess, A., numismatiste, Francfort s/M., Allemagne.
Koechlin, E., ingénieur, Versailles, France.
Le Roy, L., greffier, Berne.
Merzbacher, E., Dr, numismatiste, Munich, Allemagne.
Revilliod, A., agent de change, Genève.
Richard, C., graveur en médailles, Genève.
Roellin, A., rentier, Utznach, St-Gall.
Sandmeyer, J., journaliste, Plainpalais, Genève.
Sturzenegger, R., négociant, St-Gall.
1883 Bachofen, W., fabricant, Bâle.
Bally, Arthur, fabricant, Schönenwerth, Soleure.
Bally, O., fabricant, Sæckingen, Allemagne.
Bruand-Vaucher, professeur, Montreux, Vaud.
Brüderlin, R., banquier, Bâle.
Jaeckle, B., graveur en médailles, Zurich.
Ladé, A., Dr médecin, Genève.
Mandrot, A. de, héraldiste, Echichens, Vaud.

Odot, A., pharmacien, Lausanne, Vaud.
Stoutz, F. de, avocat, Genève.
Weber, R., négociant, Zoug.
Wunderly-de Muralt, J., négociant, Zurich.
Ziegler, E., banquier, Soleure.
1884 Perregaux, S. de, banquier, Neuchâtel.
Reber, Burkhardt, pharmacien, Genève.
Roth-Rosat, F., Berne.
1885 Bovy, H., graveur en médailles, Genève.
Favre, E., docteur en philosophie, Pregny, Genève.
Turrian, E., négociant, Bienne, Berne.
1886 Balli, E., numismatiste, Locarno, Tessin.
Furet, J.-L., médailleur, Genève.
Helbing, O., numismatiste, Munich, Allemagne.
Woog, L., antiquaire, Berne.
1887 Engelmann, T., Dr, pharmacien, Bâle.
Steiger-Bindschedler, A., orfèvre, St-Gall.
Woringer, D., négociant, Bâle.
1888 Blankenhorn, A., Dr, Carlsruhe, Allemagne.
Dreyfuss, H., négociant, St-Gall.
Droz, A., professeur, Porrentruy, Berne.
Flury, A., professeur, Muristalden, Berne.
Göldlin, H., pharmacien de l'Université, Bâle.
Hæfliger, W., horloger, Lucerne.
Henlé, Th., négociant, Genève.
Henseler, A., photographe, Fribourg.
Neustaetter, J., numismatiste, Vienne, Autriche.
Rappaport, E., numismatiste, Berlin, Allemagne.
Widmer, F., commis postal, Lucerne.
1889 Bally, Arnold, fabricant, Schönenwerth, Soleure.
Cahorn, A., dessinateur, Genève.
Mayor, J., bibliothécaire, Genève.
Nydegger, E., négociant, Genève.
Tobler, C., conseiller national, Thal, St-Gall.
Wavre, W., professeur, Neuchâtel.
1890 Audéoud, E., négociant, Genève.
Barrelet, J.-H., négociant, Vevey, Vaud.
Bieler, J., horloger, Genève.
Bielmann, Franz, négociant, Lucerne.
Cahn, A.-E., numismatiste, Francfort s/M., Allemagne.

Cailler, H., négociant, Genève.
Conchon, F., négociant, Genève.
Crombac, A., négociant, Genève.
Demole-Ador, Isaac, rentier, Paris, France.
Dufour, Théophile, bibliothécaire, Genève.
Duroveray, P., négociant, Lisbonne, Portugal.
Engel, Arthur, numismatiste, Paris, France.
Feuardent, père, numismatiste, Paris, France.
Fischer, E., joaillier, Vienne. Autriche.
Fluck, J., banquier, Genève.
Franzoni-de Beaumont, rentier, Saconnex, Genève.
Greissler, F., Burgdorf, Berne.
Guillaumet-Vaucher, orfèvre, Genève.
Hahlo, J., numismatiste, Berlin, Allemagne.
Hamburger, L. et L., établissement numismatique, Francfort s/M., Allemagne.
Hantz, G., conservateur de Musée, Genève.
Hennet, Louis, négociant, Délémont, Berne.
Hettlingen, M. von, négociant, Schwyz.
Inwyler, Adolphe, numismatiste, Lucerne.
Kaufmann, Rodolphe, hôtelier, Fleurier, Neuchâtel.
Kündig, W., libraire, Genève.
Lamotte, E., banquier, Genève.
Landry, Fritz, professeur de gravure, Neuchâtel.
Liemne, H., banquier, Genève.
Loriol, Perceval de, rentier, Frontenex, Genève.
Marchand, Frédéric, curé, Varembon, France.
Mazerolle, Fernand, archéologue, Paris, France.
Meili, Julius, négociant, Bahia, Brésil.
Meyer, Adolphe, banquier, Berlin, Allemagne.
Morin-Pons, H., banquier, Lyon, France.
Perron, Simon, banquier, Genève.
Picard, E., antiquaire, Genève.
Poussaz-Gaud, D., Ollon, Vaud.
Prevost, A., banquier, Londres, Angleterre.
Revilliod, Gustave, homme de lettres, Genève.
Rilliet, Albert, professeur, Genève.
Roche, Amedée, ingénieur, Genève.
Schütz, Louis, négociant, Genève.
Schweizer, Rodolphe, fabricant, Wangen, Argovie.

Stapelmohr, Henri, libraire, Genève.
Steiner, Frédéric, rentier, Berne.
Terrier, Charles, commis, Genève.
Vallentin, Roger, St-Peray, (Ardèche), France.
Vallier. G., archéologue, Grenoble, France.
Van Muyden, A.-St., antiquaire, Genève.
Vettiner, Jules, orfèvre, Genève.
Vincent, A., négociant, Carouge, Genève,
Ziegler, U., rentier, Meggen, Lucerne.

MEMBRES HONORAIRES

NB. — En vertu des nouveaux statuts de 1890 les membres correspondants rentrent dans la classe des membres honoraires ; ce titre ayant cessé d'exister.

1879 Bahrfeldt, M., capitaine, Rastatt, Allemagne.
Berend, W., lic. jur., New-York, Amérique.
Busson, A., professeur, Innsbruck, Autriche.
Dannenberg, H., conseiller privé, Berlin, Allemagne.
Evans, J., président de la Société de numismatique, Londres, Angleterre.
Eysseric, M., inspecteur de l'Instruction publique, Sisteron, France.
Heiss, A., numismatiste, Aulney près Sceaux, France.
Hitz, J., consul général, Washington, Amérique.
Isenbeck, J., rentier, Wiesbaden, Allemagne.
Luschin von Ebengreuth, A., professeur, Gratz, Autriche.
Neubauer, ancien directeur de la monnaie, Berlin, Allem.
Peerebom, A., van den, numismatiste, Bruxelles, Belgique.
Riggauer, J., conservateur du cabinet des médailles, Munich, Allemagne.
Stuart-Poole, R., conservateur du British-Museum, Londres, Angleterre.
1880 Fellenberg, E. de, naturaliste, Berne, Suisse.
Langer, P., ancien armateur, Berne, Suisse.
1886 Amaral, J. do, numismatiste, Vizeu, Portugal.
1888 Liebenau, Th. de, archiviste d'Etat, Lucerne.
1889 Imhoof-Blumer, F., Dr phil., numismatiste, Winterthur, Zurich.
1890 Demole-de Joffrey, E., conservateur du cabinet des médailles, Genève, Suisse.
Chautard, L., professeur, Croissanville, France.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

Société française de numismatique, à Paris (France).
Société royale belge de numismatique, à Bruxelles (Belgique).
Société impériale de numismatique, à Vienne (Autriche).
Societé bavaroise de numismatique, à Regensbourg (Bavière).
Club der Münz- und Medaillen-Freunde, à Vienne (Autriche).
Académie d'Hippone, à Bône (Algérie).
Société d'histoire de Genève, à Genève (Suisse).
Institut national Genevois, à Genève (Suisse).
Société d'histoire du canton de Berne, à Berne (Suisse).

La Société comprenait donc au 31 décembre 1890 :

Membres fondateurs	18
Membres actifs.	118
Membres honoraires	21
Sociétés correspondantes	9
En tout	166 membres.

Ce nombre a été modifié depuis :

1° Par le décès de 3 membres	3
2° Par la démission de 2 membres . .	2
Soit	5
Reste donc	161 membres.

auxquels il faut ajouter les membres suivants reçus depuis la dernière assemblée générale :

Rawlinson, Ford., 61 Albion-Street, Leeds, Angleterre.
Jonghe, baron de, numismatiste, Ixelles, Belgique.
Funger, A., Stadtrath, Coire, Grisons.
Vulliéty, H., professeur, chemin des Buis, Genève.
Witte, A. de, numismatiste, Palais des Académies, Bruxelles, Belgique.
Savoie-Petitpierre, P., avocat, Neuchâtel.
Lauer, C., médailleur, Nüremberg.
Schiffmann, bibliothécaire, Lucerne.
Feer, F., Hottingen, Zurich.
Dufour, L., archiviste d'Etat, Genève.
Haas, boulanger, Lucerne.
Schlumberger, G., Mulhouse, Alsace.

Rudolph, Th., négociant, Lucerne.
Wasserschleben, E. von, numismatiste, Berlin.
Gautier, A., héraldiste, Genève,
soit 15 ce qui donne un total de . . . . 176 membres.

CORRESPONDANCE
du Comité avec le Conseil fédéral suisse.

Genève, le 30 mars 1891.

Le Comité de la Société suisse de numismatique à Monsieur le Président et Messieurs les membres du Très-Haut Conseil Fédéral à Berne.

Monsieur le Président et Messieurs,

Nous avons appris :

1° Par la voie des journaux, que la médaille officielle du 600[me] anniversaire de l'Alliance Helvétique serait gravée et frappée à l'étranger.

2° Par les renseignements que nous avons pu recueillir qu'aucun concours n'a été décidé en Suisse pour le dessin ou la gravure de cette pièce, où que s'il en a été réellement ouvert un, aucune publicité ne lui a été donnée.

En conséquence, nous prenons la liberté de vous soumettre respectueusement un certain nombre d'observations.

Le fait de se rendre tributaire de l'étranger pour une entreprise aussi nationale que celle de l'élaboration de cette médaille, œuvre se rattachant à un art qui fut et qui est toujours cultivé avec succès dans notre pays, nous paraît regrettable et semblerait impliquer l'impossibilité de trouver en Suisse des artistes compétents.

D'autre part, une médaille gravée à l'étranger pour la Suisse; quels qu'en soient le mérite et la beauté ne saurait avoir ce caractère éminemment helvétique qui caractérise les médailles nombreuses exécutées par nos ancêtres dans un

but analogue à celui de la pièce qui nous occupe et dont on aurait pu s'inspirer.

Déjà en 1888, pour les écus de 5 francs, on s'est adressé à l'étranger, le résultat n'a pas été heureux, le Département fédéral des finances l'a si bien compris qu'il a suspendu la frappe de ces pièces.

Après ce qui a été dit dans la presse d'abord, et ensuite aux Chambres fédérales, il nous paraîtrait fâcheux qu'on continuât à procéder de cette façon pour la frappe de nouvelles médailles officielles ou monnaies fédérales, en particulier pour la suite à donner au postulat voté dans la session de décembre 1890 et qui a trait à l'armoirie nationale qui doit figurer sur les pièces de 5 et de 20 francs. Il nous semble que cette question devrait être étudiée plus à fond par des savants et des artistes nationaux. Il y va du bon renom artistique de notre pays qui est la patrie, il ne faut pas l'oublier, des Stämpfer, des Hedlinger, des Dassier, des Mörikofer, des Antoine Bovy et de bien d'autres médailleurs justement célèbres.

C'est pourquoi, Monsieur le Président et Messieurs, nous prenons la liberté de vous rappeler respectueusement qu'il existe une Société suisse de numismatique.

Monsieur le Conseiller national J.-E. Dufour en a du reste officiellement constaté l'existence dans la dernière session du Conseil national ; il en a rappelé la compétence et aucune objection ne lui a été faite.

La Société suisse de numismatique, fondée à Fribourg en 1879, renferme dans son sein les érudits les plus qualifiés et les plus compétents de la Suisse en matière de numismatique ; elle compte en effet au nombre de ses membres et dans chaque canton des représentants de chacune des branches de cette science complexe, histoire, numismatique pure (monnaies et médailles anciennes et modernes), sigillographie, héraldique et épigraphie, sans compter de nombreux artistes compétents et pratiquants, dessinateurs, graveurs et médailleurs.

Comme conséquence de ce qui précède, le Comité de la Société suisse de numismatique, ému des faits récents que nous avons énoncé a décidé, dans sa séance du 24 mars 1891, de vous adresser, Monsieur le Président et Messieurs, sous forme de demande respectueuse la requête suivante :

Le Comité de la Société suisse de numismatique, estimant que la compagnie qu'il représente est la seule en Suisse qui s'occupe sérieusement et spécialement des sciences précitées, émet le vœu qu'il soit consulté officiellement pour chaque frappe nouvelle de monnaies ou médailles officielles fédérales.

Dans l'espoir que vous voudrez bien prendre en considération notre demande, nous vous adressons, Monsieur le Président et Messieurs, avec l'assurance de notre sincère dévouement, l'expression de notre respectueuse considération.

Au nom du Comité de la Société suisse de numismatique :

Le Président, (signé) P. STRŒHLIN.

Le Secrétaire, (signé) J. MAYOR.

Le Vice-Président, Dr LADÉ.

Berne, le 2 avril 1891.

RÉPONSE

La Chancellerie de la Confédération suisse, au Comité de la Société suisse de numismatique à Genève.

Messieurs,

Le Conseil fédéral nous a chargés de vous remercier de l'offre que vous lui faites par votre lettre du 30 mars écoulé, au sujet de la confection de la médaille officielle du 600me anniversaire de l'Alliance helvétique et des frappes de monnaies suisses et de vous faire savoir qu'il en a pris bonne note.

Agréez, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

AU NOM DE LA CHANCELLERIE FÉDÉRALE,
Le Chancelier de la Confédération.

LA PREMIÈRE MARQUE D'HENRI GOULAZ

Dans un travail qui a paru dans la septième année de ce *Bulletin*, pages 49 et suivantes, j'ai fait connaître la marque d'Henri Goulaz, maître de monnaie à Cornavin sous Charles II, duc de Savoie : G. H. G. J'ajoutais, en donnant mes raisons, que cette marque trilittère devait être postérieure à une autre marque formée seulement de deux lettres: G. G., qui se trouve sur des monnaies de ce souverain conservées au musée de Chambéry.

Ce sont, n° 278 (n° 38 de ce règne), une parpaïole au type bien connu de ces pièces là à cette époque et, n° 249 (n° 9 de ce règne), une maille de blanchet.

Un heureux hasard vient de me mettre en possession d'une de ces mailles et je crois bien faire de la décrire en la comparant aux pièces du même genre qui ont déjà été publiées.

Ecu de Savoie de forme espagnole.

.. AROLV + DV ..

℞. : Croix pattée et fourchée cantonnée au premier quartier d'une croisette et au deuxième *(sic!)* de quelque chose d'indistinct.

+ I. . . . RI + IN + G + G

Poids : 0gr,54. Diamètre : 15 millimètres. Très bas billon.

Le trait qui suit la croix, au commencement de la légende du revers, et que nous avons rendu par un I, n'est pas un I, mais le premier jambage d'une lettre plus large, telle que serait un N ou un M, un B ou un R, etc. On s'étonnera peut-être que j'ose publier une pièce si incomplète : en numismatique on ne doit rien mépriser ; il est rare que des pièces si petites soient en parfait état de conservation et il est nécessaire de les compléter les unes par les autres.

Voici maintenant les pièces similaires dont j'ai trouvé le dessin ou la description :

Promis, 3me planche complémentaire, n° 9.

Ecu comme ci-dessus.

+ CAROLVS : II : DVX

℟. : Croix pattée.

+ MARCHIO : IN : G : G

Perrin. Musée d'Annecy, n° 135 (n° 23 de ce règne).
Ecu comme ci-dessus.

+ KAROLVS : II : DV

℟. : Croix pattée.

+ MARCHIO : IN : G : G

Billon. 44 centigrammes.
Perrin. Musée de Chambéry, n° 249.
Ecu comme ci-dessus.

+ KAROLVS

℟. : Croix pattée, d'après le texte; d'après la figure qui l'accompagne, croix pattée et fourchée.

+ D × SABAV × G × G

Billon. 58 centigrammes.

Les deux pièces qui se trouvent aux musées de Turin et d'Annecy nous donnent la clef de la légende du revers de la nôtre : on doit lire MAR. PRI. IN, c'est-à-dire en abrégé ces mots : MARCHIO PRINCEPS IN ITALIA. Voilà, me dira-t-on, une singulière façon d'abréger, de couper une phrase après une préposition en omettant le complément qui, pour le sens, devrait être l'essentiel. Sans doute : mais c'est le fait d'un graveur ignorant qui reçoit l'ordre de mettre telle chose sur telle pièce pour autant que la place le lui permettra *(quantum in circuitu intrare poterit*, disent les ordonnances) et qui coupe au petit bonheur sans s'inquiéter du sens de la légende qu'il ne comprend pas. On voit, sous ce règne-là, bien d'autres preuves de l'ignorance des graveurs : DVS au lieu de DVX, SECODVS et même CECODVS au lieu de SECVNDVS, et ainsi de suite. — Cela explique aussi la manière insolite d'abréger CAROLVS.

Les petites monnaies dont la description précède sont des demi-blanchets, soit mailles de blanchets, soit encore mailles tout court ; ce sont les dernières pièces de cette dénomination qui aient été frappées dans notre contrée. A une époque précédente on les appelait oboles de blanchets ou oboles ; le blanchet, soit denier blanchet, dont elles étaient la moitié, était le denier de 12 au gros. On sait que le nom qu'elles portaient lorsqu'on a cessé d'en frapper s'est conservé en français dans cette expression : n'avoir ni sou ni maille.

On ne connaît pas l'ordre de frappe de ces pièces-là ; on sait[1] qu'il y a entre Cl. Savoie et H. Goulaz une lacune dans les comptes de la monnaie de Cornavin et que dans un des comptes de ce dernier maître il est question d'un ordre de frappe du 17 octobre 1526 qui ne nous est pas parvenu ; d'après l'ordre de frappe de 1519, le dernier que nous possédions, les mailles de blanchets devaient être à la taille de 413 au marc, c'est-à-dire peser $0^{gr},602$, et tenir 12 grains de fin, ce qui fait 42 millièmes.

Nous connaissons donc maintenant quatre marques des maîtres monnayeurs qui ont travaillé à Cornavin sous le duc Charles II : G. R. pour Guillerme Roget ; G. S. pour Claude Savoie ; G. G. et G. H. G. pour Henri Goulaz ; il nous reste encore à découvrir, pour que cette série soit complète, la marque de Thomas Blondel et celle de Rodolphe Aigente. La première sera probablement G. B., la seconde peut-être G. A., peut-être autre chose, car il ne serait pas impossible que ce nom propre, qui ne ressemble à rien, ait été estropié dans les registres. Quoi qu'il en soit, je serais très reconnaissant aux lecteurs du *Bulletin* qui posséderaient des pièces de Charles II[2] portant des marques qui n'ont pas en-

[1] D. Promis, *Monete dei reali di Savoia,* tome I, page 167.

[2] Je rappelle que Charles II est le duc qui régnait en Savoie lors de l'émancipation et de la réformation de Genève ; les historiens l'appellent quelquefois Charles-le-Bon ; pourtant il ne mérite guère cette épithète et s'il fallait absolument lui choisir un surnom, le mieux approprié à son caractère et à ses agissements serait Charles-le-Faible ; mais enfin c'est affaire d'appréciation. Par contre c'est une erreur matérielle positive que de l'appeler Charles III comme le font les auteurs français et suisses : l'autre jour, me trouvant dans

core été expliquées, et qui ne voudraient pas les publier eux-mêmes, de bien vouloir me les communiquer.

23 mars 1891. Dr Ladé.

MÉLANGES

Pièces fausses en cours en Suisse.

On se plaint de tous côtés des nombreuses falsifications d'espèces en cours qui circulent actuellement en Suisse. On nous signale principalement des pièces de 20 francs à Fribourg, de 20 centimes et de 5 francs à Genève et à Saint-Gall. Pas une de ces pièces ne sont cependant au titre. Elles sont toutes formées de compositions diverses où l'or et l'argent n'entrent que pour une très faible partie. L'art du faussaire se porte principalement sur l'application galvanoplastique d'une légère feuille de métal. On en revient donc à peu près au système des monnaies antiques fourrées.

* * *

Erreurs de frappe et de gravure.

M. Jules-Edouard Bennert, Agrippastrasse 57, Cologne (Allemagne), entreprend un intéressant travail sur les médailles et monnaies présentant des erreurs de facture, des lettres renversées, des frappes mal réussies. Tous les numismatistes sont invités à l'aider dans ce grand travail par l'envoi de descriptions et d'empreintes des pièces qu'ils pourraient posséder. Ce travail sera d'un haut intérêt pour les pièces surfrappées, les obsidionales et en général toutes celles qui furent frappées rapidement dans des circonstances spéciales. La Suisse est riche en erreurs de ce genre et nous trouvons bien des variétés dans les pièces d'argent du XVIIme et du XVIIIme siècle.

---

une commune rurale où je présidais la votation fédérale qui avait lieu dans la salle d'école, j'ai été désagréablement surpris de voir cette erreur manifeste, qui a pourtant déjà été signalée, consacrée par un récent placard officiel du Département de l'Instruction publique.

ÉCHANGES

ventes et achats de monnaies.

Chaque membre de la Société a le droit de déposer chez le trésorier des monnaies et des médailles destinées à la vente. Les pièces seront publiées dans le numéro suivant du bulletin, sans indication du nom du déposant et avec les prix fixés par le vendeur. En cas de vente, le payement se fait au comptant ou contre remboursement. Il sera retenu, pour la caisse de la Société, soit à l'acheteur, soit au vendeur, une petite commission qui sera pour des pièces de

1 à 25 fr. le 4 %
26 à 50 fr. le 3 %
51 à 100 fr. le 2 %

pour des pièces de 101 et au-dessus il sera perçu 5 fr. L'acquéreur aura en plus les frais de port et de remboursement à supporter.

On ne reçoit pas de pièces dont la valeur est inférieure à 1 fr.

Si les pièces déposées ne trouvaient pas d'amateur, elles seront renvoyées lorsque le bulletin paraîtra de nouveau aux frais du déposant et il lui sera compté pour l'insertion et par pièce 25 cent. pour les pièces de 1 à 99 fr. et 50 cent. pour les pièces de 100 fr. et au-dessus.

Il va sans dire que les demandes de médailles et monnaies seront publiées aux mêmes conditions.

TAUSCH

Kauf und Verkauf von Münzen.

Jedes Mitglied der Gesellschaft kann bei dem Kassier Münzen oder Medaillen zum Verkaufe hinterlegen und wird die Anzeige dieser Stücke im nächsten Bulletin ohne Angabe des Verkäufers und zu dem von ihm bezeichneten Preise gemacht. Falls die Münzen durch diese Anzeige verkauft werden, so erfolgt sofortige Ausbezahlung des Betrags. Dem Käufer wie dem Verkäufer wird eine kleine Commission zu Gunsten der Gesellschaftskasse in Anrechnung gebracht und zwar für Stücke von

1 bis 25 Fr. 4 %
26 bis 50 Fr. 3 %
51 bis 100 Fr. 2 %

für Stücke von 101 Fr. und mehr 5 Fr. Der Käufer hat ausserdem die Portokosten zu tragen.

Münzen unter dem Werthe von 1 fr. werden nicht angenommen.

Wenn aber die Stücke nicht Liebhaber finden, so werden sie nach einem Monat an die Adresse des Verkäufers auf seine Kosten und unter Anrechnung für jedes Stück und für jede Insertion von 25 Ct. für Sachen im Preise von 1 bis 99 Fr. und 50 Ct. im Preise von 100 Fr. und mehr zurückzusenden.

Man kann selbstverständlich auf gleiche Weise Münzen zu kaufen suchen.

OFFRES DE MONNAIES ET MÉDAILLES

F. D. C. = fleur de coin, Stempelglanz. — T. B. C. = très bien conservé, sehr gut erhalten. — B. C. = bien conservé, gut erhalten — M. C. = mal conservé, schlecht erhalten.

Pour toute offre et demande de médailles s'adresser exclusivement à M. Henlé, trésorier, 79, route de Chêne.

		Fr.	C.
1	République Helvétque, 16 franken 1800, or f. d. c.	40	—
2	Suisse, 20 francs 1871, or f. d. c.	35	—
3	» 20 francs 1873, or f. d. c.	32	—
4	» 20 francs 1873, or f. d. c.	33	—
5	» Société suisse d'assurance, argent t. b. c.	12	—
6	» Société bienfaisance Paris 1821, argent f. d. c.	15	—
7	Appenzell, 15 Kreuz. 1738, t. b. c.	8	—
8	Argovie, 5 Batz 1809, t. b. c.	4	50
9	» Aarau écu de tir 1849, t. b. c.	52	—
10	» Brugg, Prix d'école, argent t. b. c.	10	—
11	» Zofingue, 20 Kreuz. 1722, argent t. b. c.	25	—
12	» » 1 Kreuz. 1722, t. b. c.	5	—
13	» » $^1/_2$ Kreuz. 1722, t. b. c.	6	—
14	Bâle, $^1/_4$ Plancus Thaler, s. d., argent t. b. c.	20	—
15	» Thaler 1622, t. b. c.	14	—
16	» » 1640, t. b. c.	14	—
17	» Ecu de tir 1844, argent t. b. c.	30	—
18	Berne, Thaler 1494, t. b. c.	135	—
19	» Thaler 1494, b. c.	100	—
20	» Doublon 1793, or t. b. c.	55	—
21	» » 1796, or t. b. c.	55	—
22	» Annexion du Jura Bernois 1818, argent f. d. c.	35	—
23	» Langenthal 1822, bronze t. b. c.	8	—
24	» Vme Jubilé de fondation 1855, argent t. b. c.	30	—
25	» Ecu de tir 1857, b. c.	9	—
26	Fribourg, Sarine et Broye 1798, b. c.	12	—
27	Genève, Ecu 1723, argent b. c.	10	—
28	» 10 francs 1848, or f. d. c.	50	—
29	» 20 francs 1848, or f. d. c.	40	—
30	» 5 francs 1848, argent f. d. c.	14	—
31	» Troubles de 1738, par Dassier, bronze t. b. c.	7	—
32	» Réformation 1835, bronze t. b. c.	8	—
33	» Soc. protect. des Animaux, par Bovy, br. t. b. c.	6	—
34	» 400me Annivers. de l'Arquebuse 1875, arg. f. d. c.	25	—
35	» » » » arg. f. d. c.	20	—
36	» Tir de Rousseau 1878, argent t. b. c.	27	—
37	» Tir fédéral 1887, bronze t. b. c.	10	—
38	» » » 1887, bronze t. b. c.	9	—

No.	Désignation	Fr.	C.
39	Genève, Léonce Angrand, bronze t. b. c.	25	—
40	» Jean-Samuel Bovy, bronze t. b. c.	22	—
41	» Mme Dufour-Vernes 1872, bronze f. d. c.	30	—
42	» Griolet 1866, nickel, t. b. c.	6	—
43	» Monnard et Rigaud, argent f. d. c.	50	—
44	» » » bronze f. d. c.	16	—
45	» J.-J. Rousseau, par Bonneton, argent f. d. c.	70	—
46	» De Saussure, par Bovy, bronze t. b. c.	3	—
47	» P.-E. Wolf 1872, bronze t. b. c.	20	—
48	Glaris, Ecu Tir fédéral 1847, t. b. c.	40	—
49	Grisons, Coire, Ecu Tir fédéral 1842, t. b. c.	18	—
50	» » 2/3 Thaler 1689, t. b. c.	15	—
51	» Tarasp. Thaler 1695, t. b. c.	32	—
52	» Trivulzio, double Thaler 1676, t. b. c.	40	—
53	Lucerne, Ducat 1741, t. b. c.	25	—
54	» 10 francs 1804, or f. d. c.	35	—
55	» Rappen 1787, argent b. c.	3	—
56	» Ecu Tir fédéral 1853, argent t. b. c.	80	—
57	» » » 1853, argent t. b. c.	75	—
58	Neuchâtel, 20 Kreuz. 1713, t. b. c.	10	—
59	» 1/4 Thaler 1713, t. b. c.	15	—
60	» 21 Bal 1799, t. b. c.	10	—
61	Schaffhouse, Thaler 1622, b. c.	12	—
62	Soleure, Médaille du Sonderbund, argent, t. b. c.	30	—
63	» Ecu Tir fédéral 1855, t. b. c.	15	—
64	Tessin, Paolo Foffa 1873, f. d. c.	4	—
65	Unterwald, Ducat 1787, f. d. c.	22	—
66	» Nicolas de Flue, bronze f. d. c.	4	—
67	Uri, Sonderbund 1845, argent t. b. c.	30	—
68	Vaud, 40 Batz 1812, f. d. c.	18	—
69	» 20 Batz 1810, t. b. c.	8	—
70	» 10 Batz 1823, t. b. c.	5	—
71	» Lausanne, Prix d'Académie, argent, t. b. c.	10	—
72	» Vevey, Prix d'école, argent, t. b. c.	6	—
73	Zurich, Thaler, s. d. (XVIme siècle), t. b. c.	50	—
74	» Médaille 1804, argent, t. b. c.	8	—
75	» Jubilé de 1851, f. d. c.	30	—
76	Allemagne, Montfort, Ernest, médaille d'argeut, f. d. c.	40	—
77	» Constance, double Thaler, s. d., t. b. c.	100	—
78	Italie, Livius Odescalchi, médaille bronze, t. b. c.	5	—
79	» Galeas Marie Sforza, s. d., t. b. c.	18	—
80	France, Napoléon III, Exposition de 1855, bronze, f. d. c.	4	—
81	» Commune de Paris, 5 francs 1871, f. d. c.	8	—

Revue Philatélique Suisse.

Organe mensuel

de la Philatélie postale, fiscale, télégraphique et téléphonique.

In-8°.

Cette revue paraît mensuellement sous ma direction à Genève, en langue française. Les personnes qui désirent y collaborer sont priées de m'envoyer leur nom et leur adresse.

Cette revue paraît dans un but scientifique et est éditée par moi qui ne suis que collectionneur. C'est donc dire que cette revue n'aura à subir aucune influence d'un marchand quelconque.

Les annonces sont reçues à ma rédaction d'après le tarif fixe ci-dessous, et sont publiées sans aucune responsabilité pour la rédaction.

La *Revue* paraît depuis le 1er janvier 1891.

La *Revue* paraît 12 fois par an. Elle ne comprend que des articles originaux et une chronique des timbres nouveaux donnée hors texte en supplément rédigée par M. J.-B. Moens, de Bruxelles.

Les illustrations sont données en clichés dans le texte ou en planches hors texte. — Les comptes rendus de sociétés timbrologiques sont gratuits si les sociétés s'abonnent pour chacun de leurs membres.

La Rédaction :

Paul STRŒHLIN.

Cité, 20, GENÈVE (Suisse).

ABONNEMENTS : Suisse, fr. 7. Etranger, fr. 8,50.

ANNONCES : Fr. 25 la page. — Fr. 13 $^1/_2$ p. — Fr. 6,50 $^1/_4$ p. Fr. 3,25 $^1/_8$ p.

Il n'est pas accepté d'annonces au-dessous de $^1/_8$ de page.

MÉDAILLE COMMÉMORATIVE

DE LA

CONGÉLATION DU PORT DE GENÈVE

EN 1891

Un groupe d'amateurs genevois, désireux de conserver un souvenir de l'aspect inoubliable du lac gelé et couvert de promeneurs, a décidé de faire frapper une médaille artistique donnant cette vue, prise depuis le large au travers du goléron de la jetée des Eaux-Vives.

L'exécution a été confiée à notre éminent compatriote, M. Hugues Bovy, et la médaille sera frappée à Genève, dans l'atelier de M. Louis Furet.

Nous espérons que cette œuvre éminemment nationale rencontrera, auprès de tous ceux qui ont été témoins de ce rare phénomène, un accueil favorable.

Justification de la frappe :

La médaille aura 70 millimètres de diamètre.

Elle sera frappée en plomb et vendue **trois francs.**

Pour satisfaire à la demande d'un certain nombre de collectionneurs et d'amateurs, il en sera fait une édition de luxe répartie comme suit :

1°	**50** exemplaires en bronze	au prix de Fr.	**10**
2°	**10** » en aluminium....	» »	**10**
3°	Des exemplaires en argent qui ne seront frappés que sur demande des souscripteurs............	» »	**50**

La frappe de cette édition de luxe, destinée à rester une rareté numismatique, ne dépassera en aucun cas les chiffres ci-dessus indiqués.

Les frappes en bronze et en aluminium sont déjà toutes souscrites.

On peut s'inscrire pour souscrire à la Rédaction de la *Revue*, Cité, 20, Genève. Les médailles se paient à la livraison.

Xme Année 1891 N° 4

BULLETIN MENSUEL
DE LA
SOCIÉTÉ SUISSE DE NUMISMATIQUE

Rédacteur en chef : Paul STRŒHLIN, Cité, 20, Genève.

La Rédaction laisse à chaque auteur la responsabilité de ses écrits.

SOCIÉTÉ SUISSE DE NUMISMATIQUE

ACTES ADMINISTRATIFS ET OFFICIELS

Assemblée générale de 1891.

L'Assemblée générale aura lieu à Zug, le 31 juillet 1891. Les membres qui auraient des communications à faire ou des propositions administratives à présenter sont invités à bien vouloir les annoncer à M. Paul Strœhlin, président, avant le 20 juillet pour pouvoir les faire figurer à l'ordre du jour de la séance administrative et de la séance scientifique.

M. Robert Weber (Zur Adler) à Zug se charge de toute l'organisation de la réunion et prie les membres qui désirent participer à la fête et au banquet de bien vouloir le lui annoncer avant le 26 juillet. Il se charge de procurer des chambres que l'on pourra conserver pendant la durée des fêtes fédérales de Brunnen et Schwytz.

La carte de fête, de banquet et promenade en bateau, avec concert est de 5 francs.

Réceptions.

Dans ses dernières séances, le Comité de la Société suisse de numismatique a eu l'honneur de recevoir comme membres actifs :

MM. Haas, négociant, Lucerne.
Rudolph, Th., négociant, Lucerne.
Gautier, Ad., héraldiste, Genève.
Molin, Al., (de) professeur, Lausanne.
Audeoud, Ed., négociant, Genève.
Berchem, V., (de) secrétaire de la Société d'histoire, Genève.
Morel, L., Dr-médecin, Leysin (Vaud).
Gugolz, J., médailleur, Zurich.
Forrer, L., numismatiste, Londres.
Caviezel, H., président de la Société d'histoire, Coire (Grisons).

Diplômes et sceaux.

Les nouveaux diplômes de la Société sont maintenant terminés. Ils ont été exécutés par l'imprimerie Fick, le premier de nos établissements typographiques et feront honneur à l'imprimeur et à la Société. Ces diplômes seront envoyés à tous les membres reçus depuis le commencement de l'année 1890, époque où le stock des anciens diplômes a été complètement épuisé. Ils sont d'une valeur artistique bien supérieure aux anciens et ornés de bois gravés par feu Burillon, l'un des collaborateurs assidus de l'imprimerie Fick à Genève.

Les membres reçus avant 1890, qui désireraient recevoir le nouveau diplôme en renouvellement de l'ancien, pourront l'obtenir en s'adressant au trésorier de la Société et en envoyant la somme de deux francs pour frais d'expédition et emballage.

Les diplômes seront ornés du nouveau sceau de la Société.

Nouveau n'est pas le mot propre, car la Société ne possédait qu'un petit cachet en forme de bractéate figurant sur les anciens diplômes. Le sceau que le Comité a commandé à M. Georges Hantz, notre collègue, sera une œuvre remarquable au point de vue artistique. L'écusson fédéral qui en orne le centre est exécuté d'après la nouvelle ordonnance fédérale (branches inégales de la croix), mais l'ensemble a été inspiré par nos meilleurs monuments sigillographiques suisses du moyen âge.

Nous espérons que nos collègues seront heureux de tous ces progrès que nous amenons peu à peu en renouvelant le matériel de notre Société et qui, malgré les frais considérables qu'ils ont occasionnés, n'ont pas trop compromis l'actif de l'association.

Tirages à part des publications de la Société.

A partir de l'année 1891, les articles publiés dans la *Revue suisse de numismatique* auront droit à des tirages à part pour autant que les auteurs en auront fait la demande écrite à la rédaction. Les articles importants et comprenant moins d'une feuille (16 pages) de texte auront droit à 25 exemplaires. Ceux qui comprendront deux feuilles d'impression au moins, auront droit à 50 exemplaires. Les articles de moins de quatre pages n'auront droit qu'à deux livraisons de la *Revue*.

Ces tirages à part seront livrés sans titre et sans couverture.

Il ne sera pas fait de tirage à part des articles du *Bulletin*. L'imprimeur sera toujours à même de fournir, au même prix qu'à la Société de numismatique, des tirages supplémentaires au chiffre gratuit. Ces commandes devront être adressées à la rédaction à la livraison des mémoires manuscrits. L'imprimeur fera des tirages à part du *Bulletin* pour ceux qui le désireront, mais à leurs frais.

Rédaction de la Société.
Cité, 20.

NÉCROLOGIE

Xavier Kohler.

Nous avons le regret d'annoncer le décès de M. Xavier Kohler, l'un de nos membres fondateurs, survenu le 17 mai 1891. Il porta toujours un vif intérêt à notre Société et était souvent à même de rendre à ses collègues de grands services en leur facilitant les recherches dans les archives du Jura-Bernois. D'une grande science et d'une grande activité, il contribua beaucoup au développement littéraire de cette partie de la Suisse et fut le fondateur et longtemps le président de la Société jurassienne d'émulation. Comme député au Grand Conseil bernois il soutint avec succès les intérêts de la partie romande du canton de Berne. Cet homme distingué et d'un commerce agréable n'était âgé que de 68 ans, mais les derniers temps de sa vie furent assombris par une longue et douloureuse maladie. Il est triste de voir diminuer si rapidement le nombre des fondateurs de notre Société, qui tout en n'étant arrivée qu'à sa douzième année, a déjà perdu un grand nombre de ses anciens.

Paul STRŒHLIN.

Karl Dominik von Hettlingen.

Montag, den 9. Februar, ist in Schwyz der 74 Jahre alte Hauptmann Karl Dominik von Hettlingen nach langer Krankheit gestorben. Als Verwalter der grossen Medaillen-Sammlung des berühmten Medailleurs Hedlinger, über den Herr Pfarrer J. Amberg eine vortreffliche Biographie geschrieben, erhielt er öfters die Besuche mancher künstlerischer und politischer Grössen der verschiedensten Staaten.

Er ruhe im Frieden!

UN ESTERLIN DE LOUIS II

BARON DE VAUD

A Monsieur le professeur J. Chautard.

Monsieur et très honoré Collègue,

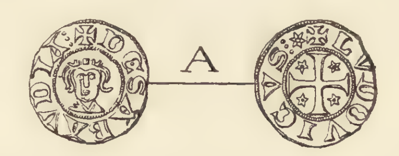
Après avoir pris connaissance du compte rendu critique que j'ai consacré à votre remarquable ouvrage intitulé : *Imitations des monnaies au type esterlin*, vous avez bien voulu me dire qu'il vous serait agréable, et qu'il serait sans doute intéressant pour d'autres numismates, de me voir publier deux pièces de ce genre dont j'ai relevé l'absence dans votre livre.

Quant à la première, celle d'Amédée VI, comte de Savoie, 1343-1383, décrite sous le nom de blanc douzain par Dominique Promis [1] et figurée au n° 2 de sa troisième planche complémentaire, je ne la connais que par cet auteur : elle appartient au type edwardin caractérisé à l'avers par une tête de face à chevelure bouclée couvrant les oreilles, mais sans couronne, ce qui n'est pas habituel sur les pièces de ce genre, et renfermée dans un double quadrilobe, au revers par une croix pattée, cantonnée de douze globules, ne traversant pas la légende, ce qui est aussi un peu insolite. Promis ne paraît pas avoir eu connaissance de l'existence du type esterlin ou tout au moins de l'imitation qui en a été faite sur le continent : en tout cas il n'en fait pas mention.

Quant à la seconde pièce dont j'ai parlé, celle de Louis II, baron de Vaud, 1302-1350, je l'ai eue entre les mains et elle appartient à notre président, M. Paul Strœhlin, qui s'est fait un plaisir de m'autoriser à la publier.

[1] Monete dei Reali di Savoia. Turin, 1841, tome I, page 531.

Croix pattée, ne traversant pas la légende, cantonnée de quatre molettes à cinq pointes.



+ LVDOVICVS ⁝ molette à six pointes.

Rv. Buste drapé; tête de face à couronne très rudimentaire et à chevelure bouclée;

+ DE SABAVDIA ⁝

Billon. Diamètre : 17 millimètres. Poids : 0 gr. 80.

Cette pièce n'est pas tout à fait inédite : il s'en trouve une assez semblable dans l'ouvrage déjà cité de Promis, tome I, page 532, et elle est dessinée à la troisième planche complémentaire sous le n° 12. Mais là aussi le caractère esterlin de cette monnaie a été méconnu par l'auteur, qui l'appelle simplement denier et dit que Louis II l'a imitée de celle de son parent citée plus haut.

Je remarque en passant que dans l'état actuel de la science on ne sait pas distinguer les uns des autres les deniers frappés à Nyon par les deux Louis, barons de Vaud, d'après le type usité dans le bassin du Léman[1]. Peut-être cette pièce au type esterlin, qui ne peut appartenir qu'au second de ces princes, permettra-t-elle de lui en attribuer d'autres, au type ordinaire, qui présenteraient les mêmes particularités quant à la forme des caractères, les signes de ponctuation et les ornements accessoires de la légende.

Quoiqu'il en soit, notre pièce diffère de celle de Promis par plusieurs détails : des molettes au lieu d'étoiles dans le champ et dans la légende, trois points au lieu de deux, une forme différente de l'E, etc.

Il est à peine besoin d'ajouter, Monsieur, que rien ne

[1] C'est l'opinion de Morel-Fatio, le meilleur juge en ces matières.

prouve que cette pièce ait été imitée de celle d'Amédée VI, dont elle diffère du reste beaucoup à l'avers et surtout au revers, sans parler du module et du poids. Il est bien plus naturel d'admettre que toutes deux ont été copiées, indépendamment l'une de l'autre, sur d'autres pièces, celle d'Amédée sur des esterlins quelconques au type le plus connu, celle de Louis sur des esterlins des Pays-Bas.

On ne peut pas dire qu'il ait pris pour modèle, dans cette contrée, une pièce déterminée de tel Etat et de tel souverain et je ne sais vraiment pas à laquelle des figures de votre ouvrage ressemble le plus le dessin que voici : Louis de Vaud paraît s'être inspiré de plusieurs monnaies différentes, prenant aux unes, pour son avers, la tête de face, si banale ; à d'autres, pour le revers, les molettes ou étoiles qui avaient remplacé les globules, à la fin du XIIIme siècle et au commencement du XIVme, sur les esterlins du Hainaut, du Brabant, de Looz, etc. ; à d'autres enfin la croix ne sortant pas du champ qu'on voit plutôt dans le N. O. de l'Allémagne. En somme, l'aspect général est celui d'une monnaie des Pays-Bas et la similitude est complétée par la faiblesse du poids.

La pièce dont je vous parle pèse 80 centigrammes; en tenant compte de ce qu'elle est un peu rognée elle peut avoir pesé, en sortant de l'atelier, 0 gr. 85 au maximum : or, si les esterlins du comté de Flandre de Gui de Dampierre, 1280-1305, et de Robert de Béthune, 1305-1322, que vous avez décrits et figurés, pèsent [1] de 1 gr. 25 à 1 gr. 41, ceux de Louis de Nevers, 1322-1346, tombent tout à coup à 0,80 et à 0, 75.

Ces derniers sont donc réduits d'un bon tiers. Les premiers au contraire ont bien à peu près le poids qu'on doit s'attendre à leur trouver : si l'on admet, comme je l'ai fait dans mon compte rendu [2], qu'on en taillait 320 à la livre dite de Charlemagne, ce qui fait 160 au marc de Cologne, les esterlins devaient peser à l'origine 233 gr. 808 : 160 = 1,461.

[1] A une seule exception près ; mais d'après le dessin l'exemplaire en question paraît être mal conservé. Pl. III, fig. 4.

[2] *Revue suisse de numismatique*, Première année, page 100.

Quant au Brabant, vous n'indiquez pour aucun des esterlins de ce duché, le poids effectif; mais on peut y suppléer en quelque mesure par une indication que je trouve dans les Münzstudien de Grote[1] : dans un acte de 1330 il est dit que les deniers de Münster ont la même valeur que les esterlins de Brabant, « branbanter Englische », soit « denarü brabantini legales », *quorum quatuor aequivalent uni grosso turonensi.* D'autre part, dans les *leges upstalbomicæ* de Frise, en 1323, il est dit : *turonense pro 4 monasteriensibus seu osnabrugensibus, vel pro 3 sterlingis novis de Anglia computato.* En combinant ces deux passages, j'en conclus qu'à cette époque l'esterlin de Brabant ne valait que les $^3/_4$ de celui d'Angleterre, qui lui-même avait probablement diminué de poids ; sans cela pourquoi le législateur frison aurait-il dit : *novis ?* Je suis persuadé qu'en faisant les mêmes recherches pour les esterlins d'autres Etats, on trouverait le même résultat que pour ceux des Flandres et du Brabant : une forte diminution de leur valeur vers la fin du premier quart du XIVme siècle.

Enfin, Monsieur, il est très naturel que Louis II ait copié l'esterlin des Pays-Bas, quant au type et quant au poids, de préférence à tout autre parce qu'il avait vécu longtemps dans ce pays ; il y avait suivi à la guerre le roi Philippe de Valois et lui avait rendu de grands services. Rentré dans ses Etats, il n'y fit pas un long séjour : il en repartit pour aller guerroyer dans le Milanais au secours de son gendre Azzo Visconti et contribua au gain de la bataille de Parabiago (1339). C'est probablement pendant l'apparition qu'il fit à Nyon à son retour d'Italie, avant de retourner finir sa carrière dans les Flandres, qu'il y fit frapper les esterlins dont j'ai eu le plaisir de faire le sujet de cette lettre : il en avait sans doute besoin pour cette nouvelle expédition.

Veuillez agréer, etc.

4 juin 1891.

Dr LADÉ.

[1] Tome I, pages 202 et 208.

IMITATIONS ET FALSIFICATIONS

DE

MÉDAILLES GENEVOISES

---

42 Sols 1831.

Cette rarissime pièce d'argent est un projet ou essai et n'a jamais été émise. Elle a été frappée à très peu d'exemplaire et restera un des joyaux de la collection genevoise. — Il a été refait dernièrement un nouveau coin dans le but de faire une frappe d'imitation. Aucune pièce n'a encore été frappée avec ce coin, mais cela arrivera prochainement. Il faudra donc se méfier des exemplaires qui entreront dans le commerce. -- La pièce originale pèse 8,145 gr.

Jeton en carton du Tir fédéral de 1828.

Ce jeton a été imité à Genève et est fort bien fait. On peut cependant le reconnaître. Voici le description de l'original. Le jeton est en carton vert-jaune au droit et blanc au revers.

Au centre les armoiries de Genève dans un écu allongé messurant en largeur : la partie supérieure 14,1 millim. et en hauteur du milieu de la partie supérieure à la pointe 14 millim. Au desein $\bar{J}\widehat{H}\bar{S}$ dans un soleil rayonnant. Le tout entouré d'un cerble. Entre le cercle intérieur et un autre cercle extérieur la légende : TIRAGE FEDERAL Exergue : A GENEVE 1828.

Rev. uni. — Il y a des exemplaires qui portend une contremarque aux armoiries de Genève en noir.

Voici maintenant les différences.

Original.	*Imitation.*
1° Les deux angles supérieurs de l'écusson sont à la même hauteur que le centre légèrement bombé.	Les angles sont relevés en pointe.
2° La tête de l'aigle est plus grosse et la couronne aussi. Elle touche presque l'écusson.	La tête est plus petite. La couronne plus petite et n'arrive qu'à 1,5 millim. de l'écusson.
3° Les grandeurs de l'écusson sont 14,1 millim. par 14 millim.	Elles sont de 14 millim. par 14,1 millim.
4° Dans l'exergue on lit A GENEVE. La lettre G a les traits plus forts.	A' GENEVE. Dans l'imitation le G a les traits plus grêles.
5° Dans les traits figurant le gueule en partant de l'angle droit de l'écusson il y a 12 traits dont 2 sont coupés par le haut de la clé. Le 3me trait est parfaitement vertical.	Il y a 13 traits. Les 2 traits formant le prolongement de la clé sont plus courts et forment un petit carré parfait. Le 3me trait est ondulé.

Société des Jeunes Mères Langues.

Cette médaille en laiton gravée à la main a été admirablement imitée. On en trouve la description dans Roumieux. (Descript. de 400 médailles genevoises.) Dans l'original l'homme ivre soutenu par son ami montre la semelle de son soulier droit. La semelle est entourée d'une ligne de très petits clous. Dans l'imitation ce sont de gros clous irrégulières moins nombreux et il y a une nouvelle ligne de trois clous sous le plante du pied, au milieu de la semelle. — En avant du pied la bouteille vide couchée est beaucoup plus ombrée dans l'original. — De plus dans l'imitation il y a un bouchon devant la bouteille.

Diamètre de l'original	. .	0, 047.
» de l'imitation	. .	0,0467.
Poids de l'original	grammes	40,35.
» de l'imitation	»	39,59.

P. S.

MÉLANGES

Mürbach et Luders.

Notre collègue M. Albert Sattler nous communique un thaler de cette abbaye daté de 1544. Cette intéressante pièce est sans doute la frappe la plus ancienne, car M. Engel ne décrit que la frappe de 1545. Ces deux pièces ne diffèrent que par la date. J. S.

Münzfund von Schweinfurth.

In Schweinfurt wurde vor einem Jahr beim Kellergraben im Hause der Wittwe Schneider, Zehentstrasse Nr 27, ein Schatz gehoben, bestehend aus 319 meistens ganzen und halben Thalern aus dem XVI. und dem Anfang des XVII. Jahrhunderts (sämmtliche vor 1630), worunter auch ein Dutzend Stücke aus der Schweiz : Basel, Genf, Schaffhausen, Solothurn und Zug ; die übrigen sind zum grossen Theil deutsch-österreichischen Ursprungs. Herr Heinrich Schneider, Sohn, in Frankfurt a/M.-Sachsenhausen, Gartenstr. 1, hat den Verkauf übernommen, mit welchem sich Liebhaber in Verbindung setzen wollen. P. S.

BIBLIOGRAPHIE

Archiv des historischen Vereins des Kantons Bern. 13me volume, 1re liv. Berne 1890, in-8°.

La Société historique de Berne continue avec zèle la publication de ses *Archives ;* le présent fascicule contient, avec une partie administrative et un recueil de lettres de différents

personnages à Philippe-Albert Stapfer, une très intéressante notice de M. le curé J. Stammler sur la fameuse tapisserie de la collégiale de Berne, dite de Saint-Vincent, et qui est conservée aujourd'hui au Musée historique de cette ville. On sait que cette précieuse tenture, formée de quatre pièces tissées au commencement du XVIme siècle comporte, en 18 scènes, la vie entière de Saint-Vincent ; c'est une source inépuisable de renseignements pour l'histoire du costume, l'iconographie, la décoration, etc. J. M.

Catalogue descriptif des monnaies et médailles composant le Médaillier de la Chaux-de-Fonds. 1re partie : *Monnaies suisses.* La Chaux-de-Fonds 1890. br. in-8°.

Notre savant collègue, M. Albert Michaud, vient de publier la première partie du catalogue de la collection dont il a charge : le médaillier de la Chaux-de-Fonds. Voilà certes une publication utile et dont l'étude sera profitable aux numismates en même temps qu'elle stimulera, espérons-le, le zèle des conservateurs d'autres médailliers suisses.

M. Michaud nous raconte, dans une préface instructive, l'histoire de la formation de ce cabinet, et c'est merveille de voir avec quel entrain chacun s'empresse de l'enrichir ou d'en faciliter l'examen. L'origine de la collection remonte à l'année 1849, où le cercle l'*Union* fit don au Collège, en se dissolvant, de sa bibliothèque et de ses monnaies au nombre de 1113 pièces. Aucune salle n'était alors disposée pour un dépôt public et ce fut le premier conservateur, M. Célestin Nicolet, qui accueillit dans son domicile ce premier fond.

Sous la direction de notre collègue, M. Edouard Perrochet qui succéda en 1866 à M. Nicolet, les dons affluèrent et l'on dû se préoccuper de l'installation définitive du médaillier et d'un premier classement. MM. Ch.-Eug. Tissot et J.-P. Delachaux qui occupèrent ensuite le poste de conservateur, enregistrèrent de précieuses donations, firent de nombreux échanges, en particulier avec le regretté Morel-Fatio, et activèrent la détermination des principales séries.

Il était réservé à M. Michaud, nommé conservateur en 1889, d'inscrire un don particulièrement généreux : celui de M. Oscar Nicolet, membre également de la *Société suisse de numismatique*, qui remit au musée sa collection de monnaies suisses, renfermant plusieurs pièces rarissimes ; citons entre autres, un double pistole de Marie de Nemours, princesse de Neuchâtel (1694), une pistole de Frédéric I, prince de Neuchâtel (1713), une double couronne de Zurich (1631), etc. Ce cadeau est renfermé dans un meuble spécial et reste indépendant du médaillier, suivant le désir du donateur.

Quant au catalogue proprement dit il est fort bien dressé, d'une façon claire et précise et d'un maniement facile. Il ne s'agit encore que des monnaies suisses ; les cantons sont rangés par ordre alphabétique, après eux viennent les divisions secondaires de la numismatique de notre pays, les évêchés, les abbayes, les villes, puis la République Helvétique et la Confédération. Les pièces de chaque Etat sont rangées par ordre de valeur en commençant par les plus hautes ; chaque monnaie porte un numéro d'ordre et un numéro de catalogue et est accompagnée d'une description sommaire et d'un renvoi bibliographique. Les variantes ou les différences d'années sont indiquées par des rapprochements de numéros avec les types. Une table des matières formant répertoire termine cet intéressant opuscule.

On peut constater bien des lacunes encore dans le médaillier de la Chaux-de-Fonds, lacunes qui seront rapidement comblées si les dons continuent à suivre une aussi belle progression ; et ce ne sera pas le moindre avantage du *Catalogue* de permettre la constatation de ces lacunes. Souhaitons en terminant de voir cette publication rapidement menée à bonne fin, les parties consacrées aux médailles surtout devant offrir un réel intérêt. On doit féliciter en tous cas M. Michaud pour cette entreprise dont tous les collectionneurs lui seront reconnaissants.

J. Mayor.

Xme Année 1891 N° 5

BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ SUISSE DE NUMISMATIQUE

Rédacteur en chef : Paul STRŒHLIN, Cité, 20, Genève.

La Rédaction laisse à chaque auteur la responsabilité de ses écrits.

SOCIÉTÉ SUISSE DE NUMISMATIQUE

ACTES ADMINISTRATIFS ET OFFICIELS

Assemblée générale de 1891.

L'Assemblée générale aura lieu à Zug, le 31 juillet 1891. Les membres qui auraient des communications à faire ou des propositions administratives à présenter sont invités à bien vouloir les annoncer à M. Paul Strœhlin, à Zug, avant la séance, pour pouvoir les faire figurer à l'ordre du jour de la séance administrative et de la séance scientifique.

M. Robert Weber (Zur Adler) à Zug se charge de toute l'organisation de la réunion et prie les membres qui désirent participer à la fête et au banquet de bien vouloir le lui annoncer avant le 29 juillet. Il se charge de procurer des chambres que l'on pourra conserver pendant la durée des fêtes fédérales de Brunnen et Schwytz.

La carte de fête, de banquet et promenade en bateau, avec concert est de 5 francs.

Réceptions.

Dans ses dernières séances, le Comité de la Société suisse de numismatique a eu l'honneur de recevoir comme membres actifs :

MM. Serrure, Raymond, numismatiste, Paris.
Weyl, Adolphe, numismatiste, Berlin.
Lanz, J., docteur-médecin, Laupen.
Palley. F., numismatiste, Paris.

Démissions.

C'est par erreur que nous avons annoncé la démission de
MM. Frédéric Steiner, à Berne.
Roth-Rosat, à Berne.

Par un hasard curieux, ces deux membres ont des homonymes à Berne et à Seedorf qui ont reçu irrégulièrement les publications de la Société à leur place et ont refusé toute cotisation ou communication depuis l'avis des paiements. Nous faisons donc toutes nos excuses à ces Messieurs, car nous ne pouvions supposer le fait arrivé.

Nous prions donc instamment, pour éviter de nouvelles erreurs, tous les membres de bien vouloir vérifier l'adresse de ce bulletin et de nous envoyer les rectifications qui les concernent pour le nom, prénoms, profession, rue et endroit notés sur l'adresse. Au cas où l'une de ces rubriques manquerait, il serait désirable de nous l'envoyer de suite.

Désormais, en cas de refus des publications ou de paiements des cotisations, les membres seront prévenus par lettre chargée des suites de ce refus, considérées comme démission du titulaire.

Le rédacteur :
Paul STRŒHLIN.
Cité 20, Genève.

Diplôme et sceau.

Les nouveaux diplômes de la Société sont maintenant terminés. Ils ont été exécutés par l'imprimerie Fick, le premier de nos établissements typographiques et feront honneur à l'imprimeur et à la Société. Ces diplômes seront envoyés à tous les membres reçus depuis le commencement de l'année 1890, époque où le stock des anciens diplômes a été complètement épuisé. Ils sont d'une valeur artistique bien supérieure aux anciens et ornés de bois gravés par feu Burillon, l'un des collaborateurs assidus de l'imprimerie Fick, à Genève.

Les membres reçus avant 1890, qui désireraient recevoir le nouveau diplôme en renouvellement de l'ancien, pourront l'obtenir en s'adressant au trésorier de la Société et en envoyant la somme de deux francs pour frais d'expédition et emballage.

Les diplômes seront ornés du nouveau sceau de la Société. Nouveau n'est pas le mot propre, car la Société ne possédait qu'un petit cachet en forme de bractéate figurant sur les anciens diplômes. Le sceau que le Comité a commandé à M. Georges Hantz, notre collègue, sera une œuvre remarquable au point de vue artistique. L'écusson fédéral qui en orne le centre est exécuté d'après la nouvelle ordonnance fédérale (branches inégales de la croix), mais l'ensemble a été inspiré par nos meilleurs monuments sigillographiques suisses du moyen âge.

Tirages à part des publications de la Société.

A partir de l'année 1891, les articles publiés dans la *Revue suisse de numismatique* auront droit à des tirages à part pour autant que les auteurs en auront fait la demande écrite à la rédaction. Les articles importants et comprenant moins d'une feuille (16 pages) de texte auront droit à 25 exemplaires. Ceux qui comprendront deux feuilles d'impression au moins auront droit à 50 exemplaires. Les articles de moins

de quatre pages n'auront droit qu'à deux livraisons de la *Revue*.

Ces tirages à part seront livrés sans titre et sans couverture.

Il ne sera pas fait de tirage à part des articles du *Bulletin*. L'imprimeur sera toujours à même de fournir, au même prix qu'à la Société de numismatique, des tirages supplémentaires au chiffre gratuit. Ces commandes devront être adressées à la rédaction à la livraison des mémoires manuscrits. L'imprimeur fera des tirages à part du *Bulletin* pour ceux qui le désireront, mais à leurs frais.

Rédaction de la Société.
Cité, 20.

CONGRÈS DE BRUXELLES

A la suite de l'aimable invitation adressée à notre Société par la Société de numismatique belge, le Comité a délégué notre ancien président, M. de Palézieux, pour se rendre aux fêtes du cinquantenaire de la Société belge. Nous donnerons dans un prochain *Bulletin* la description de la médaille frappée à cette occasion et qui a été aimablement offerte au médaillier de notre Société.

A PROPOS
DE LA
MÉDAILLE DE LOUIS LE FORT
DE GENÈVE

Nous avons eu la bonne fortune de retrouver dans les archives d'Etat à Genève deux lettres assez curieuses concernant cette médaille et nous croyons intéresser les numismatistes genevois en les publiant dans le *Bulletin*. Quoiqu'elles ne soient pas écrites par des numismatistes et donnent une large part à l'imagination de leurs auteurs, elles nous montrent tout l'intérêt que nos ancêtres portaient à cet



événement et la manière de voir et de comprendre les représentations allégoriques au XVIIIme siècle.

La médaille Le Fort existe en deux variétés. Nous donnons ici la reproduction de la plus commune. La seconde ne se distingue de la première qu'en ce que le gilet a deux

boutons de plus et que la signature de Dassier se trouve entre les boutons du gilet et l'extrémité du bras droit au lieu de se trouver en dessous du buste.

La description se trouve dans l'*Armorial genevois* de Blavignac. Elle existe dans les deux variétés en bronze, bronze doré et argent. Des exemplaires en argent ont servi de prix de tir et portent une inscription sur la tranche rappelant cette circonstance. Ils sont excessivement rares.

P. S.

Lettre de Baulacre sur la médaille de Lefort.

M. Schemirfeld ayant demandé à M. Baulacre, ministre, un de ses amis de lui envoyer la médaille de M. Lefort et d'y joindre l'explication du revers, qui lui paraissait un peu obscur, voici ce qu'il lui répondit sur cet article le 6 janvier 1735 :

Je vous enverrai ce revers sans m'embarrasser des vues précises de l'auteur. Voici ce que j'y trouve. On a voulu frapper une médaille qui conserva la mémoire du syndicat de M. Lefort.

Je cherche donc ce qui s'est passé de plus remarquable depuis qu'il a administré les affaires. Ce qui a donné le plus de relief à notre ville cette année, c'est le séjour d'un prince le plus illustre d'Allemagne, qui y a fait ses études et ses exercices. Une autre chose qui a fait beaucoup de bruit, ce sont les mouvements que s'est donné notre peuple dès le printemps pour affermir, disait-il, ses droits et ses privilèges; cela a fort agité nos concitoyens jusqu'à la fin de l'année.

Il est donc naturel de faire entrer ces deux objets dans le revers; l'on voit d'abord une grande figure qui s'exprime d'elle-même. Le pilié qu'elle tient à la main désigne une république et l'écusson sur quoi elle est appuyée marque en particulier la république de Genève. Je vois ensuite au milieu du revers un petit amour ayant sur l'épaule un faisseau de flèches et un cœur à la main. Sous ces attributs du Dieu de

l'amour, on reconnaît aisément son altesse sérénissime le prince de Hesse Cassel, puisque, de l'aveu de tout le monde, il en a la beauté et les grâces. Les armes de l'amour le caractérisent mieux que si on lui avait mis à la main les armes de son illustre maison. Ce n'est pas moi le premier qui ai employé cette comparaison, ne vous rappelez-vous point ces vers de la relation d'une fête donnée à S. A. :

Ce prince gracieux est le plus beau que le jour
Ressemblant trait pour trait au petit Dieu amour
On pourrait s'y méprendre très je vous le jure
S'il avait son carquois, ses ailes, sa parure.

Ces vers sont d'un auteur grave que nous voyons tous les jours en manteau et en collet. L'énigme n'est donc point difficile et dès qu'une fois on a trouvé ce mot, tout le reste se développe aisément. Les autres figures représenteront le même personnage pris dans des attitudes différentes. On le voit près d'une table sur laquelle est posé un globe, cela marque assez clairement que le prince, pendant son séjour parmi nous, s'est appliqué à la géographie et l'astronomie et en général aux mathématiques. Il lit dans un livre. Ce sera si vous le voulez ou un cours d'histoire ou de philosophie, toutes ces sciences dont on s'occupe alternativement. Mais un livre sur lequel on ne peut pas se méprendre c'est une bible que la femme qui représente Genève tient sur ses genoux, puisque le titre y paraît en caractères très distinctifs. On a toujours fait l'honneur à notre ville de la regarder comme le centre et le dépositaire de la religion réformée qui passe parmi nous avec justice pour la plus conformée à la parole de Dieu. Le prince est donc venu étudier cette religion dans son sein. C'est comme sur ses genoux qu'il est venu feuilleter l'Ecriture sainte. On sait que ce livre fait sa principale étude tant que nous avons eu le bonheur de posséder S. A. après ses études sérieuses. La médaille nous apprend encore qu'il n'a pas méprisé les beaux-arts. On le voit sur le devant du revers appliqué à dessiner une tête. Tous les connais-

seurs savent qu'il réussit fort bien au dessin et même à la musique et à tous les exercices du corps. Pendant que cet aimable prince remplissait si bien son temps et faisait de grands progrès dans les sciences, le démon de la discorde vint mettre la dissension dans notre ville. Nos bourgeois, prétendant qu'on avait donné atteinte à leurs privilèges, arborent l'étendart de la liberté. On fit d'abord la guerre avec la plume, mais enfin le peuple en vient jusqu'à prendre les armes pour se faire raison. C'est ce que l'on trouve en substance dans la légende de l'exergue : *Jura civium asserta*. Le prince ne se voyant plus en sûreté au milieu du tumulte prend tout à coup la résolution de se retirer dans quelque ville voisine du lac Léman. C'est ce qu'on peut apercevoir dans la médaille. Notre petit amour plie bagage. On le voit penché sur un ballot de hardes les plus précieuses, il y met une adresse de sa propre main ; on le voit se relever derrière ce gros ballot et se préparer au départ. La ville de Genève paraît fort surprise de ce coup imprévu, on la représente assise apparemment parce que l'accablement où elle se trouve ne lui permet pas de se tenir debout. Elle lève les yeux au ciel comme on a la coutume de faire dans les grandes afflictions. Elle semble prononcer ce mot du haut du revers : *Dei numine ou mutu*. Dieu le veut ainsi il faut se soumettre à sa volonté. C'est là le formulaire comme tout le monde sait que les affligés l'ont ordinairement dans la bouche.

Elle continue à se tourner du côté du ciel apparent pour faire des vœux pour l'heureux voyage du prince, peut-être aussi pour son retour dans notre ville. L'œil de la Providence au haut de la médaille pour veiller à la conservation du prince pendant les troubles de notre ville. Ce prince part et s'en va si rapidement que l'on a dans le départ précipité une nouvelle raison des ailes qu'on lui a données. Il ne se retire pas, il s'envole, remarquez qu'il tient à la main un cœur. C'est visiblement celui de cette dame romaine qui représente notre république. Ce n'est pas assez dire qu'il

emporte le cœur de tous nos concitoyens. Le beau sexe doit être compris le premier. Flèches qu'il a sur l'épaule ne sont pas des armes de simple parade, combien de belles en doivent avoir senti les atteintes. La triste époque de ce départ c'est le dimanche matin 12 décembre, jour de la fameuse escalade de Genève. Par là cette fête fut convertie en un jour de deuil. On n'aperçoit dans notre ville qu'une consternation générale. Pour la corne d'abondance au pied de cette femme, elle signifie que le prince et beaucoup de noblesse étrangère qu'il attirait à Genève y versaient des sommes considérables au départ du prince pour marquer qu'elle se vide et c'est une source qui va tarir.

Pour tirer du revers d'une auguste médaille
Une flatteuse allusion
Beaulacre avec chaleur travaille.
Et n'en sort cependant qu'à sa confusion
Car d'un prince chéri dont l'émulation
Annonce le héros, désigne le grand homme.
Loin de peindre la noble ardeur
Il en fait un enfant, un peintre, un astronome,
Un écolier craintif et puis... et puis un emballeur.

Archives de l'Etat de Genève, l. 24, p. 155. Lettres 1734, 50, 55 *bis.*

Lettre de M. Mallet Tudert.

Vous me demandez l'explication qu'un de nos beaux esprits a donnée du revers de la médaille frappée à Genève à l'occasion du Conseil général, tenu le 8 juillet 1734. Vous la trouverez au bas de ma lettre. L'auteur de cette galanterie est un fin courtisan qui sous d'habiles métamorphoses connaît le grand art d'amener tout à ses vues. L'effigie de la médaille représente un des plus dignes magistrats que nous ayons jamais eu et qui remplissait la première place de l'Etat en 1734. Le revers suivant le sens naturel offre la liberté sous la figure d'une femme qui tient en sa main la sainte Bible et de l'autre une lance avec un bonnet au bout. Cette

femme est assise et elle se repose sur un écu ou sont gravées les armes de Genève, ce qui fait voir que cette ville est une ville impériale et libre. A côté d'elle est une corne d'abondance qui répand ses trésors et au devant sont quatre jeunes enfants représentant quatre différents génies, celui de l'union, celui des sciences, celui des arts, celui du commerce. Le premier tient un faisseau de baguettes d'une main et de l'autre tient un cœur. Le deuxième tient un livre dans lequel il lit et à côté de lui est une sphère. Le troisième peint un portrait. Le dernier met un numéro sur une balle de marchandise, l'œil de la Providence qui est au-dessus signifie que lorsque par la faveur de Dieu un peuple jouit de la liberté, tout fleurit et prospère dans le pays que ce peuple habite. Les mots de la légende sont *Dei numine*, par la providence divine. Ceux de l'exergue *Jura civium asserta anno 1734*. Les droits des citoyens affermis en l'année 1734.

L'auteur de l'explication dit *qu'il va donner ce revers à sa manière s'embarrassant peu des vues précises du graveur* et là dessus il donne une ample carrière à son esprit imaginatif. Je vais en marquer quelques traits. Je vois, dit-il, *un petit amour ayant sur l'épaule un faisceau de flèches*. Avez-vous jamais ouï parler, monsieur, d'une vue plus obscurcie ? Depuis quand l'amour porte-t-il un paquet sur l'épaule ? Et ce faisceau de baguettes étroites et unies les unes aux autres ont-elles un grand rapport avec des flèches. J'aurais voulu que vous eussiez entendu toutes les jolies choses qu'a dites à cette occasion votre jeune et aimable parente avec cet air vif et enjoué que vous lui connaissez. En vérité, s'est-elle écriée plus d'une fois, presque en colère, ce n'est pas à la louange des dames qui sont la connaissance de l'auteur, puisqu'elles ne lui ont pas donné une plus juste idée de l'amour. Et prenant ensuite un air badin : Qu'on ne s'avise pas dans le public, a-t-elle dit, de mettre ce fanatisme en amour sur le compte des cavaliers qui fréquentent notre coterie, car aucun d'eux n'ignore que le carquois de ce Dieu est toujours garni de flèches acérées. — Notre courtisan qui

voulait à quelque prix que ce fut faire l'application de cette figure à S. A. S. le prince de Hesse Cassel a voulu absolument qu'elle fut l'amour. J'avoue avec lui et tout le monde que ce prince en a la beauté et les grâces. Mais les personnes de bon goût trouvent à redire que pour manifester cette vérité l'auteur se serve d'une occasion si peu convenable, car si la figure qu'il dit être celle de S. A. n'est point l'amour ni n'en a aucun des attributs, que ne serait-on pas en droit de dire sur la comparaison ? Il y a encore quelque chose de plus marqué. *Ce n'est pas moi le premier*, ajoute le courtisan, *qui ait employé cette comparaison.* Là dessus il cite des vers où S. A. S. est prise pour l'amour.

Des personnes disent que cette citation n'est point d'un habile homme. Après avoir dit que ce prince ressemble à l'amour il devrait s'en tenir là. On ne cite un témoin, ajoutent-elles, que sur un fait un peu vraisemblable ou sur lequel on craint de n'être pas cru. Il est donc tombé d'un défaut d'attention assez ordinaire à ceux qui s'attachent plutôt aux mots qu'aux choses, et on assure que notre courtisan est un grand éplucheur d'expressions.

Mais comme s'il avait eu à tâche de rendre toujours plus équivoque la louange qu'il veut donner au prince, il dit *que les vers sont d'un auteur grave.* Que vous en semble, monsieur, de ces auteurs graves, les croyez-vous habiles connaisseurs sur le chapitre de l'amour. Votre aimable parente nous assure au moins qu'elle ne veut pas de leur galanterie et l'auteur de l'explication a tout l'air, dit-elle, d'être lui-même un auteur grave. Rien ne lui était plus facile que d'éviter ce ridicule, car s'il ne pouvait pas résister à la démangeaison de parler de l'auteur des vers (M. le procureur général Dupau) il n'avait qu'à ne le point masquer. Vous le connaissez, monsieur, c'est un homme enjoué et plein d'esprit ; quand il composa l'ouvrage en question on ne le voyait pas tous les jours en manteau et en collet. Il n'en est pas de même de son citateur, il est lui-même homme grave et par sa citation et par son ajustement. A la vérité tout cela n'est chez lui que *ad honores.*

L'*énigme* continue, il *n'est point difficile et dès qu'on a une fois trouvé le mot le reste se développe aisément.* Il parcourt à cette occasion toutes les études du prince et il nous apprend, ce que personne n'ignore, qu'il a beaucoup de goût pour les arts. *On le voit,* dit-il, *penché sur un ballot de ses hardes les plus précieuses* (et cela toujours sous la figure de l'amour) *où il met une adresse de sa propre main.* Ne trouvez-vous pas cela heureusement imaginé ? Qui, avant cet habile homme, s'est jamais mis dans l'esprit de si galantes métamorphoses ? Depuis lors on appelle ce courtisan l'amour emballeur. Les dames demandent aussi de quelle couleur sont les hardes de l'amour. Et elles font à ce sujet mille questions toutes plus curieuses les unes que les autres. L'auteur a bien mal entendu les paroles auxquelles il fait allusion *L'amour plie bagage.* Elles ne signifient pas autre chose sinon que ce dieu ne subsistera plus dans les cœurs qu'il abandonne. Cela ne convient assurément pas à notre ville qui a pour S. A. S. un fond de tendresse respectueux qui ne saurait jamais tarir. C'est aussi ce que le courtisan dit, mais il a eu le secret, par son tour d'esprit, d'obscurcir les vérités les plus claires. Il y a, monsieur, dans l'explication, bien d'autres puérilités et si vous avez la patience de tout lire, vous comprendrez que cette sorte de votre esprit qui ont une malheureuse pente à forcer la nature réussissent rarement. Etait-il donc nécessaire de métamorphoser le revers de la médaille pour en faire l'application au prince et un écrit qui répond si peu au profond respect que nous devons tous à S. A. S. Elle mérite des éloges infinis, mais ces éloges doivent être préparés par une main plus délicate. Disons donc à la honte de certains beaux esprits ou réputés tels : les portraits des grands princes sont le plus souvent défigurés par leurs coups de pinceaux. Je m'explique assez sur l'encouragement que vous voudriez me donner.

Ne m'accusez donc pas d'un coupable silence
Il est, n'en doutez pas, l'effet de ma prudence.
Quoi sans être avoué des muses, d'Appollon,
Moi j'irais de ce prince obscurcir le grand nom ?
Sur toutes ses vertus j'aime encore mieux me taire
Que d'oser y toucher d'une main téméraire,
Que d'oser en ternir le brillant et l'éclat.
Ce n'est pas d'un crayon et fin et délicat
Que l'on pourrait tenter la fidèle peinture
De tant d'heureux talents seul don de la nature,
Où l'on voit confondu Minerve et les Amours
Et si l'art quelquefois y mêle son secours
C'est bien moins pour qu'il soit au prince nécessaire
Que pour y mesurer ce qu'il ose et peut faire.
Comment aussi toucher à ces noms glorieux,
Princes, landgraves, rois issus du sang des dieux
O toi qui par tes chants chez les races futures
Des héros d'Albion transmit les aventures
Ta muse en ce sujet plus digne, plus vanté.
Aurait pu convertir la fable en vérité.
Quoique la gloire alors pût me servir d'amorces,
Un dessin si hardi surpassait mes forces ;
Je n'ose le tenter et plein de leurs hauts faits
J'admirerai toujours et n'écrirai jamais.

Adieu, monsieur. Il serait à souhaiter, pour le public, que l'auteur de l'explication suivît mon exemple.

Archives de l'Etat de Genève. Lettre 24 *bis*, p. 159. — Lettres 1734. 50. 55 *bis*.

UNE MÉDAILLE PHILATÉLIQUE

La création des timbres-poste en 1840 a donné lieu à un nouveau genre de collection et à une nouvelle branche secondaire des sciences historiques : la philatélie ou timbro-

logie. De simple amusement d'enfant qu'elle était à l'origine, la collection de timbres en s'augmentant a intéressé aussi les personnes plus sérieuses et actuellement les associations de collectionneurs de timbres sont bien plus nombreuses que celles des numismates. Les grandes sociétés comptent leurs membres par milliers ; des musées d'Etat leur sont ouverts et il n'existe pas moins de 160 journaux dans les langues les plus diverses, s'occupant exclusivement de ce genre d'études.

Cela peut paraître extraordinaire au premier abord, mais nous en aurons l'explication en voyant le changement radical qui s'est opéré dans cette étude depuis qu'elle est en passe de devenir une science qui prendra prochainement place à la suite de la numismatique sans jamais prétendre à son importance vu son domaine beaucoup plus restreint. La philatélie s'occupe de l'étude des lois, des émissions, de la fabrication, de l'historique et de la description de tous les formulaires, timbres, registres, servant au fonctionnement postal, télégraphique et fiscal des temps modernes. Le vrai philatéliste ne collectionnera et n'étudiera pas seulement les timbres, mais aussi toute l'activité de l'administration qui les concerne. Il y a donc là matière à d'intéressantes études historiques.

Non contents d'organiser des sociétés et des journaux, des collections publiques et des cabinets particuliers, les timbrologues montent des expositions qui réussissent fort bien et récompensent par des médailles, les belles collections, les travaux scientifiques et les catalogues les plus complets.

La médaille que nous décrivons ici, a été frappée à l'occasion de la grande exposition de Vienne de 1890.

Avers : Légende : FRANZ JOSEF I. KAISER V. ŒSTERR. ECT.

(François Joseph Ier, empereur d'Autriche, etc...)

Buste à droite, tête nue, uniforme de général d'infanterie, décoré de la toison d'or.

Revers : Dans une couronne formée de deux branches de laurier reliées au bas par un double nœud de ruban, l'ins-





cription sur six lignes : dont la seconde est légèrement arrondie. I. | INTERNATIONALE | POST- | WERTH-ZEICHEN | AUSTELLUNG | WIEN 1890 |

(Première exposition internationale de timbres-poste Vienne 1890).

En dehors de la couronne à gauche, la signature du graveur, J. CH.

Or	Poids. Gr.	Module
Argent	»	
Vermeil.	»	
Bronze	»	

Ces médailles n'ont été frappées qu'à peu d'exemplaires, surtout en or et en vermeil.

Il existe des médailles des expositions de timbres suivantes : Munich, Magdebourg, Copenhague, Anvers, Londres.

Les Sociétés philatéliques de Paris, New-York, Londres, ont fait faire des médailles de prix.

Il n'existe pas de médailles émises en l'honneur d'un timbrologue, mais cela arrivera certainement. Une collection de numismatique philatélique comprendra bien des documents différents et ne sera pas sans intérêt. Il serait bon de

prendre ses précautions maintenant, car dans l'avenir, bien des choses auront disparu.

Nous essayons ici de résumer un plan de classement des médailles qui rentreront dans uné collection numismatique de ce genre.

a) Savants ayant créés les mécanismes employés pour la téléphonie, les télégraphes, la poste pneumatique ou par ballon. Expositions techniques. Musées scientifiques renfermant ces objets.

b) Hommes célèbres ayant été directeurs ou employés de ces services, ou ayant amené des modifications dans leur administration.

c) Monuments, constructions, décisions des parlements, création de nouveaux services.

d) Jetons ou marques de métal employés dans le service des postes, télégraphes, par les caisses coopératives, d'épargne ou d'alimentation des fonctionnaires postaux. Marques et jetons constatant l'acquis des droits fiscaux. (Marques de chiens par exemple.)

e) Savants timbrologues, collectionneurs, marchands, journalistes, etc.

f) Expositions de timbres, monuments et constructions servant au commerce des timbres, musées où sont déposées les collections.

g) Documents illustrés, gravés ou photographiques, concernant les pièces ci-dessus, livres numismatiques sur cette matière.

Le premier travail numismatique à faire, serait de dresser un inventaire de toutes les personnes connues ayant participé à l'administration des postes. On retrouverait ainsi bien des personnages pour lesquels il existe déjà des médailles. Dans cette classe on peut faire rentrer les médailles du Dr Stephan, ministre allemand, celles du cardinal de Fleury, ministre de Louis XV, etc. La classe *e*) est, je crois, la seule dont il n'existe pas encore de documents numismatiques.

Si la philatélie est en somme l'extrême frontière des sciences accessoires qui nous entourent, elle se relie cependant à la numismatique par un intermédiaire : le billet de banque[1].

La *bank-note* est une monnaie. Il a existé aux Etats-Unis des bank-notes pouvant servir de timbres-poste et dont le dessin était composé de cinq timbres alignés. Voilà donc une monnaie timbre ! Bien d'autres points de contact se trouveraient entre ces deux parallèles sciences, dont l'une cultivée depuis quatre siècles a donné d'étonnants résultats et dont l'autre, toute enfant, encore hésitante, étudiera toute une série de documents plus modernes et secondaires mais fort utiles par la suite.

P. S.

UN PROJET DE DÉCENTRALISATION MONÉTAIRE

Lors de la dernière fête de la Société suisse de numismatique, au banquet qui a suivi la séance administrative et scientifique, j'ai eu l'honneur d'entretenir nos collègues d'une idée qui me tient à cœur depuis longtemps, celle de faire rétrocéder aux Cantons par la Confédération leur droit de frapper monnaie dont ils se sont dessaisis en sa faveur d'une manière plus complète qu'il n'était nécessaire.

En exposant mes vues dans cette réunion, je n'avais pas uniquement pour but de convertir à ce projet les membres de la Société et de provoquer entre eux sur ce sujet un échange d'idées ; je désirais aussi le soumettre aux magis-

[1] Il existe de nombreux collectionneurs de billets de banque. Le principal est M. de Ehrenfels, à Vienne, dont les spécimens se comptent par milliers. Notre regretté confrère van Peteghem avait formé une remarquable série des assignats français de la fin du XVIIIme siècle.

trats qui honoraient ce repas de leur présence et profiter de ce que trois représentants de la presse se trouvaient à notre table pour en nantir, par leur intermédiaire, un cercle plus étendu, le public en général. Cette dernière attente a été déçue : les reporters du *Genevois* et de la *Tribune* n'ont pas jugé à propos de rendre compte, même brièvement, de mes paroles ; quant au compte rendu très exact qu'en avait fait un collaborateur du *Journal de Genève*, la rédaction de cette feuille, qui était alors en délicatesse avec le Conseil fédéral, l'a supprimé complétement pour des raisons que je n'ai pas à apprécier.

Je suis donc obligé de revenir à la charge en m'y prenant autrement ; j'ai recours à la publicité du Bulletin de la Société et je prie les lecteurs de vouloir bien aller jusqu'au bout sans traiter, dès les premières lignes, mon idée d'utopie ou de rêverie.

Chacun sait que le droit de frapper monnaie est un des attributs essentiels de la souveraineté et qu'en Suisse les Cantons sont souverains. Il leur a convenu, pour des raisons bien connues, de faire le sacrifice d'une partie de leurs droits en faveur de la Confédération ; on peut différer, et en fait on diffère beaucoup, sur l'étendue de la part qui doit revenir à chacun dans ce partage, mais, si l'on excepte les extrêmes, on est assez généralement d'accord sur le principe qui doit dominer en cette affaire, si ce n'est sur les applications qui en sont faites : la Confédération ne doit, ou ne devrait se charger que des services où il faut de l'unité, soit vis-à-vis de l'étranger, soit en vue du bien général ; tout le reste devrait être laissé aux Cantons.

Or, il est parfaitement certain que l'unification monétaire qui a été réalisée en 1848 a été un immense bienfait pour tout le monde et personne, j'espère, ne penserait sérieusement à revenir au temps où il y avait des batzen et des kreuzer dans les sept cantons concordants, des batzen et des bluzger dans les Grisons, des francs et des centimes à Genève, des soldi et des denari au Tessin, etc. Mais de ce qu'on a eu raison

d'établir alors dans toute la Suisse un seul système monétaire, avec des pièces circulant dans toute l'étendue du territoire, il ne s'ensuit aucunement qu'on ait eu raison d'ôter entièrement aux Cantons le droit de battre monnaie. Il me semble qu'on a été un peu trop loin, qu'on a, comme disent nos Confédérés de la Suisse allemande, jeté l'enfant avec l'eau du bain.

L'unité du système, cela était indispensable; l'uniformité du titre, du poids et du module pour chaque multiple ou sous-multiple du franc, cela aussi était indispensable; mais on ne voit pas du tout pourquoi il était nécessaire d'y joindre l'unité de frappe. Je conteste absolument cette nécessité et je prétends qu'il serait honorable et utile de revenir en arrière, mais pour ce point-là seulement.

Voyez plutôt ce qui se passe en Allemagne. Ç'a été, aussi certainement pour ce grand pays que pour notre petite Suisse, un très grand bienfait que de posséder enfin, après des siècles d'attente, l'unité en fait de monnaies. Mais en Allemagne, que certaines personnes mal informées nous représentent comme totalement unifiée en fait, si ce n'est en droit, où, nous disent-elles, les princes souverains et les villes libres ont aliéné leur indépendance au profit de l'Empire plus complètement que cela n'a eu lieu chez nous de la part des Cantons en faveur de la Confédération, que voyons-nous? N'y a-t-il que du numéraire impérial? Je n'apprendrai rien à personne en disant que tel n'est pas le cas. Il y a partout des mark et des pfennig, c'est vrai; toutes les pièces allemandes ont droit de circulation d'un bout à l'autre du pays, c'est encore vrai; mais les unes, celles de cuivre et de nickel, sont émises par l'Empire, les autres, celles d'argent et d'or, par les différents Etats dont il se compose. Cet arrangement présente à la fois tous les avantages de l'unité et ceux de la diversité; personne ne s'en est jamais plaint et ne songe à changer cela.

Eh bien, je vous le demande, pourquoi n'en serait-il pas de même chez nous? Sommes-nous donc, dans nos Cantons,

moins attachés qu'on ne l'est dans les différents Etats allemands à notre souveraineté, à notre individualité politique, à nos traditions, à nos souvenirs historiques, à nos couleurs, à nos vieilles armoiries? Je ne le pense pas. Tout ce qui nous rappelle un passé glorieux qui disparaît de plus en plus doit nous être cher et, sans vouloir nous opposer, sans chances de réussite, à la marche fatale des évènements, à la nécessité évidente, quoique douloureuse, de nous dépouiller en faveur du centre de quèlques-uns de nos droits de souveraineté, pourquoi n'essayerons-nous pas d'en ressaisir quelques lambeaux là où cela peut se faire? Quel bonheur ce serait pour tous les Confédérés que de retrouver sur le numéraire leurs armoiries cantonales, pour le Bernois d'y voir reparaître son ours, pour le Vaudois la devise liberté et patrie, pour le citoyen d'Uri, son taureau, etc.! J'ajoute, sans m'appesantir sur cette considération un peu terre à terre, que les finances cantonales y trouveraient leur profit, ce qui ne gâte rien à l'affaire, surtout par le temps qui court.

Seulement le partage du droit de battre monnaie entre la Confédération et les Cantons devrait avoir lieu chez nous sur de tout autres bases qu'en Allemagne: la Suisse étant liée par des conventions internationales, le pouvoir central ne pourrait pas bien laisser frapper à d'autres qu'à lui-même les espèces ayant cours légal à l'étranger et dont il est par conséquent responsable vis-à-vis des Etats qui composent l'Union latine. L'ambition des Cantons devrait se borner à frapper les monnaies d'appoint de nickel et de cuivre, mais cela leur suffirait pour en tirer honneur et profit, pour affirmer de nouveau leur souveraineté en ces matières et pour la faire constater journellement, d'une manière visible et tangible, à leurs ressortissants.

Naturellement, il y aurait toute sorte de mesures à prendre pour réaliser le vœu que j'émets d'une décentralisation monétaire: un article de la Constitution à modifier et des lois et règlements à élaborer. Tout cela serait difficile et prendrait du temps, mais ne serait point impossible. Il suffirait que le

peuple suisse le voulût et je suis persuadé que si cette question était soumise à une votation populaire par oui ou par non une grande majorité me donnerait raison. Aux autorités alors à s'arranger pour exécuter la volonté de leurs commettants, c'est-à-dire du souverain.

Je me figure à peu près les choses comme ceci : les Cantons seraient tenus ou s'engageraient à frapper tous au même titre et au même poids, des pièces d'un même module dont le nombre serait déterminé d'avance, et à ne pas créer de nouvelles coupures ; il serait même bon qu'une des faces de chaque espèce, celle qui porte l'indication de la valeur, fût la même partout ; on pourrait aussi, si cela présentait des avantages pratiques, faire pour les monnaies ce qui se fait pour les billets de banque dont le papier et les vignettes sont fournis à tous les établissements d'émission par la Confédération : celle-ci pourrait être chargée de fournir les plaques de métal ou les flans où chaque canton mettrait ensuite son nom et ses armes ; bref, il y a là des questions de détail à étudier. Je dois me borner à indiquer le principe.

A ce propos, je ne dois pas oublier de dire que dans la réunion de la Société de numismatique où j'exposais ce que l'on vient de lire, un de nos hôtes, qui m'avait écouté avec attention et bienveillance, me fit cette objection en apparence très forte : « Comment voulez-vous, cher Monsieur, que dans « un moment où l'on s'occupe précisément de nous doter, « d'ici à quelques mois, du monopole fédéral des billets de « banque, il y ait la moindre chance d'obtenir de la Confédé- « ration qu'elle revienne en arrière à propos de monnaies ? »

A cela je puis répondre maintenant que le monopole dont il était question est plus éloigné qu'à cette époque, qu'il souffle un tout autre vent, et surtout qu'aujourd'hui nous sommes en possession d'un droit nouveau et précieux, de l'initiative en matière fédérale.

Voici donc ma conclusion, et ici ce n'est plus seulement l'homme de science, le numismate, qui parle, mais aussi le citoyen : je prie instamment tous les lecteurs de ce Bulletin,

après avoir pris connaissance de l'idée que je viens d'émettre, d'y réfléchir, de l'étudier sans parti pris, d'en parler à leurs amis, de la soumettre à ceux des magistrats et hommes d'Etat de leurs Cantons avec lesquels ils sont en relation et de la communiquer aux journaux qui sont à leur portée. Cela pourrait devenir extrêmement intéressant.

9 juillet 1891.

D[r] Ladé.

CONGRÈS DE MÉDECINE DE BERLIN EN 1890

Le dixième Congrès international de médecine qui s'est réuni dans cette ville en 1890 a donné lieu à la frappe d'une importante médaille dont nous donnons ici la reproduction, car la Suisse y est nommée.

L'inspiration de la médaille est due au professeur Virchow, la direction artistique à l'architecte Jaffé et la gravure à M. Otto Œrtel à Berlin. Le module est de 70 millimètres. Il a fallu plus d'une année de travail pour graver et frapper cette grosse médaille.

La vue de Berlin est prise de la *Siegessäule* à la *Königsplatz*.

En haut du revers sont les armoiries allemandes et en dessous de la corniche limitante, la vue de Berlin, se trouvent celles de cette ville. Tout autour de la vue sont les armoiries des Etats qui avaient plus de cinquante représentants au Congrès. Les autres Etats ne sont indiqués que par leur nom, comme la Suisse, dont le nom se trouve à droite de l'écusson impérial allemand.

Cette médaille existe en argent et en bronze. J'en possède un exemplaire d'artiste en étain, composé de deux coquilles


X · INTERNATIONALER MEDICINISCHER CONGRESS · BERLIN 1890


CHILE
CANADA
JAPAN

séparées. Il existe aussi deux autres médailles avec un avers différent représentant le buste de l'empereur, et ayant pour revers l'avers de la médaille que nous figurons ici (Esculape sur son trône). Ces médailles existent également en argent et en bronze; mais il ne faut pas les faire rentrer dans les médailles suisses, puisque rien sur les deux faces ne rappelle son souvenir.

P. S.

CORRESPONDANCE

LA

MÉDAILLE OFFICIELLE DU VIme CENTENAIRE

Nous recevons d'un honorable citoyen vaudois la lettre suivante. A dire vrai, nous avons été sur le point de la renvoyer à quelque feuille quotidienne; en y réfléchissant, la question nous a paru tellement actuelle que nous l'insérons sans prendre aucun engagement pour l'avenir. Nous n'aurons probablement pas de fréquentes occasions de publier d'aussi piquantes anecdotes :

« Je ne suis point numismate et n'ai jamais collectionné que les papillons et les timbres-poste. Vous m'objecterez que ce n'est pas une préparation suffisante pour communiquer à une société éminemment savante mes impressions sur la médaille officielle du sixième Centenaire ; mais je vous répondrai que le point de vue patriotique m'anime avant tout, que j'ai souci de la renommée artistique de notre pays et que

c'est précisément cette collection de timbres commencée alors que j'étais un petit grimaud d'école, qui m'a donné le goût des choses de l'art.

« Il faut que vous sachiez, du reste, que le commerce des Muses ne me fait pas peur : c'est toujours à moi que l'on s'adresse pour les devises patriotiques qui doivent orner les rues de notre petite ville pendant les fêtes nationales. Je fus toujours fort en thème ; sans le mauvais vouloir de certains professeurs, j'occuperais avec distinction quelque chaire académique, j'aurais commis quelques in-8° et ne passerais pas ma vie, stupidement, courbé sur les grosses poudreuses de l'étude de mon oncle. Ceci dans le seul but de vous prouver que je ne suis pas indigne de collaborer à vos travaux ; j'emploie mes loisirs à m'occuper de mon pays.

« On a vu apparaître il y a quelques jours, à la devanture de notre librairie, la fameuse médaille si impatiemment attendue ; l'effet produit a été fâcheux : la plupart de nos braves concitoyens n'ont pas compris ; d'autres se sont voilé la face, quelques-uns se sont égayés, ce furent les plus malins. Que diable peut bien signifier cette bonne dame qui traverse l'espace et dont le vol a l'air d'être gêné par une forte bise ? elle porte une palme, ce n'est pourtant pas une sainte martyre, ce n'est pas davantage la bonne maman Helvetia ; ce sera quelque génie de la liberté et un joli encore ! Quant à l'autre face, personne, chez nous, n'a pu en donner une explication suffisante et rassemblant tout mon latin de jadis, je suis resté convaincu qu'on avait inventé des mots nouveaux.

« Mais ce qui est bien plus curieux que la médaille elle-même, sur laquelle je n'insiste pas davantage, c'est son histoire que mon ami Siegfried m'a contée il y a quelque temps à Berne, sous le sceau du secret. Depuis lors, les moineaux en ont parlé sur les toits et je m'empresse de vous communiquer la chose, persuadé qu'elle vous intéressera. Au lieu d'ouvrir un concours, ainsi que cela se fait généralement, le Conseil fédéral aurait confié la composition

de cette pièce à un artiste que le monde entier nous envie, mais dont on n'a pas su me dire le nom. On me dit seulement qu'il est Zurichois. (N'allez pas croire au moins que ce soit l'auteur du *Minet aux aguets* que j'ai admiré au musée de Genève l'année dernière.) Ce personnage se mit à l'œuvre, rassembla force documents et élabora un projet qui fut diversement jugé. Je n'en puis rien dire, ne l'ayant pas vu, on m'a assuré seulement que c'était très beau..

« L'artiste éminent ayant péremptoirement déclaré que la Suisse ne possédait aucun graveur de médailles capable d'interpréter son œuvre, le projet fut envoyé à l'étranger, à Paris cette fois, les écus de 5 francs ayant été faits en Allemagne, avec le succès que vous savez. Mais le plus joli de l'affaire, le voici : notre ambassade consultée se mit en quatre et trouva le phénix demandé en la personne de M. Dubois (Alphée). Celui-ci, peu enchanté des élucubrations de l'artiste suisse, demanda à introduire une toute petite modification, oh ! toute petite. Encouragé par l'impunité, il en risqua une seconde, puis une troisième, tant et si bien que le projet primitif, complètement transformé et mis au goût du jour, perdit tout cachet suisse.

« Le Conseil fédéral n'en adopta pas moins ce projet refondu — lâchant ainsi le maître éminent dont vous voyez d'ici la colère. Entre nous, cependant, il ne l'avait pas volé, et ce juste retour des choses d'ici-bas vengeait les graveurs suisses, si nombreux et si habiles, des dédains immérités du peintre zurichois. On ne peut pas dire de lui qu'il fut battu et content.

« Je clos sur cette réflexion philosophique en souhaitant que vous insériez ma trop longue épître. La compétence incontestée de votre journal donnerait aux lignes d'un profane l'autorité qui pourrait leur manquer.

« Merci d'avance. Ma petite histoire n'est peut-être pas connue de tout le monde et il est bon qu'elle le soit.

« Il est bon aussi qu'un profane, si clerc de notaire soit-il, donne son opinion. C'est celle de Monsieur tout le monde,

et Monsieur tout le monde est unanime à s'étonner de l'étrange conduite du Conseil fédéral et à déplorer que notre art national soit si peu encouragé.

« Puisse le peu de succès de la médaille du Centenaire rappeler en haut lieu qu'il y eut toujours, qu'il y a encore des graveurs de talent dans notre pays et qu'il n'est pas nécessaire d'aller chercher au loin ce qu'on a sous la main.

« Agréez, etc. » X.

(La lettre de notre correspondant n'était pas anonyme ; nous avons supprimé la signature pour des raisons psychologiques que chacun comprendra.) *(Réd.)*

MÉLANGES

Nouvelles monnaies suisses.

Nous extrayons le passage suivant du rapport de la Commission sur le compte d'Etat présenté au Conseil des Etats (séance du 23 juin 1891), par M. Arnold Robert, conseiller.

« Au sujet de l'exécution du postulat voté par les Chambres fédérales le 19 décembre dernier, concernant l'écusson qui figure sur les monnaies suisses, nous avons appris avec plaisir que le Département des finances, après quelques essais demeurés sans résultat, se propose d'ouvrir prochainement un concours parmi les artistes suisses.

« Il est permis d'espérer que ce concours produira de meilleurs résultats qu'un précédent, pourvu que les conditions en soient précisées avec soin ; nous pensons que la Société suisse de numismatique, qui déploie une grande activité et qui compte beaucoup de personnes compétentes dans ses rangs, s'y intéressera, et si l'on veut bien admettre tel ou tel de ses membres à faire partie du jury d'examen des travaux, la peine que l'on aura prise aura beaucoup de chances d'aboutir à un résultat satisfaisant ».

* *
*

M. Paul Strœhlin prépare actuellement une *description des médailles genevoises* et une *description des médailles de*

tirs suisses. Il prie tous les possesseurs de pièces rares et peu connues, rentrant dans ces domaines, de bien vouloir lui en envoyer la description et si possible de lui confier, sur sa demande, les raretés qui lui manqueraient. Il existe une quantité de médailles gravées au burin et formées soit d'un seul flanc, soit de plaques reliées par un entourage. Ces pièces, naturellement uniques, ne sont pas décrites ; elles sont destinées à être données en prix dans les tirs et à être appendues aux coupes. Les jetons de tir en carton, les jetons de passe en métal, sont aussi peu connus. Toutes les petites médailles commémoratives non officielles seront aussi décrites dans cet ouvrage. Nous prions donc toutes les personnes qui pourraient aider M. Strœhlin dans son travail, de lui communiquer leurs descriptions, avec l'indication des collections et des renseignements historiques sur les tirs.

* *
*

Notre ancien président, M. Demole, qui se consacre toujours plus à sa nouvelle publication, la *Revue suisse de photographie,* vient d'obtenir à l'exposition de Bruxelles une médaille d'argent pour son activité littéraire. La maison Thévoz et C°, à Genève, a aussi obtenu une médaille d'argent à la même exposition pour un choix de phototypies. Nous sommes heureux de ces deux succès.

* *
*

Dans un de nos prochains numéros, nous donnerons la description et la reproduction d'un grand nombre de médailles suisses frappées depuis la fin de l'année dernière et concernant différents événements. Ceux de nos collègues qui pourraient posséder des nouvelles médailles locales suisses sont priés de bien vouloir en envoyer la description pour les joindre à cette chronique.

* *
*

Il vient de se fonder, à Neuchâtel, une Société suisse d'héraldique. Parmi les fondateurs se trouvent plusieurs de nos collègues. Quoique tard venue, nous saluons cependant cette jeune Société et nous espérons qu'elle n'aura que de bons rapports avec la Société de numismatique. En se consacrant spécialement à l'héraldique elle pourra traiter plus à fond les sujets de cet ordre que nos publications numismatiques. L'organe officiel de la nouvelle Société sera l'*Archive héraldique* de M. Tripet, à Neuchâtel. Pour tout renseignement sur la Société, s'adresser à M. Tripet.

* *
*

M. Œsterreicher publie dans les *Mittheilungen des Clubs der Münzfreunde* un fort intéressant article sur les monnaies de Sibérie, frappées sous l'administration russe. Nous n'avions pas encore de monographie sur ce sujet, quoique presque tous les documents fussent déjà publiés de côté ou d'autre.

* *
*

C. Blanc, graveur genevois.

Un ancien élève de notre école des arts industriels, M. C. Blanc, vient d'être classé *premier* au concours ouvert par l'Association franc-comtoise « les Gaudes » pour le modèle d'une médaille commémorant cette Association. Parmi les membres du jury on remarquait MM. Thomas et Roty de l'Institut, A. Dubois, Iselin, etc. C'est la seconde fois que M. C. Blanc obtient la médaille d'or à ce concours.

* *
*

Médailles poursuivies.

Ferdinand Drujon. — Catalogue des écrits et dessins poursuivis depuis le 21 octobre 1814 jusqu'au 31 juillet 1877. Paris. Rouveyre 1879, in-8°, pages XXV à XXIX, contient des renseignements sur les médailles poursuivies.

Xme Année — 1891 — N° 6

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ SUISSE DE NUMISMATIQUE

Rédacteur en chef : **Paul STRŒHLIN**, Cité, 20, Genève.

La Rédaction laisse à chaque auteur la responsabilité de ses écrits.

SOCIÉTÉ SUISSE DE NUMISMATIQUE

ACTES ADMINISTRATIFS ET OFFICIELS

XIme Assemblée générale tenue à Zoug, dans la salle du Conseil d'Etat, le 31 Juillet 1891.

La séance est ouverte à 9 heures 30, sous la présidence de M. Paul Strœhlin, président. Seize membres sont présents ainsi que des représentants des autorités de Zoug et plusieurs personnes étrangères à la Société.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. Robert Weber, de Zoug, qui a bien voulu se charger de l'organisation de la fête, souhaite la bienvenue aux

membre de la Société, aux représentants des autorités et à toutes les personnes présentes. Il dit combien la ville de Zoug est heureuse de recevoir dans ses murs la Société suisse de numismatique et rappelle la réunion de Genève, l'an passé.

M. Strœhlin remercie M. Weber pour toute la peine qu'il s'est donné, puis il présente un rapport verbal sur l'activité du Comité pendant l'exercice 1890-1891. Il signale le décès de M. Xavier Kohler, membre fondateur, de Porrentruy, ceux de MM. D.-Jacob Duval et Gustave Revilliod. Les démissions ont été à peu près nulles, mais par contre il y a eu 33 admissions, chiffre énorme et inconnu jusqu'ici dans les annales de la Société.

M. le Président donne lecture de plusieurs lettres, fort sympathiques de personnes qui ne peuvent assister à la réunion et font les meilleures vœux pour la Société ; il transmet également les vœux qui lui ont été exprimés de vive voix.

MM. Anatole Jobin, orfèvre, à Neuchâtel, Hürlimann, D^r^ méd., à Unter-Ægeri (Zoug), Ferdinand Wangeler, négociant, à Lucerne, sont reçus au nombre des membres actifs.

M. Hermann Grote, à Hanovre, le doyen et l'un des plus illustres parmi les numismates et les héraldistes allemand contemporains, est nommé membre honoraire.

M. le Président fait circuler un exemplaire des nouveaux diplômes qui ont été imprimés par le regretté Fick, à Genève, et le nouveau sceau gravé par notre collègue, M. Hantz ; ce sceau est offert par les membres genevois de la Société. Les deux pièces sont fort bien accueillies.

M. de Palézieux, délégué aux fêtes du 50me Jubilé de la Société royale belge de numismatique rend compte de sa mission et fait circuler les médailles qui ont été frappées pour cette solennité ; il décrit les fêtes et les séances qui ont eu lieu et se loue vivement de l'accueil qui lui a été fait.

M. Reber, archiviste-bibliothécaire, n'ayant pu se rendre à Zoug, M. le Président donne lecture de son rapport. La

bibliothèque s'est augmentée de plus de 200 numéros depuis la dernière assemblée et il sera nécessaire de refaire un catalogue. Le médailler qui ne renfermait que 51 pièces au moment de son arrivée à Genève, en compte actuellement 485. Les principaux donnateurs sont, MM. Th. von Ah, Gnecchi, Zeller, Werdmüller, Engel et Serrure, Michaud, Imhoof-Blumer, Julius Meili, Roger Vallentin, Blanchet, P. Strœhlin, pour la Bibliothèque, Ed. de Jenner, B. Reber, P. Strœhlin, Jäckle-Schneider, Schnyder, le Comité du Jubilé Ernest Naville pour le médailler. On doit désirer que les membres profitent davantage de nos collections.

M. Robert Weber est nommé vérificateur des comptes à la place de M. Brüderlin qui n'accepte pas une réélection. M. Liemne est maintenu dans ses fonctions.

M. Rob. Weber lit ensuite un remarquable travail sur l'histoire monétaire de Zoug, travail qui sera publié dans la Revue et qui promet d'offrir un vif intérêt.

M. le président remercie M. Weber, puis l'assemblée décide de laisser au Comité le choix du lieu de la prochaine assemblée. La séance est levée à 11 heures 30.

M. Weber avait de plus organisé dans la salle du Conseil d'Etat et pour ses collègues une exposition numismatique qui a été ouverte ensuite au public pendant plusieurs jours; elle contenait la série complète des monnaies et médailles de Zoug, de nombreuses pièces rares et de belles reproductions de sceaux suisse et étrangers.

Après la séance, l'assemblée s'est transportée à l'hôtel du Lion où a eu lieu le banquet, fort bien servi. On a vivement apprécié le menu composé de mets numismatiques inconnus jusqu'ici et une superbe poésie de Mlle Isabelle Kaiser dédiée à la Société suisse de numismatique et qui sera distribuée à tous les membres. Des discours ont été prononcés par M. Rob. Weber, par M. le chancelier Weber, par M. le Conseiller d'Etat Zürcher, par M. P. Strœhlin et M. de Palézieux qui ont adressé les plus sincères remerciements aux autorités et à nos collègues de Zoug. On porte un toast à

M[lle] J. Kaiser, puis M. de Palézieux se fait l'écho de nombreux numismates pour protester contre les continuelles falcifications ou imitations de pièces rares que l'on exécute de nos jours. Il voudrait voir le nom de leurs auteurs (la plupart sont connus) livrés à la publicité.

L'après-midi est consacré à la visite de la ville, du musée installé dans l'ancien hôtel de ville, de l'arsenal et de la demeure de la famille de Zurlauben obligeamment ouverte par son propriétaire et qui a conservé tout le caractère d'une riche habitation du XVI[me] siècle. La journée est terminée par un concert donné par la Musique de la Ville et par une soirée familière; la promenade sur le lac et les illuminations ne pouvant avoir lieu à cause du mauvais temps.

Le secrétaire :
Jaques MAYOR.

Rapport du Bibliothécaire-Archiviste pour l'exercice 1890-1891.

C'est avec une promptitude qu'il est agréable de constater que M. Ed. de Jenner, notre prédécesseur dans la charge de Bibliothécaire-Archiviste, nous a envoyé, peu de jours après l'assemblée générale du 18 octobre 1890, les archives et la bibliothèque de notre Société.

Quoique peu considérables, ces collections exigent une certaine place et demanderaient un membre spécial, qui fait défaut jusqu'ici ; mais vu l'usage par trop restreint que les membres de la Société font de la bibliothèque, il a été possible d'entasser le tout dans un grand buffet. Depuis quelque temps, cependant, il s'est produit une notable augmentation de nos richesses ; de nombreux auteurs nous ont envoyé leurs œuvres et d'autres personnes nous ont fait des dons de diverses natures.

Le Comité a voté un crédit de fr. 12 destiné à l'acquisition de quelques cartons qui seront très précieux pour le classement des archives et des brochures.

Les principaux donnateurs sont :

MM. Imhoof-Blumer, 9 volumes de ses publications sur la numismatique grecque.

Julius Meili, 3 vol. consacrés à la numismatique du Brésil et du Portugal.

Roger Vallentin, plusieurs brochures et tirages à part publiés par lui.

Th. von Ah. Bundesbriefe.

E. et F. Gnecchi, leurs œuvres complètes.

Engel et Serrure, leur répertoire des sources imprimées de la numismatique française et le 1er vol. de leur traité de numismatique du moyen âge.

R. Serrure, plusieurs brochures.

Michaud, la première partie du catalogue du médaillier de la Chaux-de-Fonds.

Zeller-Werdmüller et Paul Schweizer, Die Soegeler de Zurich.

Paul Strœhlin, une collection considérable de catalogues de ventes numismatiques.

Adolphe Gautier, Blanchet, A. de Witte, A. Duplan, etc., diverses brochures et tirés à part.

En somme, depuis que nous sommes en fonctions nous avons pu enregistrer plus de 200 numéros nouveaux.

Quant à notre médaillier qui ne contenait que 51 pièces en cuivre, laiton, étain, plomb et galvanoplastie, lors de son arrivée à Genève, il possède aujourd'hui plus de 485 pièces, dont un certain nombre en argent, dues à la générosité de plusieurs membres de la Société. Notre président, M. Strœhlin, a fait don d'un médaillier en carton fort, comportant 15 casiers et qui a permis un classement provisoire de la collection. Voici une liste sommaire des dons faits au médaillier :

MM. Ed. de Jenner, 5 pièces, imitation de médailles tessinoises.

B. Reber, 5 médailles et 22 monnaies suisses anciennes.

P. Strœhlin, 2 empreintes en galvano de monnaies grecques, 14 monnaies romaines en argent, 108 id. en bronze et billon, 60 petites monnaies en argent et 116 pièces de billon du moyen âge et des temps moderne de divers pays, de plus, 3 exemplaires dont un en argent, de la belle médaille commémorative de l'assemblée du 18 octobre 1890 à Genève, tiré à petit nombre et fort rare dont le coin a été déposé dans nos archives après avoir subi une correction.

En terminant nous émettons le vœu qu'un nouveau catalogue de la bibliothèque soit publié, l'ancien est, du reste, épuisé ; il serait bon aussi d'insérer dans le Bulletin une liste des principales pièces du médaillier.

Il est inutile d'adresser un appel à nos collègues, le court aperçu que nous venons de donner de l'état de nos collections les engagera, nous n'en doutons pas, à les faire prospérer dans la mesure de leurs moyens.

Genève, 15 Juillet 1891.

B. Reber.

Nomination d'honoraire.

Dans son assemblée générale tenue à Zoug, le 31 juillet dernier, la Société suisse de numismatique a conféré le titre de membre honoraire à M. H. Grote, à Hanovre ; cette distinction venue un peu tard, était bien due à ce savant, le doyen des numismates allemands et probablement de ceux du monde entier, dont les états de services sont presque aussi nombreux que les années.

M. le baron Hermann Grote, docteur en droit, autrefois conservateur du médaillier de Hanovre, est né le 28 décembre 1802 ; il est membre, cela va sans dire, de plusieurs sociétés savantes et l'auteur d'un grand nombre de travaux, opuscules ou ouvrages de longue haleine, dont nous devons renoncer à donner la liste dans cet article. M. Grote s'est

distingué comme généalogiste, comme héraldiste et surtout comme numismate, et l'auteur de ces lignes ne craint pas d'être contredit en assignant à notre nouvel honoraire, moins connu peut-être et moins apprécié en dehors de l'Allemagne qu'il ne mériterait de l'être, le premier rang parmi les numismates vivants par la multiplicité et l'étendue de ses connaissances, par ses vues ingénieuses et profondes, par son esprit exact et dégagé d'idées préconçues ; ce qu'il écrit n'est pas seulement instructif : c'est aussi éminemment suggestif et ouvre au lecteur capable d'apprécier ces choses là des voies et des horizons nouveaux. M. Grote s'est occupé de toutes les branches de la science, de tous les temps et de tous les pays, quoiqu'il ait étudié avec prédilection celle de sa patrie au moyen âge ; il a travaillé aussi l'histoire et la géographie dans leurs rapports avec les monnaies, l'esthétique monétaire, la métrologie et surtout l'héraldique, non pas celle que connaissent seule beaucoup d'esprits superficiels, science de bric-à-brac consistant surtout à apprendre par cœur les termes techniques et à blasonner correctement, mais la véritable héraldique, ses origines, son développement, son sens profond et ses rapports avec l'histoire des familles et des états ainsi qu'avec la numismatique. Nous ne saurions trop engager les personnes qui s'intéressent à la science des armoiries, après en avoir appris les rudiments dans quelque manuel, à aller puiser une véritable instruction dans les publications d'H. Grote et à apprendre de lui à remonter aux sources; nous donnons le même conseil, et à plus forte raison, puisque c'est surtout à des numismates que s'adresse notre bulletin, aux chercheurs dont l'ambition ne se borne pas à être des collectionneurs et à savoir déterminer plus ou moins promptement et exactement une monnaie, mais qui désirent aller au fond des choses et connaître leur science sous toutes ses faces : qu'ils lisent et étudient les huit volumes des *Münzstudien* de notre collègue — son ouvrage capital — parus, sauf erreur de 1857 à 1877, sans oublier le tome IX qui contient les

Stammtafeln : ils y trouveront de tout, y apprendront beaucoup et verront surtout que leurs vues en seront considérablement éclaircies et étendues.

Nous faisons des vœux pour que notre vénérable doyen continue encore pendant bien des années à figurer sur la liste de nos membres.

Diplôme et sceau.

Les nouveaux diplômes de la Société sont maintenant terminés. Ils ont été exécutés par l'imprimerie Fick, le premier de nos établissements typographiques et feront honneur à l'imprimeur et à la Société. Ces diplômes seront envoyés à tous les membres reçus depuis le commencement de l'année 1890, époque où le stock des anciens diplômes a été complètement épuisé. Ils sont d'une valeur artistique bien supérieure aux anciens et ornés de bois gravés par feu Burillon, l'un des collaborateurs assidus de l'imprimerie Fick, à Genève.

Les membres reçus avant 1890, qui désireraient recevoir le nouveau diplôme en renouvellement de l'ancien, pourront l'obtenir en s'adressant au trésorier de la Société et en envoyant la somme de deux francs pour frais d'expédition et emballage.

Les diplômes seront ornés du nouveau sceau de la Société. Nouveau n'est pas le mot propre, car la Société ne possédait qu'un petit cachet en forme de bractéate figurant sur les anciens diplômes. Le sceau que le Comité a commandé à M. Georges Hantz, notre collègue, sera une œuvre remarquable au point de vue artistique. L'écusson fédéral qui en orne le centre est exécuté d'après la nouvelle ordonnance fédérale (branches inégales de la croix), mais l'ensemble a été inspiré par nos meilleurs monuments sigillographiques suisses du moyen âge.

Tirages à part des publications de la Société.

A partir de l'année 1891, les articles publiés dans la *Revue suisse de numismatique* auront droit à des tirages à part

pour autant que les auteurs en auront fait la demande écrite à la rédaction. Les articles importants et comprenant moins d'une feuille (16 pages) de texte auront droit à 25 exemplaires. Ceux qui comprendront deux feuilles d'impression au moins auront droit à 50 exemplaires. Les articles de moins de quatre pages n'auront droit qu'à deux livraisons de la *Revue*.

Ces tirages à part seront livrés sans titre et sans couverture.

Il ne sera pas fait de tirage à part des articles du *Bulletin*. L'imprimeur sera toujours à même de fournir, au même prix qu'à la Société de numismatique, des tirages supplémentaires au chiffre gratuit. Ces commandes devront être adressées à la rédaction à la livraison des mémoires manuscrits. L'imprimeur fera des tirages à part du *Bulletin* pour ceux qui le désireront, mais à leurs frais.

Rédaction de la Société.
Cité, 20.

CONGRÈS INTERNATIONAL DE NUMISMATIQUE

A BRUXELLES

Les 5, 6, 7 et 8 juillet 1891.

Le 5 juillet se réunissait à son local ordinaire au Palais des Académies, l'assemblée générale ordinaire de la Société royale de numismatique belge, précédant de quelques heures l'ouverture du Congrès, pour exécuter avant cette belle fête un ordre du jour, comprenant des questions d'ordre purement administratif. Ce qui distinguait cette assemblée, outre les membres ordinaires qui étaient au complet, c'était une

foule de membres associés étrangers qui étaient venus pour prendre fait au Congrès.

A deux heures, la vénérable compagnie réunie dans la salle de marbre, sous la présidence de M. le vicomte de Jonghe, lequel par un beau discours a déclaré le concours ouvert, auquel avait été invité à y prendre part M. le Ministre de l'Instruction publique, M. le Gouverneur de la province, et M. le Bourgmestre de la ville de Bruxelles. S. A. Royale Monseigneur le prince Philippe de Saxe-Cobourg et Gotha, duc de Saxe, sous le patronage duquel ce Congrès a été organisé, s'est fait excuser de n'y pouvoir prendre part en faisant parvenir une lettre des plus aimable à l'adresse du président et qui a été lue à l'assistance.

M. le chanoine baron de Bethune a retracé les cinquante années de vie prospère de la Société, laquelle a eu l'heureuse idée de convier à ce jubilé les numismates des autres pays, qui sont venus nombreux serrer la main de leurs confrères belges et s'associer à leurs joies et leurs travaux. Après le baron de Bethune, la parole a été donnée aux différents membres pour la lecture de leurs mémoires. La médaille officielle et un jeton de présence ont été remis aux personnes présentes, ainsi qu'un fort beau volume, hommage de la Société italienne.

Le soir, joyeux banquet à l'hôtel Menfelle ou plus de trois cents convives assistaient et ou la plus franche cordialité n'a cessé de régner. La Société de numismatique suisse a délégué à ce Congrès M. de Palézieux DuPan lequel par quelques mots a apporté aux confrères de Belgique de la part des Suisses les salutations et vœux pour la réussite de cette fête.

La journée du 6 juillet a été consacrée à la lecture des mémoires, celle du 7 à une excursion à Anvers où les Anversois ont tenu à faire eux-mêmes les honneurs avec la plus grande amabilité de leur cité aux personnes étrangères.

La matinée du 8 s'est vite écoulée entre les visites aux principaux monuments de Bruxelles, le cabinet des médail-

les et l'hôtel de ville, où M. le Bourgmestre a bien voulu recevoir les membres du Congrès et faire lui-même les honneurs de sa somptueuse demeure.

Enfin, séance de clôture qui a été terminée par une intéressante discussion sur les moyens à employer à répandre le goût de la science numismatique.

Le programme du Congrès prévoyait la lecture de 40 mémoires dont 23 seulement ont pu être communiqués complets ou en extraits, de plus, la Société belge fera paraître un volume spécial contenant la totalité des mémoires, lequel restera un souvenir précieux pour celui qui aura eu le bonheur d'assister à cette belle fête.

M. de Palézieux.
Envoyé officiel de la Société suisse de numismatique.

MÉDAILLE DU CONGRÈS PÉNITENTIAIRE INTERNATIONAL DE 1890

Le Congrès pénitentiaire international de 1890 a eu lieu à Saint-Pétersbourg. L'empereur de Russie a fait remettre aux différents rapporteurs une superbe médaille de bronze dont voici la description :

✡ ALEXANDER III ✡ en sens contraire : IMPERATOR RUSSIAE

Tête de profil à gauche de l'empereur.

℞. : En cinq lignes dans un grènetis :
| IN MEMORIAM | IV CONGRESSUS | POENITENTIARII INTERNATIONALIS | PETROPOLI | A. D. MDCCCLXL |

Diam. : 67^{mm}. Cette pièce n'est pas signée.

Nous donnons cette description d'après l'exemplaire qui a été remis à notre compatriote M. John Cuénoud, l'auteur de plusieurs publications justement remarquées par les économistes.

J. M.

MÉLANGES

Römische Münzfunde in Frankreich.

In der Nähe von Puy (Haute-Loire) ist vor einiger Zeit eine grössere Anzahl Münzen der römischen Republik gefunden worden, deren älteste vom Jahr 101, die jüngste von 37 v. Chr. datirt. Der Schatz scheint demnach nach Verlauf des ersten Quinquenniums des Trinenvirats begraben worden zu sein. Der Fund ist classificirt und der kundige Bibliothekar von Puy wird denselben in den *Mémoires de la soc. agricult. et scientif. de la Haute-Loire* publiciren.

Der zweite Schatz gefunden im Dép. Loire umfasst eine grosse Zahl römischer Denare und Grossbronzen, hauptsächlich der Regierung Gordians III und seiner Vorgänger angehörend; die treffliche Erhaltung der Bronzen gibt dem Fund der sich im Cabinet des Herrn Testenoire zu Saint-Etienne defindet einen besondern Werth.

Puy (Auvergne) D[r] E. A. Stückelberg.

* * *

Raitpfennig.

On entend par ce terme allemand les jetons commémoratifs avec le nom des fonctionnaires, graveurs, directeurs de la monnaie. Ces jetons se classent dans la série des médailles et jetons des numismatistes et des fonctionnaires de la monnaie. Leur nombre et très grand surtout en Allemagne.

Il ne faut pas les confondre avec les jetons des changeurs du moyen âge et les jetons des calculateurs de jeu nommés *Rechenpfennige* dont le nombre est colossal et qui ont été surtout émis à Nuremberg. — Une autre classe de jeton est le *jeton historique* qui se rencontre spécialement dans les Pays-Bas, et le *jeton français* frappé par le fonctionnaire comme médaille commémorative de son avènement à une charge. Ce sont des pièces de famille n'ayant aucun rapport avec la monnaie, et qui ont souvent servi de jeton de jeu. Pour plus de détails voir le 5me volume de J. Neumann, *Beschreibung der Kupfermünzen*, Prag, 1861, pages 1 à 3.

* *
*

Médailles dites de paccotille.

Les nombreux tirs et les fêtes de tous genres, en Suisse, nous ont enrichi depuis le commencement de l'année d'une vraie pluie de médailles. De petits industriels font fabriquer à l'étranger des médailles d'un genre bien secondaire, jetons souvent informes, d'un prix assez élevé et qui remplissent les tiroirs des numismatistes d'une pacotille d'un intérêt artistique très douteux. Comme collectionneurs, nous devons les subir et les classer, mais au point de vue patriotique, nous ne pouvons que blâmer ce genre de spéculations, car en faisant fabriquer à l'étranger, quand on a de bons graveurs dans le pays, on nuit à l'industrie nationale et on ne contribue pas à faire l'éducation artistique du pays.

* *
*

Rectification.

J'ai dit dans la notice consacrée à la médaille Ernest Naville (Bulletin no 1, p. 8) que M. Naville avait été élu en 1887 membre correspondant de l'Institut de France; c'est une erreur; M. Naville a été nommé *correspondant* de l'Académie des sciences morales et politiques en 1865 et *associé étranger* en mai 1886. J. M.

BIBLIOGRAPHIE

Problèmes de calcul (d'après Zæhringer) à l'usage des écoles primaires et des familles, par P. Ducotterd, professeur au Collège de Fribourg (Suisse).

Ouvrage obligatoire pour les écoles du canton de Fribourg et du Valais, approuvé par le Département de l'Instruction publique du canton de Neuchâtel, recommandé par le Département de l'Instruction publique du canton de Vaud et prescrit pour les écoles primaires du canton de Genève.

(*IV*me *Cahier*. Septième édition. Fribourg, chez l'auteur, 1890.)

L'auteur de ce compte rendu a eu dernièrement l'occasion de faire une recherche pour savoir exactement quelle différence il y a entre second et deuxième et il a eu le bonheur de trouver ce renseignement dans la Grammaire des grammaires, de Girault Duvivier, 5me édition de Paris, aux remarques détachées, page 148.

Il n'a pas été peu charmé, en sa qualité de citoyen suisse, de voir en lisant le titre reproduit ci-dessus que ce n'est pas seulement dans le voisinage de la Sorbonne et de la Bibliothèque Mazarine qu'on connaît à fond les richesses de la langue française : à l'ombre des tours de Saint-Nicolas on sait aussi nuancer ses expressions et trouver pour toute chose le terme absolument propre et adéquat. Ainsi nous apprenons avec intérêt que le livre de M. Ducotterd, qui n'est que « prescrit » dans les écoles du canton de Genève est « obligatoire » dans celles de Fribourg et du Valais ; par contre dans le canton de Vaud on se borne à le « recommander » et dans celui de Neuchâtel on ne croit pas devoir faire plus que de l'« approuver ». A quoi peuvent bien tenir ces différences de traitement ? Il faut espérer que la politique et la religion n'y sont pour rien, car ce qui résulte, en

somme, des appréciations favorables émises, en des mesures légèrement inégales et en des termes pas très différents, par les Départements de l'Instruction publique des cinq cantons occidentaux, c'est que le manuel Ducotterd doit être un bon livre, pouvant rendre des services.

Nous avons donc ouvert ce petit ouvrage avec une joyeuse confiance et en tournant la page de la couverture nous avons eu la surprise, bien faite pour dilater le cœur d'un numismate, de voir que l'auteur commence par une explication du système monétaire de la Confédération. Voilà une excellente pensée : plus vite les enfants seront initiés à ces choses-là, plus il y a de probabilité qu'ils s'y intéresseront et qu'un grand nombre d'entre eux deviendront un jour des adeptes de notre chère science.

Mais quel n'a pas été notre désappointement en lisant cet exposé ! D'abord il est incomplet et pèche par la base : l'auteur aurait dû, ce nous semble, commencer par dire que l'unité de notre système monétaire est le franc, c'est-à-dire une pièce d'argent pesant 5 grammes, etc. Mais préalablement il aurait été peut-être convenable de faire la théorie du gramme, dérivé lui-même du mètre. Ainsi le voudrait la logique. Mais il paraît que, pour certains esprits, l'argent doit passer avant tout.

Ensuite, continuant à lire, nous avons trouvé qu'il y avait presque autant d'erreurs que de lignes.

L'auteur indique successivement les espèces d'argent, de billon et de bronze. Commençons par ce dernier métal. Sans entrer ici dans les considérations, qui n'apprendraient rien à nos lecteurs, sur le bronze antique dont on faisait des monnaies et sur les différentes espèces de bronze moderne employées pour les cloches, les canons, les statues, les médailles, etc., il suffira de rappeler que le métal dont sont faites nos pièces d'un et de deux centimes n'est pas le bronze mais le cuivre, un peu allié, c'est vrai, mais enfin le cuivre. C'est le terme exact et officiel et il n'y a pas lieu d'en employer un autre.

Pourtant cela est tout à fait véniel et si nous n'avions pas trouvé de faute plus grave, nous n'aurions certainement pas pris la plume pour relever celle-là. Voici qui est déjà plus sérieux : quand on fait une énumération, il faut qu'elle soit complète. Or l'auteur a oublié les pièces d'or. Pourquoi ? Nous savons bien que les pièces de 20 francs de la Confédération sont peu réussies et qu'il vaudrait mieux pour le bon renom artistique de notre pays qu'elles n'eussent jamais été frappées, mais enfin elles n'ont pas été retirées ; nous savons bien aussi, hélas ! qu'on ne reçoit pas beaucoup d'or en payement, mais plutôt de l'argent ou de la petite monnaie, trop souvent aussi les gros vilains sous que nous envoient la France et l'Italie, la Grèce et le grand-duché de Luxembourg, etc., etc., mais enfin il circule encore quelques pièces d'or de différents Etats, et même, de loin en loin, on en voit une de la Confédération. Puisqu'il en existe, il fallait les mentionner.

Passons maintenant à quelque chose de plus fort. A en croire l'auteur du manuel, nos pièces de 5, 10 et 20 centimes contiendraient de l'argent. En cela il se trompe complètement : elles sont de nickel sans aucun alliage, aussi pur qu'on peut s'en procurer dans le commerce, et on ne frappe plus en Suisse de monnaies de billon. C'est même une des seules bonnes choses qu'ait faites depuis bien longtemps, en ces matières, l'administration fédérale que d'avoir renoncé au vieux préjugé, à la vaine gloriole, de faire entrer de l'argent dans l'alliage de ces monnaies divisionnaires où il ne sert absolument à rien ; au contraire. Mais ce qu'il y a de plus joli, c'est que les dernières pièces de billon frappées par la Confédération avant qu'on eût adopté le nickel pur n'avaient même pas la composition indiquée par M. Ducotterd : elles contenaient bien (tenons-nous-en à celles de 20 centimes : pour celles de 10 et de 5 il faudrait faire une rectification analogue) 15 % d'argent, mais 75 de cuivre, 5 de nickel et 5 de zinc. Les pièces dont l'alliage était formé de 15 parties d'argent, 50 de cuivre, 10 de nickel et 25 de zinc, comme le

dit le manuel Ducotterd, étaient celles de 1850 et 51 ; c'est donc à peu près aussi exact que si on racontait que les deux divisions qui font, au moment où nous écrivons, la petite guerre dans les environs de Frauenfeld, sont armées du fusil Prélaz-Burnand !

L'ouvrage est déjà ancien, nous objectera-t-on, et on l'a réimprimé tel quel. Point du tout, répondrons-nous ; il est de 1890, et cette édition nouvelle n'est pas identique aux précédentes ; puisqu'on a fait tant que d'y apporter quelques changements dont l'effet, sinon le but, est de mettre hors d'usage les tirages antérieurs, au grand détriment des parents et des libraires, il semble qu'on aurait pu en profiter pour corriger aussi ces erreurs.

A propos de ces pièces de 20 centimes, etc., n'oublions pas un détail qui n'est pas sans intérêt : nous avons remarqué que toutes les fois que revient le mot nickel, il est écrit sans c : nikel ; cela va avec le reste ; il fallait aussi une bonne petite faute d'orthographe pour le bouquet, pour que la fête fût complète.

Nous arrivons maintenant au comble ! N'a-t-on pas le courage de nous affirmer que les pièces de 5 francs contiennent 835 parties d'argent et 165 de cuivre ? C'est décidément par trop fort ! Il faut être ignorant comme un maître d'école, — la comparaison n'est pas de nous, elle est d'Alfred de Musset ; elle est charmante, mais juste, — il faut être bien ignorant, disons-nous, pour pouvoir écrire et imprimer que les écus de 5 francs ne sont qu'au titre de 835 ; ou plutôt, il n'est permis à personne, pas même à un maître d'école, de ne pas savoir qu'en Suisse, et dans tous les pays de l'Union Latine, ces pièces sont et ont toujours été à 900 millièmes. Nul n'est censé ignorer la loi. On nous en a fait de bien laides ces derniers temps (c'est des pièces de 5 francs que nous parlons, pas des lois) et nous trouvons qu'on met terriblement de temps à composer un nouveau dessin pour celles qui restent à frapper, mais, si laides qu'elles soient, et quel que soit le modèle qu'on choisira, rien au monde n'autorise à sup-

poser que la Confédération ait jamais altéré le titre de la monnaie légale ou songe à l'altérer à l'avenir.

Il est vraiment regrettable qu'il n'existe pas dans le code pénal d'articles permettant de traiter comme ils le méritent, c'est-à-dire de faire condamner à la prison, à l'amende et à la privation des droits civiques, les gens qui sont tenus par devoir professionnel d'instruire la jeunesse et qui l'induisent officiellement en erreur par des informations matériellement fausses ; il est bien fâcheux aussi qu'on ne puisse pas punir de la même manière les fonctionnaires de l'Etat, qu'ils s'appellent inspecteurs ou autrement, qui sont payés pour surveiller tout cela, entre autres pour examiner les livres de classe dont les auteurs — généralement des collègues et amis — sollicitent l'adoption par l'autorité supérieure, et qui laissent passsr de pareilles énormités.

* * *

Note sur les armes de la République de Genève, par GAUTIER, Adolphe. (Extrait des *Archives héraldiques suisses.*) Neuchâtel 1891, br. in-4°.

A l'occasion d'un concours ouvert à l'Ecole cantonale des Arts industriels de Genève, M. Adolphe Gautier, le savant héraldiste, avait fait un rapport verbal sur les armes de Genève devant la commission et les professeurs de cet établissement. Ce travail vient de paraître à Neuchâtel, chez Attinger, et sera d'une grande utilité ; il fixera d'une façon définitive, espérons-le du moins, la description des armoiries de Genève selon les règles de l'art héraldique et les exigences de la décoration.

Renonçant absolument à l'énoncé fantaisiste de Blavignac et modifiant en quelques points les indications qu'il avait donnée dans *Les Armoiries et les Couleurs de la Confédération et des Cantons suisses*, M. Gautier blasonne ainsi les armes de Genève : *Parti au 1 d'or à la demie aigle impériale de sable, mouvant du trait du parti ; au 2 de gueules à*

la clef d'or en pal, contournée, le panneton en chef. C'est clair et bref, on en pourrait même supprimer les mots *en pal*, la position normale de la clef héraldique étant d'être en pal. M. Gautier ne tranche pas la question de l'engagement de la boucle de la clef sous le parti d'or, non plus que celle de l'œil, du bec, de la langue et de la jambe de l'aigle et il a raison ; l'anneau engagé, ou mieux *passé*, que l'on trouve sur d'anciens monuments est plutôt le fait d'un manque de place ou d'une fantaisie d'artiste, et il est indifférent que l'aigle soit ou ne soit pas *couronnée, allumée, becquée, lampassée, membrée et armée de gueules ;* on peut s'en tenir aux émaux de l'aigle impériale, dont l'aigle de Genève est la moitié dextre, qui est *becquée, membrée et couronnée d'or* et *lampassée et armée de gueules.* C'est ainsi que M. de Foraz, l'un des maîtres de l'art héraldique, blasonne Genève.

M. Gautier fait suivre sa description de judicieux conseils que l'on ne saurait trop suivre ; la représentation des armoiries étant un art et non une branche des mathématiques, il veut qu'on laisse à l'artiste la faculté de déployer son goût et son talent, tout en restant dans certaines limites. Il ne saurait être question d'imposer une forme à l'écu ou à l'anneau de la clef, de fixer le nombre des plumes de l'aigle, etc., ce sont de ridicules puérilités, auxquelles certains héraldistes ont voulu donner une importance exagérée. Mais nous ne pouvons mieux faire que de renvoyer nos lecteurs au mémoire de M. Gautier, ils y trouveront plaisir et profit. Voici seulement la conclusion de ce travail, conclusion qui devrait être mûrement étudiée par nombre d'auteurs :

« Composer un écusson-type représentant les armes de Genève suivant le style du XIX[me] siècle ne me paraît nullement faisable ni désirable, d'autant plus que je ne reconnais aucun style XIX[me] siècle. Dans ce siècle qui touche à sa fin, tous les styles ont été travaillés, aucun n'a été créé. En outre, dans cette période, jusqu'à environ vingt-cinq ou trente ans en arrière, l'art héraldique a été complètement négligé, sa décadence a marché à pas de géant et ce n'est que de-

puis un certain nombre d'années très restreint que, grâce surtout aux travaux des Allemands, une réaction s'opère; on étudie les bons monuments et, sans créer un nouveau style, on revient au temps où l'art était florissant et prospère. On tombe, il est vrai, trop souvent dans la minutie et la réglementation, on veut mettre l'art en formules, mais il y a d'excellents auteurs qui savent éviter cet écueil. Il n'y a donc pas de type à créer, mais de bonnes directions à donner, le goût à former, pour qu'ensuite chacun soit en état de dessiner les armoiries correctement, esthétiquement. »

J. M.

* *
*

Studien zur Geschichte der oberpfälzischen Münzen des Hauses Wittelsbach, 1329—1794. Von J. V. Kull. (Separat aus dem 44. Bande der Verhandlungen des historischen Vereins der Oberpfalz und von Regensburg.) 171 S. 8° mit 2 genealogischen und einer Münztafel. Stadtamhof. 1890.

Die fleissige Arbeit macht uns anscheinend mit allen dem Gegenstand dienenden historischen Thatsachen bekannt und hat also zur Einführung in diese Spezialgeschichte einen reellen Werth. Die Beschreibung der einzelnen Stücke ist, wo es geboten erschien, ebenfalls mit interessanten Notizen begleitet, so dass auch der Sammler an der verdienstlichen Schrift einen Leitfaden gewinnt. Auf Vollständigkeit macht der Verfasser — vielleicht aus Bescheidenheit — übrigens keinen Anspruch; er schliesst die Einleitung mit dem immerhin auch orientirenden Satz: « Mögen die vorliegenden Studien als Fundament einer oberpfälzischen Münzgeschichte betrachtet und darauf weiter gebaut werden. »

J. S.

Xme Année 1891 N° 7

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ SUISSE DE NUMISMATIQUE

Rédacteur en chef : Paul STRŒHLIN, Cité, 20, Genève.

La Rédaction laisse à chaque auteur la responsabilité de ses écrits.

SOCIÉTÉ SUISSE DE NUMISMATIQUE

ACTES ADMINISTRATIFS ET OFFICIELS

Réception.

Le comité de la Société suisse de numismatique, dans sa séance du 2 octobre 1891, a eu l'honneur de recevoir, au nombre des membres actifs de la Société, M. le Dr-Méd. Etienne Golay, à Genève.

Le secrétaire,
Jaques Mayor.

Le président,
Paul Strœhlin.

Diplômes.

Les nouveaux diplômes de la Société ont été expédiés à tous les membres qui n'avaient pas reçu l'ancien diplôme. L'envoi des diplômes renouvelés aux membres qui en ont exprimé le désir se fera prochainement.

Le président,
P. Strœhlin.

ACTES OFFICIELS

DE LA

CONFÉDÉRATION SUISSE

RÈGLEMENT

SUR LA FRAPPE DE MONNAIES D'OR POUR LE COMPTE DE PARTICULIERS.

(Du 7 septembre 1889.)

LE CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE,

En application de l'article 2 de la loi fédérale du 22 décembre 1870 ;

Arrête :

Article premier. — La monnaie fédérale se charge de frapper des pièces d'or ; toutefois, elle ne frappera provisoirement que des pièces de 20 francs.

Art. 2. — Lorsque la monnaie reçoit un envoi d'or, monnayé ou en lingots, le poids et le titre en sont immédiatement constatés par le directeur de la monnaie, qui délivre à l'expéditeur un compte spécial et un bon payable soit à la caisse fédérale, soit à une caisse principale des péages ou à une caisse d'arrondissement postal.

Art. 3. — Pour les sommes ne dépassant pas 10,000 francs, le paiement a lieu immédiatement ; pour les sommes plus fortes, il pourra être stipulé un délai qui ne devra, en aucun cas, dépasser 20 jours.

La contre-valeur sera calculée en conformité du tarif de la convention monétaire de 1865, soit à raison de 3100 francs pour un kilogramme d'or monnayé, à 900 millièmes de fin.

Art. 4. — On fera d'abord, sur la valeur calculée d'après le tarif ci-dessus, une réduction de fr. 6,70 par kilogramme (à $^{900}/_{1000}$ de fin) pour frais de frappe.

Art. 5. — On déduira en outre :

a) *Fr. 6 par kilogramme d'or fin, pour frais de départ*, si l'or est inférieur au titre légal de 900 millièmes, à moins que l'or ne soit allié à une proportion d'argent suffisante pour que sa valeur couvre ses frais de départ ;

b) Un droit extraordinaire d'essai de fr. 1 par lingot, si le titre ne s'en trouve pas déjà garanti par un essai antérieur.

Art. 6. — Les envois de valeurs adressés à la monnaie fédérale et émanant de celle-ci sont francs de port, à l'exception de ceux qui, d'après leur montant, sont soumis au droit de factage.

Art. 7. — Le présent règlement abroge celui de 1873 (XI. 98).

Berne, le 7 septembre 1889.

Au nom du Conseil fédéral suisse :

Le Vice-président, L. Ruchonnet.

Le Vice-chancelier, Schatzmann.

LES

MÉDAILLES DU SIXIÈME CENTENAIRE

DE

L'ALLIANCE HELVÉTIQUE



DESCRIPTIONS ET COMMENTAIRES

1. — En six lignes dans la partie supérieure gauche du champ IN MEMORIAM | PRIMAE | CONFŒDERATIONIS | HELVETIORVM | SEXTO CENTENARIO | I. AVG. MDCCCXCI





MÉDAILLE OFFICIELLE DU 600[me] ANNIVERSAIRE DE L'ALLIANCE HELVÉTIQUE



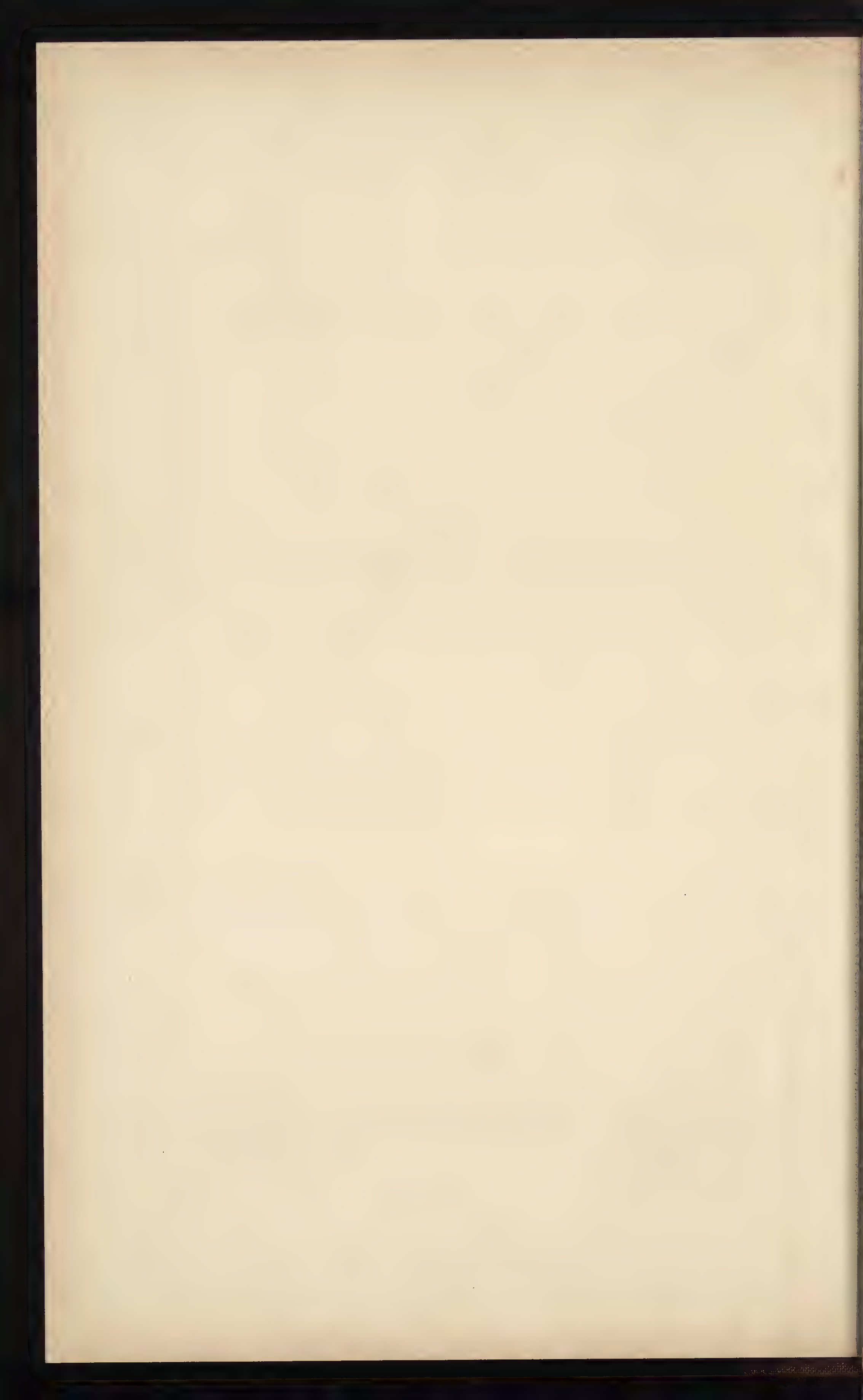


1

2

3

600me ANNIVERSAIRE DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE



Au-dessous trois écus, de forme antique, rangés en une ligne et portant les armes actuelles des Cantons d'Uri, de Schwytz et d'Unterwald. Le tout ceint d'une branche de laurier à deux rameaux sur laquelle est posé un écu aux armes de la Confédération suisse. Signé au bas A. D. (Alphée Dubois).

℟. : Le génie de la Liberté sous les traits d'une femme ailée, portant un flambeau allumé de la main droite, une palme de la main gauche, et planant au-dessus du lac des Quatre-Cantons. Signé au bas ALPHÉE DUBOIS

Diam. : 68mm. Or, argent et bronze.

(PLANCHE I.)

Médaille officielle, composée et gravée par M. Alphée Dubois, de Paris, et frappée en cette ville. Le Conseil fédéral en a remis des exemplaires aux collections fédérales, aux gouvernements cantonaux, aux auteurs et principaux collaborateurs du *Festspiel* de Schwytz, et, générosité intempestive, aux membres du Congrès géographique de Berne.

2. — 600ME ANNIVERSAIRE DE L'ALLIANCE HELVETIQUE

Tête de femme de profil à droite ; dans les cheveux une branche de rhododendron et un diadème orné d'une croix fédérale et portant le mot LIBERTAS en lettres creuses. Signé au bas C. RICHARD

Grènetis.

℟. : UN POUR TOUS TOUS POUR UN en sens inverse 1291 1891

Un lion dressé sur un socle et foulant aux pieds des fers ; il supporte un écu aux armes de la Confédération suisse et un rouleau de parchemin auquel pendent les trois sceaux d'Unterwald, d'Uri et de Schwytz et sur lequel on lit PACTUM | — | I. AUG. | MCCXCI Au bas de l'écu un rameau de laurier ; au fond les drapeaux des trois cantons primitifs. Signé : C. R. (M. C. Richard, de Genève, notre collègue).

Diam. : 37mm. Argent, bronze argenté et oxydé.

(PLANCHE II, fig. 2.)

3. — DURCH KAMPF ZUM SIEG UND FRIEDEN

Une femme ailée (la Suisse?) soutenant un jeune guerrier blessé qui s'appuye de la main droite sur son épée et tient de la gauche un drapeau dont la hampe est terminée par une croix. A leurs pieds un casque et des palmes. Dans le fond les rayons du soleil. Signé W. MAYER[1]. Exergue 1291 · 1991·

℟ : ✡ WIR WOLLEN SEIN EIN EINZIG VOLK VON BRÜDERN, IN KEINER NOTH UNS TRENNEN & GEFAHR — WIR WOLLEN FREI SEIN, WIE DIE VÄTER, EHER DEN TOD, ALS IN DER KNECHTSCHAFT LEBEN.

Le serment du Grütli.

Diam. : 60^{mm}. Argent, bronze et métal blanc.

(PLANCHE II, fig. 3.)

4. — Un arbre arraché contre les racines duquel sont placés trois écus aux armes des Cantons d'Uri, de Schwytz et d'Unterwald ; au-dessus d'eux une banderolle avec la date 1291 Les branches de l'arbre sont disposées en éventail et chacune d'elles porte un écu aux armes de l'un des cantons. Les 22 armoiries sont rangées selon l'ordre officiel commençant par Zurich et terminé par Genève ; au centre les armes de la Confédération surmontées d'un cartouche avec la date · 1891 · et entourées d'une couronne ouverte de chêne. Dans le champ de chaque côté du tronc :

ZUR ERINNERUNG AN DIE VI. SÄKULARFEIER 1. AUGUST	DES ERSTEN BUNDES DER EIDGENOSSEN 1891

℟. : ❀ WIR WOLLEN SEIN EIN EINIG VOLK VON BRÜDERN, IN KEINER NOTH UNS TRENNEN UND GEFAHR

[1] A Stuttgart.

Le serment du Grütli. Signé au bas LAUER

Diam. : 50^{mm}. Aluminium.

Cette médaille, gravée par notre collègue M. Lauer, à Nüremberg, a été éditée par la fabrique d'aluminium de Neuhausen (Schaffhouse).

5. — Au centre trois écus aux armes de Schwytz, d'Uri et d'Unterwald disposés en triangle dans un trèfle gothique entouré d'une banderolle sur laquelle on lit 1. EIDG. BUNDESSCHWUR IN BRUNNEN 1291 en sens inverse BUNDESFEIER IN SCHWYZ 1. AUGUST 1891 Entre les armes d'Uri et d'Unterwald la date 1291

Tout autour, dans des arcatures plein-cintre rayonnantes, sont rangées les armes des 22 Cantons et au sommet celles de la Confédération suisse placée dans une couronne ouverte formée d'une branche de chêne et d'une branche de laurier liées par un ruban. Au-dessus de chaque écusson la date d'entrée du Canton dans la Confédération, au-dessus de l'écusson fédéral 1848 Signé au bas - 1891 ANT. SCHNYDER INV. -[1]

℟. : Vue du lac des Quatre-Cantons. Dans le ciel le génie de la Liberté personnifié par une femme ailée portant une palme de la main droite et une couronne de laurier de la gauche. Au premier plan, au bas, le serment du Grütli et la date 1307 A droite vue du champ de bataille de Morgarten, au-dessous MORGARTEN et à gauche vue du champ de bataille de Sempach, au-dessous SEMPACH

Cordelette.

Diam. : 50^{mm}. Argent, bronze et métal blanc.

(PLANCHE II, fig. 1.)

6. — En sept lignes, la première arrondie, dans une couronne ouverte formée de deux branches de laurier liées par un ruban SOUVENIR DU 600ME ANNIVERSAIRE | DE LA | CONFÉDÉRATION | HELVÉTIQUE | 1291 | 1, 2 ET 3 AOUT | 1891.

℟. : ☆ WIR WOLLEN SEIN EIN EINIG VOLK VON BRÜDERN

[1] Notre collègue M. Schnyder, à Lucerne.

Le serment du Grütli. Signé VIEUXMAIRE

Diam. : 33^{mm}. Similor et métal blanc. Bélière.

7. — Réduction de la précédente. Au revers YOLK pour VOLK.

Diam. : 24^{mm}. Similor et métal blanc. Bélière.

8. — Le même type que le n° 6, mais l'inscription, en sept lignes dans le champ, la dernière arrondie, est en allemand ZUM | ANDENKEN | DER GRÜNDUNG | DER SCHWEIZER | EIDGENOSSENSCHAFT | SCHWYZ | — | 1291 1, 2, 3 AUGUST 1891

Revers, diamètre, métaux et bélière comme au numéro 6.

9. — Réduction de la précédente. Revers, diamètre, bélière et métaux comme au numéro 7.

10. — ☆ Z. AND. A. D. GRÜNDUNG D. SCHWEIZ. EIDGENOSSENSCH. ☆ en sens inverse 1291-1891

Une Union flanquée de deux branches de chêne et surmontée d'un écu aux armes du Canton d'Uri ; au-dessous deux écus accolés aux armes de Schwytz et d'Unterwald. La légende est entre deux grènetis.

℟. : ☆ WIR WOLLEN SEIN EIN EINIG VOLK VON BRÜDERN

Le serment du Grütli dans un grènetis.

Diam. : 29^{mm}. Le centre en similor, le bord en métal blanc. Bélière.

11. — ✢ ERINNERUNG AN DIE 600 JÄHRIGE BUNDESFEIER IN SCHWYZ deuxième ligne de légende séparée de la première par un grènetis DEN 1. - 2. AUGUST 1891

Croix fédérale.

℟. : Sur une banderolle DURCH BILDUNG ZUR FREIHEIT

Le serment du Grütli ; dans le ciel une croix fédérale rayonnante et la date 1308

Diam. : 33^{mm}. Etain. Bélière.

12. — Le même type que la précédente ; en plus dans le champ une Union. La légende est quelque peu différente ☆ ERINNERUNG A. D. 600 JÄHRIGE SCHWEIZERBUNDESFEIER

℟. : ANNO 1308 WURD' DER SCHWEIZERBUND GEMACHT

Le même serment du Grütli qu'au numéro 11. Exergue en deux lignes VIRIBUS | UNITIS.

Diam. : 28mm. Etain. Bélière,

13. — En sept lignes, la dernière arrondie ZUM | 600 JÄHRIGEN | JUBILÄUM | DER | SCHWEIZERISCHEN | EIDGENOSSENSCHAFT | ☆ | 1291—1891

Revers, diamètre, bélière et métaux comme au numéro précédent.

14. — En neuf lignes, la première arrondie ZUM ANDENKEN | AN DAS | 600 JÄHRIGE | JUBILÄUM | DER | SCHWEIZERSICHEN | EIDGENOSSENSCHAFT | IN SCHWYZ | 1291—1891

℟. : La même légende, en deux lignes, que sur le revers du n° 3.

Le serment du Grütli, réduction de celui du n° 3.

Diam. : 33mm. Argent oxydé, similor et métal blanc. Bélière.

15. — Comme au numéro précédent.

℟. : 600 JÄHR. JUBILÄUM D. SCHWEIZ. EIDGENOSSENSCHAFT deuxième ligne de légende 1291-1891

Le monument commémoratif de la bataille de Saint-Jacques, près de Bâle. Grènetis.

Diamètre comme au numéro précédent. Similor et métal blanc. Bélière.

16. — Au centre une croix fédérale rayonnante entourée d'une couronne formée de deux branches de chêne liées par

un ruban et sur laquelle sont posés trois écus ; au sommet les armes de Schwytz, à droite celles d'Uri, à gauche celles d'Unterwald. Sur la croix et ses rayons en cinq lignes, la première et la dernière arrondies ZUR JUBILÄUMS-FEIER | DER | EIDGENOSSENSCH. | IN | ☆ SCHWYZ 1291 - 1891 ☆

Revers, diamètre, métaux et bélière comme au numéro 14.

17. — ERINNERUNG A. D. 600 JÄHRIGE JUBEL-FEIER en sens inverse : ☆ 1291—1891 ☆

L'Helvétie, type des monnaies fédérales actuelles de 0,50 centimes, 1 et 2 francs ; au fond montagnes. La légende entre deux grènetis.

Revers, diamètre et bélière comme au numéro 14. Métal blanc.

18. — Avers du numéro précédent et revers comme le droit du numéro 14.

Diamètre, métaux et bélière comme aux trois numéros précédents.

19. — Avers du numéro 17.

℟. : En douze lignes entourées de vingt-deux étoiles WIR | WOLLEN SEIN | EIN EINZIG | VOLK VON BRÜDERN | IN KEINER NOTH | UNS TRENNEN U. GEFAHR. | WIR WOLLEN FREI SEIN, | WIE DIE VÄTER WAREN, | EHER DEN TOD | ALS IN DER | KNECHTSCHAFT | LEBEN.

Diamètre et bélière comme aux cinq numéros précédents. Métal blanc.

20. — Avers du numéro 17.

℟. : Le monument de Winkelried à Stanz. Exergue, en trois lignes SORGET FÜR MEIN WEIB U. KINDER | ICH WILL EUCH EINE GASSE | ☆ MACHEN ☆

Diamètre et bélière comme aux six numéros précédents. Métal blanc.

21. Comme au numéro 17.

Revers du numéro 16.

Diamètre et bélière comme aux sept numéros précédents.

22. — Comme le revers du numéro 14.

Revers du numéro 16.

Diamètre et bélière comme aux numéros précédents. Argent oxydé.

23. — Comme au numéro 14.

Revers du numéro 20.

Diamètre et bélière comme aux numéros précédents. Argent oxydé, similor et métal blanc.

24. — En sept lignes, la quatrième ornée **Zum Andenken | des | ersten | Schweizerbundes | am 600sten | Jahrestage | 1. Aug. 1891**

R/. : Au centre trois écus aux armes d'Uri, de Schwytz et d'Unterwald rangés en une ligne arrondie, surmontés d'une croix fédérale rayonnante; au-dessous en trois lignes EINER FÜR ALLE | ALLE FÜR EINEN | 1291 Le tout dans une couronne formée d'une branche de chêne et d'une branche de laurier liées par un ruban.

Diam. : 33^{mm}. Etain. Bélière.

25. — En quatre lignes 600 | JÄHRIGES | JUBILÄUM | 1271—1891

Au-dessous une étoile. Grènetis.

R/. : L'Helvétie assise, type des essais de pièces de 20 francs et de 0,20 centimes. Au fond les deux Mythen. La place de la légende est occupée par vingt-deux étoiles entre deux grènetis.

Diam. : 26^{mm}. Métal blanc. Bélière.

26. — Inscription en quatre lignes comme au numéro précédent, pas d'étoile au-dessous, mais vingt-deux étoiles autour dans un double grènetis.

R/. : Réduction du précédent, mais les étoiles sont remplacées par la légende 600 JÄHR. JUBIL. Exergue 1291—1891 Grènetis.

Diam. : 23^{mm}. Similor et métal blanc. Bélière.

27. — ☆ DER LIEBEN SCHWEIZER JUGEND Z. ERINNERUNG A. D. BUNDESFEIER

Au centre la date 1891 surmontée d'une croix fédérale rayonnante et placée dans une couronne formée de deux branches de chêne liées par un ruban. Grènetis.

℞. : En sept lignes 1291 | HALTET FEST | AN EUREM | THEUERN, | LIEBEN | VATERLAND | 1891

Au-dessus vingt-deux étoiles, au bas deux branches de chêne liées par un ruban. Grènetis.

Diam. : 39mm. Aluminium.

28. — En huit lignes, la première arrondie ERINNERUNG AN DAS | 600 | JÄHRIGE | JUBILÄUM | DER | SCHWEIZERISCHEN | EIDGENOSSENSCHAFT | 1291—1891

℞. : ✠ AUF, EIDGENOSSEN, GOTT LEUCHTET UNS ZUM SIEG!

Dans un grènetis, Hans de Hallwyll agenouillé avant la bataille de Morat. Au fond les troupes suisses et bourguignonnes, la ville de Morat : Signé : W. M.

Diam. : 40mm. Bronze.

29. — ❀ FÊTE DU 6ME CENTENAIRE DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE deuxième ligne de légende ☆ ·· SOUVENIR ·· ☆ en sens inverse ·· 1 = 2 AOUT 1891 ··

Croix fédérale rayonnante chargée des dates 1291 = 1891

℞. : Ecu aux armes de la Confédération suisse rayonnant entouré des armoiries des vingt-deux Cantons.

Diam. : 30mm. Plomb. Bélière.

30. — Médaille quadrangulaire, les coins arrondis. Au centre un écu aux armes de la Confédération soutenu par trois écus aux armes de Schwytz, d'Uri et d'Unterwald. Au-dessus et sur les côtés une banderolle portant 600

JÄHRIGES JUBILAEUM | 1291 | 1891. Le tout placé sur un chêne arraché.

R℣. : L'Helvétie, type des monnaies fédérales de 0,50 centimes, 1 et 2 francs, entourée de vingt-deux étoiles. Dans l'angle supérieur I. dans l'angle inférieur VIII. dans l'angle de droite 1291 et dans celui de gauche 1891. Signé A. S.[1]

Diam. : 27mm. Similor et métal blanc. Bélière.

31. — On a fait une chaîne de montre, genre châtelaine, avec la médaille précédente comme pendeloque. La chaîne elle-même est formé de trois plaques de métal carrées, reliées par des chaînons et portant :

La première : Guillaume Tell et sur le revers en six lignes WIR WOLLEN SEIN | EIN EINZIG VOLK | VON BRÜDERN | IN KEINER NOTH | UNS TRENNEN | UND GEFAHR

La seconde : Le serment du Grütli. R℣. : WIR WOLLEN FREI | SEIN WIE DIE | VÄTER WAREN | EHER DEN TOD | ALS IN DER | KNECHTSCHAFT | LEBEN

La troisième : Le monument de Winkelried à Stanz. R℣. : WIR WOLLEN TRAUEN | AUF DEN HÖCHSTEN | GOTT UND UNS | NICHT FÜRCHTEN | VOR DER MACHT | DER MENSCHEN

Métal noirci.

32. — Autre chaîne de montre de même forme. La médaille est formée de l'avers dn n° 14 et de l'avers du n° 16. Les trois plaques de la chaîne, plus petites que celles de la précédente, portent :

La première : Le serment du Grütli. R℣. : La même inscription en six lignes que la première plaque du n° 27.

La seconde : Le monument de Winkelried. R℣. : SORGET | FÜR MEIN WEIB | U. KINDER | ICH WILL EUCH | EINE GASSE | MACHEN.

La troisième : Guillaume Tell et son fils. R℣. : EIN RECHTER | SCHÜTZE | HILFT SICH | SELBST.

Métal blanc.

[1] Notre collègue, M. A. Schnyder, à Lucerne.

33. — SOUVENIR en sens inverse HELVETIA

La Suisse personnifiée par une femme debout tenant une lance de la main droite et s'appuyant de la gauche sur un écu aux armes de la Confédération suisse; à ses côtés deux branches d'edelweiss. Entre les deux mots de la légende vingt-deux étoiles. Grènetis.

℞. : En quatre lignes : EINER | FÜR ALLE | — | ALLE FÜR | EINEN

Signé au bas E. M. Grènetis.

Diam. : 28mm. Argent.

Cette pièce à été frappée à 100 exemplaires en argent seulement. Elle est l'œuvre de M. Emile Müller, graveur à Lucerne, et n'a été mise en vente qu'après la fête du 1er août. Communication de notre collègue M. Inwyler, à Lucerne.

34. — ❀ CONFEDERATION SUISSE ❀ en sens inverse 1 AOUT 1291

Le serment du Grütli.

℞. : ❀ COLOMBIER ❀ en sens inverse 1 AOUT 1891

Ecu aux armes de la Ville de Colombier (de gueules à la croix d'argent cantonnée en chef de deux colombes de même).

Diam. : 27mm. Argent, cuivre et bronze. Bélière.

35. — Comme au numéro précédent.

℞. : ❀ TRAVERS ❀ en sens inverse 1 AOUT 1891

Ecu aux armes de la Ville de Travers (d'azur à trois poissons d'argent, le second contourné).

Diamètre et métaux comme au numéro précédent. Il en existe de plus en étain.

Ces deux médailles ont été éditées par les comités locaux pour la fête du 1er août et distribuées gratuitement à la jeunesse de ces deux localités. Elles sortent de la maison Vollenweider et Ce, à Berne.

36. — Rubans officiels. Les chanteurs qui ont participés à la fête de Schwytz portaient un ruban blanc orné des

armes de la Confédération, tissées en couleur, accompagnées de ces mots tissés en or :

Eidg.
BUNDESFEIER
in
SCHWYZ
1891

Les invités avaient un ruban rouge avec les mêmes inscriptions.

Nous venons de décrire les différentes productions numismatiques qui furent offertes au public en mémoire du sixième Centenaire de l'Alliance helvétique. Qu'il nous soit permis, maintenant, de résumer en quelques pages les réflexions, trop nombreuses peut-être, que nous ont suggéré ces monuments d'inégale valeur et tous intéressants par quelque point. Et pour être clair, nous traiterons ce sujet en plusieurs paragraphes ; nous commencerons par la médaille officielle, non point que nous la jugions supérieure à d'autres de pure *camelote*, mais parce qu'il ne sied guère de mettre sur le même niveau une pièce émanant de l'autorité fédérale, pièce qui aurait dû et pu approcher de la perfection, et des médailles de tous genres, produits de l'industrie la plus banale ou tentatives intéressantes d'artistes de mérite tels que M. Ch. Richard.

I

La médaille officielle.

Chacun a eu la médaille officielle (Pl. I et n° 1) sous les yeux et a pu formuler son appréciation ; mais il est peu de personnes, croyons-nous, qui aient mûrement pesé cette

appréciation. C'est à celles-là surtout que nous dédions ces lignes ; il est nécessaire que tous jugent, comme elle le mérite, la médaille *ratée*, disons le mot, que le Conseil fédéral a offert au public. Il n'est point trop tard pour cela, car le procès que nous allons faire à la médaille officielle doit servir, avant tout, à empêcher pour l'avenir de semblables errements.

Lorsque la pièce qui nous occupe, et dont chacun connaît la genèse [1], est apparue, l'auteur de ces lignes a éprouvé un réel désappointement, une humiliation profonde, mêlés à cette satisfaction ironique qui vous fait dire : nous l'avions bien prévu ! Comme citoyen suisse, il s'est senti mortifié en voyant l'autorité supérieure du pays approuver et répandre une œuvre aussi complètement manquée, mais comme membre de la Société suisse de Numismatique, dont le comité avait protesté auprès du Conseil fédéral contre l'exclusion des graveurs nationaux, il a été heureux de voir combien on avait eu raison de se plaindre. Si la médaille officielle avait été réussie (et il était permis de l'espérer, d'après ce que l'on en avait dit d'avance et à en juger par le mérite incontestable des œuvres antérieures de l'artiste choisi par le Conseil fédéral), nous l'eussions ignorée, car sa beauté n'eût point remédié à la faute originelle et il eût été difficile d'en parler d'une façon purement objective ; mais comme la réalité n'a pas répondu à l'attente générale, nous nous sentons à l'aise pour critiquer l'œuvre de M. Dubois.

Certes, le défaut capital de la médaille officielle se trouve dans son origine étrangère, encore que ce fait continue une sorte de tradition dès longtemps établie par l'autorité

[1] Est-il nécessaire de répéter que c'est M. Böcklin, de Zurich, auteur du premier projet de médaille officielle, qui a recommandé de confier l'exécution de son œuvre à un artiste étranger, parce que, *depuis la mort d'Antoine Bovy, notre pays ne possède aucun graveur capable*. Il importe que cet outrage, fait à l'art suisse par un artiste suisse de grand talent, soit relevé. On n'est jamais trahi que par les siens, mais la Roche tarpéïenne est près du Capitole.

fédérale[1]. Mais il y a bien d'autres griefs à formuler, et nous les examinerons l'un après l'autre.

M. Böcklin, en jugeant les graveurs suisses indignes de faire passer dans le métal ses élucubrations, ne croyait pas faire échec à sa propre maquette ; c'est ce qui est arrivé cependant et cela est bien heureux, car son modèle, lourd et sans distinction, convenable pour la banalité courante des affiches de tirs ou des transparents de cantines, n'était rien moins que satisfaisant[2]. Vous voyez, me dira-t-on, ce que produisent les artistes nationaux ! Il est facile de répondre que M. Böcklin n'est pas le seul peintre de talent que nous possédions en Suisse, et de plus, que toute entreprise artistique officielle doit être mise au concours ; c'est le seul moyen équitable d'obtenir une œuvre raisonnée et remplissant les conditions requises, et puis aucune récrimination n'est possible. Si cependant le concours ne donne aucun résultat, hypothèse improbable, on peut alors demander à un maître étranger de composer quelque chose, mais la

[1] En 1850, lorsqu'il s'agit de frapper les nouvelles monnaies fédérales, l'Hôtel des monnaies de Berne n'existait pas encore et les anciens ateliers cantonaux étaient fermés ou désorganisés. Seul celui de Genève était ouvert et florissant ; on venait justement d'y faire une frappe considérable et parfaitement réussie de grosses pièces d'or et d'argent ; on y frappait continuellement des médailles et l'année suivante encore les écus de 5 et de 10 francs du Tir fédéral. Il semblait naturel que la Confédération confia à cet atelier, provisoirement du moins, l'exécution de ses espèces ; on préféra s'adresser à l'étranger, à Munich, d'abord qui ne put ou ne voulut pas se charger de l'opération, puis à Strasbourg, et à Paris, qui frappèrent les nouvelles pièces suisses, comme pour le sultan du Maroc, le roi de Grèce ou le prince de Monaco !

Plus tard, ce furent les essais de pièces de 20 francs qui nous vinrent de Bruxelles ; et, tout récemment, la fameuse émission de ces écus de 5 francs que l'Europe nous envie, exécutée à Stuttgart, les billets de banque gravés en Angleterre, etc. Il y aurait beaucoup à dire sur tout cela, mais le simple énoncé des faits est plus éloquent que de longs discours.

[2] Le *Journal de Genève* (24 juillet 1891), parlant de la médaille officielle, disait que le projet de M. Böcklin *n'était pas absolument satisfaisant.* Cet adverbe était de trop et c'est avec raison que le *Journal*, dans son numéro du 31, est revenu sur ce sujet et a soutenu que cette maquette était inadmissible. C'est aussi l'avis du *Vaterland* (23 juillet) qui a consacré un intéressant article à la médaille de M. Dubois et a rappelé que cette pièce devait commémorer un évènement se passant dans la patrie d'Hedlinger, l'un des plus illustres graveurs de médailles des temps modernes. Le correspondant vaudois du *Bulletin de la Société suisse de numismatique* (voyez le *Bulletin* 1891, n° 5, p. 96), dont l'opinion représente la manière de voir de la plupart de ses concitoyens, abonde dans le sens de ces deux journaux.

gravure et la frappe devaient se faire en Suisse, et il n'y a pas d'excuse à opposer à cette exclusion systématique des médailleurs du pays.

M. Dubois a remanié et transformé complètement le projet que le Conseil fédéral lui avait soumis ; il a bien fait. Mais encore eut-il dû le remplacer par une composition de valeur, et sans faire disparaître justement les deux seuls mérites de la malheureuse conception Böcklin : une certaine correction de dessin et un réel caractère suisse. Que nous a-t-il donné ? Une allégorie vulgaire, mal dessinée et pauvrement gravée, excellent modèle de ce que ne devait *pas* être une médaille suisse.

Pourquoi M. Dubois n'a-t-il pas consacré à la médaille fédérale toutes les ressources artistiques dont il dispose ? Le temps lui a-t-il manqué ? Ne s'est-il pas intéressé à son œuvre ? Lui aurait-on imposé un de ces programmes étonnants rédigés, en français des bords de l'Aar, par la bureaucratie fédérale amie d'un symbolisme suranné ? Toutes les suppositions sont permises, du reste. M. Dubois a pu aussi utiliser un vieux coin destiné à quelque inauguration folâtre ou, semblable à ce pharmacien qui vendait un sirop ioduré totalement dépourvu d'iode et s'en excusait devant la Justice en disant que son spécifique était destiné à l'exportation, a-t-il pensé que son œuvre, faite pour de grossiers montagnards, de sauvages Béotiens, serait toujours suffisante ?

Que penser ? Que croire ? Quelle hypothèse choisir ? Aucune évidemment, ou toutes, car toutes ces forces mal déterminées ont dû participer à la confection de la médaille du sixième Centenaire. Nous avons peine à croire que M. Dubois ait été livré à sa seule inspiration ; cette piteuse allégorie du génie de la Liberté doit lui avoir été suggérée par quelque personnage influent, mais tout ce qu'il y a de plus *commencement de siècle*. Rien n'est plus regrettable que l'emploi du genre allégorique en général et, pour le cas particulier, il y avait cent autres sujets à

traiter, sans recourir au vieux répertoire. Le fait historique que l'on a voulu commémorer par les fêtes du 1er août ne parlait-il pas suffisamment aux yeux pour en faire une représentation figurée? En un mot, tout était préférable à ce génie (qui n'en est pas un puisque un génie doit appartenir au sexe masculin, semble-t-il), eût-il été bien dessiné — ce qui n'est pas le cas — et pourvu des attributs convenables — ce que nous nions aussi.

Si la femme qui décore le revers de la médaille officielle n'est pas un génie, ce sera tout simplement la Liberté, mais une Liberté plutôt gauloise qu'helvétique, plutôt boulevardière qu'alpestre ; pour lui donner le caractère suisse qui lui manque absolument (ce n'est point à son costume, qui ne nous choque pas du tout, que nous faisons allusion), on a imaginé de la faire planer sur le lac des Quatre-Cantons. Idée malheureuse : ce n'est pas en plein lac que l'alliance de 1291 a été conclue, mais en un lieu précis, à Brunnen, et c'est le paysage de Brunnen, avec les Mythen au fond pour le bien faire reconnaître, qu'on aurait dû représenter.

Nous disions plus haut que la *Liberté* est mal dessinée et n'a pas les attributs convenables. On sait qu'elle porte une palme qui, par parenthèse, ressemble plus à une énorme arête de poisson qu'à une palme, et un flambeau allumé : La palme n'a jamais été l'attribut de la Liberté. Dans l'art chrétien, c'est l'emblème du martyre ; c'est aussi celui de la gloire, mais on y attache plutôt une signification funèbre qui n'a rien à faire avec le pacte de 1291. Le flambeau ne nous satisfait pas davantage ; il symbolisera la Lumière, l'Instruction largement répandue, quelquefois la Discorde, rarement la Liberté ; il y en a, cependant, quelques exemples qui ne sont pas à suivre. Quant au dessin proprement dit, combien il est manqué ! La jambe droite, excessivement longue, est tordue trois fois, le pied étant complètement contourné ; cela fait mal à voir. Le bras droit, bien long aussi, est certainement trop gros ; serait-

ce par ce remarquable biceps que l'on a voulu rappeler les formes opulentes des Waldstätten ? Et puis, il est déplorablement ramené en arrière ce bras ; la malheureuse femme doit beaucoup souffrir, d'autant que son vol est contrarié par le fœhn et que sa chevelure abondante, emmêlée avec ses ailes, lui tient la tête dressée désagréablement. Et quelles mains ! Voilà de vraies mains suisses, habituées à manier le morgenstern et l'arbalète. Ensemble lamentable, en somme, et qui ne serait que ridicule si, coulé en bronze, en argent, en or et répandu à profusion, il ne devait passer à la postérité.

De l'avers, d'importance secondaire au point de vue artistique, il y a moins à dire ; la branche de laurier est jolie, la disposition générale heureuse. Malheureusement, il y a l'inscription et l'inscription n'est pas correcte ; le sens en est un peu obscur, mais ce qui est plus grave, c'est le substantif CENTENARIUS dont la signification, en cette légende, nous échappe complètement. Il est probable que l'auteur a simplement voulu dire : *Pour le sixième Centenaire*, supposant qu'il existait un substantif latin *centenarius* indiquant un espace de cent ans et il a traduit naïvement par *sexto centenario*, comme les collégiens interprètent le monde par *mundus* ; c'est toujours du latin, mais du latin de cuisine. Ce n'est pas ainsi que l'on doit composer une inscription qui rappellera à nos descendants un évènement digne de mémoire ; on peut au moins consulter un dictionnaire ; le Quicherat, tout simplement, vous aurait renseigné, ô latiniste inconnu et à l'imagination trop ardente ! Ouvrons-le à votre place et nous trouverons que *centenarius* est un adjectif, mais que pris substantivement il veut dire *une personne âgée de cent ans*. Il n'y a pas davantage, en bon latin, de substantif *centenarium* et il fallait employer une périphrase pour exprimer l'idée d'un jubilé six fois séculaire. Du Cange[1] donne cinq substantifs *centenarium*, tous puisés aux sources de la plus basse

[1] *Glossarium mediae et infimae latinitatis*. Edition de Paris, 1843.

latinité et sans rapports directs avec le terme précis qui nous occupe.

L'arrangement des écussons, placés au-dessous de l'inscription, laisse aussi à désirer. Il eut été préférable, il nous semble, de représenter les anciennes armes des trois cantons primitifs, Schwytz de gueules plein et Unterwald-le-Bas seulement, car lui seul a pris part à la première alliance ; quant au taureau d'Uri, on aurait pu le faire moins nature. Mais ceci admis, il fallait placer en premier lieu l'écu aux armes de Schwytz, berceau de la première alliance, puis ceux d'Uri et d'Unterwald, ainsi que leurs sceaux sont appendus à l'acte de 1291, ou bien, si l'on voulait conserver l'ordre officiel actuel, il fallait exhausser légèrement l'écu schwytzois. Quant aux armes fédérales, elles paraissent bordées d'un orle, ce qui est une faute contre laquelle les héraldistes ne cessent de tonner.

Les avis sont très partagés sur le parti pris par M. Dubois pour la gravure de ses coins ; les uns adoptent franchement cette manière lâchée, ce *flou* qui est à la mode aujourd'hui, les autres, et nous sommes du nombre, n'en veulent pas entendre parler. Nous ne trancherons pas le débat, c'est affaire d'appréciation personnelle. Mais l'esthétique et les procédés de la gravure en médailles comportent, au contraire, une touche énergique et un faire très achevé ; les grands artistes, dont la Suisse peut être justement fière, sont là pour indiquer la voie, et il ne saurait y avoir que péril et confusion à ne pas suivre leur exemple. Nous savons fort bien admirer les œuvres les plus modernes, les plus avancées même, il n'était pourtant pas utile que le Conseil fédéral, pour une cérémonie solennelle comme les fêtes de Schwytz, recourût à un art aussi inférieur, aussi peu poussé.

Il reste encore beaucoup à dire, mais nous croyons avoir suffisamment démontré que la médaille officielle du sixième Centenaire est manquée en tous points. L'occasion était belle, cependant, et rare ; l'évènement, qui réunissait les

vingt-deux états confédérés dans le même esprit de solidarité méritait mieux et pouvait prêter à de merveilleux développements. On n'a pas su en profiter; nous le déplorons, en constatant, une fois de plus, l'incapacité notoire des gouvernements en matière artistique.

II

Médaille de M. Richard.

Comme nous le disions au début de cet article, la médaille gravée par notre collègue M. Charles Richard (Pl. II, fig. 2 et n° 2) est une intéressante tentative. C'est à ce titre que nous lui consacrons quelques lignes spéciales.

Il s'agit ici d'une entreprise particulière, non protégée ou encouragée par une autorité quelconque et l'on doit d'abord féliciter M. Richard de son zèle à créer de nouvelles médailles. Qu'il ne se laisse pas égarer cependant par sa très grande facilité et son réel talent. La donnée générale de ses créations demanderait peut-être plus d'études ; l'imagination ne lui fait pas défaut et il est passé maître dans l'emploi de ses outils, mais il conserve une certaine sécheresse de dessin qui nuit à la bonne harmonie de ses compositions, trop encombrées, d'autre part, de détails souvent superflus !

Abondance de détails inutiles ! C'est là justement le principal grief à formuler contre la médaille dont nous parlons. Pourquoi cette branche de rhododendron dans la coiffure de l'*Helvétie* qui décore l'avers? Pourquoi cette petite croix et, superfétation gratuite, le mot *libertas* sur son diadème? Cette tête de femme ne peut appartenir qu'à une personnification de la Suisse ou de la Liberté, or, comme ces deux idées ne vont guère séparément, pas n'était besoin d'une étiquette ; l'auteur aurait dû se souvenir des protestations qui s'élevèrent contre le même emploi du substantif *libertas* sur les monnaies divisionnaires actuelles de la Confédération.

Le profil de la déesse, quelle qu'elle soit, est excellent; on doit savoir gré à M. Richard de l'exclusion du type grec. L'avers est donc très satisfaisant; on n'en peut dire autant du revers, d'une maigreur désolante. Ce qui frappe, tout d'abord, dans cette partie de la médaille, c'est une énorme faute de blason : depuis quand les armes de la Confédération suisse ont-elles un support? Et quel support! Un lion, très héraldique à la vérité et fort bien dessiné, mais rappelant d'une façon trop sensible celui de l'écu du tir fédéral de Schwytz. Ici encore les armes de notre république sont bordées d'un orle; le reste du trophée est quelque peu enfantin, encore que très habilement gravé. Les trois drapeaux du fond sont franchement laids. Quant aux petits sceaux des cantons primitifs qui sont appendus à un parchemin qui porte le mot PACTUM, ils sont exécutés avec une minutie rare; gros comme de fortes têtes d'épingles, on y distingue la clef d'Unterwald, la croix de Schwytz, la tête de taureau d'Uri : quand on pousse l'exactitude à ce point là, il n'est pas permis de commettre d'erreur et l'artiste devait ranger ses sceaux dans l'ordre qui a été adopté par les contractants de 1291; leur charte a été suffisamment reproduite cette année, pour que nul n'en ignore. Malgré ou plutôt à cause de ces critiques de détail, nous rendons hommage aux bonnes intentions de M. Richard qui s'est efforcé de créer un type nouveau et à son très grand talent.

III

Médailles diverses.

Des quelques vingt-cinq à trente médailles qui restent, il y a peu à dire. Si l'on en extrait deux ou trois qui méritent une attention particulière, la plupart ne valent pas que l'on s'en occupe; et cependant, les médailles de pacotille consacrées aux fêtes du 1er août sont, en somme, supérieures à celles que l'on fabrique pour d'autres circonstances. Certains

graveurs ont fait d'honorables efforts et ont pu produire quelques pièces intéressantes à plus d'un titre, mais il n'en est pas un qui ait su créer un véritable *souvenir* figuré de la première alliance ; les différents évènements qui forment l'histoire de l'indépendance helvétique, depuis le Serment du Grütli jusqu'à la bataille de Morat, ont tous été reproduits en un plus ou moins grand nombre de fois, de même que les personnages historiques ou de pure fiction qui ornent les pages les plus célèbres de nos annales. Tout cela n'a qu'un rapport indirect avec le pacte de 1291 et, comme pour la médaille officielle, nous pouvons faire la remarque que pas une des pièces éditées pour le sixième Centenaire ne nous reporte d'une façon effective à ce moment solennel de l'histoire suisse où les habitants des trois vallées se promirent un mutuel appui.

Il y a eu, par exemple, abus de Serments du Grütli. On en a mis partout ; c'est trop, car si cet acte très sérieux, peut en quelque sorte symboliser d'une façon générale l'alliance des Suisses, il ne doit absolument pas représenter le traité de Brunnen ; l'affaire de 1291 et celle de 1308 sont deux choses bien différentes et que l'on a peut-être un peu confondues. Jusqu'à cette année, où les populations ont été éclairées par de nombreux écrits, on a volontiers fait des trois héros du Grütli les fondateurs de l'indépendance helvétique, rôle éminemment honorable, mais dans lequel ils eurent des prédécesseurs.

La fabrique d'aluminium de Neuhausen a fait graver par notre collègue M. Lauer, à Nüremberg, une médaille (n°4) qui peut passer pour la mieux réussie de toutes celles du Centenaire. Elle est simple, bien conçue et bien gravée, et l'auteur s'est efforcé de sortir de la banalité pour son Serment du Grütli. Ses trois suisses ne manquent pas de caractère non plus, du reste, que ceux de M. Mayer, à Stuttgart[1];

[1] M. Mayer est également l'auteur du bouclier commémoratif édité par la maison Aeppli et Durrich à Zurich, maison d'heureuse mémoire. Que dire de cette production lourde et sans valeur artistique ? Rien, si ce n'est qu'on peut lui appliquer les mêmes observations qu'à la médaille officielle. (L'*Illustrirte Zeitung*, 15 août 1891, p. 132, en a donné un dessin.)

qui a exécuté une grosse médaille (Pl. II, fig. 3 et n° 3) au revers prétentieux et difficile à comprendre. Un grand nombre de petites pièces (nos 14, 16, 17 et 22) portent, avec différents revers, une réduction du Serment de M. Mayer; elles sont en général fort jolies; d'autres, appartenant au même type, ont le monument de Winkelried à Stanz (n° 20 et 23), celui de St-Jaques (n° 15) ou d'autres sujets empruntés à l'histoire nationale et toutes ont le mérite d'être très bien gravées.

Notre collègue M. Schnyder, à Lucerne, a édité aussi une médaille (Pl. II, fig. 1 et n° 5), très habilement exécutée, mais un peu trop chargée. On trouve, au revers, une vue du lac des Quatre-Cantons, minutieusement traitée et où l'on reconnaît le Grütli, la chapelle de Tell, le rocher de Schiller, etc., une Liberté planant dans le ciel (bien supérieure, dans son exiguïté, à celle de M. Dubois), l'inévitable Serment et deux vues des champs de bataille de Morgarten et de Sempach. N'est-ce pas prodigieux? Il n'y manque que Guillaume Tell. Mais M. Schnyder a fait mieux en nous donnant une jolie petite médaille quadrangulaire, à laquelle il n'y a rien à reprocher et qui a obtenu un grand succès, soit isolée et munie d'une bélière, soit comme breloque de chaîne de montre.

L'Helvétie, notre mère commune, figure aussi sur bon nombre de médailles et en diverses postures; on ne l'a pourtant pas trop ridiculisée.

CONCLUSION

Nous constatons donc, déplorable conclusion, que les médailles du sixième Centenaire, grandes et petites, sont peu satisfaisantes, au point de vue historique surtout. Pourquoi ne s'est-il pas trouvé un graveur pour nous donner la scène du 1er août 1291, telle que l'on peut raisonnablement se la représenter? Les délégués des trois vallées sortant du bâtiment où ils ont conféré, annonçant au peuple l'heureux résultat de leur délibération et exposant aux regards de la

foule enthousiasmée la charte si impatiemment attendue. Ici point d'allégorie vide de sens, nul besoin de toute cette friperie romantique employée à profusion, mais un fait très simple et très éloquent dans sa simplicité, dont un artiste quelque peu habile eût tiré grand parti.

Il est d'autant plus curieux que cette idée ne soit venue à aucun des fabricants de médailles que M. Bühler a presque réussi, en exécutant, pour les feuilles distribuées à la jeunesse, une scène d'intérieur bien composée et bien dessinée et qui représente justement les députés des cantons primitifs discutant leur traité dans la salle basse d'un chalet, peut-être un peu bien cossu pour la fin du XIII[e] siècle et les vallons reculés de l'Helvétie. Faute de mieux on aurait pu utiliser pour une médaille la donnée de M. Bühler; la délibération des chefs c'était bien, le résultat de leur discussion eût été mieux encore.

Les gens de 1991 seront peut-être plus heureux que nous. Espérons que les médailles ridicules, les boucliers prétentieux, les publications indigestes leur seront épargnées; il est vrai qu'ils n'appartiendront probablement plus à une Confédération et qu'à ce moment les origines de la République suisse ne seront pas antérieures à l'avènement du régime que rêve l'école des bords de l'Aar; la *conjuration* de Brunnen aura fait place à quelque compromis nouveau, le Grütli à l'auberge de la *Cigogne*. Franchement, le porche de l'église de Schwytz et la légendaire prairie nous plaisaient mieux.

J. Mayor.

X[me] Année 1891 N[os] 8 et 9

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ SUISSE DE NUMISMATIQUE

Rédacteur en chef : Paul STRŒHLIN, Cité, 20, Genève.

La Rédaction laisse à chaque auteur la responsabilité de ses écrits.

DESCRIPTIONS

DE

MÉDAILLES SUISSES

FRAPPÉES

En 1889, 1890 et 1891

Nous réunissons, sous ce titre, un certain nombre de médailles d'importances diverses et qui ont été frappées dans notre pays, depuis quelques années, à l'occasion de fêtes publiques ou d'autres événements. La plus grande partie de ces pièces appartiennent à ce genre de marchandises que l'on qualifie de *camelote* ; elles ont cependant un réel intérêt et il est à désirer que les collectionneurs les rassemblent toutes, malgré leur peu de valeur métallique. Ce seront, dans l'avenir, les seules preuves de faits auxquels nos devanciers ou nous-mêmes auront pris part et qui, sans influer sur les destinées de cet univers, pour-

ront attirer un jour l'attention de quelque érudit. Cette confection de médailles à propos de tout est devenue une industrie dont il faut tenir compte. Et puis ! Où s'arrête la *camelote* et où commence l'art vrai ?

Voici la liste des faits auxquels se rapportent les médailles décrites plus loin :

Prix de l'*Union vélocipédique de la Suisse romande.*

AIGLE, *Fête cantonale de secours mutuels, 1890.*

BERNE, *Exposition nationale des Beaux-Arts, 1890. — Septcentième Anniversaire de la fondation de cette ville, 1891.*

BIENNE, *Exposition agricole, 1890. — Fête de musique, 1891.*

BIÈRE, *Rassemblement des Cadets vaudois, 1890. — Ecoles de recrues d'artillerie, 1891.*

BREMGARTEN, *Tir cantonal, 1891.*

BURGDORF, *Tir cantonal, 1891.*

CAROUGE, *Fête communale, 1890.*

CHÊNE-BOURG, *Fête communale, 1890.*

COLOMBIER, *Ecole de recrues d'infanterie, 1891.*

CULLY, *Fête cantonale de secours mutuels, 1891.*

EBNAT-KAPPEL, *Tir cantonal, 1891.*

FRANCFORT, *Exposition internationale d'électricité, 1891.*

GENÈVE, *Trains de plaisir, Promenades sur le lac, Chemins de fer à voie étroite, 1890. — Fêtes du Cercle démocratique, des Allobroges et de la Muse, Fédération des typographes de la Suisse romande, Fédération vélocipédique du Haut-Rhône, Escalade, 1890. — Promotions, 1890 et 1891. — Fête fédérale de gymnastique, 1891.*

LAUSANNE, *Exposition suisse de Boulangerie, 1890. — Inauguration de l'Université, Amis gymnastes, 1891.*

LUCERNE, *Le Colonel Pfyffer, 1890.*

MORGES, *Tir cantonal, 1891.*

MOUDON, *Fête cantonale de gymnastique, 1890.*

NEUCHATEL, *Fête cantonale de gymnastique, Exposition cantonale d'horticulture, 1890.*

THOUNE, *Fête fédérale de musique, 1890.*

Vevey, *Fête des Vignerons, 1889. — Courses de vélocipèdes, 1891.*

Winterthur, *Tir cantonal, 1891.*

Yverdon, *Monument de Pestalozzi, 1890. — Fête des Chanteurs vaudois, Fête de tempérance, 1891.*

Zurich, *Fête du Grütli, 1890. — Le lac gelé, Manifestation du 1er mai, 1891.*

Les médailles du sixième Centenaire de l'Alliance helvétique ont déjà fait l'objet d'un article spécial dans le précédent numéro du *Bulletin.*

Prix de l'Union vélocipédique de la Suisse romande.

1. — ❀ UNION VÉLOCIPÉDIQUE SUISSE ROMANDE

Un écu portant de gueules à la barre d'argent chargée des lettres U. V. S. R. posé sur un champ circulaire flammé. Signé au bas C. DEFAILLY.

℟. : Couronne formée d'une branche de laurier et d'une branche de chêne liées par un ruban ; champ libre pour recevoir les noms du titulaire.

Diam. : 40mm. Argent et bronze.

AIGLE

Fête cantonale de secours mutuels.

2. — o FÊTE CANTONALE VAUDOISE DE SECOURS MUTUELS o en sens inverse 12 ET 13 JUILLET 1890

Une Union ; au-dessous AIGLE Grènetis.

℟. : · HUMANITÉ — ÉGALITÉ — TRAVAIL · en sens inverse FRATERNITÉ

Une ruche d'abeille. Grènetis.

Diam. : 28mm. Similor et métal blanc. Bélière.

BERNE

Exposition nationale des Beaux-Arts.

3. — ☆ NATIONALE KUNSTAUSSTELLUNG DER SCHWEIZ 1890

Ecu aux armes de Berne posé sur une croix fédérale, le tout dans une couronne ornemenlale fermée.

℞. : IN ARTE VOLUPTAS

L'Art personnifié par une femme debout couronnant de laurier deux amours placés à ses côtés et qui symbolisent la peinture et la sculpture. Au fond, attributs divers : chapiteau, plan, sphère, lampe et clepsydre. A l'exergue une étoile. Signé HOMBERG BERN Grènetis.

Diam. : 38^{mm}. Argent, bronze, bronze doré et argenté et métal blanc.

Cette exposition, qui s'est ouverte le 1er mai, contenait d'intéressantes productions de notre collègue M. Charles Richard, de Genève, et de M. Homberg, de Berne, qui est également l'auteur de la médaille que nous décrivons et dont il a été frappé 100 exemplaires en argent et 150 en bronze ; cette charmante pièce est un produit de l'industrie privée et n'avait aucun caractère officiel.

BERNE

Sept-centième Anniversaire de la fondation de cette ville.

4. — ☆ ZUR FEIER DES 700 JAEHRIGEN BESTEHENS DER STADT BERN ☆ en sens inverse 1191 + 1891

Ecu aux armes de Berne sommé d'une couronne murale surmontée elle-même d'une croix fédérale rayonnante, le tout dans une couronne ouverte formée d'une branche de chêne et d'une branche de laurier liées par un ruban ;

une banderolle portant les dates 1218, 1298, 1339, 1353, 1421, 1476, 1528, 1798, 1848[1] en chiffres creux, s'enroule autour de cette couronne. Grènetis.

℞. : ☆ BERCHTOLD · V, HERZOG VON ZAERINGEN, RECTOR VON BURGUND ☆ une seconde ligne de légende dans le champ qui est en contre-bas de la légende GRUENDER DER STADT BERN

Buste de profil à droite du duc de Zähringen, la tête coiffée d'un bacinet, le cou et le menton protégés par une cape de mailles. Au bas, un écu à ses armes, (de gueules au lion d'or) posé sur des branches de chêne. Signé sur les deux côtés de l'écu : BÜHLER INV. ||| HOMBERG FEC. Grènetis.

Diam. : 50mm. Argent et bronze.

C'est la médaille officielle des fêtes de Berne ; la composition en a été confiée, après concours, à M. Charles Bühler, le savant héraldiste et le peintre habile, et la gravure à M. Homberg, un artiste de beaucoup de talent, tous deux de Berne. Il en a été frappé 850 exemplaires en argent et 1650 en bronze. Il est inexact qu'il soit arrivé un accident au coin, ainsi que le bruit en avait couru.

5. — Réduction de la médaille précédente, signée C.B ||| F.H.

Diam. : 38mm. Argent, bronze et métal blanc.

Il en a été frappé 950 exemplaires en argent, 3000 en brittania et quelques-unes en bronze comme épreuves d'artiste.

6. — En 8 lignes, la première et la dernière arrondies EINGEDENK | DER | ERBAUUNG | BERN'S | DURCH | BERCHTOLD V. | 1191 | HERZOG VON ZÄRINGEN

℞. : ☆ ZUR GRÜNDUNGSFEIER DER STADT BERN ☆ en sens inverse 1191-1891

Ecu aux armes de Berne sommé d'une croix fédérale

[1] Ces dates sont celles : De la mort du fondateur de Berne, le duc Berchtold V de Zähringen ; de la bataille de Dornbühl ; de la guerre de Laupen ; de l'Alliance avec les Waldstätten ; de la guerre du Valais et de l'extension de la domination bernoise ; des batailles de Grandson et de Morat ; de l'adoption de la Réforme ; de la prise de Berne par les Français, et enfin de l'adoption de la Constitution fédérale.

rayonnante, le tout dans une couronne ouverte, formée de deux branches de chêne liées par un ruban.

Diam. : 33^{mm}. Similor et métal blanc. Bélière.

7. — ☆ BERCHTOLD V. HERZOG VON ZÄHRINGEN ☆ deuxième ligne de légende ERBAUER D. STADT BERN ANNO 1191

La statue, de profil à gauche, du duc de Zähringen, œuvre de M. de Tscharner, qui se trouve à Berne sur la terrasse de la cathédrale.

Revers, diamètre, métaux et bélière comme au numéro précédent.

8. — ☆ Z. 700 JÄHRIGEN GRÜNDUNGSFEIER BERN'S ☆ en sens inverse 1191-1891

Ecu aux armes de Berne posé sur un cartouche élégant sommé d'une couronne murale, le tout dans un grènetis.

℟. : ☆ BERCHTOLD V. HERZOG V. ZÄHRINGEN deuxième ligne de légende dans le champ GRÜNDER D. STADT BERN

Tête de trois quarts à droite du duc de Zähringen, coiffée d'un bacinet, le cou revêtu d'une cape de mailles. Grènetis entre les deux lignes de la légende.

Diam. : 28^{mm}. Le centre en similor, le bord en étain. Bélière.

9. — ☆ Z. 700 JÄHRIGEN GRÜNDUNGSFEIER BERN'S ☆ en sens inverse 1190-1391

Ecu aux armes de Berne posé sur un cartouche sommé d'une couronne murale ; le tout dans une couronne ouverte formée de deux branches de chêne.

℟. : BERCHTOLD V. HERZOG V. ZÄHRINGEN deuxième ligne de légende dans le champ GRÜNDER D. STADT BERN

La statue, de face, du duc de Zähringen. Grènetis.

Diam. : 31^{mm}. Similor et métal blanc. Bélière.

10. — ☆ Z. 700 JÄHRIGEN GRÜNDUNGS FEIER BERN'S

Ecu aux armes de Berne ; la légende et l'écu sont enfermés dans une couronne ouverte de feuilles de chêne. Cela forme le centre de la pièce qui est une sorte de décoration à bords découpés et ornés de rinceaux. Au bas en deux lignes 1191 | 1891

℞. : BERCHTOLD V. HERZ. V. ZÄHRINGEN. GRÜNDER D. STADT BERN

La statue, de face, du duc de Zähringen ; sur le socle on lit AD. SCHWERDT STUTTG. La légende encadre exactement la statue.

Hauteur : 41^{mm}, largeur : 32^{mm}. Cuivre étamé et cuivre doré. Bélière.

BIENNE

Exposition agricole.

11. — En 7 lignes, la première arrondie, dans une couronne ouverte formée par deux branches de rosier SOUVENIR | DE | L'EXPOSITION AGRICOLE | DE BIENNE | DU 28. SEPTEMBRE | AU 9. OCTOBRE | 1890

Grènetis.

℞. : Trophée d'instruments d'agriculture, faulx, rateau, fourche, charrue, bêche, arrosoir, faucille, gerbe de blé, ruche, etc.

Grènetis.

Diam. 33^{mm}. Similor et métal blanc. Avec et sans bélière.

12. — Dans une couronne ouverte formée de deux branches de laurier le mot PREIS. Un petit cartouche portant une armoirie intéterminée est posé sur le point de jonction des deux branches.

Revers et diamètre comme au numéro précédent. Bronze.

Ces pièces ont été éditées par M. Defailly, à Genève, la seconde pouvant être donnée comme prix, ce qui n'a pas été le cas. Elles n'ont rien d'officiel.

13. — En 6 lignes, la première arrondie SOUVENIR DE L'EXPOSITION | AGRICOLE | DE BIENNE | DU 28 SEPTEMBRE | AU 9 OCTOBRE | 1890

Tête de profil à gauche d'une femme personnifiant la Suisse. Signé au bas VIEUXMAIRE

Diam. : 23^{mm}. Similor et métal blanc. Bélière.

Fête de musique.

14. — En 6 lignes, la première arrondie SOUVENIR DE LA FÊTE | DE | MUSIQUE | DE BIENNE | LE 28 JUIN | 1891

Revers, diamètre, métaux et bélière comme au numéro précédent.

BIÈRE

Écoles de recrues d'artillerie.

15. — En 8 lignes, la première arrondie SOUVENIR | DE | L'ECOLE DE RECRUES | D'ARTILLERIE | A | BIÈRE | DU 14 AVRIL AU 9 JUIN | 1891

Grènetis.

℟. : Un cartouche orné, portant un écu aux armes du canton de Vaud, posé sur une palme et sur une branche de laurier. Au bas guirlande de laurier. Grènetis.

Diam. : 24^{mm}. Similor. Bélière.

16. — En 8 lignes, la première et la dernière arrondies SOUVENIR | DE L'ÉCOLE | DE RECRUES | D'ARTILLERIE | DE MONTAGNE | A BIÈRE DU 10 JUIN | AU 5 AOÛT | 1891

Grènetis.

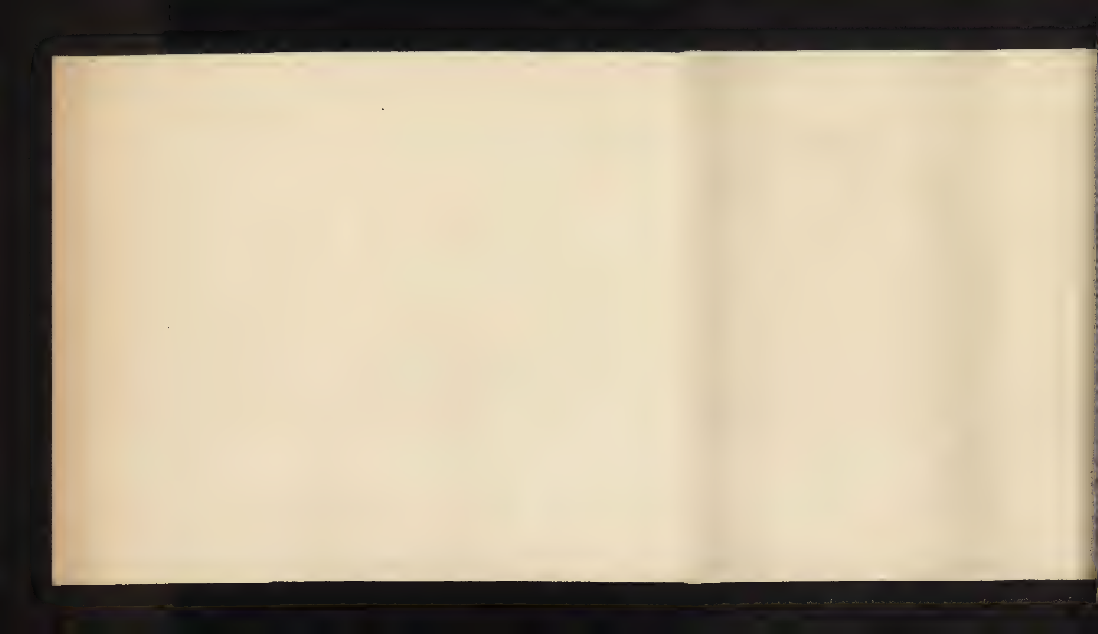
Revers, diamètre, métal et bélière comme au numéro précédent.

Rassemblement des Cadets Vaudois.

17. — En 8 lignes, la première arrondie SOUVENIR DU


GOTT
SIEG
HUGUES BOVY
D'APRES ROBERT DORER


AARG. KANTONALSCHÜTZENFEST 1891
BREMGARTEN



RASSEMBLEMENT | DES | CADETS | VAUDOIS | A BIÈRE | 19 ET 20 | SEPTEMBRE | 1890

Revers, diamètre, métaux et bélière comme au n° 13.

BREMGARTEN

Tir cantonal.

18. — ❀ AARG. KANTONALSCHÜTZENFEST 1891 ❀ en sens inverse BREMGARTEN

Cartouche orné portant un écu aux armes du Canton d'Argovie surmonté de deux fusils, un Vetterli et un Martini, en sautoir et flanqué de deux palmes ornementales. Sur le tout un lion dressé (armes de la Ville de Bremgarten).

℞. ⁝ MIT GOTT ZUM SIEG.

Hans de Hallwyl, l'un des héros de Morat, d'après la statue de Dorer à la Société littéraire à Berne ; à sa droite

un écu à ses armes (d'or au vol de sable) sommé d'un heaume. Au fond le château de Hallwyl. Exergue, en deux lignes HANS V. HALLWYL | 1476 Signé HUGUES BOVY III D'APRÈS ROBERT DORER

Diam. : 45^{mm}. Argent et bronze.

Médaille officielle du tir cantonal argovien composée par notre collègue M. Hugues Bovy. Elle a été frappée par M. Louis Furet, à Genève, au nombre de 679 exemplaires en argent et 600 en bronze.

19. — Cuvette de la montre officielle du tir cantonal argovien portant le revers de la médaille.

Diam. : 45^{mm}. Argent.

Les montres de Bremgarten sortent de la maison Cramer et Moser, à Bienne ; les cuvettes ont été frappées par M. Louis Furet, à Genève, au nombre de 84 exemplaires.

BURGDORF

Tir cantonal.

20. — ☆ BERN. KANTONALSCHÜTZENFEST IN BURGDORF ☆ en sens inverse 1891

Un amour marquant les points sur une cible portée par une branche de chêne ; dans le haut une étoile rayonnante, au bas des nuages. Grènetis.

℟. : ZUM SCHUTZ UND TRUTZ

Un personnage en costume militaire suisse du XVIme siècle, le mousquet sur l'épaule ; au bas devant lui, un écu aux armes du canton de Berne accompagné de rameaux de chêne. Au fond vue du château et de la ville de Burgdorf. Signé à l'exergue HOMBERG. FECIT.

Diam. : 45^{mm}. Argent et bronze.

(PLANCHE III, n° 2.)

Médaille officielle du tir cantonal bernois. Il en a été frappé 1600 en argent et 1360 en bronze.

Cette pièce, qui avait été mise au concours, fait honneur à l'artiste





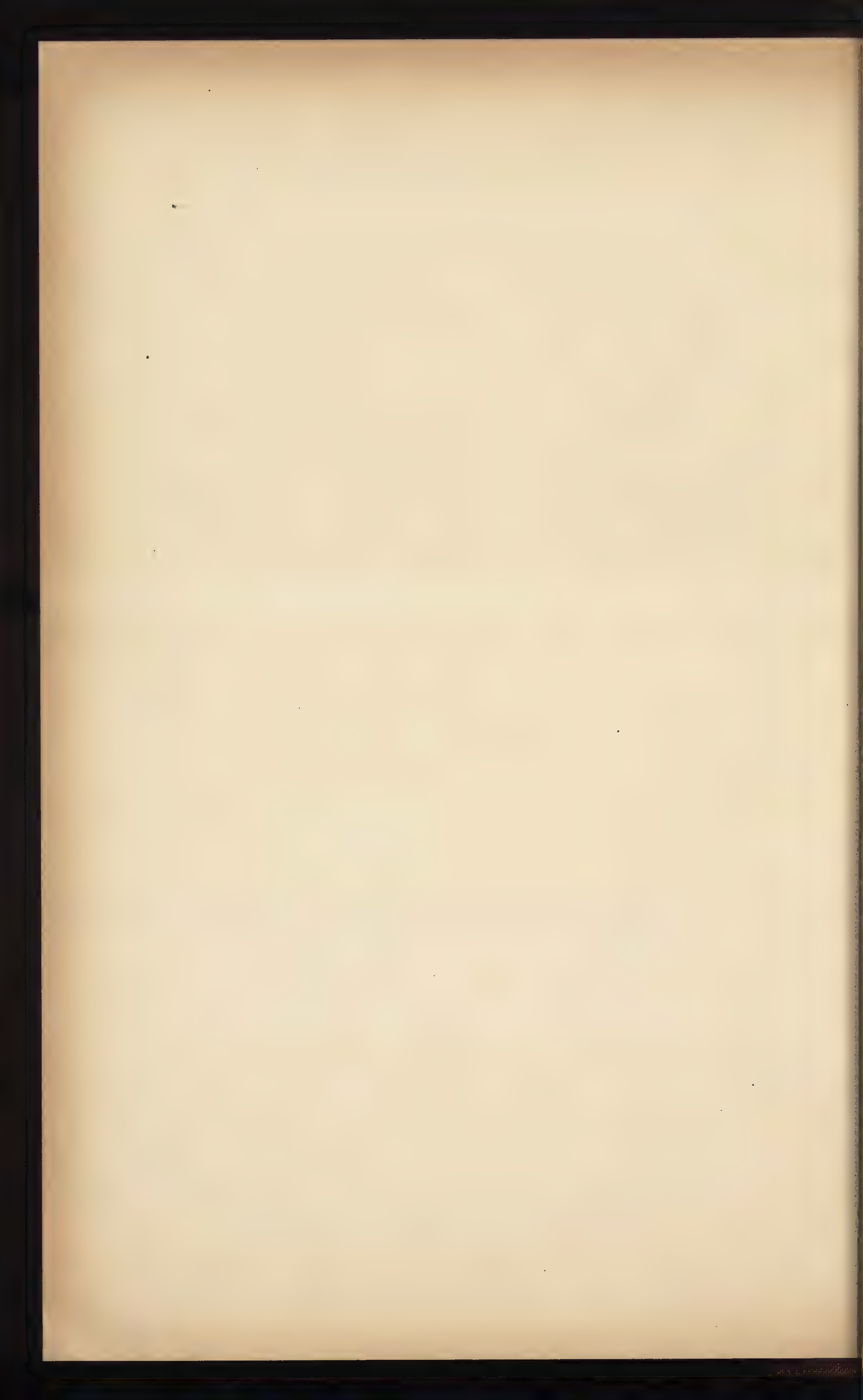
1





2

MÉDAILLES OFFICIELLES DU TIR DE MORGES ET DU TIR DE BURGDORF EN 1891.



qui l'a conçue et exécutée, M. Homberg, de Berne, dons nous avons déjà constaté le talent à propos de la médaille du Salon suisse. Qu'il nous soit permis de remercier ici M. Homberg des précieux renseignements qu'il a bien voulu nous donner et de sa parfaite obligeance.

21. — Cuvette de la montre officielle du tir cantonal bernois.



❋ BERNISCHES KANTONAL - SCHÜTZEN-FEST BURGDORF ❋ en sens inverse 1891

Guillaume Tell, ne pouvant se résoudre à tirer sur son fils, est encouragé par une femme personnifiant la Liberté et qui lui montre le soleil levant; au fond le fils de Tell appuyé contre un arbre, à ses côtés un soldat. Signé HUGUES BOVY F.

Diam. 45^{mm}. Argent. Quelques épreuves d'artiste en bronze.

Ces montres ont été exécutees dans les ateliers de M. Edouard Blösch, à Bienne ; les cuvettes, dont la gravure est due à notre collègue M. Hugues Bovy, ont été frappées chez M. Louis Furet, à Genève, au nombre de 65 exemplaires.

22. — • Z. ERIÑ. A. D. BERNISCHE KANTON.-SCHÜTZEN-FEST I. BURGDORF 19.-27. JULI 1891

Deux écus accolés aux armes du Canton de Berne et de la Ville de Burgdorf (parti de sable et d'argent) posés sur un trophée formé d'une couronne de chêne fermée, de deux

carabines et de deux drapeaux en sautoir et de branches de chêne et de houblon ; au centre une coupe. Dans le haut une croix fédérale rayonnante. Grènetis.

R/. : L'Helvétie, type des monnaies fédérales de 0,50 cent., 1 et 2 francs, entourée de 22 étoiles. Au fond des montagnes. Grènetis.

Diam. : 33^{mm}. Métal blanc. Bélière.

23. — ☆ ERINNERUNG AN DAS BERNERISCHE CANTONAL-SCHÜTZENFEST deuxième ligne de légende séparée de la première par un grènetis 18.-26. JULI 1891 IN BURGDORF

Ecu aux armes de Berne.

R/. : Trophée formé d'une cible, d'un chapeau orné de feuilles de chêne, d'un couteau de chasse, d'une corne à poudre, d'une gibecière, de deux carabines en sautoir et de branches de chêne.

Diam. : 33^{mm}. Etain. Bélière.

24. — En 7 lignes ZUM | ANDEKEN (*sic*) | DES CANTONAL | SCHUTZENFEST | IN BURGDORF | 19-26 JULI | 1891 dans une couronne ouverte formée de deux branches de laurier liées par un ruban.

R/. : Trophée formé d'une cible posée sur deux carabines en sautoir et surmontée d'un chapeau orné d'une aile d'oiseau; le tout dans une couronne ouverte formée de deux branches de laurier liées par un ruban; signé au bas VIEUXMAIRE

Diam. : 33^{mm}. Similor et métal blanc. Bélière.

25. — En 7 lignes ANDENKEN | AN DAS BERNER | CANTONAL | SCHUTZENFEST | IN BURGDORF | DEN 19–27 JULI | 1891

R/. : EINER FÜR ALLE ! ALLE FÜR EINEN ! Guillaume Tell et son fils sur un socle. Signé VIEUXMAIRE ❋

Diam. : 23^{mm}. Similor et métal blanc. Bélière.

CAROUGE

Fête communale.

26. — En 6 lignes, la première arrondie SOUVENIR DE LA FÊTE | DE | CAROUGE | 14 ET 15 | SEPTEMBRE | 1890

Revers, diamètre, métaux et bélière comme au numéro 13.

Il n'a pas été fait de médaille pour la fète de 1891.

CHÊNE-BOURG

Fête communale.

27. — En 6 lignes, la première arrondie SOUVENIR DE LA FÊTE COMMUNALE | DE | CHÊNE-BOURG | — | 2, 3 ET 4 | AOUT | 1890

Revers, diamètre, métaux et bélière comme au numéro précédent.

Il n'a pas été fait de médaille pour la fête de 1891.

COLOMBIER

Ecole de recrues d'infanterie.

28. — En 8 lignes, la première arrondie SOUVENIR | DE L'ECOLE | DE RECRUES | D'INFANTERIE | A COLOMBIER | DU 22 MAI | AU 8 JUILLET | 1891

Revers, diamètre, métaux et bélière comme aux numéros précédents.

CULLY

Fête cantonale de secours mutuels.

29. — En 8 lignes, la première arrondie SOUVENIR DE

LA FÊTE CANTONALE | DE | SECOURS | MUTUELS CULLY | LES 25, 26, 27 | JUILLET | 1891.

Revers, diamètre, métaux et bélière comme aux numéros précédents.

EBNAT-KAPPEL

Tir cantonal.

30.—❀❀❀KANTONALSCHÜTZENFEST IN EBNAT-KAPPEL ❀❀❀ en sens inverse JULI ❀ 1891

Ecu aux armes du Toggenburg (d'or au dogue de sable colleté d'argent, le collier à pointes, langué de gueules, posé sur une terrasse de sinople), posé sur une couronne formée d'edelweiss et de rhododendrons.

℞. : UNSERE KUNST UND UNSERE KRAFT DEM VATERLANDE!

Écu aux armes du Canton de Saint-Gall entouré d'une couronne formée de deux branches de laurier liées par un ruban et posé sur un socle de pierre ; deux personnages, un chasseur à droite et un vacher en costume national à gauche, soutiennent une couronne de rhododendrons au-dessus de l'écu. Signé J. STAUFFACHER | INV. ||| HUGUES BOVY | SC.

Diam. : 45^{mm}. Argent et bronze.

Médaille officielle du tir cantonal saint-gallois composée par M. Jean Stauffacher, de Saint-Gall, le peintre et ornemaniste bien connu, gravée par M. Hugues Bovy et frappée par M. Louis Furet, à Genève. Il en a été frappé 700 exemplaires en argent et 600 en bronze.

31. — Cuvette de la montre officielle du tir cantonal saint-gallois ☆ S^{T} - GALLISCHES KANTONALSCHÜTZENFEST IN EBNAT-KAPPEL ☆ en sens inverse JULY 1891

Ecu aux armes du Toggenbourg posé sur une couronne de fleurs.

Diam. : 46^{mm}. Argent ; quelques épreuves d'artiste en bronze.

Cette cuvette gravée par notre collègue, M. Georges Hantz, à Genève, rappelle le revers de la médaille du même tir ; elle a été frappée par M. Louis Furet, à Genève, au nombre de 106 exemplaires.

FRANCFORT

Exposition internationale d'électricité.

32. — ☆ INTERNATIONALE ELEKTROTECHNISCHE AUSSTELLUNG ZU FRANKFURT AM MAIN ANNO DOMINI 1891

La Lumière personnifiée par une femme debout, sur un rocher, tenant une lampe électrique dans la main gauche et la foudre dans la main droite ; de sa tête partent deux faisceaux lumineux. A ses pieds un géant enchaîné. A gauche vue de l'exposition et de la ville de Francfort. Signé KIRCHBACH INV. Grènetis entre la légende et le centre.

℞. : ☆ GEPRÄGT AUS ALUMINIUM VON DER ALUMINIUM INDUSTRIE ACTIEN GESELLSCHAFT ☆ en sens inverse NEUHAUSEN SCHWEIZ

Une aigle éployée couronnée (armes de la ville de Francfort). Grènetis entre la légende et le centre.

Diam. ; 50^{mm}. Aluminium.

Nous ne décrivons cette médaille que comme produit de la fabrique suisse d'aluminium de Neuhausen (Schaffhouse).

GENÈVE

Trains de plaisir.
Chemins de fer à voie étroite.
Promenades sur le lac.

33. — En 6 lignes, la première arrondie SOUVENIR DU TRAIN DE PLAISIR | GENÈVE | FRIBOURG | BERNE | 29 JUIN | 1890

Revers, diamètre, métaux et bélière comme au numéro 13.

34. — En 8 lignes, la première et la dernière arrondies SOUVENIR DU TRAIN DE PLAISIR | ORGANISÉ | PAR L'UNION | INSTRUMENTALE | GENÈVOISE | GENÈVE-NEUCHATEL | CHAUX-DE-FONDS | — | 3 AOUT 1890

Revers, diamètre, métaux et bélière comme au numéro précédent.

35. En 8 lignes, la première arrondie SOUVENIR DES INAUGURATIONS | DE | LA STATUE | DE VOLTAIRE | & DU CHEMIN DE FER | DE GENÈVE A FERNEY | 27 JUILLET | 1890.

℟. : RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Tête de profil à droite d'une femme personnifiant la République. Signé au bas VIEUXMAIRE

Diam. : 24^mm^. Similor et métal blanc. Bélière.

36. — Comme au numéro précédent.

℟. : SADI CARNOT PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Buste de face de M. Carnot.

Diamètre, métaux et bélière comme au numéro précédent.

37. — En 6 lignes, la première et la dernière arrondies SOUVENIR | DE MON | TOUR DU LAC | SUR LE BATEAU | LE MONT-BLANC | — | LE 25 MAI 1890

℟. : VILLE DE GENÈVE

Ecu aux armes de Genève posé sur un cartouche orné et flanqué de deux branches de laurier.

Diamètre, métaux et bélière comme aux numéros précédents.

Fêtes diverses.

38.— En 6 lignes, la première arrondie, dans une couronne ouverte, flanquée de deux branches de laurier liées par un ruban SOUVENIR DU BANQUET | DE LA | CHORALE | LA MUSE | LE 15 FÉVRIER | 1890

℞. : Une lyre surmontée d'une étoile et flanquée de deux branches de laurier.

Diamètre, métaux et bélière comme aux numéros précédents.

39.— En 7 lignes, la première arrondie SOUVENIR DE LA GRANDE FÊTE POPULAIRE | DONNÉE | PAR LA | SOCIÉTÉ CHORALE | LA MUSE | — | 2 MARS | 1890

Revers, diamètre, métaux et bélière comme aux numéros précédents.

40. — En 7 lignes, la première arrondie SOUVENIR DU CONGRÈS VÉLOCIPÉDIQUE | DE LA | FÉDÉRATION | DU HAUT-RHÔNE | —— | GENÈVE | 6 AVRIL | 1890

Revers, diamètre, métaux et bélière comme au numéro 37.

41. — En 8 lignes, la première et la dernière arrondies ❀ SOUVENIR DE LA XVIIme FÊTE FÉDÉRATIVE | DES | TYPOGRAPHES | DE LA | SUISSE ROMANDE | 15 JUIN | 1890 | GENÈVE.

Revers, diamètre, métaux et bélière comme au numéro précédent.

42. — En 5 lignes, la première arrondie SOUVENIR | DE LA | FÊTE CHAMPÊTRE | 29. JUIN 1890 | —— | CREUX-DE-GENTHOD

Grènetis.

℞. : CERCLE DÉMOCRATIQUE en sens inverse GENÈVE

Une aigle éployée tenant une clef dans ses serres (emblême du Cercle) sur un champ rayonnant. Grènetis.

Diam. : 24^{mm}. Similor. Bélière.

43. — En 8 lignes, la premiére arrondie SOUVENIR DE LA FÊTE-TOMBOLA | DE LA | SOCIÉTÉ | DE | SECOURS MUTUELS | LES ALLOBROGES | 29 JUIN | 1890

Revers, diamètre, métaux et bélière comme au numéro 37.

44. — En 6 lignes 1890 | SOUVENIR | DE L'ESCALADE | NUIT DU 11 AU 12 | DÉCEMBRE | 1602

Revers, diamètre, métaux et bélière comme au numéro précédent.

Promotions.

45. — En 4 lignes, la première arrondie SOUVENIR | DES | PRAMATICENS (sic) | —— | JUILLET 1890 | ——

Revers, diamètre, métaux et bélière comme aux numéros précedents.

46.— Comme la précédente, mais à l'avers PROMOTIONS au lieu de PRAMATICENS.

47. — En 5 lignes, la première arrondie, dans une couronne ouverte formée de deux branches de laurier liées par un ruban SOUVENIR | DES | PROMOTIONS | JUILLET | 1891

Revers, diamètre, métaux et bélière comme aux numéros précédents.

Fête fédérale de Gymnastique.

48. ☆ FÊTE FÉDÉRALE DE GYMNASTIQUE ☆ en sens inverse GENÈVE 18. 19 & 20 JUILLET 1891

Vue de Genève prise du quai du Mont-Blanc, avec les ponts du Mont-Blanc et des Bergues et l'Ile Rousseau. A l'exergue les quatre F superposés et adossés qui forment les initiales de la devise : Frei, froh, frisch, fromm (frais, franc, fort, fier).

℟. : FORCE COURAGE TRAVAIL UNION

La Suisse personnifiée par une femme debout sur un socle orné d'un écu aux armes de Genève couronnant de laurier deux gymnastes debout devant elle et se serrant la main ; dans le haut le mot HELVETIE rayonnant ; au fond engins de gymnastiques. Exergue ARNOLD LESCHOT [1]

Diam. : 43^{mm}. Plomb. Bélière.

[1] A la Chaux-de-Fonds.

49. — En 7 lignes, la première arrondie, dans une couronne ouverte formée de deux branches de laurier liées par un ruban SOUVENIR DE LA GRANDE FÊTE FÉDÉRALE | DE | GYMNASTIQUE | 18, 19, 20 | JUILLET | 1891 | GENÈVE

R/. : VILLE DE GENÈVE

Ecu aux armes de Genève dans un cartouche orné posé sur un trophée formé de vingt-deux drapeaux et de deux carabines et surmonté d'un soleil avec le monogramme I H S Signé au bas ❀ VIEUXMAIRE

Diam. : 33^{mm}. Similor et métal blanc. Bélière.

50. — CONCOURS DE GYMNASTIQUE.

Trophée d'engins de gymnastique, cheval, reck, trapèze, échelles, haltères, etc., accompagné de deux branches de laurier liées par un ruban.

R/.: Le même que le précédent, mais agrandi.

Diam. : 46^{mm}. Similor et métal blanc. Bélière.

51. — ☆ SOUVENIR DE LA FÊTE FÉDÉRALE SUISSE DE GYMNASTIQUE ☆ en sens inverse LES 18. 19. 20. ET 21. JUILLET 1891

Gymnastes luttant ou s'exerçant aux engins, barres parallèles, cheval, reck. Grènetis.

R/. : GENEVE

Vue de la ville prise du quai du Mont-Blanc, avec les ponts du Mont-Blanc et des Bergues, l'Ile-Rousseau, le Salève et les Alpes. Exergue : un écu penché aux armes de Genève posé sur des branches de laurier. Signé : C. DEFAIL(LY). Grènetis.

Diam. : 33^{mm}. Similor et métal blanc. Avec et sans bélière.

52. — En 7 lignes, la première arrondie FÊTE FÉDÉRALE | DE | GYMNASTIQUE | GENEVE | DU 18. AU 21. | JUILLET | 1891.

Grènetis.

R/. : ☆ PATRIE - FORCE - AMITIÉ dans un double grènetis.

Ecu aux armes de Genève.

Diam. : 28^{mm}. Métal blanc. Bélière.

53. — ☆ SOUVENIR DU CONCOURS ☆ en sens inverse DE GYMNASTIQUE dans un double grènetis.

En quatre lignes dans le champ LE | 18. 19. 20. 21 | JUILLET | 1891 | —

℟. : Ecu aux armes de Genève dans un cartouche orné sommé d'un soleil portant le monogramme JHS et d'une banderolle avec la devise POST TENEBRAS LUX Au bas · ❀ · GENÈVE · ❀ ·

Diam. : 27^{mm}. Plomb. Bélière.

54. — ☆ .FÊTE FÉDÉRALE DE GYMNASTIQUE GENÈVE 18-21 JUILLET 1891 dans un double grènetis. Ecu aux armes de Genève, surmonté du soleil avec le monogramme JHS et de la devise POST TENEBRAS LUX sur une banderolle, et placé dans une couronne ouverte formée d'une branche de chêne et d'une branche de laurier liées par un ruban.

℟. : PATRIE - FORCE - AMITIÉ dans un double grènetis. Entre chaque mot deux feuilles de chêne et un gland.

Croix fédérale posée sur un trophée d'engins de gymnastique et d'escrime.

Diam. : 28^{mm}. Le bord en métal blanc, le centre en similor. Bélière.

55. — Même légende qu'au numéro précédent. Ecu aux armes de Genève dans un grènetis.

Revers (un seul grènetis, autour du centre), diamètre, métaux et bélière comme au numéro précédent.

56. — En 7 lignes, la première et la dernière arrondie GRAND CONCOURS | DE | GYMNASTIQUE | — | GENÈVE | 18, 19 t20 ET 21 JUILLET | 1891 Signé CARTAUX PARIS

℟. : CONCOURS DE GYMNASTIQUE

Engins de gymnastique surmontés de deux branches de laurier en sautoir.

Diam. : 24mm. Similor et métal blanc. Bélière.

57. — En 7 lignes, la première et la dernière arrondies SOUVENIR DE LA GRANDE FÊTE | DE | GYMNASTIQUE | DU | 18 JUILLET | 1891 | GENÈVE.

Revers, diamètre, métaux et bélière comme au numéro 37.

58. Avers, diamètre, métaux et bélière comme au numéro précédent.

℟. : CONCOURS DE GYMNASTIQUE

Trophée d'engins de gymnastique accompagné au bas de deux branches de laurier liées par un ruban.

59. — En 7 lignes, la première et la dernière arrondies, dans une couronne ouverte formée de deux branches de laurier liées par un ruban SOUVENIR | DE LA | GRANDE FÊTE | DE GYMNASTIQUE | DU 18 JUILLET | 1891 | GENÈVE

℟. : CONCOURS DE GYMNASTIQUE

Trophée d'engins de gymnastique flanqué, au bas, de deux branches de laurier.

Diam. : 30mm. Similor et métal blanc. Bélière.

LAUSANNE

Exposition suisse de Boulangerie.

60.— ❀ BOULANGERIE . CONFISERIE . PATISSERIE . ART CULINAIRE ❀ en sens inverse EXPOSITION SUISSE

Couronne ouverte formée d'une branche de laurier et d'une branche de chêne liées par un ruban ; le champ laissé libre pour recevoir les noms du titulaire ; dans le haut, seulement, la date 28 Mai 1890

℟. : ❀ SYNDICAT DES BOULANGERS ❀ en sens inverse LAUSANNE

Vue intérieure d'une boulangerie avec un boulanger enfournant ; contre le four un gerbe de blé, avoine et fleurs des champs. Signé H. BOVY F.

Diam. : 50^{mm}. Argent et bronze.

Médaille de prix pour l'Exposition suisse de Boulangerie, Patisserie, etc., organisée par le syndicat des Boulangers de Lausanne. C'est une charmante composition de notre collègue M. Hugues Bovy. Il en a été frappé (Maison L. Furet, à Genève) : 10 exemplaires en vermeil, 31 en argent et 33 en bronze.

Inauguration de l'Université.

61. — En 9 lignes SOUVENIR | DE | L'INAUGURATION | DE | L'UNIVERSITÉ | DE | LAUSANNE | LES 18, 19 ET 20 MAI | 1891 Grènetis.

℞. : Vue idéale des futurs bâtiments de l'Université de Lausanne, au-dessus de la place de la Riponne. Dans le haut croix fédérale rayonnante. Exergue écu aux armes de la Ville de Lausanne (coupé d'argent et de gueules) sommé de l'aigle impériale et flanqué de branches de laurier et de chêne. Grènetis.

Diam. : 40^{mm}. Argent, bronze, similor et métal blanc.

62. — En 6 lignes la première et la dernière arrondies SOUVENIR DES FÊTES | DE | L'UNIVERSITÉ | — | 18, 19 ET 20 MAI | 1891 | LAUSANNE

℞. : VILLE DE LAUSANNE

Ecu aux armes de la Ville de Lausanne sommé de l'aigle impériale. Signé au bas VIEUXMAIRE

Diamètre, métaux et bélière comme au numéro 13.

63. — Avers diamètre, métaux et bélière comme au numéro précédent.

Revers comme au numéro 13.

Amis Gymnastes.

64. — AMIS GYMNASTES LAUSANNE

Deux cartouches accolés portant les armes du canton de Vaud et de la Ville de Lausanne, ce dernier chargé au pre-

mier des lettre P N entrelacées (Pied-Noirs, nom de guerre donné primitivement à la section des Amis Gymnastes). Au dessus une aigle éployée ; au bas une branche de chêne et une branche de laurier liées par un ruban.

℟. : ☆ PATRIE ☆ FORCE ☆ AMITIÉ ☆ TRAVAIL ☆

La Suisse personnifiée par une femme debout et s'appuyant sur un écu aux armes de la Confédération suisse ; elle couronne de la main droite un gymnaste debout devant elle.

Diam. : 38mm. Argent, bronze et métal blanc. Avec et sans bélière.

Cette médaille a été frappée à l'occasion du septième anniversaire de la fondation de cette section et en souvenir du succès remporté par elle à la fête fédérale de Genève, sur l'initiative de M. Blanchard, son président d'honneur. Il en a été distribué quelques exemplaires comme dons d'honneur et le reste mis en vente. Elle est l'œuvre de M. Vollenweider à Berne, successeur du regretté Durussel. Les chiffres de la frappe sont : 10 exemplaires en argent, 20 en bronze et 100 en métal blanc. Un exemplaire en vermeil a été donné à M. Blanchard par la maison Vollenweider.

Le revers est identique à celui d'une médaille frappée pour la même société à l'occasion d'une fête au bois de Sauvabelin et décrite dans le *Bulletin* 1891, p. 20, par notre collègue et ami M H. Cailler qui nous fait observer qu'une légère erreur a été commise dans l'impression de sa notice. Nous la rectifierons ici :

Page 20, lignes 15 et 16, après : on remarque une petite couronne, lisez *de laurier passée dans la tige de l'ancre, le tout dans une couronne* formée, etc.

MONTREUX

Exposition d'horticulture.

65. — En 9 lignes, la première arrondie SOUVENIR | DE | L'EXPOSITION | HORTICOLE | DE | MONTREUX | DU 23 AU 28 | SEPTEMBRE | 1891

Grènetis.

Revers, diamètre, métaux et bélière comme au numéro 15.

LUCERNE

Le colonel Pfyffer.

66. — **Max Alphons Pfyffer von Luzern** cette première ligne de légende se trouve dans le champ et en contre-bas du bord qui porte la deuxième ligne ☆ OBERSTDIVISIONÄR UND CHEF DES SCHWEIZERISCHEN GENERAL-STABSBUREAUS ☆

Buste de face du colonel Pfyffer en uniforme. Signé HOMBERG BERN

℞. : PFLICHTGETREU BIS IN DEN TOD

La Suisse sous les traits d'une femme assisse, couronnée de chêne et posant une couronne de laurier devant un monument funéraire sur les degrés duquel sont déjà placés une palme et une couronne de chêne ; elle tient un glaive de la main droite et un écu aux armes de la Confédération suisse est placé à côté d'elle. Sur la pyramide qui termine le monument un écu aux armes de la famille Pfyffer[1] et les dates 1834-1890. Un glaive, dans son fourreau, est suspendu au devant de l'écu. Au fond vüe du château d'Altishofen et des Alpes derrière lesquels le soleil se couche. Signé à l'exergue A. & D. (Aeppli et Durrich).

Diam. : 70^{mm}. Or, argent naturel et oxydé, bronze, bronze doré et argenté, bronze argenté oxydé et métal blanc.

Cette médaille, sans caractère officiel, a été éditée par MM. Aeppli et Durrich, à Zurich, et composée par M. Homberg, à Berne, qui a fourni le poinçon de l'avers. Elle a été frappée en Allemagne où le revers a également été gravé.

[1] Ecartelé au 1 et 4 d'or au fer de moulin de sable accompagné de 3 fleurs de lys de même mal ordonnées. aux 2 et 3 d'or à la pile de sable. Cimiers (les cimiers se voient sur l'armoirie du numéro suivant) : 1° Buste d'homme coiffé d'un chapeau, vêtu parti or et sable ou d'or au fer de moulin de sable, tenant dans la main droite un marteau et dans la gauche une fleur de lys. 2° Buste sans bras vêtu des quartiers 2 et 3. Les heaumes sommés d'une couronne de chevalier. Le fer de moulin qui est la pièce principale des armes Pfyffer est tordu, c'est-à-dire que les deux branches qui relient les deux croissants sont inclinées tantôt d'un côté tantôt de autre. Communication de notre collègue, M. Adolphe Gautier.

67. — MAX ALPHONS PFYFFER seconde et troisième ligne de légende OBERSTDIVISIONÄR & CHEF DES SCHWEIZERISCHEN | GENERALSTABS-BUREAU'S

Buste de face du colonel Pfyffer en uniforme.

℞. : PFLICHTGETREU BIS IN DEN TOD !

Un officier tenant de la main droite un drapeau fédéral incliné et déposant une couronne de laurier sur une dalle, qui porte un écu aux armes de la famille Pfyffer, placée devant une colonne prisée et ornée elle-même d'une couronne de laurier sur le ruban de laquelle on lit VIII DIVI Au bas une palme et une couronne de laurier ; au second plan des gabions, une pièce d'artillerie et des tentes, au fond une montagne et le soleil couchant. Exergue 1834 1890.

Diam. : 35^{mm}. Mêmes métaux qu'au numéro précédent.

Le colonel Max Alphons Pfyffer, né au château d'Altishofen le 12 Octobre 1834 et mort à Lucerne le 12 Janvier 1890, appartenait à l'une des plus anciennes familles patriciennes de Lucerne, famille qui a fourni pendant plus de trois siècles un grand nombre d'officiers distingués. Il avait commencé sa carrière militaire à l'âge de 18 ans, en 1852, comme 2me sous-lieutenant dans le 1er régiment suisse à Naples et fit plusieurs campagnes en Italie où il se fit remarquer en maintes occasions. Après la capitulation de Gaëte, Pfyffer entra dans l'état-major de l'armée suisse avec le grade de capitaine ; il fut nommé major en 1865, lieutenant colonel en 1870, brigadier en 1875 et quelques années après, divisionnaire Il fut bientôt chargé des fonctions de chef d'état-major. Travailleur infatigable, Pfyffer était tout désigné pour commander en chef l'armée fédérale.

MORGES

Tir cantonal.

68. — ❋ TIR CANTONAL VAUDOIS ❋ en sens inverse MORGES 1891

Trois écus aux armes de la Confédération suisse (celui-ci dans un cartouche orné), du Canton de Vaud et de la Ville de Morges (coupé au premier d'argent à la fasce ondée de

gueules, au second de gueules à la fasce ondée d'argent) disposés en triangle sur un trophée d'armes anciennes et modernes, carabines, flèches, morgenstern, entremêlées de branches de chêne.

℞. : La Ville de Morges personnifiée par une femme debout et de face, la tête ceinte d'une couronne murale ; de la main droite elle tient un pennon aux armes de Morges ; elle s'appuye de la main gauche sur un bouclier sur lequel un enfant agenouillé trace ces mots : TIR CANT VAUD A ses pieds un cep de vigne et divers instruments, compas, roue d'engrenage, équerre, etc. Au fond le château de Morges, le lac avec une barque et les montagnes de la Savoie. Signé à l'exergue HUGUES BOVY F.

Diam. : 45^{mm}. Or, argent et bronze.

(PLANCHE III, n° 1.)

Médaille officielle du tir cantonal vaudois, composée et gravée par M. Hugues Bovy et frappée par M. Louis Furet. Il en a été frappé : 8 exemplaires en or, 1150 en argent et 1100 en bronze.

69. — Cuvette de la montre officielle du tir cantonal vaudois.

A. Deux écus accolés aux armes de la Ville de Morges et du Canton de Vaud posés sur un trophée formé de deux drapeaux en sautoir, au bas d'une Union, et d'une couronne ouverte formée de deux branches de laurier liées par un ruban. Dans le haut une banderolle avec ces mots TIR CANTONAL VAUDOIS MORGES 1891

Diam. : 50^{mm}. Argent, les deux écussons plaqués en or.

Ce projet, dont il a été exécuté un ou deux exemplaires seulement, n'a pas été adopté.

B. — TIR CANTONAL MORGES 1891

Dans une arcature plein-cintre, un amour debout et de face s'appuyant de la main droite sur un écu aux armes de la Ville de Morges, la main gauche passée dans la bretelle d'une arbalète qu'il porte suspendue à l'épaule ; au fond le lac et les montagnes de la Savoie. Au premier plan, dans

le bas, un cartouche chargé chargé d'un écu aux armes du Canton de Vaud, deux Vetterli, quatre drapeaux et des rameaux de laurier. Dans le haut un écu aux armes de la Confédération. Signé *Delor del* ||| *Mognetti, Sc.*

Diam. : 50^{mm}. Argent.

Le modèle adopté a été gravé par M. Mognetti, à Genève, et frappé à 159 exemplaires, par M. Louis Furet Ces montres sortent des ateliers de M. Jaccard-du Gros, à Genève et à Sainte-Croix.

70. — ☆ SOUVENIR DU TIR CANTONAL DE MORGES ☆ en sens inverse DU 5. AU 13. JUILLET 1891

Deux écus accolés aux armes du canton de Vaud et de la Ville de Morges dans une couronne ouverte formée de deux branches de laurier liées par un ruban. Dans le haut croix fédérale rayonnante. Grènetis.

℞. : Trophée formé d'une cible surmontée d'un chapeau de carabinier et posée sur deux carabines et deux branches de chêne en sautoir. Grènetis.

Diam. : 34^{mm}. Similor et métal blanc. Avec et sans bélière.

71. — En 6 lignes, la première arrondie, dans une couronne ouverte formée de deux branches de laurier liées par ruban SOUVENIR DU TIR CANTONAL | DE | MORGES | DU 5 AU 13 | JUILLET | 1891

Revers, diamètre, métaux et bélière comme au numéro 24.

72. — ☆ SOUVENIR DU TIR CANTALE (*sic*) 5. 13. JUILLET A MORGES. CANTON VAUD 1891

Ecu aux armes du canton de Vaud dans un grènetis.

℞. : ☆ EXERCE TON OEIL ET TA MAIN POUR LA PATRIE

Trophée formé d'une cible surmontée d'un chapeau de carabinier et posée sur deux carabines et deux branches de chêne en sautoir, dans un grènetis.

Diam. : 28^{mm}. Le bord en métal blanc, le centre en similor. Bélière.

73. — En 7 lignes, la première arrondie SOUVENIR |

DU | TIR CANTONAL | DE | MORGES | DU 5. AU 15. JUILLET | 1891 Signé DEFAILLY

Grènetis.

Revers, diamètre, métaux et bélière comme au numéro 14.

74. — En 6 lignes, la première arrondie SOUVENIR DU TIR CANTONAL | DE | MORGES | DU 5 AU 13 | JUILLET | 1891

Revers, diamètre, métaux et bélière comme au numéro 25.

MOUDON

Fête cantonale de gymnastique.

75. — · ☆ · FÊTE CANTONALE DE GYMNASTIQUE deuxième ligne de légende séparée de la première par un grènetis MOUDON LE 18. - 21. JUILLET 1890

Les quatre F accolés et superposés, initiales de la devise des gymnastes. (Voy. numéro 48.) Grènetis.

℟. : Deux lutteurs dans une couronne ouverte formée de deux branches de chêne liées par un ruban.

Diam. : 33^{mm}. Similor et métal blanc. Bélière.

76. — FÊTE CANTONALE GYMNASTIQUE.

Deux lutteurs. Signé VIEUXMAIRE Exergue MOUDON

℟. : ❀ SOCIÉTÉ DE GYMNASTIQUE ❀ en sens inverse 18 AU 21 JUILLET 1890

Trophée d'engins de gymnastique flanqué au bas de deux branches de laurier.

Diam. : 30^{mm}. Similor et métal blanc. Bélière.

77. — En 7 lignes, la première arrondie SOUVENIR DE LA FÊTE | DE | GYMNASTIQUE | DE MOUDON | LES 19, 20, 21 | JUILLET | 1890.

Revers, diamètre, métaux et bélière comme au numéro 58.

78. — Avers comme au numéro précédent. Revers, diamètre, métaux et bélière comme au numéro 13.

NEUCHATEL

Fête cantonale de Gymnastique.

79. — En 7 lignes, la première arrondie SOUVENIR DE LA VIIIme FÊTE CANTONALE | DE | GYMNASTIQUE | — | NEUCHATEL | 9, 10 ET 11 | AOUT | 1890.

Revers, diamètre, métaux et bélière comme au numéro précédent.

Exposition cantonale d'horticulture.

80. — En 6 lignes, la première arrondie SOUVENIR DE L'EXPOSITION CANTONALE | D'HORTICULTURE | A NEUCHATEL | DU 12 AU 15 | SEPTEMBRE | 1890

Revers, diamètre, métaux et bélière comme aux numéros précédents.

THOUNE

Fête fédérale de musique.

81. — + EIDGENÖSSISCHES MUSIKFEST IN THUN 1890

Croix fédérale chargée d'une lyre sur laquelle est posé un écu aux armes de la Ville de Thoune (de gueules à la bande d'argent chargée d'une étoile de sable en chef). Grènetis.

℟. : ANDENKEN AN THUN

Vue du château de Thoune et des Alpes bernoises. Au bas dans un cartouche · THOUNE · Signé HOMBERG BERN

Diam. : 38^{mm}. Bronze.

Il en a été frappé 500 exemplaires seulement.

VEVEY

Fête des Vignerons.

82. — CONFRÉRIE DES VIGNERONS DE VEVEY

Couronne formée de rameaux de vigne mélangés d'épis liés par un ruban.

℞. : ORA ET LABORA (devise de la Confrérie).

L'Agriculture, sous les traits d'une femme debout, tenant une corne d'abondance chargée de fruits de la main gauche, et couronnant de laurier un vigneron debout devant elle, la tête découverte et tenant une serpette de la main droite. A gauche un cep de vigne, au fond une charrue. Signé SCHENK

Diam. : 45^{mm}. Argent et bronze.

83. — Agrandissement exact de la médaille précédente. Signé H. B. D'AP. SCHENK

Diam. : 50^{mm}. Argent et bronze.

Cette médaille a été gravée pour la fête de 1889 par notre collègue M. Hugues Bovy, d'après la médaille, de plus petit module, gravée par Schenk et qui, depuis nombre d'années déjà, était donnée en prix aux vignerons dignes de récompense. Le revers de la petite médaille (numéro 82) a été refait aussi à nouveau par M. Bovy d'après l'ancien, en supprimant l'inscription centrale (AGRICOLÆ | BENE | MERENTI) et en traduisant en français la légende latine (SOCIETAS AGRICULT. VIVIACI). Il existe donc maintenant trois médailles officielles de la Confrérie des Vignerons de Vevey, mais les deux seules que nous décrivons ici ont été données comme prix en 1889 et le seront à l'avenir.

Il en a été frappé (maison L. Furet, à Genève), grand module : 71 exemplaires en argent, 90 en bronze ; petit module : 64 en argent.

84. — FÊTE DES VIGNERONS

Scène de vendanges antiques. Signé : JÆCKLE[1] Exergue en deux lignes LES 5-9, AOÛT | 1889

℞. : Vue de Vevey, au fond le lac et les montagnes de la Suisse et de la Savoie. Dans le haut, un écu aux armes de la Ville de Vevey (parti d'or et d'azur à un W d'azur et d'or brochant sur le tout) posé sur deux rameaux de vigne. Exergue VEVEY

Diam. : 45^{mm}. Bronze.

85. — En 7 lignes, dans une couronne ouverte formée de deux rameaux de vigne entremêlée d'épis liés par un

[1] Notre collègue, M. Jæcklé-Schneider, graveur à Zurich.

ruban SOUVENIR | DE LA FÊTE DES | VIGNERONS | CÉLÉBRÉE | | A VEVEY | LES 5, 6, 8 ET 9 AOÛT | 1889

Grènetis.

℞. : ORA ET LABORA

Scène de vendanges ; au fond le lac et les montagnes. A l'exergue un écu aux armes de la Ville de Vevey posé sur deux branches de laurier. Grènetis.

Diam. : 40^{mm}. Argent, bronze, similor et métal blanc. Avec et sans bélière.

Jolie médaille éditée par M. C. Defailly, à Genève.

86. — SOUVENIR DE LA FÊTE DES VIGNERONS À VEVEY

Vue de Vevey prise du lac. Dans le haut un soleil portant au centre la devise ORA | ET | LABORA. Dans le bas un écu aux armes de la Ville de Vevey et les dates 1865 | 1889

℞. : Un couple en costume national vaudois dansant dans une couronne ouverte formée de deux rameaux de vigne liés par un ruban. Signé au bas SUCC. DURUSSEL

Diam. : 40^{mm}. Etain.

87. — En six lignes, la première arrondie, dans une couronne ouverte formée de deux branches de laurier liées par un ruban SOUVENIR DE LA FÊTE | DES | VIGNERONS | — | VEVEY | 5, 6, 8 & 9 AOÛT | 1889

℞. : VILLE DE VEVEY

Ecu aux armes de la Ville de Vevey sommé d'une couronne murale, le tout dans une couronne ouverte formée de deux rameaux de vigne lié par uun ruban. Signé au bas CARTAUX PARIS

Diam. : 35^{mm}. Similor et métal blanc. Bélière.

88. — FÊTE DES VIGNERONS

Scène de vendanges ; au fond le lac, les montagnes et le soleil levant. Au bas écu aux armes de la Ville de Vevey.

℞. : En 4 lignes dans une couronne ouverte formée de

deux branches de chêne liées par un ruban VEVEY | LES | 5-9, AOUT | 1889

Diam. : 34mm. Cuivre étamé. Bélière.

89. — FÊTE DES VIGNERONS en sens inverse VEVEY 1889

Paysanne en costume de Montreux assise et portant une hotte pleine de raisins ; au bas, la devise ORA & LABORA le tout dans un grènetis. Grènetis.

℞. : Vue de Vevey dans une couronne de vigne fermée et sur laquelle sont posés six écus (chacun d'eux accompagné du nom de la localité qu'il représente) aux armes des principales communes de l'arrondissement de Vevey, VEVEY-CORSIER-ST SAPHORIN-CHATELARD- ST LÉGIER-LA TOUR Grènetis.

Diam. : 28mm. Métal blanc. Bélière.

90. — · SOUVENIR DE LA FÊTE DES VIGNERONS DE VEVEY · en sens inverse LE 5. 6. 8. ET 9. AOUT 1889.

Scène de vendanges. Grènetis.

℞. : Ecu aux armes de la Ville de Vevey dans une couronne ouverte formée de deux branches de chêne.

Diam. : 26mm. Similor et métal blanc. Bélière.

91. — En 6 lignes, la première arrondie, dans une couronne ouverte formée de deux branches de laurier liées par un ruban SOUVENIR | DE LA FÊTE | DES VIGNERONS | VEVEY | 5. 6. 7. 8. 9 AOUT | 1889

℞. : Bacchus à cheval sur un tonneau qui porte les armes de la Ville de Vevey et qui est entouré de ceps de vigne et de cornes d'abondance. Dans le haut, deux rameaux de vigne et la devise ORA ET LABORA.

Diam. : 24mm. Similor et métal blanc. Bélière.

Le revers de cette pièce est la copie de celui d'une médaille, de plus grand module, de la fête de 1865.

92. — En 6 lignes, la première et la dernière arrondies

SOUVENIR DE LA FÊTE | DES | VIGNERONS | — | VEVEY | 5 6 8 & 9 AOÛT | 1889

℟. : Réduction du numéro 83.

Diam. : 24^{mm}. Similor et métal blanc. Bélière.

93. — En 7 lignes, la première arrondie, dans une couronne ornementale fermée SOUVENIR DE LA FÊTE | DES | VIGNERONS | CÉLÉBRÉE À | VEVEY | LE 5 6 8 ET 9 AOÛT | 1889 signé au bas C. DEFAILLY

Revers, diamètre, métaux et bélière comme au numéro 15.

94. — En 3 lignes dans une couronne ouverte formée de deux rameaux de vigne liés par un ruban SOUVENIR | DE | VEVEY

℟. : Vue de Vevey prise du lac. Signé RECORDON

Diam. : 21^{mm}. Argent et ronze. Bélière.

Courses de vélocipèdes.

95. — En 8 lignes, la première arrondie SOUVENIR | DES | GRANDES COURSES INTERNATIONALES | VÉLOCIPÉDIQUE (*sic*) | — | 22, 23 & 24 AOUT | 1891 | VEVEY

Revers, diamètre, métaux et bélière comme au numéro 13.

WINTERTHUR

Tir cantonal.

96. — · ZÜRCHER KANTONALSCHÜTZENFEST IN WINTERTHUR · en sens inverse 1891

Ecu aux armes de la Ville de Winterthour (d'argent à la bande de gueules accompagnée de deux lions de même) sommé d'une couronne murale, supporté par un chérubin, flanqué par une branche de laurier et par une branche de

chêne et posé sur un cartouche circulaire très orné et chargé, sous le premier écu lui-même, des armes du canton de Zurich.



℟. : VATERLAND NUR DIR !

Deux jeunes gens en costume de la fin du XVIme siècle ; l'un debout tenant un drapeau fédéral de la main droite indique de la main gauche un but à l'autre qui est agenouillé devant lui et met en joue une arbalète. Au fond, un arbre et des montagnes. Signé HUGUES BOVY SC.H. ||| WILDERMUTH INV.

Diam. : 45^{mm}. Argent et bronze.

Médaille officielle du tir cantonal zurichois. C'est une des plus jolies médailles de tir cantonal ; elle a été composée par M. H. Wildermuth, professeur au Technicum de Winterthur et gravée par M. Hugues Bovy. Il en a été frappé (Maison L. Furet, à Genève) : 800 exemplaires en argent et 450 en bronze.

YVERDON

Monument de Pestalozzi.

97. — SOUVENIR DE LA FÊTE D'INAUGURATION

En deux lignes dans le champ YVERDON | 5. JUILLET 1890

Ecu aux armes de la Ville d'Yverdon (d'argent à 3 fasces ondées de sinople, à l'Y de sable en chef) dans une couronne ouverte formée de deux branches de laurier liées par un ruban. Grènetis[1].

℞. : A. PESTALLOZZI YVERDON RECONNAISSANT

Le monument de Pestalozzi de face, œuvre du sculpteur Alfred Lanz, qui a été élevé à Yverdon en face du vieux château dans lequel le célèbre pédagogue a dirigé son institut. Sur le socle PESTALOZZI Signé au bas DEFAILLY Grènetis.

Diam. : 33mm. Similor et métal blanc. Avec et sans bélière.

98. — · ☆ · INAUGURATION DU MONUMENT PESTALOZZI

En 3 lignes dans une couronne ouverte formée de deux branches de laurier YVERDON | 5. JUILLET | 1890

Au-dessus une croix fédérale rayonnante, au-dessous une étoile entre deux points.

℞. : HENRI PESTALOZZI

Le monument de Pestalozzi de face flanqué de deux branches de laurier. Signé sur le socle JACKLE Dans le champ les dates 1746-1827

Diam. : 34mm. Cuivre étamé. Bélière.

99. — ☆ SOUVENIR DU 5. JUILLET 1890 ☆ en sens inverse YVERDON

Croix fédérale. Grènetis.

℞. : Le monument de Pestalozzi de face ; sur le socle PESTALOZZI Grènetis.

Diam. : 28mm. Métal blanc. Bélière.

100. — En 7 lignes, la première arrondie SOUVENIR | DE LA | FÈTE D'INAUGURATION | DU | MONUMENT DE PESTALOZZI | A YVERDON | LE 5 JUILLET 1890

[1] Il existe quelques exemplaires de cette pièce avec SOUVENIER pour SOUVENIR.

Au bas écu aux armes de la ville d'Yverdon posé sur une branche de laurier.

℟. : 1746-1827

Le monument de Pestalozzi de face.

Diam. : 24^{mm}. Similor et métal blanc. Bélière.

Fête des chanteurs vaudois.

101. — En 7 lignes, la première arrondie SOUVENIR | DE LA | FÊTE DES CHANTEURS | VAUDOIS | CÉLÉBRÉE Ā YVERDON | LES 6. 7. ET 8. JUIN | 1891 Grènetis.

℟. : La musique personnifiée par une femme assise tenant une harpe et une couronne de laurier. Grènetis.

Diam. : 30^{mm}. Similor et métal blanc. Bélière.

102. — SOUVENIR DE LA FÊTE CANTONALE DE CHANT en sens inverse 1891

En deux lignes dans le champ sous une étoile YVERDON | LE 6. 7. ET 8. JUIN

Ecu aux armes du canton de Vaud brisé d'un Y dans le coupé d'argent et posé sur deux branches de chêne. Grènetis.

Diam. : 28^{mm}. Similor. Bélière.

103. — En 7 lignes, la première arrondie SOUVENIR DE LA FÊTE | DES | CHANTEURS | VAUDOIS | CÉLÉBRÉE A YVERDON | LES 6, 7 & 8 JUIN | 1891

Revers, diamètre, métaux et bélière comme au numéro 38.

Fête de Tempérance.

104. — En 8 lignes, la première et la dernière arrondies ❀ SOUVENIR DE LA FÊTE FÉDÉRALE[1] ❀ | DES | SOCIÉTÉS | SUISSES | DE TEMPÉRANCE | 10 ET 11 JUIN | 1891 | YVERDON

Revers, diamètre, métaux et bélière comme au numéro 13.

[1] Erreur ; ce n'était pas une *fête fédérale*, mais bien une *fete cantonale* vaudoise.

ZURICH

Fête centrale du Grütli.

105. — En 9 lignes, la seconde arrondie, dans une couronne ouverte formée de deux branches de chêne et de laurier liées par un ruban ZUR | ERINNERUNG | A. D. | CENTRAL | KRÜTLIFEST | IN | ZÜRICH | 11-14. JULI 1890 Grènetis.

℞. : Deux écus accolés aux armes du Canton de Zurich et de la Confédération suisse dans une couronne ouverte formée de deux branches de chêne liées par un ruban. Grènetis.

Diam. : 30mm. Similor et métal blanc. Bélière.

Le lac gelé.

106. — En 9 lignes DIE | « SEEG'FRÖRNE » | — | DER ZÜRICHSEE IST BIS AUF DEN | HEUTIGEN TAG 25 MAL ZUGEFROREN | UND ZWAR IN DEN JAHREN | 1233-1259-1362-1407-1491-1514-1517 | 1573-1600-1660-1684-1691-1709-1716 | 1718-1739-1755-1763-1788 -1799-1810 | 1830-1857-1880-1891

Au bas un écu aux armes du Canton de Zurich posé sur deux branches de chêne.

℞. : Le lac gelé avec la foule s'agitant sur la glace, patineurs et promeneurs, traîneaux ; à droite une buvette, au fond à gauche un traîneau à voile. Au fond la ville de Zurich. Exergue en deux lignes ZÜRICHSEE | 1891

Diam. : 39mm. Argent, bronze et bronze argenté.

107. — ☆ ERINNERUNG AN DEN ZUGEFRORENEN ZÜRICHSEE ☆ seconde ligne de légende dans le champ en contre-bas de la première et séparée d'elle par un grènetis EISDICKE AM 17. FEBR. 28 C/M

Un lion dressé, armé d'une épée, supportant un écu aux armes du Canton de Zurich. Exergue 1891





℞. : Les mêmes dates qu'au numéro précédent rangées en trois lignes de légende ; la quatrième date, seule diffère, il y a 1409 au lieu de 1407.

Un couple patinant sur le lac gelé. Au fond vue de la ville de Zurich. Signé B. JÄCKLE. Exergue en deux lignes, la seconde arrondie ☆ DATEN DER ☆ | SEE GEFRÖRNE

Diam. : 40^{mm}. Argent, bronze et bronze argenté..

108. — ERINNERUNG AN DEN ZUGEFRORENEN

Un lion dressé, armé d'une épée, supportant un écu aux armes du Canton de Zurich. Exergue en deux lignes, la seconde arrondie ZÜRICHSEE | 1891 Grènetis.

℞. : Un couple patinant sur le lac gelé ; à l'arrière plan, patineurs, promeneurs et traîneaux ; au fond, vue de la ville de Zurich.

Diam. : 28^{mm}. Bélière. Argent.

Journée du 1er Mai.

109. — En 5 lignes dans une couronne ouverte de feuilles de laurier ZUR | ERINNERUNG | AN DIE | MAIFEIER | 1891

Grènetis.

℞. : ☆ PROLETARIER ALLER LÄNDER VEREINIGT EUCH entre deux grènetis.

Une Union.

Diam. : 27mm. Similor. Bélière.

Cette médaille n'a point été faite spécialement pour Zurich, mais nous ne savons si elle a été vendue, en Suisse, ailleurs qu'en cette ville.

Il est bien évident qu'un grand nombre de petites médailles locales nous auront échappés. Nous engageons vivement nos collègues à faire connaître dans le *Bulletin* toutes celles qui tombent entre leurs mains.

J. MAYOR.

SUPPLÉMENT

à la notice sur les médailles du sixième Centenaire de l'Alliance helvétique[1].

37. — En huit lignes, la première arrondie ERINNERUNG AN DAS | 600 | JÄHRIGE | JUBILÄUM | DER SCHWEIZERISCHEN | EIDGENOSSENSCHAFT | 1291-1891

℞. : ☆ NIKOLAUS VON DER FLUE ☆ en sens inverse DER TAG ZU STANS 1481

La diète de Stanz ; Nicolas de Flue s'avançant au milieu des chefs confédérés. Ce sujet est dans un grènetis.

Diam. : 41mm. Métal blanc.

Médaille éditée par la fameuse maison Aeppli et Durrich, à Zurich ; elle n'a pas été mise en vente, et pour cause, à la fête de Schwytz. Il n'en a été frappé, probablement, que quelques exemplaires et l'émission aura été arrêtée par la débâcle de MM. A. et D. Nous devons la communication de cette pièce à l'obligeance de notre collègue M. Nydegger.

J. M.

[1] Voy. le *Bulletin* n° 7, p. 132.

MÉLANGES

GENÈVE. — Le Conseil d'Etat de Genève a fait déposer au Cabinet de Numismatique de la Ville, les coins gravés par Chaponnière et servant à frapper les médailles que l'on a distribué jusqu'en 1886 aux élèves du Collège et de l'Ecole secondaire des jeunes filles de Genève.

M. le conseiller d'Etat Gustave Ador a fait don à l'Etat de Genève de trois plaques en argent, avec les armoiries du canton, ciselées à l'Ecole cantonale des arts industriels de Genève et destinées à être portées par les huissiers du Conseil sur leurs manteaux [1].

Les Archives d'Etat ont reçu du Département des Finances un registre de la Chambre de Commerce de 1815 à 1825, deux portefeuilles de papiers relatifs aux frappes de monnaie décimale 1839 à 1850, et un registre du retrait et de la fonte des monnaies suisse de 1852.

(Extrait du rapport sur la gestion du Conseil d'Etat pendant l'année 1890.)

*
* *

Médailles de Louis Le Fort, par J. Dassier.

Pour compléter l'article paru dans le *Bulletin* nº 5, p. 77, de cette année, je dois signaler un troisième coin gravé par J. Dassier pour une médaille de Louis Le Fort.

Il est semblable à la seconde variété décrite, pour le module, la place de la signature et le nombre des boutons du gilet.

La différence réside toute dans la perruque dont les boucles, au lieu de descendre également sur les deux côtés de la poitrine, comme dans le modèle reproduit, s'arrêtent

[1] Les *Archives héraldiques suisses*, nº 1, 1891, ont donné une reproduction de ces plaques d'huissiers qui sont réellement fort belles.

à gauche à peu près à la hauteur de la clavicule et accompagnent le profil de l'épaule.

Ce coin semble avoir peu servi mais rien n'autorise à croire qu'il n'ait pas été utilisé au moins pour des essais qui doivent être fort rares ; je le crois inédit. Il appartient au Musée des Arts décoratifs de la Ville de Genève.

S. P.

BIBLIOGRAPHIE

Claude de Héry, médailleur du roi Henri III, par F. Mazerolle. (Extr. des *Mélanges Artistiques*, 2me série, n° 1.)

L'œuvre de Claude de Héry, graveur de la monnaie de France, est peu connue et nous ne savons pas exactement quelle est sa participation au monnayage de la couronne. M. Mazerolle en retrouvant de curieux documents relatifs à l'ordre du Saint-Esprit nous apporte une intéressante contribution à l'étude biographique des graveurs français. Claude de Héry grava les poinçons de monnaies d'après des modelages de portraits du célèbre Germain Pilon alors contrôleur des monnaies. Les sceaux, la masse et les bas reliefs du coffret de l'ordre du Saint-Esprit furent faits par Claude de Héry et la médaille de l'ordre étant dans le même style, il est naturel d'en conclure qu'elle est du même auteur. La brochure de M. Mazerolle est remarquablement illustrée et intéressera tous les amateurs de belle orfèvrerie française.

P. S.

NUMISMATES GENEVOIS

Réunions Familières

BRASSERIE ACKERMANN

Rue du Rhône

GENÈVE

Lundi 16 novembre.
Lundi 30 novembre.
Lundi 7 décembre.

VENTE A L'AMIABLE

des doublets de la

Collection Paul STRŒHLIN

S'adresser à la **RÉDACTION, CITÉ, 20, GENÈVE**

Indiquer quelle spécialité on désire. Il sera fait des envois à choix contre dépôt d'argent ou référence sérieuse, aux personnes qui ne sont pas en relations avec M. Strœhlin.

Ces doublets se composent de **monnaies, médailles, jetons, billets de banque, timbres-poste** de la Suisse, de France, Allemagne, Europe en général, monnaies antiques, romaines. Epoque révolutionnaire de 1848. Banknotes américaines.

Xme Année 1891 N° 10

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ SUISSE DE NUMISMATIQUE

Rédacteur en chef : Paul STRŒHLIN, Cité, 20, Genève.

La Rédaction laisse à chaque auteur la responsabilité de ses écrits.

SOCIÉTÉ SUISSE DE NUMISMATIQUE

AVIS OFFICIELS

Une nouvelle édition du *Catalogue de la Bibliothèque de la Société*, dont le besoin se faisait vivement sentir, paraîtra dans le courant de l'année prochaine. A cette occasion, le Comité adresse un pressant appel à ses collègues et à toutes les personnes s'intéressant à la numismatique qui seraient disposées à se dessaisir de leurs doublets ou livres sans usage, en faveur de nos collections ; les ouvrages généraux sur les différentes .branches des sciences historiques et les travaux plus spécialement de numismatique et d'archéologie seront les très bien venus, ainsi que toutes

monnaies ou médailles destinées au médaillier de la Société, fort peu important jusqu'ici.

Le Comité attire l'attention des membres de la Société sur la bibliothèque dont il pourrait être fait un usage plus général et qui offre déjà aux travailleurs de précieuses ressources. Les collections sont actuellement déposées chez le bibliothécaire-archiviste, M. B. Reber, boulevard James-Fazy, Genève.

* *
*

L'adresse de M. J. Mayor, secrétaire de la Société suisse de numismatique, est actuellement : Chemin de Saint-Jean, Genève.

Errata.

Dans le rapport de M. B. Reber, bibliothécaire-archiviste (p. 108) il n'est pas question « d'un membre spécial », mais bien d'une chambre spéciale, d'un local.

Comme don, ce n'est pas 22, mais 122 monnaies suisses que M. Reber a données au médaillier de la Société.

Avis important.

Le Comité se voit dans l'obligation de porter à la connaissance des membres de la Société suisse de numismatique et des abonnés que le nombre des numéros du *Bulletin* sera réduit l'année prochaine. Cette mesure, regrettable évidemment, est justifiée par ce fait que la rédaction du *Bulletin* repose presque complétement sur deux ou trois auteurs, toujours les mêmes, et dont le dévouement ne saurait être mis plus longtemps à l'épreuve. Il est absolument nécessaire qu'un nombre beaucoup plus grand de nos collègues se consacrent aux publications de la Société, soit au *Bulletin*, soit à la *Revue*, et fassent parvenir des articles plus ou moins étendus au rédacteur. Cette pénurie de manuscrit a été la cause des retards apportés à la publi-

cation régulière du *Bulletin* et de la *Revue*, et il vaudra mieux, dorénavant, restreindre le nombre des numéros du *Bulletin.* Le Comité déplore vivement la mesure qu'il a dû prendre et fait un appel chaleureux aux membres de la Société et aux numismates qui n'en font pas partie, pour lui venir en aide dans la rédaction des publications.

Les deux derniers numéros du *Bulletin* de 1891 paraîtront dans les premiers jours de janvier, avec les titres et tables des deux publications.

M. J. Mayor, secrétaire de la Société suisse de numismatique, dresse en ce moment la table des neuf premières années du *Bulletin.* Ce travail considérable paraîtra dans le courant de l'année prochaine, et sera vivement apprécié.

Ein unedirtes Sechskreuzerstück von Johann Anton von Federspiel

BISCHOF VON CHUR

Mit anderen Churer Münzen erwarb ich neulich nachstehend beschriebenes höchst interessante Stück:





Av. I. A. D. G. E. C. S. R. I. P. D. I. F. E. F. (Iohannes Antonius Dei Gratia Episcopus Curiensis Sacri Romani Imperii Princeps Dominus In Fürstenburg Et Fürstenau).

Brustbild von der rechten Seite in Priestertracht, mit einem Kreuz auf der Brust.

Rev. » 6 « | KREU | » ZER « | 1758 in einer runden Cartouche.

Wiegt 3 Grammes und ist von sehr geringhaltigem Silber.

Das älteste Stück, das Dr C.-F. Trachsel von diesem Bischof beschreibt, ist ein Kreuzer von 1759, Sechskreuzerstücke scheinen ihm nie vorgekommen zu sein, obschon G. Meyer von Knonau in seinem Verzeichnisse ein solches erwähnt.

Da weder vor noch nachher im Bisthum Chur Sechskreuzerstücke geprägt worden, so glaube ich dasselbe als eine Probemünze ansehen zu müssen, was auch seine ausserordentliche Seltenheit erklären würde.

Basel. Alb. SATTLER.

DEUX CONTRATS DE GRAVEURS EN MÉDAILLES

GENEVOIS

On sait que Jean Dassier, le célèbre graveur, fit en 1728 un voyage à Londres pour se procurer la série des portraits des rois d'Angleterre et des savants célèbres de ce pays, afin de les graver et de continuer ainsi les diverses collections qu'il avait entreprises. Comme tant d'hommes distingués de Genève, il refusa des offres brillantes, celle, entre autres, de graveur de la monnaie à Londres, sans doute parce qu'il voulait rester définitivement dans sa ville natale. Toutefois la pièce suivante dont nous extrayons les princi-

paux passages semblerait prouver qu'il n'avait pas encore, en partant, de projet bien arrêté.

« Du 26 mars 1728. Estably S[r] Antoine Aubert, mar-
« chand, bourgeois de cette ville, lequel, de son bon gré, et
« sans novation, ny dérogation de l'acte d'apprentissage
« qu'il a passé de Pierre Crozat aux Sieurs Jean et Paul
« Dassier frères, m[tres] graveurs, citoyens, receu et signé
« par moy notaire le 16 mars 1724, dont le prix leur en a
« esté payé, s'estant iceluy S[r] Aubert par le d. acte
« rendu caution de la fidellité dudit Crozat et de la conti-
« nuation de son service durant le terme par icelluy, et
« comme le dit S[r] Jean Dassier va pour quelques années
« en Angleterre pour y travailler, ledit Sieur Aubert, du
« consentement dudit Crozat icy présent, de mesme que
« lesdits S[rs] frères Dassier acceptant, ont entreux convenu
« que ledit S[r] Jean Dassier mènera avec luy ledit Crozat
« pour y travailler pour le bien et utillité de la société desdits
« S[r] frères Dassier, non seulement durant le restat du terme
« du dit acte d'apprentissage, pendant lequel lesdits
« S[r] Dassier continuent à promettre de nourrir, coucher
« et reblanchir ledit Crozat, et de luy parachever d'ap-
« prendre la dite profession de graveur sans luy en rien
« cacher, mais encore ledit S[r] Aubert réassujettit ledit
« Crozat qui le souhaitte avec lesdits S[r] frères Dassier
« pour deux années, à conter dès l'expiration du terme de
« son apprentissage, pendant lesquelles ledit Crozat devra
« travailler pour eux de ladite profession de mesme fidelle-
« ment et sans absenter leur service tant en Angleterre,
« si ledit S[r] Jean Dassier y réside pendant ledit terme qu'en
« cette ville, si son retour estoit plus tost, pendant lesquels
« deux ans lesdits S[r] frères Dassier promettent aussy de
« le nourrir, coucher et reblanchir, et de luy payer pour
« son travail durant lesdits deux ans deux cents livres
« argent courant audit Genève, etc. » (Marc Fornet, notaire, XLIV, 173).

Le séjour de Dassier en Angleterre ne se prolongea pas,

car il était de retour peu d'années après. Sa réputation commençant à se répandre en Europe, la cour de Russie, par l'intermédiaire du prince de Cantemir, son ministre à Londres, fit placer un jeune russe dans sa maison pour qu'il le formât à l'art du graveur. Le prince entra à cet effet en rapport avec une maison de Genève afin de conclure un traité avec les Dassier ; on a conservé une lettre de lui, relative à cet objet, adressée à l'un des associés Gallatin et Merklin, et dont voici la teneur :

Monsieur,

L'amitié que vous avez témoigné à M. Argamakoff pendant son séjour à Genève me donne la hardiesse de vous adresser cette lettre par laquelle je vous prie très-instamment de conclure à mon nom un contract avec Messieurs Dacier, graveurs de médailles, selon la teneur de la copie ci-jointe. Toutes les conditions dudit contract y sont clairement expliquées, hormis la principale qui regarde la récompense de Mess[rs] Dacier, puisqu'ils en demandent deux cent livres sterlings, payables moitié à la conclusion du contract et le reste une année après ; et ma Cour au contraire trouve le prix trop haut, et croit qu'il seroit assez de payer moitié à la conclusion du contrat et le reste après son accomplissement. Cependant elle m'a donné plein pouvoir de régler cette affaire du mieux qu'il sera possible.
En conséquence de quoi vous m'obligerez beaucoup si vous voulez vous donner la peine de persuader Mess[rs] Dacier à rabatre sur la dite somme de 200 L., et d'acquiescer à son payement selon le désir de ma Cour qui est fort raisonnable. En cas que vous n'y pourrez pas réussir, vous serez le maître de conclure le contract en y stipulant les 200 livres deuzièmes pour la récompense desdits Mess[rs] Dacier avec la condition néanmoins que ma cour souhaite touchant le payement de la somme, et, pour vous mettre en état de remplir les engagements du dit contract,

je prends la liberté de vous adresser une première lettre de change de 1739 L. 6, 6, argent de Genève, qui font 130 Liv. sterl. 9 sc., dont les 100 pièces serviront pour la moitié du payement de Messrs Dacier à titre de récompense ; et du reste vous aurez la bonté de donner 15 Liv. sterl. aussi auxdits Messrs Dacier pour le logement, table, etc., de M^r^. Leffkin pour la moitié de l'année courante. Enfin, Monsieur, je vous prie d'excuser le trouble que je vous donne et d'être persuadé qu'en toute occasion je tâcherai de vous montrer ma reconnoissance et d'être, Monsieur, votre très obéissant serviteur.

(*Signé*) : A. P^ce^ de Cantémir.

Londres, le 12me d'avril 1734.

Une quinzaine de jours après, le contrat avait lieu avec les Dassier de la manière suivante :

« L'an mil sept cent trente quatre et le quatorzième jour
« du mois de may après midi, par devant moy Pierre
« Deharsu, notaire, se sont constitués Sieurs Jean Gallatin
« et George André Merklin, marchands associés en cette
« ville, agissant pour et au nom de S. A. Monseigneur le
« Prince de Cantémir, présentement ministre plénipoten-
« tiaire de S. M. I. de toutes les Russies auprès de S. M.
« le Roy de la Grande Bretagne à Londres, en vertu de sa
« lettre missive datée audit Londres du douzième avril.
« vieux stile, dernier, sans entrer par les présentes par les-
« dits Sieurs Gallatin et Merklin à aucun engagement ni
« caution, etc., et sa dite A. le Prince de Cantémir ratifiera
« le contenu du présent acte par son seing, etc., lesquels
« dits Srs Gallatin et Merklin, de gré, au nom qu'ils
« agissent, baillent et remettent pour aprentif aux S^rs^
« Jean et Paul Dassier frères, maîtres graveurs en médailles
« et monnoye, citoyens de cette ville, ici présens et accep-
« tans, assavoir Sieur Jean Leffkin, de Moscou, de présent
« residant en cette ville, ici présent et le désirant, et ce pen-

« dant tout le temps que le dit Sieur Leffkin désirera, sous
« les conditions suivantes. Premièrement que lesdits S[rs]
« Dassier feront leur possible pour que ledit S[r] Leffkin
« ne perde pas beaucoup de temps dans le dit apprentis-
« sage. Que lesdits S[rs] Dassier l'instruiront en tout ce
« qui concerne leur art, particulièrement de luy enseigner
« la manière que le forgeron doit forger l'acier pour faire
« les carrés de monnoyes et de médailles, et la manière de
« tremper les dits carrés afin qu'ils ne se cassent pas et
« qu'ils puissent se maintenir, ensemble la diligence pour
« graver lesdits carrés, et avec toute l'honnêteté conve-
« nable, sans luy rien cacher de ce qui peut contribuer à le
« perfectionner. Pendant tout le temps de son apprentis-
« sage, ils luy fourniront un logement et table convenable
« et s'engagent de le faire blanchir. Promettent lesdits
« S[rs] Dassier, tous les six mois au moins, d'envoyer à
« S. A. le Prince Cantemir une exacte information des pro-
« grès que ledit S[r] Leffkin fera dans son apprentissage
« et un eschantillon de son sçavoir faire. En récompense
« de leurs peines, S. A. mondit Seigneur le Prince Can-
« temir s'engagera par saditte ratification, mise au bas de
« la ditte expédition du présent acte par son seing, comme
« sus est dit, de payer au nom de la Cour de Russie dans
« cette ville la somme de deux cents livres sterling, argent
« d'Angleterre, payable la moitié de laditte somme aussitôt
« que lesdits S[rs] frères Dassier auront reçu de Lon-
« dres l'expédition qui aura esté faitte en leur faveur et
« signée par saditte A., et le second payement se fera au
« commencement de la troisième année ; et pour la sus-
« ditte nourriture, logement et blanchissage dudit S[r]
« Leffkin, il sera payé annuellement auxdits S[rs] frères
« Dassier la somme de trente livres sterling qui leur seront
« payées la moité de six mois en six mois d'avance, etc. »

Il est probable que Leffkin ou Leiffken avait fait quelque séjour en Angleterre, car il traduit son prénom et signe :

John Leiffken. Quant au prince Antiochus Cantémir, fils d'un gouverneur de Moldavie, il a laissé un poème sur le czar Pierre, des satires et fables, et traduit divers classiques latins, grecs et français en russe.

Louis Dufour.

NOTE

SUR QUELQUES DENIERS SÉCUSINS D'AMÉDÉE III

COMTE DE SAVOIE

Un heureux hasard vient de me faire passer entre les mains un lot de 68 petits deniers sécusins d'Amédée III, comte de Savoie, provenant de la succession d'un numismate bien connu que je ne me crois pas autorisé à nommer : il me paraît probable que ces pièces ont fait partie d'une trouvaille que ce savant aurait acquise et dont il aurait été empêché par la mort de rendre compte.

Comme il ne doit pas arriver souvent de trouver réunies ensemble un aussi grand nombre de ces monnaies, je crois utile d'en parler avec quelques détails, quoique je n'aie rien de bien nouveau à en dire.

Amédée III, 7me comte de Savoie, fils aîné et successeur d'Humbert II, a régné de 1103 à 1148 ; il est le deuxième des princes de cette maison qui ait frappé monnaie à Suse. Comme c'était la règle à cette époque, il n'a laissé que des deniers et des oboles. Ces dernières sont très rares ; les deniers le sont beaucoup moins, sans être cependant communs.

Les unes et les autres de ces espèces présentent un type particulier, toujours le même, qui diffère de celui qu'avait adopté Humbert II et qui ne se retrouve pas plus tard.

Avers : Croix pattée cantonnée de deux besants aux 1er et 2me quartiers, rarement de quatre, une seule fois d'un seul besant. Lég. : AMEDEVS, en caractères romains modifiés que l'on pourrait appeler prégothiques, suivi d'un cercle ou anneau, à peu près de même hauteur que les lettres ; ce signe ne paraît pas être un O et la signification n'en est pas connue.

Revers : Trois besants posés en fasce. Lég. : SECVSIA suivi du même anneau qu'à l'avers.

On ignore complètement la signification des besants qui cantonnent la croix de l'avers, mais on retrouve ces mêmes figures sur d'autres pièces de cette époque ou postérieures. Quant aux trois besants rangés en ligne droite dans le champ du revers, c'est un dessin unique [1] en son genre et l'on n'a pas la moindre idée du sens qu'il faut y attacher. Etaient-ce simplement des ornements ? ces figures avaient-elles une signification symbolique ou peut-être avaient-elles rapport à la valeur de la pièce ? Je n'ai aucune hypothèse à proposer.

Quant aux caractères des légendes, ils offrent une ressemblance générale soit sur nos 68 pièces, soit sur celles qui ont été publiées par Promis et par d'autres auteurs : ce sont des lettres romaines, un peu massives, pas trop dénaturées comme cela se voit dans d'autres ateliers de cette époque ; les S sont couchées (quelques-uns les appellent des S lombardes) ; les E ne sont point lunaires, mais les M et surtout les A présentent quelques différences de dessin qui peuvent servir à la classification.

Plus que dans tout cela, je trouve dans l'apparence géné-

[1] Pourtant j'ai vu, il y a quelques années, l'empreinte d'un denier dont un seul exemplaire se trouve à Turin, et qui n'a pas été publié que je sache, où se trouvent aussi les trois besants rangés en fasce. L'empereur Frédéric et Saint-Maurice sont nommés sur cette pièce que je suppose devoir être classée à Vienne en Dauphiné. C'est peut-être le prototype des deniers d'Amédée III.

rale, dans le facies des 68 deniers que j'ai eu sous les yeux des différences qui m'engagent à classer les nombreuses variétés et variantes qu'ils présentent en deux grandes catégories.

Une partie de ces pièces se font remarquer d'abord par cette particularité que tous les A, franchement triangulaires, sont sans barre intérieure ou supérieure et ressemblent à des V renversés, ensuite par un dessin correct des figures du champ et des caractères de la légende ; la croix et les gros jambages des lettres sont terminés par des traits déliés, ces lettres elles-mêmes sont régulières, toutes de même hauteur, etc. Enfin, et surtout, les légendes sont limitées, du côté du champ et du côté du bord du flan, par un grènetis régulier. J'appellerai ces pièces, qui rappellent par leur bonne apparence ce que nous sommes habitués à trouver sur les monnaies des époques plus cultivées, *deniers de bon style*, par opposition à ceux de la seconde catégorie dont le style est barbare ou *négligé*. D'abord les A, tantôt pointus, tantôt à sommets carrés, ont ou n'ont pas de barres supérieures, ont ou n'ont pas de barres intérieures, et quand ils en sont munis l'ont horizontale ou oblique, placée haut ou bas, avec ou sans appendices en forme d'éperons au bas des jambages, bref, il n'y en a pas deux qui se ressemblent sauf par leur incorrection et leur air disgracieux ; ces A, ainsi que les V, tout aussi mal venus, sont plus hauts que les autres lettres ; à ces dernières, les gros jambages sont pattés, comme on dit en blason, ou terminés par des épines ou éperons. Enfin, et surtout, les grènetis sont remplacés par des filets[1] chargés de globules ou coupés par de petits traits.

L'impression générale que l'on éprouve en comparant les deniers de bon style à ceux de style négligé, c'est qu'ils appartiennent à deux époques différentes du long règne d'Amédée III et que les variétés que l'on observe dans l'une

[1] J'ai à peine besoin d'expliquer qu'on appelle grènetis une série de points ronds ou ovales disposés en cercle et filet une ligne plus ou moins ténue.

et l'autre catégorie sont le fait de la fantaisie du graveur à moins qu'elles n'indiquent des émissions différentes faites d'après la même ordonnance, ou, s'il n'existait pas encore d'ordonnances (ordres de frappe) au XIIme siècle, émanant du même maître. Cela ne nous dispense pas, du reste, de décrire ces variétés : l'intérêt qui s'y attache est nul, ou à peu près, mais elles existent et on doit les énumérer tout comme en botanique, par exemple, ou en zoologie, on s'est fait une règle de décrire les différentes espèces d'un genre et les différentes variétés d'une espèce, quoiqu'elles aient les mêmes propriétés et servent aux mêmes usages ou soient également inutiles ou nuisibles, simplement pour être complet et pour tenir compte des faits.

A. *Deniers de bon style.*

Les figures qui occupent le champ et les légendes des deux faces étant les mêmes pour toutes ces pièces, je me dispenserai de les énoncer pour chaque variété et je me bornerai à indiquer ce qui les différencie.

N° 1. L'M d'AMEDEVS est formée de deux gros jambages ou, plus exactement, au lieu d'une M il y a deux I.

N° 2. Comme au numéro 1, mais on remarque au revers, avant et après l'A de SECVSIA, deux petits rais partant du grènetis extérieur et descendant jusqu'à peu près au milieu de la hauteur de la légende. Je suppose que ces traits ont été mis là pour distinguer les émissions. Je ne me souviens pas d'en avoir vu de semblables sur d'autres pièces de Savoie, mais je les retrouve par exemple sur des deniers de Brescia.

N° 3. Comme aux numéros 1 et 2, mais il y a à l'avers un des rais décrits ci-dessus avant l'A d'AMEDEVS et au revers deux rais, l'un avant l'autre après l'A de SECVSIA.

N° 4. Comme aux trois numéros précédents, mais il y a à l'avers deux rais, l'un avant l'A, incliné en forme d'accent grave, le second après cette lettre, en forme d'accent aigu. Au revers, avant et après l'A, deux rais semblables à ceux de l'avers. C'est sans doute sur le vu de pièces semblables à celle-ci que M. Perrin[1] donne le nom d'accents à ce que je préfère appeler des rais.

J'ai trouvé plusieurs variantes de ce numéro 4 ; je pense qu'il serait oiseux de les décrire. Et, puisque l'occasion s'en présente, tout en me réservant de traiter une fois *ex professo* dans ce Bulletin la question délicate et controversée de la limite à poser entre ce qui mérite d'être décrit à part en fait de variantes et ce qui n'en vaut pas la peine (parce que les légères différences qu'on observe ne proviennent que du renouvellement des coins), je crois devoir expliquer que j'ai pris pour règle, ici et ailleurs, de ne faire les honneurs d'une mention spéciale qu'aux variantes qui peuvent être distinguées les unes des autres d'une manière objective et précise assez clairement pour qu'il soit possible de les reconnaître sûrement sur des exemplaires d'une conservation moyenne sans qu'il soit nécessaire pour ce faire de les avoir à la fois toutes sous les yeux. En d'autres termes, une variante bien caractérisée doit pouvoir être reconnue d'après la description de l'auteur, même si elle est considérée isolément.

N° 5. Comme au numéro 4, mais les quatre rais sont perpendiculaires. En outre, les trois S de la double légende, au lieu d'avoir la forme ordinaire bien connue des S couchées ou lombardes, sont semblables à des 8 de chiffre couchés : la pièce unique qui offre cette particularité est parfaitement conservée, presque à fleur de coin, en sorte qu'il est sûr que cette disposition a été voulue et ne doit pas être attribuée à un défaut de frappe ou à l'usure de la pièce.

N° 6. M formée de deux I entre lesquels est un coin

[1] Catalogue du médaillier de Savoie du musée de Chambéry, 1883, n° 7/2.

assez large comme cela se voit souvent sur des pièces du moyen âge, soit pendant la période gothique, soit précédemment.

Trois rais perpendiculaires à l'avers, l'un avant le cercle terminal de la légende, le second entre ce signe et l'A, le 3me après cette derniére lettre.

Trois rais au revers : le premier en forme d'accent grave avant l'A, le second et le troisième en forme d'accent aigu, l'un entre l'A et le cercle, l'autre après cette figure.

B. *Deniers de style négligé.*

N° 7. M formée de deux I.

Les A sont sans barres aucunes, c'est-à-dire en forme de V renversés.

Légendes comprises entre deux filets coupés de plus de 30 petites barres.

Deux variantes.

N° 8. Comme au numéro 7, mais les filets sont chargés d'une quinzaine de globules.

Deux variantes.

N° 9. M formée de deux I.

A de l'avers comme aux numéros précédents ; celui du revers a une barre intérieure.

Filets chargés d'une quarantaine de globules.

N° 10. M formée de deux I et d'un coin.

A de l'avers sans barres, celui du revers indistinct.

Filets chargés d'une quinzaine de globules.

N° 11. M moderne.

A de l'avers et du revers à sommet carré, sans barre intérieure.

Filets comme au numéro 10.

N° 12. M moderne.

Les deux A ont le sommet carré ; celui de l'avers n'a pas de barre intérieure, celui du revers en a une.

Filets comme aux numéros 10 et 11.

N° 13. Comme au numéro 12, mais la croix de l'avers n'a qu'un seul besant au 2me quartier. Un examen attentif, à la loupe, me permet d'affirmer que ce n'est pas un effet de l'usure de la pièce.

N° 14. M moderne.

Les deux A ont le sommet carré et une barre intérieure.

Filets chargés d'une vingtaine de globules.

Je n'ai pas pu joindre de figures à cette note : à défaut de cela je renvoie les lecteurs qui n'auraient pas à leur disposition de deniers d'Amédée III à la planche I du grand ouvrage de Promis ; son numéro 2 représente ce que j'ai appelé un denier de bon style et son numéro 1 peut donner, en plus grand et en mieux, et en faisant abstraction du grénetis, une idée de ce que j'ai appelé denier de style négligé : mon numéro 14 s'en rapproche beaucoup.

Le métal de toutes les pièces que je viens de décrire est le même autant qu'on en peut juger sans l'avoir fait essayer ; c'est de l'argent de très bon aloi qui me paraît être à 8 ou même à 900 millièmes.

Quant au poids, la moyenne des deniers de bon style est de 0 gr, 736, le plus lourd pesant 0,99. Aucun des deniers de style négligé ne dépasse 80 centigrammes et, si l'on fait abstraction de quelques pièces en si mauvais état qu'on ne peut pas reconnaître sous lequel des numéros 7 à 14 il faut les ranger, la moyenne est de 0 gr, 725. S'il était permis de conclure quelque chose de ces chiffres, je serais tenté d'admettre que les premiers, étant généralement beaucoup mieux conservés que ceux de la seconde catégorie et n'ayant pourtant qu'un poids supérieur en moyenne de quelques milligrammes, doivent avoir été un peu moins pesants lors de leur émission. Mais ce n'est qu'une hypothèse sur laquelle je n'insiste pas.

Par contre, je crois pouvoir être un peu plus affirmatif quant à leur date relative : parmi les deniers de bon style je n'en trouve aucun qui mérite vraiment l'épithète de fruste, la plupart sont en bon ou très bon état de conservation, tandis que les deniers de style négligé sont en général beaucoup plus usés : comme toutes ces pièces ont été probablement trouvées et par conséquent enfouies en même temps, il est naturel d'admettre que les premières ont été frappées après celles de la seconde catégorie.

30 novembre 1891. Dr Ladé.

Römischer Münzfund in Arbon.

Vor einigen Wochen wurden auf dem « Bergli » zu Arbon, dem Arbor Felix der Römer, bei Anlegung eines Strasseneinschnittes verschiedene römische Töpferscherben in einer tiefen Humusschicht circa 1 bis 1 $^1/_2$ Meter unter der Erde gefunden. Unter diesen Scherben, welche sowohl die sog. samische als umbrische und die gewöhnliche Waare vertraten, befand sich auch das Stück eines Schüsselbodens in schöner, sehr hart gebrannter Terra sigillata mit dem Töpferstempel : IVNIVS F. Seither kamen nun aus dieser Fundschicht, welche für einen Abraumplatz gehalten werden kann, auch einige römische Münzen zum Vorschein, welche im folgenden beschrieben werden.

1. Römische *Consularmünze.* Denar. Durchm. 6,5^{mm}. Gew. 3,535 gr. Silber.

Avers : Weiblicher Kopf mit Binde und Schleier, von der rechten Seite. Inschrift, oben beginnend und nach links fort-

faufend : L · CENSOR [inus]. Münzmeister aus der Familie der Marcia.

Revers : Biga mit einer weiblichen Göttin. Unten in wagrechter Linie die Inschrift : CLIME(T).

Andere Beizeichen oder Münzziffern können nicht wahrgenommen werden. Der Rand ist glatt. (J. Roms 667—673.)

Beschrieben : Mommsen, Geschichte des römischen Münzwesens unter Nr 230, pag. 602. Eckhel, Doctrina. V. 248.

2. Mittelbronze des Kaisers *Tiberius.* Durchm. 24mm. Gew. 7,47 gr.

Avers : Kopf des Kaisers, mit Lorbeerkranz geschmückt, von der rechten Seite. Umschrift innerhalb des Perlkreises : (TI. CAESAR AVGVST).

F · IMPERAT · VII · Die Schrift läuft von unten rechts nach links.

Revers : Ein Altar zwischen zwei Säulen, auf welchen Siegesstatuen stehen. Darunter in wagrechter Linie die Inschrift : ROMETAVG · Perlkreis.

Mittelmässig erhalten. Cohen I. 123. Nr 44.

3. Mittelbronze des Kaisers *Nero.* Durchm. 28mm. Gewicht 12,65 gr. Gelbe Bronze.

Avers : Kopf des Kaisers mit Lorbeerkranz, von linker Seite. Umschrift, unten links beginnend : IMP NERO CAESAR AVG PMT (RP PP.)

Revers : Die geflügelte Victoria nach links schreitend, in ihrer Rechten eine Krone, in der Linken einen Palmzweig haltend. Ihr zu seiten die Buchstaben S — C. Umschrift : VICTOR(IA) AVGV — STI.

Ziemlich gut erhalten. Zu Cohen I. 208. Nr 268.

4. Mittelbronze des Kaisers *Nerva.* Durchm. 26—27mm. Gew. 10,326 gr. Röthliche Bronze.

Avers : Kopf des Kaisers mit Lorbeerkranz, von rechter Seite. Umschrift, unten links beginnend : IMP NERVA-CAES AVG PMT RP II COS III PP.

Revers : Die Fortuna in aufrechter Haltung nach links gewendet, ein Steuerruder und ein Füllhorn haltend. Ihr zu seiten die Buchstaben S — C. Umschrift : FORTVNA — (A)VGVST.

Ziemlich gut erhalten, der Revers etwas schlechter. Cohen I. 477. Nr 95.

5. Grosse Bronze von schlechter Erhaltung, zum Theil noch vergoldet. Durchm. 33mm. Im Avers ein Kopf mit Lorbeer, dem Charakter nach zu schliessen etwa des Antonius Pius (?). Von der Umschrift sind nur die Buchstaben AVG zu erkennen.

Im Revers eine aufrecht stehende Figur.

St. Gallen, 8. Dezember 1891. E. Hahn.

MÉLANGES

Médaille, monnaie et médaillon.

Ces mots sont une source continuelle de confusion. Il serait bien nécessaire de s'entendre une fois pour toutes à ce sujet et de n'employer ces termes que dans un sens précis. De l'avis général, les anciens n'ont pas frappés de médailles proprement dites. Le terme adopté depuis trois cent ans en France est tellement passé dans l'usage qu'on aura de la peine à le déraciner. Il faut dire une monnaie romaine (antique, etc.) et non une médaille romaine. Toutes les pièces de bronze de l'époque impériale sont des monnaies quand elles portent au revers les lettres S. C. (senatus consulto). Celles qui n'ont pas ces lettres et sont généralement

d'un module plus grand, sont ce qu'on appelle des médaillons. Plusieurs de ces pièces ont servi d'insigne ou de décorations militaires pour les aigles, mais on n'est pas encore très au clair sur leur emploi général. En numismatique moderne on désigne sous le nom de médaillon une médaille qui a plus de 50 millimètres de diamètre. C'est la théorie la plus répandue actuellement en Allemagne. Les Français désignent sous ce nom de grandes pièces sans revers d'un caractère plutôt décoratif; tels sont les médaillons de Bovy, de David d'Angers... Il serait nécessaire que les numismatistes adoptassent un dictionnaire précis, une manière uniforme de classer, décrire et désigner les pièces. Cela faciliterait beaucoup la lecture des ouvrages et les recherches dans les manuels de langues différentes. Les exemples que nous avons cité dans cette note pourraient être appuyés par d'autres tels que la limitation du sens de différents termes assez élastiques, comme jeton, méreau, marque et d'autres dont nous n'avons jamais trouvé de définition bien claire. P. S.

* *
*

Refrappes de monnaies de Saint-Gall-Ville.

Le $^1/_2$ thaler et le *Klippe* du $^1/_2$ thaler de 1563, de la ville de Saint-Gall, ont été refrappés ces dernières années. Les exemplaires sont souvent dorés et repolis ensuite pour cacher les lignes trop franches. Il faut souvent se méfier des pièces offertes à bas prix et venant de la Suisse allemande.

Ce ne sont cependant pas des falsifications mais des refrappes faites avec le coin original.

* *
*

Bâle-Campagne.

Faux-monnayeurs. — Un nouvel atelier de faux-monnayeurs a été découvert à Frenkendorf, sur le territoire de

Bâle-Campagne. On y a trouvé plusieurs moules et matrices, des imitations de pièces allemandes de 20 et 10 marcs (25 et 12 fr. 50), un grand nombre de fausses pièces de 2 et de 1 francs, de 20 et 10 centimes, à l'effigie de la Confédération.

Le propriétaire de l'atelier, un vieillard de 73 ans, a été arrêté. C'était le complice des individus formant la bande de Bâle, et c'est dans cette ville qu'il se rendait pour mettre en circulation les pièces qu'il avait fabriquées.

* *
*

Monnaies d'Uruguay.

L'Uruguay fait frapper en ce moment, à la monnaie de Paris, 7 millions de pesos en pièces de 5 pesos, et s'apprête à commander la frappe de 3 millions de monnaie divisionnaire, dont 100,000 pesos en pièces de 1 peso au titre de gr. 0,900 de fin, tandis que les pièces de 50, 20 et 10 centesimos seront au titre de gr. 0,835 comme la monnaie française. Il y aura en outre, pour un million, où tout au moins pour un demi-million de pesos, de pièces de nickel de 5, 2 et 1 centesimos. C'est à Birmingham que la monnaie divisionnaire d'argent et de nickel sera commandée.

(*L'Echo de la Bourse*, n° 79, du 8 avril 1891)

* *
*

Roumanie.

M. Scharf, médailleur de la cour d'Autriche, vient de faire une remarquable médaille à l'occasion du 25e anniversaire de l'avènement du roi Charles I. L'avers représente le roi en uniforme de général et le revers la Romania appuyée sur un lion. La pièce est frappée en or, en argent et en bronze. Une reproduction en est donnée dans l'*Illustrirte Zeitung* de Leipzig, du 23 mai 1891.

BIBLIOGRAPHIE

Münzen auf den heiligen Wolfgang. Mitgetheilt von W. Schratz in Regensburg. (Separat aus « Studien und Mittheilungen aus dem Benediktiner- und dem Cistercienserorden », X. Jahrgang.) 28 S. 8°. Brünn, 1860.

Einiges Wesentliches aus dem Leben des verehrten Heiligen, einige Anekdoten als Münz- und sonstige Belustigung wären auch willkommen gewesen. Die Vorbemerkung belehrt uns nur, dass der h. Wolfgang aus dem Benediktinerorden in Deutschland eine ganz hervorragende Stelle einnehme und gegenwärtig noch als Patron sehr vieler Kirchen ein hochgeschätzter Fürbitter vieler Orte sei. Auch sind aus den Jahren 1636—1640 eine ganze Reihe Empfehlungen zur Einführung und Ausdehnung des Officiums des h. Wolfgang angegeben, aber ohne alle und jede Gründe zur Belehrung. Halten wir uns also an den Klang der Münzen und Médaillen, denn letztere sind inbegriffen. Das sonst interessante Schriftchen beschreibt denn nicht weniger als ein rundes Hundert St. Wolfgangischer Stücke, worunter die Varianten, d. h. die verschiedenen Stempel, ein und denselben Typus, deren Zahl einmal bis auf 25 steigt, nicht gerechnet sind; ihr Vorkommen, so weit sie datirt sind, beginnt mit Anfang des XVI. Jahrhunderts und reicht bis in die Neuzeit hinein. Geographisch vertheilen sie sich in Form von Denkmünzen auf das Bisthum Regensburg überhaupt (Kloster St. Emmeram, Ober- und Niedermünster), St. W. am Obersee, Pupping, St. W. am Burgholz, Altötting, *Einsiedeln*, Luxemburg, Mariahilf in Passau, St. Jakob in Prag, Pressburg, Thann in Niederbayern, Wieskapelle (bei Steingaden ?); in Form von Current-

Münzen auf die Stadt Regensburg, Henneberg, Grafschaft Oettingen und die Stadt *Zug*.

Der Verfasser scheint ein genauer Kenner dieser Produkte zu sein, wesshalb seine Arbeit als eine seriöse zu betrachten ist. Im Uebrigen schliessen auch wir seinem Wunsche uns an, nämlich dass unser Kollege Herr Robert Weber in Zug ehestens seine geistlichen und weltlichen « Zuger » möge in Typo umprägen lassen ; zu diesem Ende bieten wir ihm auf diesem Wege unsern Gruss zuvor.

J. SANDMEYER.

ÉCHANGES

ventes et achats de monnaies.

Chaque membre de la Société a le droit de déposer chez le trésorier des monnaies et des médailles destinées à la vente. Les pièces seront publiées dans le numéro suivant du bulletin, sans indication du nom du déposant et avec les prix fixés par le vendeur. En cas de vente, le payement se fait au comptant ou contre remboursement. Il sera retenu, pour la caisse de la Société, soit à l'acheteur, soit au vendeur, une petite commission qui sera pour des pièces de

1 à 25 fr. le 4 %
26 à 50 fr. le 3 %
51 à 100 fr. le 2 %

pour des pièces de 101 et au-dessus il sera perçu 5 fr. L'acquéreur aura en plus les frais de port et de remboursement à supporter.

On ne reçoit pas de pièces dont la valeur est inférieure à 1 fr.

Si les pièces déposées ne trouvaient pas d'amateur, elles seront renvoyées lorsque le bulletin paraîtra de nouveau aux frais du déposant et il lui sera compté pour l'insertion et par pièce 25 cent. pour les pièces de 1 à 99 fr. et 50 cent. pour les pièces de 100 fr. et au-dessus.

Il va sans dire que les demandes de médailles et monnaies seront publiées aux mêmes conditions.

TAUSCH

Kauf und Verkauf von Münzen.

Jedes Mitglied der Gesellschaft kann bei dem Kassier Münzen oder Medaillen zum Verkaufe hinterlegen und wird die Anzeige dieser Stücke im nächsten Bulletin ohne Angabe des Verkäufers und zu dem von ihm bezeichneten Preise gemacht. Falls die Münzen durch diese Anzeige verkauft werden, so erfolgt sofortige Ausbezahlung des Betrags. Dem Käufer wie dem Verkäufer wird eine kleine Commission zu Gunsten der Gesellschaftskasse in Anrechnung gebracht und zwar für Stücke von

1 bis 25 Fr. 4 %
26 bis 50 Fr. 3 %
51 bis 100 Fr. 2 %

für Stücke von 101 Fr. und mehr 5 Fr. Der Käufer hat ausserdem die Portokosten zu tragen.

Münzen unter dem Werthe von 1 fr. werden nicht angenommen.

Wenn aber die Stücke nicht Liebhaber finden, so werden sie nach einem Monat an die Adresse des Verkäufers auf seine Kosten und unter Anrechnung für jedes Stück und für jede Insertion von 25 Ct. für Sachen im Preise von 1 bis 99 Fr. und 50 Ct. im Preise von 100 Fr. und mehr zurückzusenden.

Man kann selbstverständlich auf gleiche Weise Münzen zu kaufen suchen.

OFFRES DE MONNAIES ET MÉDAILLES

F. D. C. = fleur de coin, Stempelglanz. — T. B. C. = très bien conservé, sehr gut erhalten. — B. C. = bien conservé, gut erhalten. — M. C. = mal conservé, schlecht erhalten.

Pour toute offre et demande de médailles s'adresser exclusivement à M. Henlé, trésorier, 79, route de Chêne.

Nos		Fr.
1	Confédération, Bundesthaler, H 2, gr 13, doré, t. b. c.	12 —
2	» Collége helvét. Milan, H 2283, gr. 27, t. b. c.	35 —
3	» Méd. H 8, Quam Gestas, etc., gr. 28, t. b. c.	25 —
4	» Méd. Société d'Assurance, gr. 19, t. b. c.	20 —
5	» Alliance Zurich-Berne-Strasbourg 1588, H 50, gr. 2,65, t. b. c.	70 —
6	» Alliance des cantons catholiques avec le Valais 1696, H 86, gr. 28, t. b. c.	130 —
7	» Alliance des cantons catholiques avec le Valais 1780, H 109, arg., gr. 17, t. b. c.	80 —
8	» Alliance Berne-Zurich-Venise 1706, H 92, gr. 5 1/2 f. d. c.	15 —
9	» Alliance Zurich-Grisons 1707, H 98, gr. 20, t. b. c.	20 —
10	» Guerre du Toggenburg 1712, H 98, gr. 15, t. b. c.	20 —
11	» Guerre du Toggenburg 1712, H 100, gr. 22, t. b. c.	20 —
12	» Décoration militaire 1815, diam. 11 cm., gr. 1 1/2	20 —
13	» Société suisse de Bienfaisance à Paris, 1821, gr. 17 1/2, f d. c.	15 —
14	» Réunion des Officiers à Langenthal 1822, gr. 45, f. d. c.	45 —
15	» Essai de 5 fr. par Bovy 1855, Piefort, gr. 50, f. d. c.	20 —
16	» Essai de 20 fr. de 1873 avec 3 points, f. d. c.	35 —
17	» Essai de 20 centimes 1875, nickel, f. d. c.	20 —
18	Argovie, Médaille de Mérite, gr. 19, t. b. c.	20 —
19	» Brugg, Prix d'école, gr. 6,80, f. d. c.	6 —
20	» Zofingen, Catéch. Pfenning, H 936, gr. 11, t. b. c.	12 —
21	» » Prix Schreib Kunst, H 937, gr. 10 1/2 t. b. c.	15 —
22	» » » Sing Kunst, H 939, gr. 10 1/2 f. d. c.	25 —
23	Appenzell, Thaler 1816, f. d. c.	17 —
24	Bâle, Moral Pfenning, H 1373, or, gr. 6,80, t. b. c.	100 —
25	» 1/4 d'écu à la Poule, H 1828-30, gr. 6 1/2 t. b. c.	20 —
26	» Méd. Jugem. de Salomon, H 1322, dor., gr. 50, t. b. c.	75 —

Nos		Fr.
27	Bâle, Paix de Westphalie 1648, H 67, gr. 28, t. b. c. .	45 —
28	» » » » H 72, gr. 3 $^{1}/_{2}$ t. b. c. .	6 —
29	» » » » H 74, gr. 1 $^{1}/_{2}$ t. b. c. .	6 —
30	» Double Thaler 1741, doré, f. d. c.	45 —
31	» Thaler 1640, f. d. c.	15 —
32	» » 1795, t. b. c., essai	30 —
33	» $^{1}/_{2}$ Thaler 1797, essai, t. b. c.	18 —
34	» $^{1}/_{2}$ » s. m., H 1494, b. c.	8 —
35	Berne, Médaille de Mérite, par Dassier, H 747, arg., gr. 25, t. b. c.	50 —
36	» Médaille Davel, H 754, gr. 47, f. d. c.	90 —
37	» Annexion du Jura 1818, gr. 37, f. d. c. . . .	40 —
38	» Maison de la Corporation des Négociants 1722, H 753, gr. 8, f. d. c.	8 —
39	» Burgdorf, Prix d'école, H 911, gr. 13 $^{1}/_{2}$, t. b. c.	25 —
40	» Deux Ducats 1789, f. d. c.	40 —
41	» Cent. 1838, essai. Voyez Lohner, nº 1339 . . .	60 —
42	Genève, J. Calvin, par Dadler, 1641, H 171, page 462, vol. II, gr. 42, t. b. c.	60 —
43	» Lud. Le Fort, par Dassier, H 1191, gr. 90, t. b. c.	120 —
44	» Ancien prix d'école, gr. 19, f. d. c.	20 —
45	» Méd. de la Société des Arts, octog., gr. 5 $^{1}/_{2}$ t. b. c.	5 —
46	» Méd. de la Société des Arts. Le génie de l'immortalité, etc. Bl. 134, gr. 30 $^{1}/_{2}$ f. d. c. . .	30 —
47	» Donation Grenus 1847, gr. 108, f. d. c. . . .	80 —
48	» Prix du Conservatoire de musique, gr. 72, f. d. c.	30 —
49	» Pistole forte 1724, Demole 579, f. d. c. . . .	350 —
50	» 20 fr. 1848, f. d. c.	45 —
51	» 10 fr. 1848, or, f. d. c.	50 —
52	» $^{1}/_{4}$ Thaler 1623, b. c.	50 —
53	» 24 Sols 1635, b. c.	40 —
54	» $^{1}/_{2}$ Thaler 1795, t. b. c.	8 —
55	» 10 fr. 1848, arg., f. d. c.	45 —
56	» 5 fr. 1848, f. d. c.	12 50
57	» 10 fr. 1851, arg. f. d. c.	45 —
58	» 4 centimes 1839, frappe en argent, f. d. c. . .	8 —
59	» 25 centimes 1847, frappe en argent, f. d. c. .	15 —
60	Grisons, Bundesfest à Davos 1836, bronze doré, t. b. c.	25 —
61	» Misocco, Trivulzio, double Thaler 1676, t. b. c.	45 —
62	» » » » » 1676, b. c. .	40 —
63	» Tarasp, Thaler 1695, t. b. c.	30 —
64	» Evêché, Ulr. v. Mont, $^{2}/_{3}$ Thaler 1690, H 2182, t. b. c.	35 —

Nos		Fr.
65	Neuchâtel, Pensionnat de Montmirail 1766, H 2094, gr. 5 1/2 t. b. c.	25 —
66	» Pensionnat de Montmirail 1766, sans la signat. VOULT, par H., gr. 8, t. b. c. . .	25 —
67	Uri-Schwytz-Unterwald, Prix pour les écoles d'Einsiedeln, gr. 19, t. b. c.	75 —
68	Uri-Schwytz-Unterwald, Teston s. m., H 1174, t. b. c. .	85 —
69	Saint-Gall, Ville, 24 Kreuzer 1621, t. b. c.	20 —
70	Schwytz, Méd. de Einsiedeln 1748, H 2251, gr. 44 1/2 t. b. c.	50 —
71	Tessin, D. Fontana 1789, voycz H 196, br. t. b. c. . .	12 —
72	» D. Fontana 1850, H 197, br., t. b. d. . . .	12 —
73	» Paci Ticinensis 1803, br., t. b. c.	5 —
74	Vaud, Méd. de la Soc. d'utilité publique, gr. 34, f. d. c.	45 —
75	» XIV Avril 1803. Inscrip. sr la tranche, gr. 50, t. b. c.	55 —
76	» Prix de Collège. Honneur aux premiers succès, gr. 7 1/2 f. d. c.	3 50
77	» Thaler 1812, f. d. c.	17 —
78	» 10 Baz 1804, t. b. c.	10 —
79	» 1/4 franc 1830. Essai, f. d. c.	75 —
80	Zoug, Tir cantonal 1827, f. d. c.	110 —
81	Zurich, R. Brun 1736, H 151, gr. 43, t. b. c.	45 —
82	» J.-H. Hottinger, H 237, gr. 8, t. b. c.	35 —
83	» J.-G. Sulzer, H 279, gr. 27, t. b. c.	45 —
84	» J.-S. Clais v. Winterthur 1782, gr. 43 1/2 t. b. c.	100 —
85	» Méd. religieuse, H 342, gr. 14, f. d. c. . . .	85 —
86	» » » de Stampfer SANCTA. FIDES. IVSTOZ. etc., gr. 7 1/2 dorée, t. b. c. . . .	40 —
87	» Méd. religieuse, de Stampfer NON ET BONUM, etc., dorée, gr. 23, t. b. c.	70 —
88	» Méd. vue de l'Hôtel-de-Ville, H 319, gr. 27, f. d. c.	40 —
89	» » aux écussons 1714, H 333, gr. 43, t. b. c. .	100 —
90	» Pathen Pfenning 1622, H 354, gr. 12 1/2 t. b. c.	20 —
91	» Ducat de Zwingli 1719, f. d. c.	25 —
92	» » » 1819, f. d. c.	20 —
93	» Thaler 1559, doré, t. b. c.	50 —
94	» 1/2 Thaler 1620, t. b. c.	27 50
95	» Thaler 1660, Waserthaler, H 499, t. b. c. . .	60 —
96	» 1/2 Thaler 1743, vue de la Ville, t. b. c. . . .	6 —
97	» Thaler 1783, t. b. c.	10 —
98	» » 1790, d. d. c	10 —
99	» 8 Baz 1810, f. d. c.	3 50
100	» 10 » 1812, t. b. c.	3 —
101	» 20 » 1826, f. d. c.	10 —

Xme Année 1891 Nos 11 et 12

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ SUISSE DE NUMISMATIQUE

Rédacteur en chef : Paul STRŒHLIN, Cité, 20, Genève.

La Rédaction laisse à chaque auteur la responsabilité de ses écrits.

SOCIÉTÉ SUISSE DE NUMISMATIQUE

AVIS OFFICIELS

Appel à toutes les personnes s'intéressant à la numismatique.

Le comité de la Société suisse de numismatique s'est préoccupé récemment de la bibliothèque confiée à ses soins et a constaté combien il en était peu fait usage ; il est arrivé à cette conclusion qu'elle ne remplissait pas le but voulu et qu'il fallait en arriver à une réorganisation. Jusqu'à présent l'on s'est contenté de grouper un certain nombre de volumes reçus en dons ou les livraisons de revues échangées. Cela

ne suffit pas. Les livres de numismatique sont très coûteux, et ne peuvent être acquis que par les bibliothèques officielles ou les numismatistes fortunés ; la principale cause de leur prix élevé est leur tirage restreint et les frais énormes résultant de l'illustration et de l'emploi de caractères spéciaux dans le texte. Une bibliothèque de société comme la nôtre doit avant tout mettre à la disposition de ses membres les ouvrages volumineux et coûteux se rapportant à leurs études spéciales. Il ne faut pas pour cela se borner seulement aux ouvrages de numismatique pure, mais grouper tout ce qui, de près ou de loin, touche à cette spécialité La bibliothèque de notre société ne peut guère s'augmenter que par les dons que les membres ou les savants étrangers veulent bien lui faire. Plus tard, dans un avenir plus ou moins éloigné, lorsque nous serons plus riches, nous ferons des achats utiles en partant toujours de ce principe que nous devons acquérir avant tout des ouvrages rares, utiles, volumineux et d'un prix élevé en laissant à chacun le soin de se procurer les livres qui traitent d'un point spécial, les monographies, les manuels courants dont on a constamment besoin, et sans négliger, bien entendu, les ouvrages d'intérêt secondaire.

Le comité de la Société suisse de numismatique adresse donc à toutes les personnes s'occupant de la science des monnaies et des médailles, le présent appel, demandant à tous les numismatistes de bien vouloir lui envoyer à cet effet les doublets de leur bibliothèque et les ouvrages dont ils désireraient se défaire gratuitement dans un but utile. Il prie les auteurs de bien vouloir lui envoyer leurs publications antérieures et de lui faire parvenir au fur et à mesure leurs œuvres nouvelles.

La Société de numismatique possède concurremment avec sa bibliothèque des collections numismatiques basées sur le plan suivant :

1° Monnaies, médailles, jetons, coins.

2° Sceaux, empreintes, matrices originales.

3° Documents héraldiques de toute nature.

4° Clichés zincographiques, photographiques, etc., servant à l'illustration de publications numismatiques.

5° Empreintes et reproductions de monnaies, médailles et jetons.

6° Ex-libris, autographes, portraits des collectionneurs, graveurs, auteurs ou amateurs de numismatique.

Le rédacteur des publications de la Société rend compte dans la *Revue* ou le *Bulletin*, de tous les envois numismatiques nouvellement publiés et une liste des dons faits à la bibliothèque sera donnée régulièrement.

Le Comité adresse aussi un appel chaleureux à toutes les personnes qui voudraient bien collaborer financièrement à l'œuvre qu'il entreprend. Les dons en argent seront remis au Comité, qui décidera après mûr examen de l'achat des volumes utiles manquant à la bibliothèque.

On est prié de bien vouloir adresser les envois de livres à M. *Paul Strœhlin, rédacteur des publications*, Genève, rue de la Cité, 20, et les envois en espèces à M. *Théodore Henlé, trésorier de la Société*, 79, route de Chêne, à Genève.

On est instamment prié de noter sur chaque envoi les noms et adresses exacts du donateur.

Il sera accusé réception dans la huitaine, de tous les envois qui seront faits.

Voici quel pourrait être le plan de la bibliothèque de la Société suisse de numismatique.

1° *Numismatique.*

Tous les volumes, tirages à part, périodiques, catalogues de livres et de monnaies concernant la numismatique.

2° *Economie politique. Banque, change.*

Tout ce qui a rapport de près ou de loin à la monnaie, aux transactions commerciales, aux émissions, aux conventions monétaires, aux théories économiques sur la monnaie, à la valeur nominale, au change et à l'agio des espèces.

3° *Histoire. Géographie. Biographie.*

Tout ce qui concerne ces sciences et leurs branches acces-

soires telles que l'archéologie, l'héraldique, la sigillographie, la glyptique, la paléographie et l'épigraphie. La vie des personnages ayant joué un rôle quelconque. Les atlas. Les recueils factices, manuscrits ou imprimés. Les périodiques. Les planches d'illustrations isolées. Les ex-libris, autographes, armoiries et portraits de personnages s'étant occupés de numismatique ou pour lesquels il a été frappé des médailles.

4° *Linguistique.*

Grammaires, dictionnaires, manuels de conversations dans toutes les langues.

5° *Bibliographie.*

Catalogues, dictionnaires, etc.

6° *Histoire de l'art.*

Art pur. Art industriel. Planches isolées, récueils périodiques.

7° Tous autres ouvrages où il peut être incidemment question de numismatique.

8° *Les photographies, gravures*, etc., portraits des collectionneurs, directeurs de monnaies, graveurs et auteurs, avec notices biographiques, reproductions isolées de monuments numismatiques.

9° Les *manuscrits publiés ou inédits, les recueils de correspondance*, se rattachant aux huit catégories précédentes.

Au nom du Comité de la Société

Le Président: Paul Strœhlin.

* * *

Avis important.

Le Comité se voit dans l'obligation de porter à la connaissance des membres de la Société suisse de numismatique et des abonnés que le nombre des numéros du *Bulletin* sera réduit l'année prochaine. Cette mesure, regrettable évidemment, est justifiée par ce fait que la rédaction du *Bulletin* repose presque complétement sur deux ou trois

auteurs, toujours les mêmes, et dont le dévouement ne saurait être mis plus longtemps à l'épreuve. Il est absolument nécessaire qu'un nombre beaucoup plus grand de nos collègues se consacrent aux publications de la Société, soit au *Bulletin*, soit à la *Revue*, et fassent parvenir des articles plus ou moins étendus au rédacteur. Cette pénurie de manuscrit a été la cause des retards apportés à la publication régulière du *Bulletin* et de la *Revue*, et il vaudra mieux, dorénavant, restreindre le nombre des numéros du *Bulletin*. Le Comité déplore vivement la mesure qu'il a dû prendre et fait un appel chaleureux aux membres de la Société et aux numismates qui n'en font pas partie, pour lui venir en aide dans la rédaction des publications.

Les deux derniers numéros du *Bulletin* de 1891 paraîtront dans les premiers jours de janvier, avec les titres et tables des deux publications.

M. J. Mayor, secrétaire de la Société suisse de numismatique, dresse en ce moment la table des neuf premières années du *Bulletin*. Ce travail considérable paraîtra dans le courant de l'année et sera vivement apprécié.

LES MONNAIES FRAPPÉES A GEX

PAR

CHARLES-EMMANUEL I, DUC DE SAVOIE

Une publication récente [1] d'un de nos collègues, M. l'abbé Frédéric Marchand, dont il a été rendu compte par l'auteur

[1] Les Monnaies de Confranchette, étude et description par l'abbé Frédéric Marchand. Extrait de la *Rivista italiana di Numismatica*, IV[me] année. Milan, 1891.

de ces lignes dans les numéros 3 et 4 de la *Revue suisse de numismatique* de 1891, vient d'attirer de nouveau l'attention sur l'atelier éphémère de Gex et d'enrichir la série des pièces qui y ont été émises d'un type nouveau et de quelques variantes.

Ce travail est fort intéressant; malheureusement la description, très exacte, des pièces n'est pas accompagnée de figures non plus que celle des monnaies de même provenance publiées dans le temps par M. André Perrin [1]. Je crois donc que le moment est venu de jeter un coup d'œil d'ensemble sur ce sujet, d'autant plus que j'ai à ajouter une pièce nouvelle à celles qui ont déjà été publiées. La Rédaction du *Bulletin* m'ayant accordé d'illustrer cette description de quelques figures [2], j'espère que cela facilitera à ceux de nos collègues qui s'intéressent à ce sujet la recherche et l'étude de ces petites pièces, qui ressortissent à la fois à la Savoie, puisqu'elles ont été émises par un prince de cette maison, à la France, puisque l'endroit où elles ont été frappées fait partie actuellement du territoire français, et à la Suisse, puisque Gex lui a appartenu pendant quelque temps avant et après l'époque où cette ville possédait un atelier monétaire [3].

C'est Charles-Emmanuel I (1580-1630) qui eut l'idée d'ouvrir un atelier à Gex, à l'extrême frontière Nord de ses Etats, sans doute pour remplacer dans ces parages celui qui avait existé à Cornavin près Genève et qui, fermé en 1530 à la suite d'un mouvement populaire, avait été définitivement supprimé lors des événements de 1535.

Le premier maître fut noble Charles Goulaz, citoyen de

[1] Catalogue du Médaillier de Savoie du Musée d'Annecy, par André Perrin. Chambéry, 1885.

[2] Elles ont été dessinées d'une manière tout à fait remarquable par M. Jaques Mayor, secrétaire de la Société. Malheureusement, l'exécution des clichés a laissé beaucoup à désirer. A la figure 4, l'I inscrit dans la couronne est à peine visible quoiqu'il soit parfaitement distinct sur le dessin de M. Mayor; à la figure 1, on ne voit pas du tout la rosette, très fruste il est vrai, qui sépare les initiales C et E.

[3] Je me suis servi pour cette notice des ouvrages cités plus haut de MM. Perrin et Marchand et du grand ouvrage de D. Promis, le Monete dei Reali di Savoia. Turin, 1841.

Genève, déjà maître des monnaies de cette République ; il fut nommé en 1583, mais rien ne prouve qu'il ait travaillé à Gex d'une manière effective. Déposé de sa charge à Genève le 7 janvier 1584 précisément parce qu'il avait accepté des fonctions semblables pour le duc de Savoie, il est possible qu'il ait cherché à rentrer en grâce auprès de ses concitoyens en renonçant à la maîtrise de Gex. Cela expliquerait pourquoi cet atelier, à peine ouvert le 1er mars 1584, fut affermé à d'autres titulaires, les frères Benoît et Denis Doppet, ou Doppes [1], dont le bail devait durer trois ans. Ils eurent pour essayeur et tailleur Nicolas Le Grand, ou Grand, et des ouvriers monnayeurs, au nombre de sept, mandés de Chambéry, y passèrent 28 jours pour procéder aux installations nécessaires, ainsi qu'il appert d'un compte du trésorier-général Emmanuel Dyan ou Diano.

C'est aux frères Doppet qu'il faut attribuer les trois parpaïoles qui suivent :

1° Ecu de Savoie dans un contour formé de trois lobes aboutés; points aux deux angles extérieurs supérieurs ; dans l'angle inférieur un G.

+ CAROLVS · EMANVEL entre filets. Rev. Croix fleuronnée dans un contour formé de quatre lobes aboutés, fleuronnés aux angles intérieurs et cantonnés de points aux angles extérieurs.

+ D. G. DVX. SABAVDIE · 1585 · D · O entre un filet et un grènetis.

Médaillier d'Annecy, n° 199/23. Poids : 1 gr. 40.

2° Variante de cette pièce trouvée à Confranchette, n° 44. Deux filets et un grènetis à l'Av. et au Rev.

Pas de point après SABAVDIE ; par contre il y en a un

[1] M. Perrin dit : Doppet, D. Promis : Doppes. En outre il dit : Claude Denis et Benoît Doppes. Quoiqu'en général, quand il y a divergence de vues entre ces deux auteurs, je suive de préférence le second qui me paraît plus exact et avait eu à sa disposition à Turin des matériaux manuscrits et métalliques autrement plus considérables que le premier, à Chambéry, je fais l'inverse pour les maîtres de monnaie, surtout pour ceux qui ont travaillé sur le versant Nord des Alpes, M. Perrin ayant pu consulter les registres des monnayeurs du serment de l'Empire et d'autres documents que Promis ne paraît pas avoir connus.

après EMANVEL, un autre après la marque, et un enfin au centre de l'écu de Savoie.

J'ai suivi dans la description de ces deux pièces les termes employés par MM. Perrin et Marchand en ce qui concerne la croix du revers. Je trouve que le mot fleuronnée ne rend pas parfaitement l'aspect particulier de cette croix : il semblerait que les fleurons y sont adhérents. En outre, rien n'indique à celui qui n'a pas sous les yeux la pièce elle-même ou un bon dessin que les branches sont arrondies et beaucoup plus grosses à leur extrémité qu'à leur point de jonction, comme des massues. Je préférerais donc dire que c'est une croix clavée, ou à branches claviformes, couronnées chacune d'un fleuron.

3° Av. comme au n° 1 avec un grènetis en plus.

Rev. Croix à branches claviformes, couronnées de fleurons, dans un contour formé de quatre lobes aboutés, fleuronnés à leurs angles intérieurs et cantonnés de quatre points à leurs angles extérieurs.

+ D. G. DVX · SABAVDIE · 1586 · Ð · O Deux filets et un grènetis extérieur.

Ma collection. Deux exemplaires pesant 1 gr. 58 et 1,56. Module : 21 millimètres. Billon.

J'attire tout particulièrement l'attention sur le fait que la marque des frères Doppet n'est pas simplement D. O comme aux pièces précédentes, mais B et D liés et O. On s'étonnera peut-être que je m'arrête à de semblables minuties ; voici pourquoi je le fais : D · O s'explique parfaitement par les deux premières lettres de Doppet écrit en deux mots. Sur mes deux pièces, au contraire, le B et le D liés représentent les initiales des prénoms des deux frères, Benoît et Denis, et il ne reste de leur nom de famille, Doppet, que la lettre O. Cela a l'importance que voici : les maîtres monnayeurs se donnaient donc, paraît-il, la satisfaction, quand leur nom commençait par un D, de considérer cette lettre comme une particule nobiliaire, soit par usurpation — comme cela a eu lieu en tout temps, car la vanité de l'homme est

aussi éternelle que sa bêtise — soit en vertu des privilèges que leur assuraient d'anciennes lois. Cela permet donc d'expliquer sur d'autres monnaies de Savoie du XVI[me] siècle L par de Luan et I par Divone, lettres qui sans cela seraient inexplicables.

Je ne donne pas la figure de ces parpaïoles, parce que le dessin qui accompagne celle de Gex que j'ai décrite ailleurs [1] donne une idée exacte de la forme particulière de la croix : il suffit d'ajouter par la pensée à cette figure la date et la marque qui n'étaient pas distinctes sur cette pièce très fruste. Voir aussi la fig. 18, planche XXX de Promis, qui représente une parpaïole de Bourg du même type.

Les premières parpaïoles de Charles-Emmanuel portaient au revers une croix de St-Lazare (ce qu'on appelle maintenant plutôt croix de Malte) chargée en sautoir d'une petite croix de St-Maurice. Ce changement eut lieu en 1584, car on trouve de cette année-là des parpaïoles à l'un et à l'autre type ; avant cette date, sous Charles-Emmanuel et sous son prédécesseur Emmanuel-Philibert, on trouve toujours les deux croix de St-Lazare et de St-Maurice, depuis 1585 toujours la croix clavée et couronnée de fleurons.

Il n'est pas téméraire de supposer que ce changement de type des parpaïoles eut lieu en même temps et pour les mêmes raisons que l'innovation qui consista à mettre sur les quarts l'initiale de l'atelier qui les frappait. Nous y reviendrons tout à l'heure. Les parpaïoles du premier type avaient été largement contrefaites par certains petits souverains de l'Italie du Nord et Charles-Emmanuel crut sans doute pouvoir mettre fin à cet abus en changeant le dessin de la croix. Il est à peine besoin d'ajouter que cet espoir fut absolument déçu ; les Gonzague et autres princes du même acabit continuèrent comme ci-devant leur industrie peu honorable.

Justement je possède, grâce à un échange fait avec M. l'abbé Marchand, un exemplaire de la parpaïole décrite par cet au-

[1] Contribution à l'histoire numismatique des pays voisins du Léman, in *Bulletin de la Société suisse de numismatique*, 1886.

teur sous le n° 45 : avec une perspicacité qui lui fait honneur, et malgré l'autorité d'un nom plus connu que le sien en ces matières, notre collègue avait conçu et exprimé des doutes sur l'attribution à Gex de cette pièce. Elle est de Rodolphe de Gonzague, marquis de Castiglione. Je reviendrai sur ce sujet dans un travail consacré spécialement à l'imitation faite par ce souverain de quelques parpaïoles de Savoie.

4° Les initiales du prince, C E, séparées par une rosette et surmontées de la couronne ; un G au-dessous. Filet et grènetis.

Rev. Croix de St-Maurice dans un double contour formé de quatre lobes aboutés; points aux angles intérieurs et extérieurs. Filet et grènetis.

Monnaies de Confranchette, n° 70 : diamère 16 millimètres. Mon exemplaire, très irrégulier, pèse 0,34 et paraît être de cuivre presque pur. Je suppose que c'est un quart de 7 au sol frappé d'après l'ordonnance de 1584. Figure 1.



Le type de cette pièce se perpétue depuis la réforme monétaire accomplie par Emmanuel-Philibert en 1561 jusqu'en 1589 : il est commun aux quarts de 4 au sol et à ceux de 7 au sol qui furent frappés concurremment pendant les premières années de Charles-Emmanuel I, ce qui ne laisse pas d'être fort singulier et doit avoir été peu pratique. Ce sujet, du reste, est fort obscur et nécessiterait de nouvelles recherches.

A propos de ce quart, on peut se demander si le G qu'on lit à l'avers est l'initiale de Gex ou celle de Goulaz. C'est la première alternative qui me paraît de beaucoup la plus probable. Il n'y a pas d'exemple dans la deuxième moitié du XVIme siècle qu'un maître signe ses émissions sans que

l'atelier soit indiqué par une lettre ou, pour Chambéry, par l'étoile à 5 rais. Mais l'inverse a lieu souvent et il serait superflu d'en citer des exemples.

Justement il y avait eu des plaintes, venues même de l'étranger, sur les contrefaçons des quarts, et pour y porter remède en 1584 un arrêt[1] avait déclaré que *aux fins de lever les abus qui se commetront à contrefaire les quarts et autres monnoyes qui se battent sous le coin de S. A., la ditte Chambre a enjoinct aux reallieurs* (ne faut-il pas peut-être lire : tailleurs ?) *des dittes monnoyes d'inculper et tailler en coin le nom et devise de S. A. selon que la grandeur du coin pourra porter, et y apposer le signe ou lettre de la ville, où les dittes monnoyes seront battues, aux fins que par cy-après se puissent plus facilement découvrir les abbus et fautes*, etc. Ce texte permet d'assigner une date au moins approximative aux nombreux quarts non datés de Charles-Emmanuel : puisqu'il est enjoint de mettre sur ces pièces l'initiale de la ville où on les frappait *aux fins que cy-après*, etc., c'est une preuve qu'auparavant elles n'en portaient pas, d'où il suit qu'on peut donner à la période qui va de 1581 à 1584 les quarts qui ne portent pas d'autres initiales que celles du souverain, C. E. ; ils ont été émis à Chambéry, à Bourg et à Aoste, et je ne vois pas la moindre probabilité de pouvoir jamais les répartir entre ces divers ateliers ; il est même possible, si l'arrêt en questien est d'une date postérieure à celle de l'ouverture de la monnaie de Gex, ce que j'ignore, que quelques-uns aient été frappés dans cette ville.

Cela nous permet aussi de faire un pas de plus et d'admettre, jusqu'à preuve du contraire, en vertu de la loi de la persistance des types dont on trouve de si nombreux exemples en numismatique, que l'habitude fâcheuse de ne pas indiquer les lieux de frappe qu'on constate pendant les premières années de Charles-Emmanuel s'était perpétuée depuis les derniers temps du règne précédent et que par con-

[1] Cité par M. Marchand, op. cit., pages 38 et 39.

séquent les quarts d'Emmanuel-Philibert, au type que nous venons de décrire et de figurer, qui ne portent pas d'initiale de ville sont postérieurs à ceux qui en ont une.

Quant aux quarts de Charles-Emmanuel qui portent une initiale d'atelier, ils doivent avoir été frappés depuis la promulgation de l'arrêt de 1584 jusqu'au 19 octobre 1589 où on en revint au type beaucoup plus ancien de FERT posé en fasce dans le champ de l'avers et où, par surcroît, on commença à inscrire le millésime.

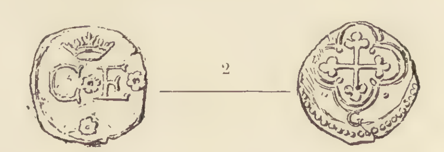
5° Les initiales C E surmontées de la couronne formant croix avec quatre roses. Filet et grènetis.

Rev. Croix de St-Maurice cantonnée de quatre points, dans un contour à quatre lobes aboutés ; points aux angles extérieurs ; un G sous le double lobe d'en bas. Filet et grènetis.

Confranchette, n° 74. Diamètre : 16 millimètres. Mon exemplaire, pesant 0 gr. 79, paraît être de bas billon et non de cuivre pur, ou à peu près, comme le n° 4. — Je suppose que c'est un quart de 4 au sol.

6° Variante de la pièce précédente : au revers les points placés à l'intérieur du quadrilobe sont attenants aux angles intérieurs, en dehors de la croix, au lieu d'être tout près du point de jonction de ses quatre branches.

Médaillier d'Annecy, n° 193/17. Confranchette, n° 75. Billon. Diamètre : 17 millim. — Mon exemplaire pèse 0 gr. 80, celui d'Annecy 0,31. Figure 2.



2

On remarquera que sur ces deux dernières pièces, 5 et 6, l'initiale de Gex est au revers, tandis qu'au n° 4 elle est à l'avers. On trouve de même l'A, initiale d'Aoste, et B, qui désigne Bourg, tantôt sur l'une, tantôt sur l'autre face des

quarts de cette époque, tandis qu'à Chambéry le C est invariablement au revers. Je me suis demandé si cette circonstance peut servir à un classement chronologique. Je ne le crois pas.

7° Ecu aux armes du prince telles que la fantaisie de son père les avait composées, de celles des trois duchés qu'il possédait effectivement (Chablais au 2me quartier, Aoste au 3me, Savoie sur le tout) et de celles des ducs de Saxe, dont il prétendait descendre, aux 1er et 4me quartiers (partis de Basse-Saxe et de Haute-Saxe, entés en pointe d'Angrie).

Sous l'écu un G.

+ C. EMANVEL. D. G. DVX. SABAV entre un filet et un grènetis, d'après M. Perrin. Sur mon exemplaire la légende, au revers aussi bien qu'à l'avers, est entre deux filets et il y a en outre un grènetis extérieur.

Rev. Croix de St-Maurice, cantonnée de quatre points, dans un contour formé de quatre lobes ayant la date, 1587, partagée entre les quatre angles extérieurs.

+ IN. TE. DOMINE. CONFIDO. I. F entre un filet et un grènetis.

Billon. Diamètre : 23 millim. Médaillier d'Annecy, n° 185/9. Cet exemplaire pèse 1 gr. 32, le mien 1,25. Figure 3.


3

Sol frappé par un maître qui ne peut guère être que Jacquemin, François. A première vue on pourrait croire que l'I est l'initiale du prénom et l'F celle du nom de famille. Ce qui prouve qu'il n'en est rien, c'est que sur d'autres pièces de Gex, dont nous allons parler tout à l'heure, il ne se trouve plus qu'une seule de ces deux initiales, l'I, qui doit par conséquent être celle du nom de famille. M. l'abbé Marchand

pense que les seuls, parmi les officiers de l'époque, dont les noms se prêtent à une conjecture de ce genre sont François Jacquemin et Claude Janin, le premier prévôt, et le second essayeur à Chambéry, en 1584.

J'ajoute que tous deux avaient fait partie de l'escouade de sept ouvriers monnayeurs envoyés de Chambéry à Gex pour y établir un atelier. Notre collègue n'avait sous les yeux, quand il a émis cette double hypothèse, que les quarts marqués de la seule lettre I. Il me paraît de toute évidence que si l'on prend en considération aussi le sol que je viens de décrire après M. Perrin, la question est définitivement tranchée en faveur de Jacquemin qui aurait affermé la monnaie de Gex après les frères Doppet à la fin de 1586 ou en 1587.

8° Initiales du prince, surmontées de la couronne, dans laquelle est un I, et séparées par une fleur à 5 pétales et un G, entourées d'un grènetis.

Rev. Croix de St-Maurice, dans un double contour de quatre lobes aboutés, avec points aux angles intérieurs et extérieurs, entourée d'un grènetis.

Médaillier d'Annecy, n° 191/15. Billon. Poids : 0 gr. 31.

9° Initiales du prince et quatre roses formant une croix avec la couronne pour sommet ; un I dans la couronne. Filet et grènetis.

Rev. Croix de St-Maurice, avec point secret au centre, dans un double contour de quatre lobes aboutés; points aux angles intérieurs et extérieurs. Filet et grènetis. Confran-

4



chette n° 73. Diamètre : 16 millim. Mon exemplaire pèse 0 gr. 94. Fig. 4.

10° Initiales du prince et quatre roses formant une croix

avec la couronne pour sommet ; un I sous la couronne, en partie entre le C et l'E. Filet et grènetis.

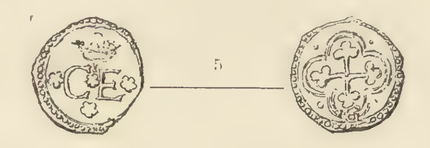
Rev. Comme au numéro précédent, mais sans point secret dans la croix.

Médaillier d'Annecy, n° 192/16. Confranchette, n° 71. Diamètre : 16 millim.

L'exemplaire d'Annecy, de billon, pèse 0 gr. 30. Les deux miens, de cuivre pur, autant qu'on peut en juger, 0 gr. 93 et 0 gr. 75.

11° Variante du numéro précédent : au revers il n'y a pas de points à l'intérieur du quadrilobe.

Confranchette, n° 72. Diamètre : 16 millimètres. Mon exemplaire, de cuivre pur, pèse 0 gr. 69. Fig. 5.


5

Les n°s 8, 9, 10 et 11 sont des quarts. Maintenant étaient-ce des quarts de 4 ou de 7 au sol ? J'avoue n'être pas en mesure de résoudre cette question qui, du reste, n'est pas spéciale à l'atelier de Gex, mais se pose aussi pour ceux de Chambéry, de Bourg et d'Aoste où il se frappait aussi des quarts de l'une et l'autre espèce. La différence de poids, d'après les ordonnances, est si peu considérable que des pesées ne conduiraient à aucun résultat, vu la mauvaise conservation des pièces qui sont parvenues jusqu'à nous et l'irrégularité évidente de la taille.

La différence de titre est plus considérable, 90 millièmes pour les uns, 35 pour les autres. Je suis donc persuadé que des essais portant sur un ou deux exemplaires au moins de chacun des numéros que je viens de passer en revue et des pièces similaires des autres ateliers de Savoie pourraient élucider la question. Avis aux personnes qui en posséderaient en nombre suffisant.

Un dernier mot sur l'atelier de Gex. D'après M. Perrin, il aurait fonctionné encore en 1588, mais nous ne savons pas quand et pourquoi il a été fermé. Il serait fort possible que cela ait eu lieu en 1589 à l'ouverture des hostilités entre Genève, alliée à la France, et le duc Charles-Emmanuel. C'est aussi une question qui sera peut-être résolue une fois par des recherches dans les archives de Genève et dans celles de Gex. Avis aux chercheurs de l'une et l'autre ville.

15 janvier 1892. D[r] LADÉ.

LES

MÉDAILLES DU SIXIÈME CENTENAIRE

DE

L'ALLIANCE HELVÉTIQUE

Second supplément[1].

---

38. — Les Suisses habitant la France, et la colonie parisienne en particulier, ont célébré avec éclat le sixième anniversaire du 1[er] août 1291. Ils ont aussi voulu laisser un durable souvenir de ces fêtes et ont obtenu du Conseil fédéral l'autorisation de faire frapper une médaille avec les coins gravés par M. Alphée Dubois pour la pièce officielle (n° 1), en modifiant l'inscription de l'avers.

En six lignes, dans la partie supérieure gauche du champ VI[ME] CENTENAIRE | DE LA PREMIÈRE |

[1] Voy. le *Bulletin*, 1891, p. 132 et 195.

ALLIANCE PERPÉTUELLE | DES CONFÉDÉRÉS | 1291 - 1891 | COLONIE SUISSE EN FRANCE

Le reste, le revers, le diamètre comme au numéro 1.

Argent et bronze.

39. — ZUR 600 JÄHRIGEN FEIER DER GRÜNDUNG DER SCHWEIZERISCHEN EIDGENOSSENSCHAFT

Couronne de laurier fermée et enrubannée; au centre une croix fédérale posée sur un soleil dont les rayons dépassent la couronne. Cette croix est chargée au centre des dates 1291-1891, sur les bras supérieur et transversaux de trois écus aux armes des Cantons d'Uri, de Schwytz et d'Unterwald, sur le bras inférieur d'un rameau de chêne.

Revers, diamètre et métaux comme au numéro 3.

40. — Avers du numéro précédent et revers comme le droit du numéro 3.

Diamètre et métaux comme au numéro 3.

Ces deux médailles éditées, comme le numéro 3, par M. W. Mayer, à Stuttgart.

41. — ☆ 600 JÄHRIGE JUBILAUM DER SCHWEIZ. EIDGENOSSENSCHAFT 1291-1891

Une croix fédérale rayonnante dans une couronne de chêne ouverte et sur laquelle sont posés trois écus aux armes des Cantons d'Uri, de Schwytz et d'Unterwald.

℞.: WIR WOLLEN SEIN EIN EINIG VOLK VON BRÜDERN

Le serment du Grütli. Sur le sol le monogramme B J en lettres creuses et liées. Exergue 1291

Diam.: 45mm. Argent et bronze.

Cette médaille, comme les deux suivantes, est l'œuvre de notre collègue M. B. Jäcklé-Schneider, médailleur à Zurich.

42. — 600 JÄHRIGE BUNDESFEIER D. SCHWEIZERISCHEN deuxième ligne de légende EIDGENOSSENSCHAFT ☆ SCHWYZ ☆

Ecu aux armes de la Confédération suisse posé sur une couronne de chêne ouverte. Exergue 1291 | 1891

℟. : RUTLI

Le serment du Grütli.

Diam. : 33^{mm}. Cuivre argenté. Bélière,

43. — ☆ 600 JÄHRIGE GEDÄCHTNISSFEIER DER GRÜNDUNG la suite en quatre lignes dans le champ, les deux dernières arrondies DER | SCHWEIZER | EIDGENOSSENSCHAFT | 1291-1891

Croix fédérale rayonnante.

℟. : Ecu aux armes de la Confédération suisse, posé sur un cartouche orné et entouré de banderolles, le tout dans une couronne ouverte formée de deux branches de laurier liées par un ruban.

Diam. : 30^{mm}. Cuivre argenté. Bélière.

44. — ☆ IN MEMORIAM PRIMŒ CONFEDERATIONIS HELVETIORUM ☆

Croix fédérale rayonnante au-dessous de laquelle se trouve la date 1891 Le tout dans une couronne ouverte formée d'une branche de laurier et d'une branche de chêne liées par un ruban. Au bas 5 F.

Grènetis.

℟. : ☆ HELVETIA ☆ en sens inverse SEXTO CENTENARIO

Tête de profil à droite d'une femme personnifiant la Suisse, coiffée d'une couronne de laurier, de chêne et d'épis de blé terminée par une grappe de raisin. Signé au bas MEMMIG (?)

Grènetis.

Diam. : 38^{mm}. Argent.

Cette médaillle a été gravée par M. Memmig (?) à Bruxelles. Nous ne savons par qui elle a été éditée ; c'est peut-être par la colonie suisse de Bruxelles.

Enfin notre collègue, M. Michaud, le savant conservateur du médaillier de la Chaux-de-Fonds, nous fait observer que notre numéro 29 a été gravé et frappé par M. Bobillier, à la Chaux-de-Fonds. J. M.

DESCRIPTIONS

DE

MÉDAILLES SUISSES

FRAPPÉES

En 1889, 1890 et 1891.

Supplément.

Notre collègue M. Jäcklé-Schneider, à Zurich, nous communique un certain nombre de médailles de fêtes dont il est l'auteur et que nous n'avons pas décrites dans notre article : *Description de médailles suisses frappées en 1889, 1890 et 1891*[1].

110. — SCHWEIZER. BÄCKEREI & CONDITOREI AUSSTELLUNG

Tête de profil à gauche d'une femme personnifiant la Confédération suisse. Signé au bas JÄCKLE

℟. : Au bas un four de boulanger en activité, entouré d'attributs divers et formant le point de jonction des deux branches d'une couronne ouverte composée d'épis de blé, de fruits de toute nature, de pains, gâteaux, etc. Dans le haut un écu aux armes de la ville de Winterthour posé sur un

[1] Voy. le *Bulletin*, 1891, p. 157.

cartouche orné et sommé d'une couronne murale ; le tout dans une couronne ouverte formée de deux branches de laurier liées par un ruban. Centre libre. Signé au bas JÄCKLE FEC.

Diam. : 42mm. Essai unique en plomb.

111. FACHAUSSTELLUNG FÜR DAS BÄCKER-UND CONDITOR-GEWERBE

Le reste comme au numéro précédent.

℟. : Comme au numéro précédent, mais dans le champ en deux lignes, la première arrondie WINTERTHUR | 1889

Diam. : 42mm. Argent et bronze.

112. — ☆ SOCIETA TICINESE DI MUTUO SOCCORSO en sens inverse ZURIGO

Au centre, dans un grènetis et en trois lignes, la première arrondie RICORDO | — ☆ — | 12. OTTOBRE | — 1889— | ☆

℟. : Ecu aux armes du Canton du Tessin surmonté d'une croix fédérale rayonnante et posé dans une couronne ouverte formée de deux branches de chêne ; le tout dans un grènetis. En légende 22 étoiles.

Diam. : 34mm. Similor. Bélière.

113. — EIDGENÖSS. GRÜTLI CENTRALFEST

Au bas dans un cartouche ZÜRICH 11 — 14 JULI 1890 Au-dessus deux écus aux armes de la Confédération suisse et du Canton de Zurich posés sur deux carabines en sautoir ; entre les écus une lyre. Dans le haut les quatre F adossés et superposés de la Société fédérale de gymnastique dans une couronne de laurier ouverte.

℟. : RÜTLI

Le serment du Grütli. Signé à l'exergue B. JÄCKLE

Diam. : 33mm. Bronze et bronze argenté. Bélière.

114. — Vue de Berne et du pont du Kirchenfeld. Dans le

haut en deux lignes arrondies 700 JÄHRIGES JUBILÄUM | DER STADT BERN

Exergue 1191-1891 Signé JAECKLE

℟. : WIR WOLLEN SEIN EIN EINIG VOLK VON BRÜDERN

Le serment du Grütli. A l'exergue 1291.

Diam. : 45^{mm}. Argent et bronze.

115. — Voici une petite médaille qui, bien qu'elle n'ait pas été frappée en ces trois dernières années, n'en est pas moins intéressante pour les membres de la *Société suisse de numismatique.*

En 6 lignes, la première arrondie BAPTÊME | DE | MAURICE | ZIEGLER | 4 JUILLET | 1886

Grènetis.

℟. : NEUHAPSBOURG

Vue du château de ce nom près Meggen (canton de Lucerne).

Signé à l'exergue JACKLE

Grènetis.

Diam. : 25^{mm}. 30 exemplaires en argent et 200 en métal blanc. Bélière.

Il s'agit du fils de notre collègue M. Ulrich de Ziegler.

Fête fédérale de gymnastique à Genève.

116. — ☆ ☆ FETE FEDERALE DE GYMNASTIQUE ☆ ☆ en sens inverse GENEVE 1891

Champs blasonné de gueules portant la devise de la Société fédérale de gymnastique PATRIE FORCE AMITIE et l'aigle et la clef des armes de Genève posées sur une croix fédérale. Au bas deux branches de laurier.

℟. : Trois gymnastes debout, celui du centre portant un drapeau fédéral. A droite et à gauche des engins de gym-

nastique. Au fond les tours de Saint-Pierre. Signé à l'exergue : W. BETTINGER. INV. PH. RUTISHAUSER F.

Diam. : 45^{mm}. Bronze.

Cette médaille, composée et gravée par deux jeunes artistes genevois, sera distribuée à quelques-uns des souscripteurs de la fête de 1891. Il en sera probablement frappé plus tard des exemplaires en argent et en étain. Les coins appartiennent à la Section de Genève de la Société fédérale.

Enfin les numéros 107 et 108, gravés par M. Jäcklé, ont été frappés tous deux en argent, argent oxydé et métal blanc, le numéro 88 en similor.

Il existe un seul exemplaire en or de la médaille du tir cantonal d'Ebnat-Kappel, du poids de 70 gr., 2 décigr. (Coll. Paul Strœhlin.)

J. M.

MÉLANGES

Médaille Monnard et Rigaud.

La médaille Monnard et Rigaud vient d'être reproduite dans une publication récente qui nous donne, en même temps, quelques détails sur l'évènement qui a valu à deux honorables magistrats cette marque toute particulière de l'estime de leurs concitoyens.

M. J.-B.-G. Galiffe a décrit dans le *Bulletin* (4me année, 1885, p. 41) cette médaille et celle qui fut frappée, par les Suisses à Rio-de-Janeiro, pour la même occasion : le refus

de la Diète helvétique d'expulser le prince Louis-Napoléon, plus tard Napoléon III, et les armements considérables faits par les cantons de Genève et de Vaud pour parer à l'éventualité d'une intervention française.

Qu'il nous soit permis de reproduire ces lignes du bel ouvrage de M. B. van Muyden [1] :

« MM. Monnard et Rigaud [2], dont la parole éloquente avait eu une grande influence sur l'opinion publique de la Suisse, reçurent une adresse des Lucernois, dans laquelle figuraient les noms des citoyens les plus respectables de cette ville... Les Suisses établis à Londres firent don au syndic Rigaud d'une magnifique coupe en argent d'un travail précieux. La Société des carabiniers de Hallau (Schaffhouse) donna aux milices genevoises un sabre d'honneur. A Zurich, poussé par les mêmes sentiments, un Comité, composé de membres du gouvernement, d'officiers et de notabilités, organisa une souscription à laquelle purent prendre part tous les citoyens, dans le but de témoigner dignement la reconnaissance des Zurichois envers les cantons de Vaud et de Genève. Deux médailles d'or, de la valeur intrinsèque de 400 francs de Suisse, furent frappées et envoyées à MM. Monnard et Rigaud... D'autre part, deux drapeaux d'honneur étaient envoyés aux milices de Vaud et de Genève... Au mois de juin 1839, une députation d'officiers et de citoyens Zurichois remit à MM. Monnard et Rigaud et aux gouvernements de Genève et Vaud ces précieux témoignages de reconnaissance publique et d'amitié, etc. »

M. van Muyden n'a probablement pas eu connaissance de la seconde médaille remise par la colonie suisse de Rio-de-Janeiro et dont on connaît, comme pour la médaille de Zurich, des exemplaires en argent et en bronze, indépendamment des exemplaires officiels en or.

[1] Berthold van Muyden. *Essais historiques* (2me série). *La Suisse sous le pacte de 1815. 1830 à 1838.* Lausanne, 1892, in-8. Frontispice et p. 551.

[2] L'historien Charles Monnard et le syndic Jean-Jacques Rigaud, députés de Vaud et de Genève à la Diète.

Bouclier commémoratif des fêtes de Berne.

La maison J. Widmer, orfèvre à Berne, vient de terminer une œuvre d'art remarquable, destinée à perpétuer le souvenir des fêtes de l'anniversaire sept fois séculaire de la fondation de Berne. C'est un bouclier commémoratif qui peut se rattacher à la numismatique par ce fait qu'il comporte plusieurs sujets gravés et frappés.

Ce bouclier circulaire a 60 centimètres de diamètre. Il est



assez fortement convexe et porte, en guise d'umbo, un groupe en ronde-bosse posé sur une console et représentant la ville de Berne et la Confédération suisse personnifiées par deux

femmes étroitement unies. Six médaillons occupent le pourtour, ce sont six des principales scènes du Festpiel de Berne, la fondation de Berne, les batailles de Laupen et de Morat, l'adoption de la Réforme, le combat du Grauholz et l'apothéose de la ville fédérale. Les médaillons sont séparés par des motifs décoratifs composés de têtes d'ours, de branches de laurier et des armoiries des corporations bernoises. La légende suivante fait le tour du bouclier :

ZUR ERINNERUNG AN DAS 700 JAEHRIGE JUBILAEUM DER GRUENDUNG DER STADT BERN - 14. - 17. AUGUST. 1191 -1891.

La pièce originale est en argent massif repoussé et ciselé ; les six médaillons ont été gravés et frappés à Stuttgart, Nuremberg et Paris car le temps pressait, mais tout le reste sort des ateliers de M. Widmer. Les armoiries des corporations sont émaillées.

On peut reprocher à M. Widmer d'avoir abusé de la ronde-bosse ; le groupe central, bien qu'admirablement composé et modelé, écrase trop le reste du bouclier. On ne comprend pas non plus l'emploi de l'émail pour ces petites armoiries, alors qu'aucune autre partie de la pièce n'est émaillée. L'ornementation proprement dite est supérieurement traitée, mais là encore on peut regretter le trop haut relief des petites têtes d'ours. Malgré ces quelques critiques le bouclier de M. Widmer est une pièce hors ligne, qui dépasse de cent coudées le hideux bouclier du Centenaire de la Confédération édité à Stuttgart. Et il n'y a pas que le côté artistique à admirer dans l'œuvre de M. Widmer, la partie purement technique est à la hauteur de cette conception originale. L'assemblage des nombreuses pièces est remarquable et le fini absolument correct. Nous avons pu admirer au musée des Arts décoratifs de Genève un exemplaire en argent du bouclier, et nous regrettons que les ressources dont dispose cet établissement ne lui permette pas d'en faire l'acquisition ; mais il existe des reproductions en bronze d'un prix plus abordable.

Qu'il nous soit permis de féliciter vivement M. Widmer pour son initiative, la sûreté de ses procédés et son bon goût.

J. M.

* * *

Prix du 7me Concours Galland, 1891.

GRAVURE ET CISELURE

Prix	Lauréats
1er prix ex-æquo de 400 fr. chacun.	*Aurore.* Coupe en argent. M. Franz Sutiger, élève de l'Ecole des Arts industriels.
	Persévérance. Service à déjeuner vieil argent. MM. Philippe Rutishauser, ciseleur, et Antoine Rutishauser, bijoutier, au Grand-Pré.
2me prix 300 francs.	*Cherche.* Plaques de marbre blanc gravées à l'eau forte. M. Philippe Gillet, graveur, Terreaux-du-Temple, 34.
3me prix ex-æquo de 200 fr. chacun.	*Audace et légèreté.* Plaques ciselées et émaillées. M. Albert Karlen, graveur, chez MM. Giron et Lamunière, 17, rue du Cendrier.
	De retour au pays. Plateau en argent. M. Louis Jamin, ciseleur-orfèvre, Cité, 24.
4me prix ex-æquo de 150 fr. chacun.	*Primavera.* Coupe en bronze. M. Alexandre Girard, élève de l'Ecole des Arts industriels.
	Les Saisons. Coupe en bronze. M. Paul Frocquème, élève de l'Ecole des Arts industriels.

5me prix 100 francs.	*Connais-toi toi-même.* Coupe en bronze. M. Louis Matteï, Maison des Orphelins, rue de Lausanne, 14.
6me prix 100 francs.	*Rien sans peine.* Deux écrins de petites cuillers en vermeil. MM. Jean Rutishauser, père, et Antoine Rutishauser, fils ainé, au Grand-Pré.
1re mention honorable.	*Espoir et reconnaissance.* Tasse et soucoupe en vermeil. M. John Lamunière, 7, rue Dassier.
2me mention.	*Avenir.* Vase argent. M. Jules Eynard, élève de l'Ecole des Arts industriels.
3me mention.	*X Y Z.* Un miroir à main. MM. E. Doumenc et H. Duvanel, élèves de l'Ecole des Arts industriels.
4me mention.	*Mystère.* Un miroir à main. MM. J. Martin et P. Muller, rue de Monthoux, 10.
5me mention.	*Espérance.* Vase en argent. M. Henri Duvanel, élève de l'Ecole des Arts industriels.

Cinq médailles argent aux trois premiers prix.
Neuf médailles bronze aux suivants.

(Voy. le *Bulletin*, 1891, p. 21).

ÉCHANGES

ventes et achats de monnaies.

Chaque membre de la Société a le droit de déposer chez le trésorier des monnaies et des médailles destinées à la vente. Les pièces seront publiées dans le numéro suivant du bulletin, sans indication du nom du déposant et avec les prix fixés par le vendeur. En cas de vente, le payement se fait au comptant ou contre remboursement. Il sera retenu, pour la caisse de la Société, soit à l'acheteur, soit au vendeur, une petite commission qui sera pour des pièces de

1 à 25 fr. le 4 %
26 à 50 fr. le 3 %
51 à 100 fr. le 2 %

pour des pièces de 101 et au-dessus il sera perçu 5 fr. L'acquéreur aura en plus les frais de port et de remboursement à supporter.

On ne reçoit pas de pièces dont la valeur est inférieure à 1 fr.

Si les pièces déposées ne trouvaient pas d'amateur, elles seront renvoyées lorsque le bulletin paraîtra de nouveau aux frais du déposant et il lui sera compté pour l'insertion et par pièce 25 cent. pour les pièces de 1 à 99 fr. et 50 cent. pour les pièces de 100 fr. et au-dessus.

Il va sans dire que les demandes de médailles et monnaies seront publiées aux mêmes conditions.

TAUSCH

Kauf und Verkauf von Münzen.

Jedes Mitglied der Gesellschaft kann bei dem Kassier Münzen oder Medaillen zum Verkaufe hinterlegen und wird die Anzeige dieser Stücke im nächsten Bulletin ohne Angabe des Verkäufers und zu dem von ihm bezeichneten Preise gemacht. Falls die Münzen durch diese Anzeige verkauft werden, so erfolgt sofortige Ausbezahlung des Betrags. Dem Käufer wie dem Verkäufer wird eine kleine Commission zu Gunsten der Gesellschaftskasse in Anrechnung gebracht und zwar für Stücke von

1 bis 25 Fr. 4 %
26 bis 50 Fr. 3 %
51 bis 100 Fr. 2 %

für Stücke von 101 Fr. und mehr 5 Fr. Der Käufer hat ausserdem die Portokosten zu tragen.

Münzen unter dem Werthe von 1 fr. werden nicht angenommen.

Wenn aber die Stücke nicht Liebhaber finden, so werden sie nach einem Monat an die Adresse des Verkäufers auf seine Kosten und unter Anrechnung für jedes Stück und für jede Insertion von 25 Ct. für Sachen im Preise von 1 bis 99 Fr. und 50 Ct. im Preise von 100 Fr. und mehr zurückzusenden.

Man kann selbstverständlich auf gleiche Weise Münzen zu kaufen suchen.

OFFRES DE MONNAIES ET MÉDAILLES

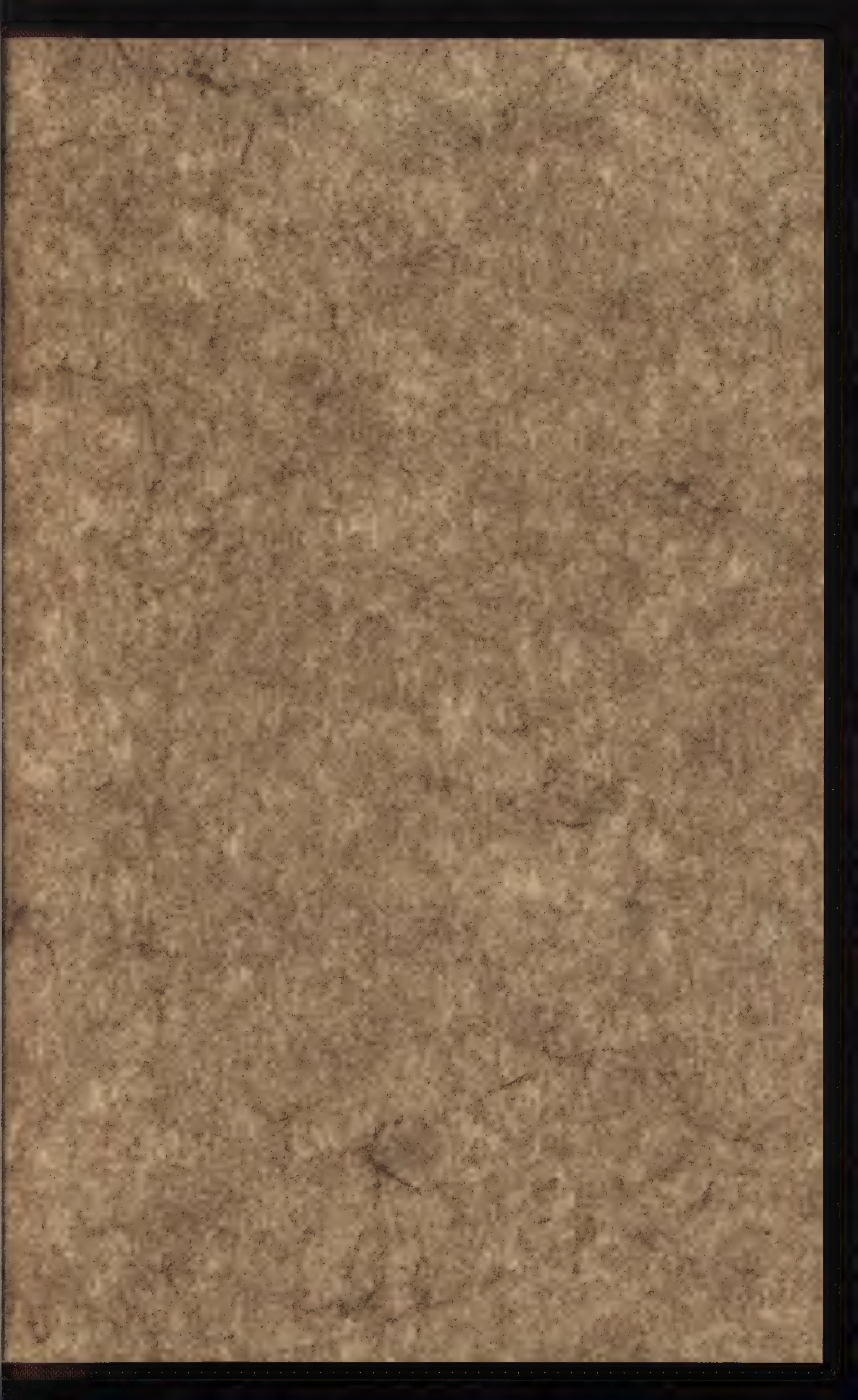
F. D. C. = fleur de coin, Stempelglanz. — T. B. C. = très bien conservé, sehr gut erhalten. — B. C. = bien conservé, gut erhalten. — M. C. = mal conservé, schlecht erhalten.

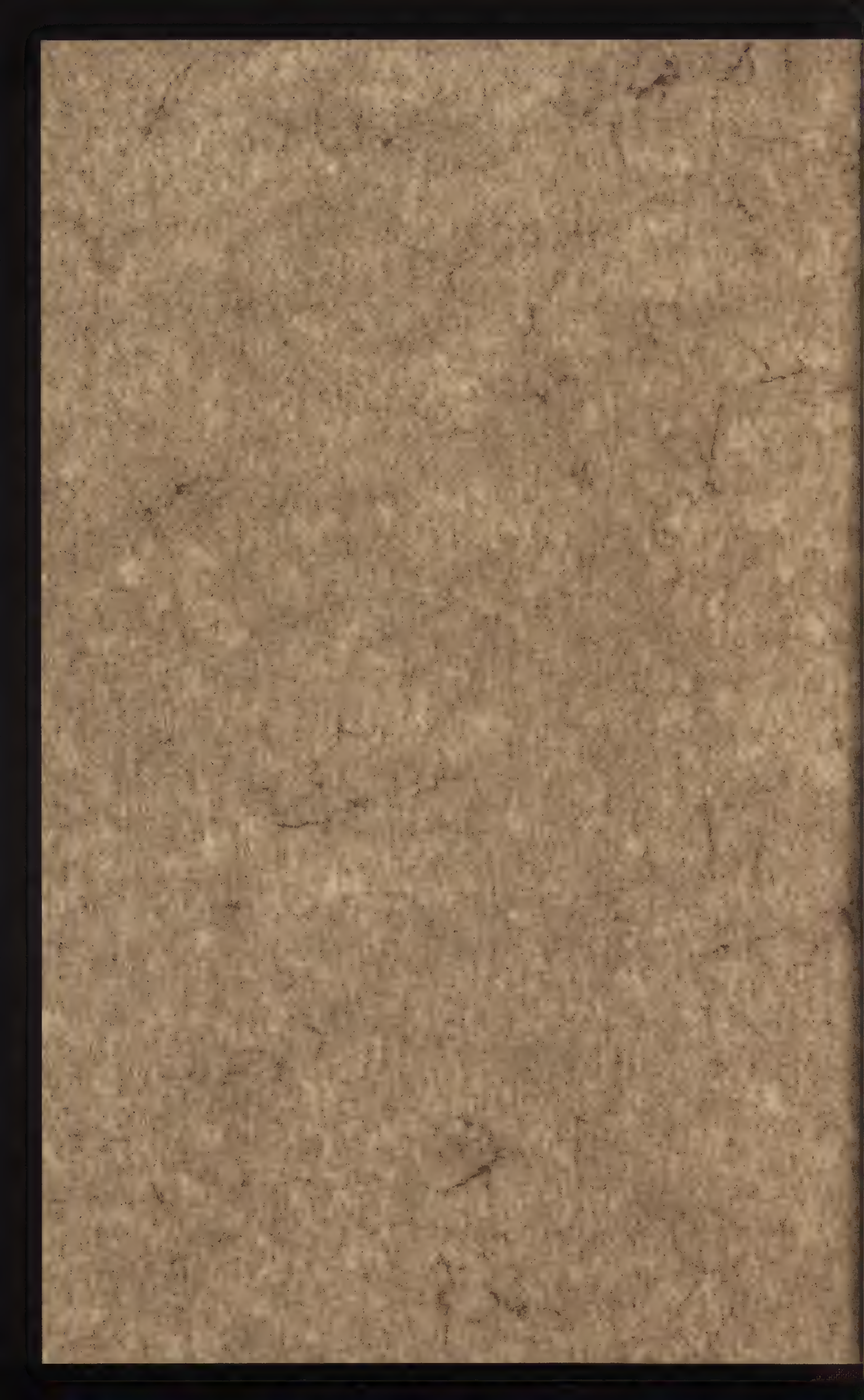
Pour toute offre et demande de médailles s'adresser exclusivement à M. Paul Strœhlin, Cité, 20, Genève.

Nos			Fr.
1	Genève,	Léonce Angrand, br., t. b. c.	20 —
2	—	Charles Bonnet, par Bovy, br., t. b. c. . . .	3 —
3	—	Jean-Sam. Bovy, br., f. d. c.	20 —
4	—	Jean Calvin, par Dassier, br., f. d. c.	3 —
5	—	id. par Karlsten, arg., t. b. c. . . .	50 —
6	—	Calvin, monument, br., b. c.	3 50
7	—	Calvin, par Hugues Bovy, br., b. c.	18 —
8	—	Des Arts-Sillem. noces d'argent, br., t. b. c. .	55 —
9	—	Dufour-Vernes, 1872, par H. Bovy, br., f. d. c. .	35 —
10	—	Henry Estienne, par G. Bovy, br., t. b. c. . .	3 —
11	—	James Fazy, par A. Bovy, br., t. b. c. . . .	1 50
12	—	Gasparin (A. de), par H Bovy, br., t. b. c. . .	4 50
13	—	Griolet, Club Alpin, troué, nickel, t. b. c. . .	4 50
14	—	Hornung, par Richard, br., t. b. c.	6 —
15	—	Kaupert, br., f. d. c.	3 —
16	—	La Closure, par Dassier, br., t. b. c.	100 —
17	—	Loyson, 1873 (coin brisé), br., t. b. c. . . .	4 —
18	—	Machet-Pfister, noces d'or, br., f. d. c. . . .	3 —
19	—	Necker, uniface, refrappe, br., f. d. c. . . .	3 —
20	—	Pictet, Marc.-Aug., par A. Bovy, br., t. b. c. .	3 —
21	—	Rousseau, J.-J., frappée par Monneron, br., b. c.	6 —
22	—	Id. par Montagny, br., t. b. c. . .	8 —
23	—	Id. par Bonneton, 1878, arg., f. d. c.	70 —
24	—	Id. monument, par A. Bovy, br., f.d.c.	12 —
25	—	Saint François de Sales et Janne de Chantal, br., f. d. c.	3 —
26	—	Saint François de Sales, Doctorat 1878, br., t. b. c.	3 —
27	—	Saussure (de), par A. Bovy, br., t. b. c. . . .	3 —
28	—	Soret, numismate, br., t. b. c.	33 —
29	—	Thellusson, par Dassier, br., t. b. c.	125 —
30	—	Wolf, musicien, 1872, br , t. b. c.	16 —
31	—	Tir fédéral 1851, par Dorcière, arg., t. b c. . .	38 —
32	—	Exercice de l'Arc, Frédéric de Danemarck, 1827, br., t. b. c.	10 —
33	—	Exercice de la Navigation, Frédéric de Danemarck, br., t. b. c.	10 —

Nos			Fr.
34	Genève,	Monument National, tir en faveur, 1864, br., t. b. c.	7 —
35	—	Arquebuse et Navigation, 400me Anniversaire, tir 1875, arg., f. d. c.	25 —
36	—	Tir du Centenaire Rousseau 1878, arg., f. d. c.	26 —
37	—	Id. Id. arg., t. b. c.	25 —
38	—	Tir des Sous-Officiers 1879, arg., t. b. c.	25 —
39	—	Exercice de l'Arquebuse et Navigation, 25me Anniversaire de la fusion 1881, arg., t. b. c.	25 —
40	—	4me Tir canional 1882, arg., t. b. c.	17 —
41	—	Tir du Monument Dufour 1884, arg., t. b. c.	40 —
42	—	Id. Id. 1884, br.. t. b. c.	20 —
43	—	Tir fédéral 1887, Masse Chorale, br., t. b. c.	2 —
44	—	Id. officielle, br., t. b. c.	8 —
45	—	Carouge, tir d'inauguration 1888, br., f. d. c.	10 —
46	—	Id. Id. 1888, 48 ex., arg., f. d. c.	40 —
47	—	Prix de diligence, par Dassier, pet. mod., tranc. arg., t. b. c.	10 —
48	—	Ecoles municipales, gr. mod., arg., t. b. c.	7 —
49	—	Conservatoire de musique, pet. mod., arg., t. b. c.	8 —
50	—	Prix de musique sacrée, arg., f. d. c.	50 —
51	—	2me Jubilé de la Réforme, Dassier, 1735, frappée en 1739, br., t. b. c.	35 —
52	—	Médiation de 1738, par Dassier, br., t. b. c.	8 —
53	—	Aux 24 Commissaires, par Cochin, br. doré, t. b. c.	12 —
54	—	Entrée dans la Confédération, par Bovet, 1824, br., f. d. c.	5 —
55	—	3me Jubilé de la Réformation, par Bovy, 1835, gr. mod., br., f. d. c.	5 50
56	—	Constitution de 1842, br., t. b. c.	2 —
57	—	Donation Grenus, par Bovy, 1847, br., t. b. c.	8 —
58	—	Chemin de fer de Mâcon, oct. laiton, t. b. c.	5 —
59	—	Bâtiment de l'Athénée, 1881, par J. Bovy, br., t. b. c.	5 —
60	—	Concours musical 1882, prix, br., t. b. c.	6 —
61	—	Forces Motrices 1886, par H. Bovy, pet. mod., br., t. b. c.	2 —
62	—	Concours musical 1890, par Richard, br., f. d. c.	9 —
63	Genève,	Concours de phototypie 1890, par Bovy, 10 ex., arg., f. d. c.	30 —
64	—	Loge des Amis de la Vérité, laiton, f. d. c.	3 —

Nos		Fr.
65	Genève, Fondation du Temple Unique, arg., f. d. c. . .	10 —
66	— Union des Cœurs, Centenaire 1870, arg., t. b. c.	25 —
67	— Id. variété, arg., t. b. c. . . .	10 —
68	— Id. variété, arg., t. b. c. . . .	10 —
69	— Société de la Paix, br., t. b. c.	5 —
70	— Société protectrice des Animaux, par A. Bovy, br., t. b. c.	10 —
71	— Société des Arts, octogone (de Saussure), arg., f. d. c.	10 —
72	— Société des Arts, Prix au Génie, br., t. b. c. .	6 —
73	— Id. Prix, par Bovet, br., t. b. c. .	4 50
74	— Id. 100me Anniv. 1876, br., t. b. c.	6 50
75	— Société nautique, Prix, gr. mod., arg., t. b. c.	35 —
76	— Vélo-Club, Prix 1889, br., f. d. c.	12 —
77	— Syndicale (frappe en or) du six deniers 1785, trouée, or, t. b. c.	125 —
78	République Helvétique, 16 francs 1800, or, f. d. c. . .	32 —
79	Appenzell, Tir cantonal Ebnat-Kappel 1891, arg., f. d. c.	16 —
80	Argovie, Tir fédéral Aarau 1849, arg., b. c.	48 —
81	— Tir cantonal Bremgarten 1891, br., f. d. c. . .	8 —
82	Bâle, Double Thaler 1741, arg., t. b. c.	35 —
83	— Wettstein, étain, t. b. c.	2 50
84	Berne, Prix au roi David, 1734, arg., f. d. c.	7 —
85	— Annexion du Jura Bernois, Thaler 1818, arg., f. d. c.	38 —
86	— 600me Anniversaire de fondation 1891, arg., f. d. c.	10 —
87	— Tir cantonal Interlaken 1888, arg., f. d. c. . .	18 —
88	Neuchâtel, Frédéric II. Je rends à chacun le sien. Arg., t. b. c.	70 —
89	— Exposition d'horlogerie Chaux-de-Fonds 1881, br., f. d. c.	12 —
90	Saint-Gall (Ville), Thaler 1623, arg., m. c.	7 50
91	Soleure, Corps Francs 1845, arg., t. b. c.	28 —
92	Tessin, Carlo Fontana, fonte ancienne, br., t. b. c. . .	20 —
93	Thurgovie, Frauenfeld Tir fédéral 1890, arg., f. d. c. .	18 —
94	— Id. Id. or, f. d. c. . .	400 —
95	Uri, Corps Francs 1845, arg., t. b. c.	25 —
96	Vaud, Conseil d'Etat de 1862, br., t. b. c.	40 —
97	Zurich, 40 Batz 1813, arg., t. b. c.	8 50
98	— Salomon Gessner, br., t. b. c.	3 50
99	— Hans Waldmann, br., f. d. c.	10 —
100	France, Thonon, Tir du Chablais 1877, arg., f. d. c. .	25 —
101	— Divonne, Grand Concours de Tir 1885, arg., f. d. c.	25 —

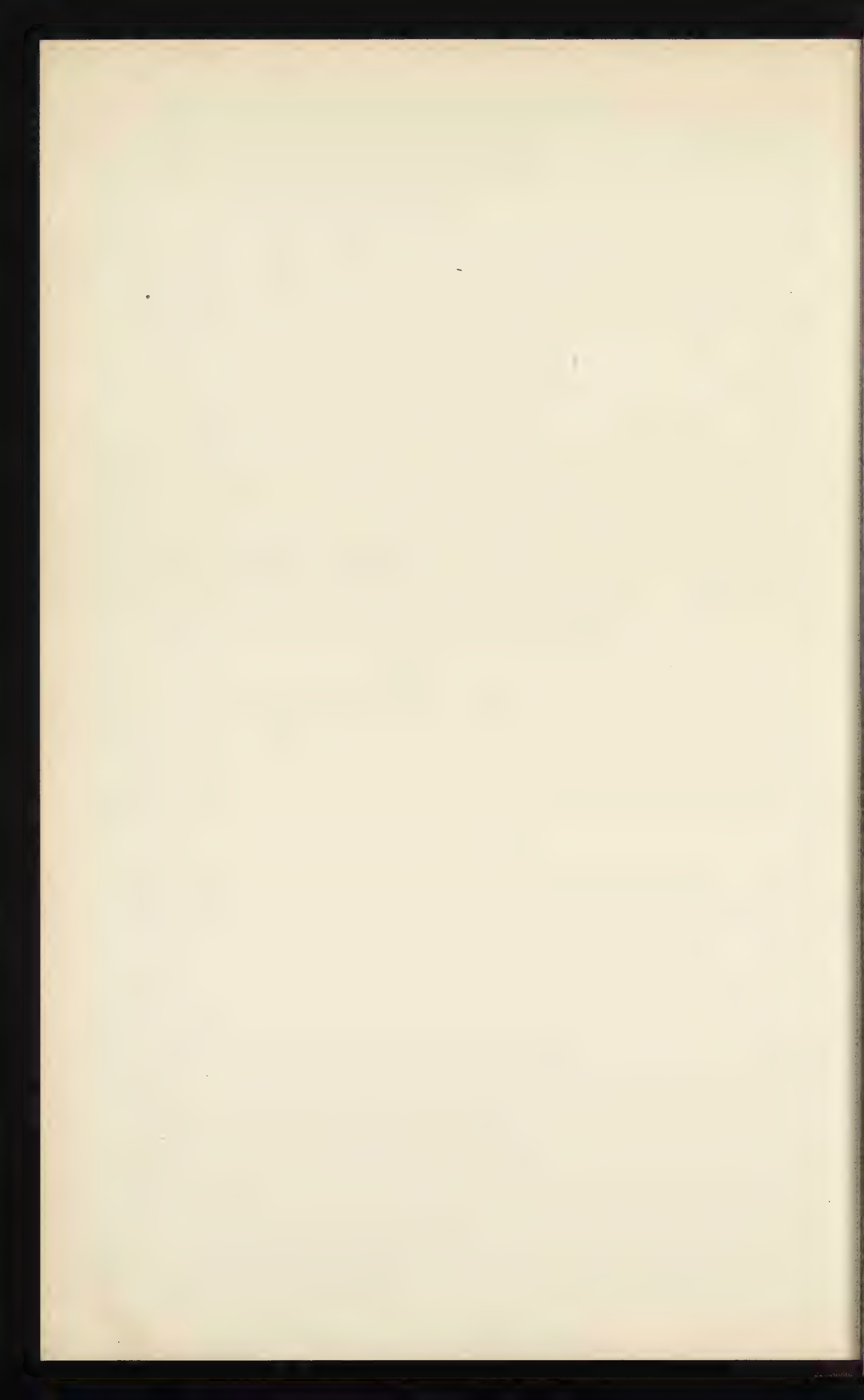




BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ SUISSE DE NUMISMATIQUE



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ SUISSE

DE

NUMISMATIQUE

ONZIÈME ANNÉE

1892



GENÈVE

IMPRIMERIE PAUL DUBOIS, QUAI DES MOULINS

1892

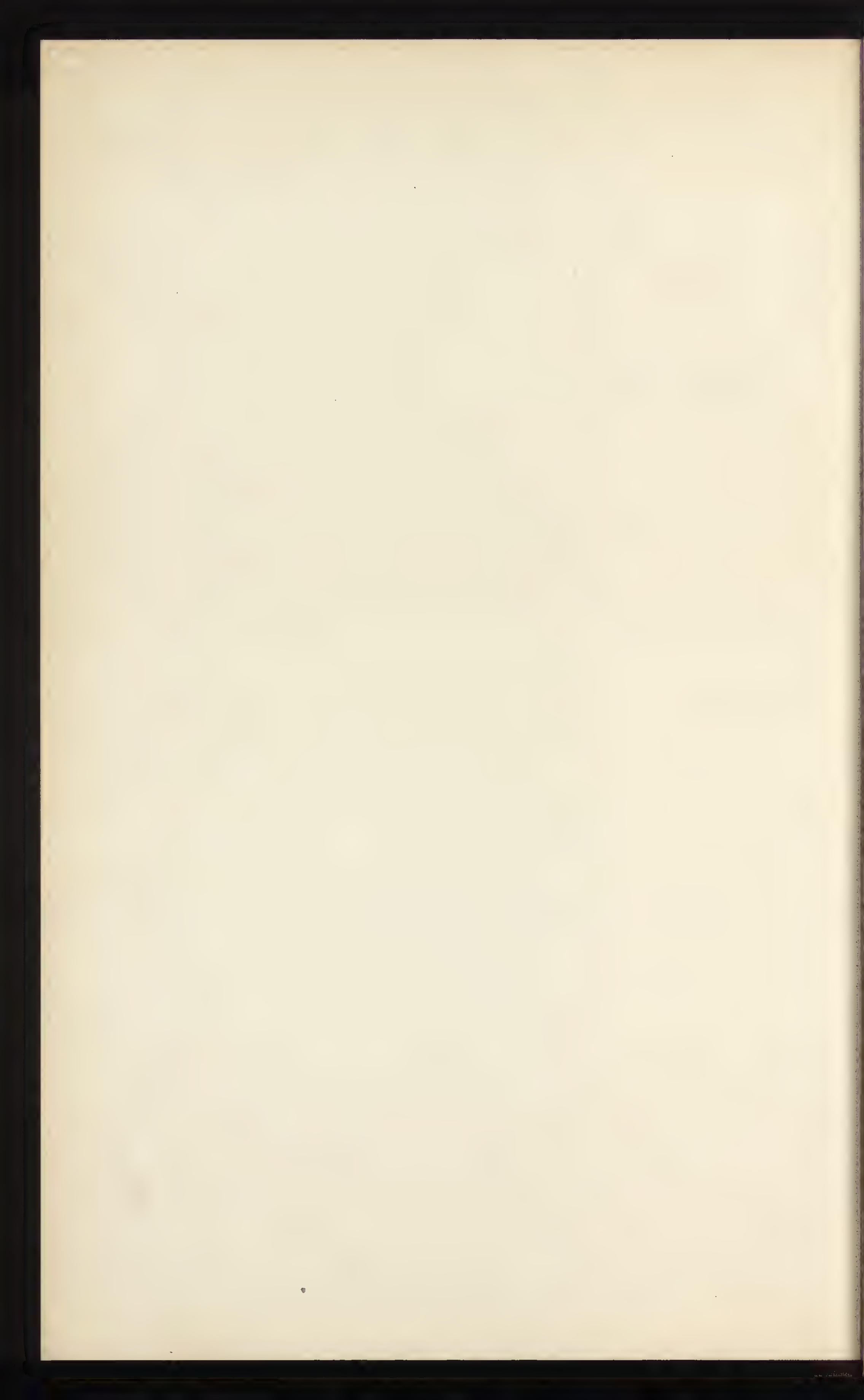
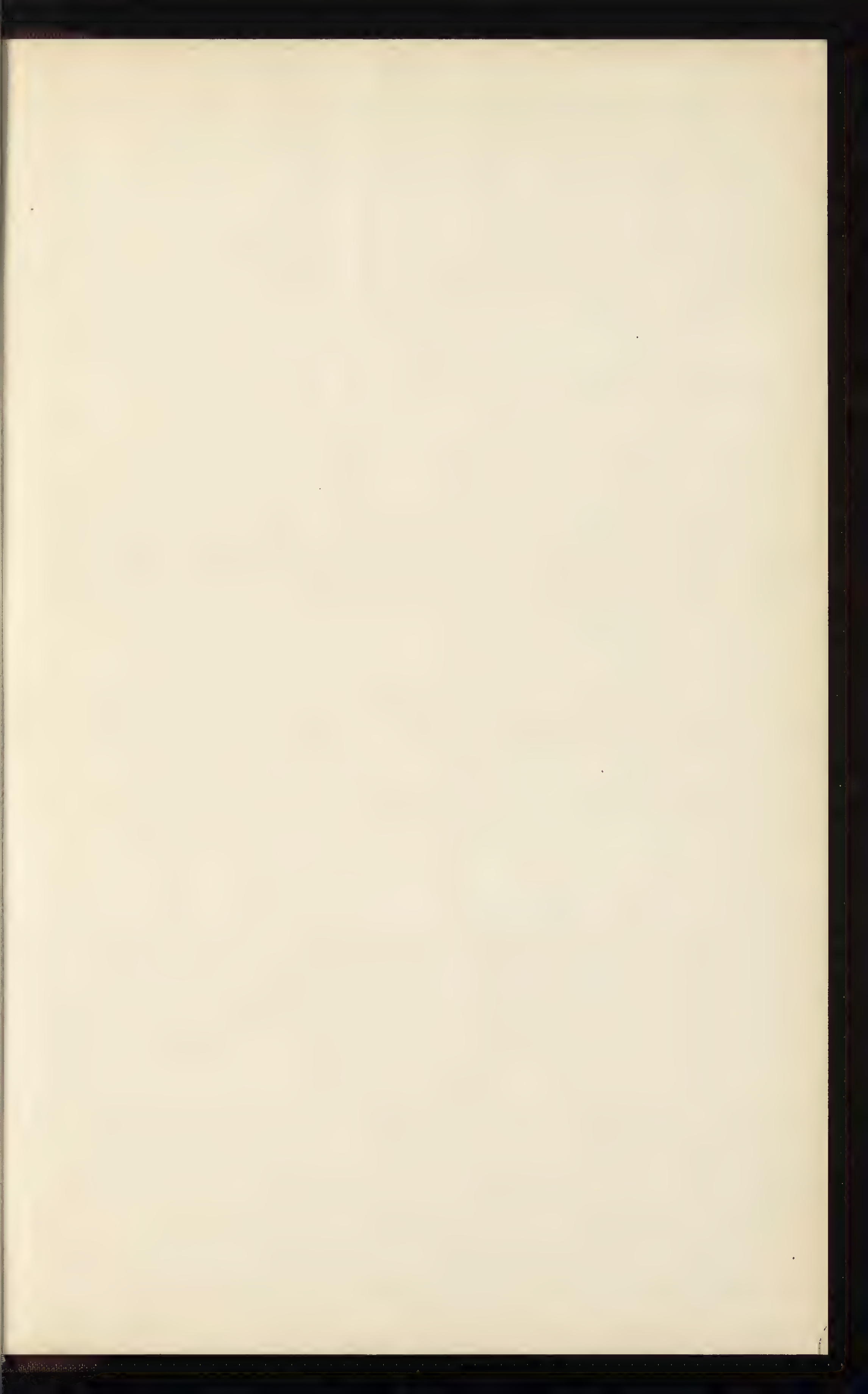
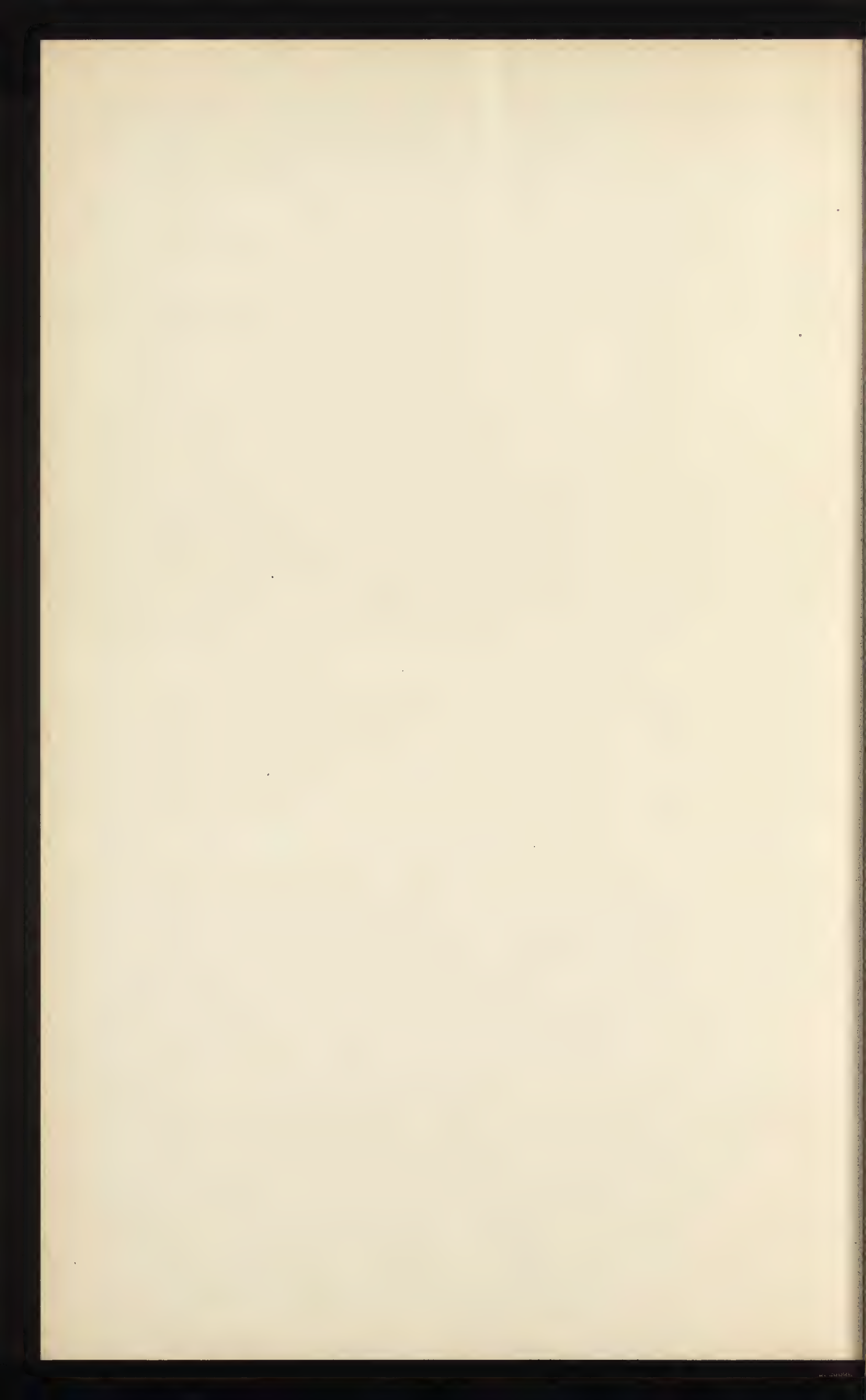


TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES FIGURES





XIme Année 1892 N° 1

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ SUISSE DE NUMISMATIQUE

Rédacteur en chef : Paul STRŒHLIN, Cité, 20, Genève.

La Rédaction laisse à chaque auteur la responsabilité de ses écrits.

SOCIÉTÉ SUISSE DE NUMISMATIQUE

AVIS OFFICIELS

Réceptions.

Dans sa séance du 9 février 1892, le Comité de la Société suisse de numismatique a eu l'honneur de recevoir, au nombre des membres actifs de la Société,

M. ZELLER-WERDMULLER, à Zurich.

Le Secrétaire, J. MAYOR. *Le Président,* P. STRŒHLIN.

Dans sa séance du 4 mars 1892, le Comité de la Société

suisse de numismatique a eu l'honneur de recevoir, au nombre des membres actifs de la Societé,

MM. Jules Florange, numismate, à Paris.
Richard Appel, numismate, à Vienne.

Le Secrétaire, J. Mayor. *Le Président*, P. Strœhlin.

Dans sa séance du 9 mars 1892, le Comité de la Société suisse de numismatique a eu l'honneur de recevoir, au nombre des membres actifs de la Société,

MM. J.-J. Kunzler, négociant, à Genève.
le baron Ludovic de Viry-Cohendier, au château de Cohendier, Haute-Savoie.

Le Secrétaire, J. Mayor. *Le Président*, P. Strœhlin.

Démissions.

Genève, le 29 avril 1892.

Messieurs les Membres du Comité de la Société suisse de numismatique.

Messieurs,

Désirant nous consacrer entièrement à l'étude de la numismatique et entreprendre des travaux importants sur cette science et la rédaction d'ouvrages complets spécialement en ce qui concerne la Suisse et la Savoie, nous avons l'honneur de vous informer que pour pouvoir poursuivre ce but sans en être détournés, nous avons décidé d'abandonner nos professions respectives et d'ouvrir ensemble, sous la raison sociale Paul Strœhlin et Cie, un comptoir de numismatique dans notre ville.

Pour pouvoir, en effet, mener à bien les travaux que nous désirons entreprendre et en faire la publication avec tout le luxe voulu d'illustrations, il faut y consacrer des sommes considérables, beaucoup de temps et de longues recherches. La fortune modérée d'un simple collectionneur ne peut y suffire ; c'est pour cela que nous entreprenons le commerce d'une branche d'affaires qui, tout

en ne nous détournant pas de notre but, nous permettra de faire affluer chez nous les documents de toute nature et nous assurera en même temps l'indépendance matérielle.

Nous ne vous aurions pas fait part de ces circonstances si nous n'avions pas été chargés par la Société de numismatique de fonctions aussi honorifiques qu'importantes.

Sans vouloir présumer que nos nouvelles occupations puissent nous détourner du mandat qui nous a été confié par l'assemblée générale tenue à Genève le 18 octobre 1890, nous pensons que le fait d'être négociant en monnaies est peut-être dans l'esprit de quelques collègues incompatible avec la qualité de président, vice-président et rédacteur des publications d'une société scientifique.

Nous venons donc remettre entre vos mains, pour être transmise à la prochaine assemblée générale, la démission de nos fonctions dans le comité de la Société suisse de numismatique.

Jusqu'à cette décision nous nous engageons à conserver par intérim nos fonctions et à les remplir consciencieusement pour n'entraver en rien la marche de la Société et ses publications.

Nous profitons tous deux de cette occasion pour remercier tous nos collègues pour l'appui qu'ils nous ont constamment prêté et qui a permis à la Société de prospérer sous tous les rapports, depuis que son siège a été transporté à Genève.

Il nous est impossible, nous le disons d'avance, de donner accès à toute démarche qui serait faite pour nous faire retirer notre démission, car il s'agit là pour nous de scrupules de conscience basés sur une situation qui pourrait devenir excessivement délicate. Le cas doit être, à notre avis, soumis à l'assemblée générale de la Société, qui verra à nous remplacer ou à nous maintenir.

Agréez, Messieurs, l'assurance de notre haute considération et de tous nos regrets pour l'embarras que nous allons vous causer par cette double démission.

Paul Ch. Strœhlin,
Président de la Société suisse de numismatique et rédacteur des publications de la Société.

Dr Ladé,
Vice-Président.

Le Comité, après avoir pris connaissance de cette lettre et fait son possible pour engager MM. Strœhlin et Ladé à revenir sur leur décision, admettant pleinement, d'autre

part, les scrupules fort honorables qui les ont guidés, a décidé de ne pas accepter momentanément les démissions de MM. Paul Strœhlin et D[r] Ladé de leur qualité de président et de vice-président de la Société suisse de numismatique, mais vu l'importance de ces démissions et les raisons qui les motivent et qui se présentent pour la première fois depuis la création de la Société, de renvoyer leur acceptation ou leur refus à la prochaine assemblée générale de la Société.

Il est entendu que MM. Strœhlin et Ladé resteront en fonctions jusqu'à l'assemblée générale ordinaire, dont le lieu et la date seront fixés ultérieurement, et à l'ordre du jour de laquelle sera jointe l'élection d'un président et d'un vice-président.

Le Secrétaire,
J. MAYOR.

L'ORIGINE DU MOT SCHILLING

Je ne pense pas qu'un journal de numismatique soit précisément l'endroit convenable pour discuter des questions d'étymologie pure, c'est-à-dire qui ne porteraient que sur la dérivation des mots, même s'ils sont employés dans notre science : c'est l'affaire des linguistes. Par contre je ne vois aucun inconvénient, et il y a peut-être un certain avantage, à scruter l'origine d'un mot si cette recherche nous permet d'expliquer d'où vient la chose qu'il représente, ou seulement de tenter cette explication : dans le cas particulier, cela me paraît d'autant plus licite que j'ai à proposer une hypothèse bien hardie, j'en conviens, mais qui, si elle était reconnue vraie, jetterait un certain jour sur la numismatique préhistorique de l'Europe occidentale.

* *
*

Le mot allemand schilling, en anglais shilling, en danois skilling, est un des plus employés en numismatique : il désigne, comme notre mot sou ou sol, auquel il peut être assimilé à plusieurs points de vue, tantôt une pièce effective, d'une valeur actuelle de beaucoup inférieure à celle qu'elle avait eue autrefois, tantôt le multiple abstrait d'une pièce plus petite qui existait réellement, c'est-à-dire une monnaie de compte. Tout cela est bien connu et bien établi : ce qui l'est beaucoup moins, ce qui est même fortement controversé, c'est l'étymologie du mot.

On a dit que schilling vient de *schild*, écu d'armes, à cause des armoiries que portaient, au moyen âge et plus tard, bon nombre de schillings effectifs ; il est à peine besoin de faire remarquer que le mot qui nous occupe se trouve dans des textes de beaucoup antérieurs à l'invention des armoiries.

On a dit aussi que schilling vient de *Saint-Kilian*, patron de Wurzbourg, parce que ce sont de petites pièces de cet évêché portant l'image de ce saint qui auraient été les premières appelées de ce nom : cela est tellement absurde que je ne citerais même pas cette explication enfantine si elle ne se trouvait pas dans des dictionnaires en général sérieux.

Quelque chose qui se laisse déjà mieux entendre, c'est de rapprocher schilling du verbe *schellen* ou *schallen*, sonner, résonner ; mais, indépendamment de ce que toute monnaie quelconque, à moins d'être de cuir, est nécessairement une espèce sonnante, il me semble qu'un substantif qui ferait allusion à cette propriété physique des métaux aurait été beaucoup mieux de mise pour des pièces ayant une existence réelle que pour une abstraction monétaire.

L'étymologie qu'on préfère en général est tirée du latin *solidus* et on peut invoquer en sa faveur deux raisons très plausibles. D'abord l'analogie avec *pfund*, livre, dont on ne peut méconnaître la ressemblance avec le latin *pondus* ou *pondo ;* ensuite le fait que les deux mots solidus et schilling ont le même sens. Cependant pour faire venir le second du

premier, il faut violenter à tel point les lois de la phonétique qu'on peut se demander si cette ressemblance n'est pas une illusion : en effet, dans schilling il faut distinguer la désinence *ling*, qui est la marque du diminutif, et le radical *schil* qui doit seul entrer en ligne de compte pour être comparé à celui de solidus.

En premier lieu le changement de l'O en I est déja contraire à toutes les règles. Mais, sans nous arrêter à ce détail et en nous bornant aux consonnes, plus importantes que les voyelles et même que la quantité (brièveté ou longueur) de ces dernières, nous devons remarquer que dans schil, les trois premières lettres, qui sont prononcées en une seule émission de voix, comme en français le ch, ne sont pas une chuintante, comme on dit en grammaire, mais la réunion par dégénérescence d'une s et d'une gutturale k ou ch, qui s'est conservée dans les idiômes scandinaves, skilling, et dont l'existence dans la langue germanique primitive nous est attestée par les formes anglo-saxonne *scilling* et ostrogothe *skilligans*[1]. Les deux radicaux à mettre en présence sont donc S.L.D. et S.K.L. Le second aurait ainsi perdu le D, ou son analogue, sans cause appréciable et, ce qu'il y a de pis, il aurait intercalé une nouvelle consonne entre les deux qui restaient. C'est tout à fait inadmissible : les mots, en voyageant, perdent quelquefois la seconde consonne de leur radical trilittère quand elle se trouve entre deux voyelles brèves, mais ils n'en acquièrent pas ; aussi de bons esprits n'ont pas pu se résoudre à accepter cette étymologie et ont cherché d'autres solutions.

Une des plus ingénieuses est celle d'Ehrentraut[2]. Dans les lois des peuples barbares qui ont envahi l'empire romain on trouve le mot schilling pris dans une acception un peu

[1] Müller, deutsche Münzgeschichte, cité par H. Grote, Münzstudien, second volume. 1862, page 852.

[2] Cité aussi par Grote, op. cit., page 851. J'ai fait pour le présent travail de nombreux emprunts aux Münzstudien de Grote, surtout au très remarquable article intitulé : Die Solidi und Denarii der Merowinger.

différente de celle d'une monnaie de compte valant 12 pièces plus petites : c'est l'étalon, l'unité, avec laquelle on évalue les amendes, payables en or, en argent ou en marchandises (troupeaux et céréales), qui constituaient l'élément principal de la pénalité à cette époque ; comme la principale des infractions était l'homicide, que la mention en revient plusieurs fois dans le même code parce que la gravité, et par conséquent la répression, en était différente suivant la qualité des victimes, comme d'autre part en vieux allemand *skillan* (conservé dans l'anglais *to kill*) signifie tuer, shilling aurait signifié : ce que l'on doit payer pour avoir tué. Une variante de cette explication consiste à faire dériver shilling de *skal*, je dois.

Si compliqué que soit l'enchaînement d'idées qui a donné naissance à cette hypothèse, je ne pense pas qu'il faille pour cela la rejeter d'emblée : ce ne sont pas toujours les solutions les plus lointaines et les plus invraisemblables qui sont les moins vraies ; en faveur de celle-ci milite un fait très curieux : l'unité pénale que les lois des Germains restés dans leur patrie appelaient schilling, les codes rédigés en latin de leurs compatriotes fixés dans les Gaules l'appelaient solidus ; ces deux mots étaient donc les synonymes l'un de l'autre dans leur sens juridique, quoiqu'ils n'exprimassent pas la même valeur en métal précieux. De là à les identifier aussi dans leur sens naturel, c'est-à-dire en tant que désignant des monnaies, il n'y avait qu'un pas qui fut franchi probablement pendant le VIme siècle de notre ère ; cela expliquerait pourquoi à partir de cette époque (c'est à dessein que je ne la précise pas mieux) on se mit à appeler solidus non plus l'ancienne pièce de ce nom, créée par Constantin, pesant $^{1}/_{72}{}^{me}$ de livre romaine, c'est-à-dire 24 siliques, et valant 40 deniers, qui, du reste, ne se frappait plus ou presque plus depuis longtemps, mais une pièce d'or beaucoup plus petite, le triens réduit à 7 siliques, c'est-à-dire valant 12 deniers comme le schilling valait 12 pfennig.

Si ingénieuse que soit cette hypothèse, il est permis de

ne pas s'en contenter, et l'on en est revenu dernièrement à une autre qui avait été émise autrefois par un auteur suédois peu connu, Loccenius[1], qui fait dériver schilling de *skilan* (anglo-saxon *skylan*, suédois *skillia*) qui veut dire partager. Cela proviendrait de l'habitude qui existait autrefois dans le Nord de couper, au fur et à mesure des besoins, des morceaux soit à des barres de métal précieux, soit à des bijoux auxquels on donnait la forme d'anneaux ou de spirales précisément pour qu'ils pussent servir le cas échéant à cet usage. Des textes anciens font mention de cette manière d'improviser des monnaies et on en trouve, paraît-il, des preuves dans certains bracelets et autres pièces d'orfèvrerie conservés dans les musées de Copenhague et d'autres lieux qui portent des traces de coupure régulière et intentionnelle.

Cette étymologie a quelque chose de très plausible et de toutes celles que j'ai passées en revue c'est encore celle qui me séduirait le plus et à laquelle je me rallierais si justement la multiplicité des solutions proposées, dont aucune n'est absolument satisfaisante, n'était pas faite pour inspirer des doutes et pour engager à chercher quelque chose de mieux.

* *
*

En hébreux et en phénicien, — ces deux langues étaient sœurs — *schekel* ou plutôt *sheqel*, que nous traduisons par *sicle*, servait à désigner l'unité de poids et aussi le poids d'argent qui servait d'unité pour les payements. Cela remonte à une antiquité extrêmement reculée, car déjà du temps d'Abraham il est question d'un terrain évalué à 400 sicles d'argent[2].

Les Phéniciens, peuple de navigateurs, allaient, d'après

[1] Antiqq. Suec.-Goth., cité par Grote, op. cit., p. 853.

[2] Genèse, XXIII. 16 : Et Abraham pesa à Ephron l'argent qu'il avait dit, en présence des fils de Heth, quatre cents sicles d'argent ayant cours chez le marchand.

le témoignage des historiens de l'antiquité, en remontant les côtes de l'Océan faire le commerce dans le Nord de l'Europe et en rapportaient, entre autres, l'étain de la Bretagne et l'ambre jaune des bords de la mer Baltique. Pour se livrer à ce trafic ils devaient se servir de leur propre système de poids et mesures ; pour ne parler que des poids, ils employaient sans aucun doute la mine et le talent pour les marchandises les plus lourdes et le sicle pour les métaux précieux qu'ils donnaient en payement.

Dans une leçon que j'ai faite pour l'ouverture de mon cours de numismatique à l'Université de Genève[1], j'ai énoncé l'opinion que la livre germanique dont plusieurs indices nous engagent à admettre l'existence, et que l'on peut évaluer à 370 grammes environ, n'était autre chose que la demi-mine ancienne des Phéniciens, égale, d'après les recherches de la métrologie à 746 grammes et une fraction, de même que la livre romaine de 327 gr. 45 n'est autre chose, comme l'on sait, que la demi-mine phénicienne réduite, à une époque postérieure, à 655 grammes. J'ai appuyé cette conjecture de quelques considérations qui me paraissent au moins plausibles.

Plus tard, faisant un pas de plus dans cette voie, j'en suis venu à émettre devant mes auditeurs du semestre d'hiver 1891-1892, une idée que je n'ai pas cherché à leur imposer, cela va sans dire, et que je soumets maintenant au grand public : ce doit être à cette époque-là que le mot sémitique sheqel a été adopté par les Protogermains pour désigner l'unité de poids des métaux précieux d'abord, et ensuite l'unité monétaire ; ces peuples n'avaient évidemment pas dans leur propre langue d'expression pour désigner une chose qui n'existait pas encore chez eux et ils ont dû l'emprunter à l'étranger. Ils l'ont conservée, avec la constance propre à leur race, à travers les âges en en modifiant très peu la forme verbale, mais en l'appliquant successivement

[1] Les deniers mauriçois, in Bulletin de la Société suisse de numismatique, 1890, p. 238.

à des notions ou à des valeurs très diverses. En effet schilling, dégagé de la désinence ling, se réduit au radical S. K. L., aussi semblable que possible à celui qui est rendu par les trois consonnes Shin, qoph et lamed, SH. Q. L., qui s'est maintenu intact dans les plus anciennes formes écrites de schilling que nous connaissions : l'anglo-saxon *scilling* qui se trouve dans la seconde moitié du VIme siècle dans les lois d'Ethelbert, roi de Kent, et le terme *skilligans*, dans la composition duquel entre un suffixe dont je ne connais pas le sens, employé au VIme siècle par les Ostrogoths d'Italie comme traduction de solidus.

Quant à la valeur effective du sheqel des Phéniciens considéré comme poids, elle était à l'époque de la plus grande expansion de ce peuple d'une demi-once, exactement 14 grm. 93. Or, coïncidence curieuse, le substantif allemand *loth* qui désigne un poids en général désigne aussi, en particulier, la demi-once, soit $^1/_{16}{}^{me}$ de marc, c'est-à-dire 14,613 s'il s'agit du marc du Rhin et des valeurs très peu différentes si c'est d'un des autres marcs. Cela ne provient-il pas de ce que le loth était envisagé comme le poids par excellence, le poids primordial, parce qu'il représentait, à très peu de chose près, l'ancien sheqel ou schilling ? Pour moi, je n'en doute pas.

On m'objectera probablement qu'à l'époque de la migration des peuples, quand on voit paraître pour la première fois dans des textes le mot schilling ou un de ses équivalents, les Phéniciens avaient disparu depuis de longs siècles de la surface du globe, que l'habitude de peser les métaux précieux en achetant et en vendant avait cessé depuis plus longtemps encore et que les Asiatiques et les Africains avaient été remplacés par les Grecs, puis par les Romains, dans les relations commerciales des Germains. Tout cela est incontestable mais n'infirme absolument pas ce que je viens de dire. Une des lois les mieux établies en numismatique c'est la persistance des termes employés pour les monnaies malgré les changements de leur valeur réelle et même du métal qui

les constitue : en français on appelait écu une monnaie d'or pesant à peu près 4 grammes et demi, puis une autre de 3 grammes et un tiers ; plus tard ç'a été une monnaie d'argent pesant un peu moins de 30 grammes ; actuellement nous disons souvent un écu de 5 francs, et nos voisins de la Bresse ont l'habitude d'entendre par écu tout court une somme de 3 francs. On pourrait dire la même chose du denier, du florin et de beaucoup d'autres espèces. En vertu de cette loi qui se vérifie dans tous les temps et dans tous les pays, nous sommes conduits à admettre qu'un mot skil, ou quelque chose d'approchant, étant entré depuis plusieurs siècles avant notre ère dans la langue des anciens Germains avec la signification d'un petit lingot d'argent, peut-être plus tard d'or, du poids de 15 grammes environ, qui servait d'unité pour les transactions, ce mot, dis-je, s'est conservé et a servi par la suite à désigner des monnaies proprement dites importées soit par les Phéniciens eux-mêmes soit par leurs successeurs les Carthaginois ; plus tard quand ces Sémites eurent disparu et que le courant commercial de la Germanie eut pris une autre direction, les marchands grecs, dont on retrouve les traces sous forme de monnaies attiques et autres perdues dans les provinces orientales de la Prusse, fournirent les peuples du Nord de leur numéraire : le mot skil s'appliqua alors à la principale des espèces courantes ; c'était d'autant plus naturel que le statère, base du système monétaire des Eginètes (dont est dérivé le monnayage des autres Grecs, des Macédoniens, etc.) était le représentant chez eux du sheqel des Phéniciens, c'est-à-dire le $^1/_{50}{}^{me}$ de la mine et le $^1/_{3000}{}^{me}$ du talent : le mot lui-même, d'après son étymologie, n'est pas autre chose que la traduction littérale en grec de sheqel.

Maintenant à quelle monnaie déterminée, frappée dans le monde grec, les Germains appliquèrent-ils leur mot skil, emprunté autrefois à une autre civilisation ? au statère d'or ? ou au didrachme d'argent ? ou enfin au tétradrachme ? nous ne le saurons peut-être jamais, mais je penche pour l'une

des deux premières suppositions pour deux raisons : d'abord le tétradrachme était sensiblement plus lourd que le sheqel et il est à peu près sans exemple, quand on adapte des noms anciens à des monnaies nouvelles, que cela ait lieu avec une augmentation de valeur, tandis que le contraire se voit si invariablement qu'il serait superflu d'en citer des exemples ; en second lieu, la monnaie prise pour unité devait être divisée couramment en 12 unités plus petites représentées elles aussi par des monnaies effectives et frappées habituellement : tel était bien le cas soit du statère d'or, soit du didrachme d'argent : ce dernier, par exemple, se partageait, comme son nom l'indique, en deux drachmes et chacune de celles-ci en six oboles : le compte y est bien. Cette condition de divisibilité de l'ancienne unité monétaire des Germains en douze pièces plus petites nous est imposée par le fait que lors de l'introduction du système carolingien, le souverain éclairé qui le créa fit son sol ou schilling de 12 deniers ou pfennig sans aucun doute pour tenir compte des habitudes invétérées de ses sujets. Peut-être nous sera-t-il donné une fois de pousser un peu plus loin cette étude de paléontologie numismatique et d'expliquer par des faits et des considérations analogues à ceux que je viens d'exposer pourquoi Charlemagne a créé une livre de 20 sols, toujours pour respecter d'anciens usages.

En attendant je crois devoir ajouter que l'étymologie phénicienne que je propose pour schilling est parfaitement compatible avec la signification d'unité pénale que nous lui trouvons plus tard dans les codes et avec la diminution du solidus réduit de 24 à 7 siliques : c'est le propre d'une bonne hypothèse de s'adapter à tous les faits connus.

23 avril 1892. Dr LADÉ.

ÉCUS FALSIFIÉS DE BERTHIER

PRINCE DE NEUCHATEL

Monsieur le rédacteur du *Bulletin* de la Société suisse de numismatique,

Monsieur,

Des commerçants allemands en monnaies et médailles ont offert dernièrement dans leurs catalogues de vente des écus de Berthier, prince de Neuchâtel aux prix de 25 et 75 marks. M'étant procuré un de ces exemplaires, j'en ai fait la comparaison avec un très bon moulage de la véritable pièce et j'ai pu me convaincre que j'avais entre les mains une admirable contrefaçon de l'écu en question. Ce n'est que par un examen bien minutieux qu'il m'a été possible d'établir les différences entre les deux pièces. Ces différences consistent en ce que, dans la pièce fausse, les lettres de la légende sont un peu trop hautes, l'oreille du prince est trop étroite et les boucles de cheveux quoique très bien imitées sont d'une gravure moins fine qu'à l'original ; au revers, la couronne de prince est d'une forme un peu trop haute. A part ces quelques différences, d'ailleurs très peu sensibles, la pièce est, comme je l'ai dit, admirablement imitée ; rien n'y manque : ni la signature de Droz, ni l'inscription sur la tranche. Elle est en bon argent (à 0,900 autant que j'ai pu m'en assurer) et pèse 25 gr. 60. L'argent légèrement sulfuré lui donne ce cachet des vieilles monnaies à fleur de coin qui n'ont jamais circulé. Il s'agit donc ici d'une contrefaçon qui est l'œuvre d'un habile graveur dont le talent a droit à toutes nos félicitations, mais dont le procédé est coupable sans contredit. D'ailleurs je ne sais quel

est le plus coupable, le graveur ou le commerçant qui se charge de lancer ces fac-simile dans le monde des collectionneurs en les donnant pour des pièces authentiques ce qui est le cas d'un de ces messieurs dont j'ai parlé en commençant. En effet, interrogé sur l'authenticité de cette monnaie, il me répond qu'il n'a aucun doute à cet égard. Il n'en annonce qu'une sur son catalogue, ce qui ne l'empêche pas d'en vendre deux (peut-être davantage) puisqu'un de nos collègues de Neuchâtel en a sur sa demande également reçu un exemplaire.

Je pense être utile aux lecteurs du bulletin en portant la chose à leur connaissance et me permets de leur recommander d'en faire autant dans d'autres cas analogues.

Agréez, Monsieur le rédacteur, l'assurance de ma considération très distinguée.

La Chaux-de-Fonds, 16 mars 1892.

MICHAUD.
Conservateur du Médaillier du Musée.

UNE MÉDAILLE PHARMACEUTIQUE

Nous ne comptons en Suisse que très peu de médailles frappées en l'honneur de la médecine et de la pharmacie, même les médailles à portraits dans ces deux branches de la science sont extraordinairement peu nombreuses. Nous avons l'intention de rassembler tous les documents sur ce sujet et d'en donner bientôt connaissance à nos collègues. Pour le moment, et parce que ces clichés ont été obligeamment mis à notre disposition par le propriétaire,

nous nous bornons à décrire une jolie médaille nouvellement frappée.

Diam. $0^{m}031$, or (3), argent (75) en aluminium (5000).

Av. : ★ INSTITUT ELECTRO HOMOÉOPATHIQUE ★ en sens inverse en bas : GENÈVE Au milieu dans une couronne de laurier et de chêne en cinq lignes : SOUVENIR | DE | L'INAUGURATION | 10 OCTOBRE | 1891





℞. : Une vue de l'établissement, au-dessus une étoile rayonnante à cinq rais. Lég. :COMPLEXA COMPLEXIS CURANTUR En exergue en deux lignes : A. SAUTER | DIRECTEUR. En très petits caractères : V. SCHLUTTER. Le graveur mérite un compliment, son œuvre est très réussie et de bon goût.

L'établissement, créé par M. A. Sauter, bien connu par ses ingénieuses innovations dans la pharmacie élégante, se trouve Rue de Lyon à Genève. L'architecte de ce vaste bâtiment, M. A. Peyrot, a fort bien su comprendre les exigences multiples de l'Institut pharmaceutique ; l'aménagement intérieur est pratique et l'impression de l'ensemble des plus agréables.

B. Reber.

UNE MÉDAILLE DU GÉNÉRAL BONAPARTE

Vers la fin de l'année 1796, le graveur Ferrier exécuta une médaille en l'honneur du Général Bonaparte, déjà célèbre par ses victoires d'Italie. Nous avons trouvé quelques détails sur cette pièce — qu'il ne faut pas confondre avec le « Vainqueur Pacificateur » du même artiste — dans une brochure publiée en Décembre 1797 et relatant le passage à Genève du Général Bonaparte.

Cette médaille était de la grandeur d'un écu de six livres de France (Mod. : 0,0415) ; l'avers portait l'effigie du Général, avec la légende : BUONAPARTE, GENERAL EN CHEF DE LA BRAVE ARMEE D'ITALIE.

Au revers, une victoire assise sur un trophée militaire, appuyée sur un bouclier et un faisceau, tenant dans la main droite une branche de chêne et une de laurier, légende : VOILA, SOLDATS VALEUREUX, LE PRIX DE VOS TRAVAUX.

Quelques « patriotes » Genevois, voulant témoigner au Général leur « admiration et leur reconnaissance » (? !) pour ses exploits en Italie, en firent frapper un exemplaire en or fin, portant gravé sur la tranche : LES PATRIOTES DE GENÈVE AV BRAVE GENERAL DE L'ARMEE D'ITALIE. Elle lui fut envoyée le 21 Mai 1797 avec une lettre conçue dans le style ampoulé de l'époque.

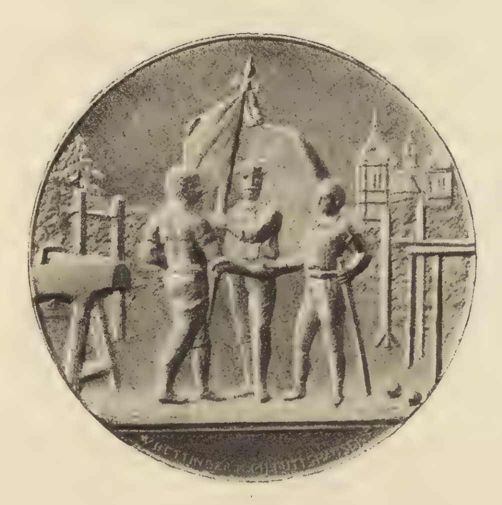
On voit que cette médaille fut offerte à Bonaparte juste six mois avant son passage dans notre ville, qui eut lieu les 21 et 22 Novembre de la même année.

A. Cahorn.

MÉLANGES

Médaille de la Fête fédérale de Gymnastique 1891.





La médaille que nous reproduisons ici a été décrite dans le *Bulletin*, 1891, p. 249. Nous n'avons donc pas à y revenir ; bornons-nous à dire que ces clichés nous ont été obligeamment prêtés par le comité de la Section de Genève de la Société fédérale de gymnastique et que nous ne pouvons que féliciter les jeunes auteurs de cette pièce, en les engageant à persévérer dans leur art.

J. M.

* *
*

Médaille Davel.

La médaille, frappée par MM. de Berne pour récompenser les magistrats lausannois lors de l'affaire du major Davel, vient d'être reproduite dans un intéressant opuscule : la 7me édition de la *Notice historique sur le Major Davel* par le colonel Lecomte (Lausanne, 1891, in-8°).

J. M.

* *
*

Cours de numismatique à Genève.

Le cours de numismatique et d'héraldique que donne à l'Université notre savant collègue, M. le Dr Ladé, a été suivi, pendant le premier semestre, par DEUX élèves. C'est un grand progrès sur les cours donnés précédemment sur le même sujet par Soret et le prof. Picot, qui n'avaient attiré qu'un auditeur.

Les leçons du deuxième semestre ont commencé il y a quelques temps déjà et l'on espère que le cours de M. Ladé sera plus fréquenté encore. Il enseigne pendant ce semestre les éléments et la théorie de l'héraldique.

* *
*

Local de la Société de numismatique à Genève.

Les membres genevois de la Société suisse de numismatique ont loué un local à la place du Molard, pour y tenir leurs réunions familières bimensuelles. Les archives et la bibliothèque de la société seront déposées dans ce local où tous les membres pourront travailler. Le bibliothécaire ou l'un des membres du comité s'y tiendra une ou deux fois par semaine à heures fixes pour répondre à toutes demandes de livres ou renseignements ; ces heures seront indiquées dans le prochain *Bulletin*. Le local est ouvert depuis le commencement de mai.

* * *

Histoire monétaire de Genève.

La deuxième partie du grand ouvrage de M. Eugène Demole, notre savant membre honoraire : *Histoire monétaire de Genève*, vient de paraître dans la série in-4°, des *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève ;* elle comporte la période de 1792 à 1848 et est accompagnée, comme la première partie, de magnifiques planches. La *Revue* rendra compte prochainement de cette précieuse et importante publication.

BIBLIOGRAPHIE

Tableau des armoiries des communes neuchâteloises, dessiné par M. Maurice Tripet. Une feuille de $0^m,60$ sur $0^m.80$, contenant 64 blasons richement coloriés.

Nous empruntons à une circulaire de M. Comtesse, chef du département de l'Intérieur de Neuchâtel, les lignes suivantes :

« L'avènement du nouveau régime communal, en groupant dans une seule administration et dans une action commune des intérêts locaux que séparait auparavant un dualisme fâcheux, en donnant à la famille communale une cohésion qui lui manquait et en faisant participer tous les habitants indistinctement à la gestion de tous les biens et de tous les intérêts locaux, a provoqué dans toutes nos communes un épanouissement réjouissant de la vie locale.

. . . .

L'une de ces manifestations a été, dans toutes les communes qui n'en possédaient pas encore, le choix de marques distinctes ou d'*armoiries* présentant, par les emblèmes dont elles sont composées, une signification historique et locale et destinées à sceller les actes et la correspondance de la commune et à être représentées sur les édifices publics et sur le drapeau communal.

Dans les communes qui avaient déjà des armoiries rappelant des traditions et des faits historiques, les administrations communales ont pris soin de les faire revivre par une reproduction fidèle.

Toutes nos communes possèdent donc aujourd'hui des armoiries, de sorte que nous nous trouvons en présence d'armoiries communales qui appartiennent à trois catégories distinctes : 1° les armoiries d'origine ancienne ou de possession immémoriale, datant du XIVme au XVIIme siècle et symbolisant d'antiques traditions, d'anciens faits se rattachant à l'histoire du pays ou de la commune. Neuchâtel, Landeron, Boudry, Valangin, Cressier, Môtiers, Colombier, Rochefort et Lignières.

(Ce sont des armes empruntées aux Comtes de la branche aînée de la maison de Neuchâtel ou de la branche cadette, aux seigneurs de Colombier et Rochefort, ou concessionnées par Henri d'Orléans, Lignières).

2° Les armoiries créées postérieurement, soit dans la période du XVIIme au XIXme siècle (1874). Ce sont :

Auvernier, Bevaix, Brot-Dessous, Fresens, Gorgier, Montalchez, Saint-Aubin-Sauges, Peseux, Couvet, Fleurier, Noiraigue, Travers, Coffrane, Dombresson, Engollon, Fontaines, Les Geneveys-sur-Coffrane, Les Hauts-Geneveys, Le Pâquier, Savagnier, Villiers, Le Locle, Les Brenets, La Brévine, Brot-Plamboz, La Chaux-du-Milieu, Les Ponts-de-Martel, La Chaux-de-Fonds, Les Planchettes, La Sagne.

3° Les armoiries nouvelles adoptées depuis la mise en vigueur de la loi sur les communes et qui marquent cette dernière époque de transformation dans nos institutions communales :

Cornaux, La Coudre, Enges, Enges, Hauterive, Marin-Epagnier, Saint-Blaise, Thielle-Wavre, Bôle, Corcelle-Cormondrèche, Cortaillod, Vaumarcus-Vernéaz, Les Bayards, Boveresse, Buttes, La Côte-aux-Fées, Saint-Sulpice, Les Verrières, Cernier, Boudevilliers, Chézard-Saint-Martin, Fenin-Villars, Saules, Fontainemelon, Montmollin, Le Cerneux-Péquignot, Les Eplatures.

Ce sont toutes ces armoiries que M. Maurice Tripet, sur notre désir, a dessinées et groupées avec le soin et la fidélité qui distinguent ses travaux, dans un beau tableau colorié que toutes les communes voudront posséder et qui viendra heureusement décorer la salle des délibérations communales.

Ce tableau, dont les emblèmes reflètent la physionomie particulière et les caractères spéciaux de nos agglomérations communales ou symbolisent des faits importants et décisifs dans leur existence, résume et évoque dans une seule page toute l'histoire si variée de notre pays et de ses institutions. »

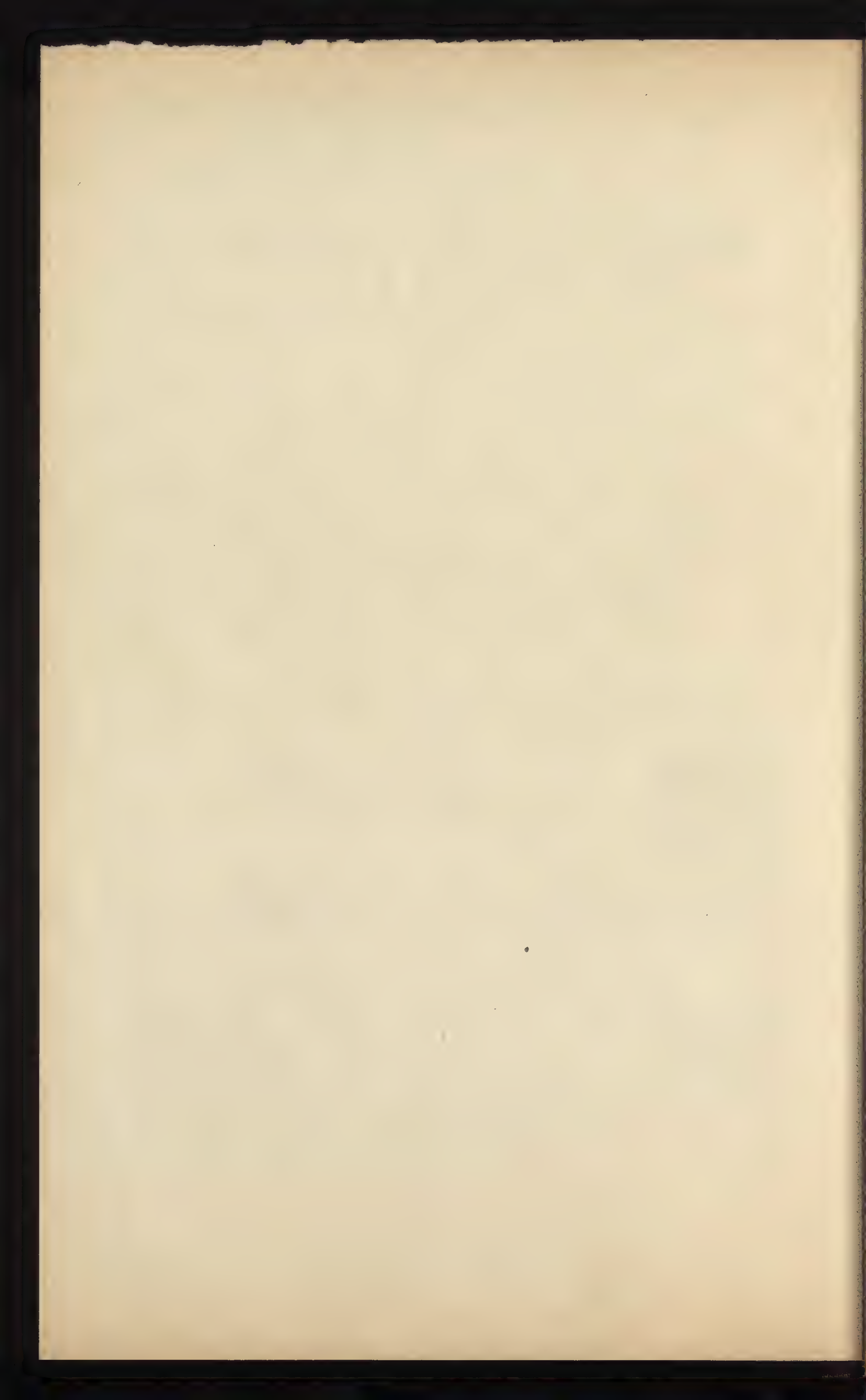
Il n'y a rien à ajouter à l'annonce officielle de la publication de ce tableau ; disons seulement que c'est une œuvre des plus remarquables et qu'il serait à désirer que tous les cantons suivent cet exemple. On ne peut qu'applaudir à

l'initiative du gouvernement de Neuchâtel, et féliciter, en particulier, le dessinateur, qui a su rendre héraldiquement des blasons très modernes ; l'éloge de M. Tripet n'est, du reste, plus à faire.

Le *Tableau des armoiries communales* complète en quelque sorte les deux magnifiques planches de M. Jean Grellet, consacrées à la maison de Neuchâtel.

Notre Société doit à l'obligeance de M. le conseiller d'Etat Comtesse un exemplaire de ce tableau ; qu'il reçoive ici nos vifs remerciements.

J. M.



XIme Année 1892 N° 2

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ SUISSE DE NUMISMATIQUE

Rédacteur en chef : Paul STRŒHLIN, Cité, 20, Genève.

SOCIÉTÉ SUISSE DE NUMISMATIQUE

AVIS OFFICIELS

Assemblée générale.

Monsieur et cher Collègue,

L'*Assemblée générale* de la Société suisse de numismatique est convoquée pour le *Jeudi 6 Octobre 1892, à Fribourg.* Vu l'importance de cette assemblée, vous êtes instamment prié d'y assister. Nous vous rappelons à cet effet la communication faite dans le *Bulletin* n° 1 de 1892 concernant la démission offerte par MM. Paul Strœhlin, président, et Dr Ladé, vice-président de notre Société.

ORDRE DU JOUR :

10 1/2 heures. — Assemblée générale au Lycée.

Tractanda.

1° Rapport du président sur la marche de la Société pendant l'année écoulée.
2° Rapport du trésorier.
3° Election d'un président et d'un vice-président.
4° Communication au sujet d'un don fait pour la création d'un prix de numismatique.
5° Question des publications de la Société.
6° Lectures scientifiques et communications diverses.

MM. les membres sont priés de bien vouloir aviser avant le 1er octobre M. Paul Strœhlin, président (Cité, 20, Genève) des lectures et communications qu'ils désireraient présenter à l'assemblée.

12 ½ heures. — Dîner à l'Hôtel du Faucon (3 fr., sans le vin).

Les personnes désirant participer à ce modeste banquet sont priées d'en aviser M. le professeur Gremaud, à Fribourg, avant le 3 octobre.

Après-midi. — Visite du Musée et des collections de la Ville.

Au nom du Comité :

Le Secrétaire,
J. Mayor.

Le Président,
Paul Strœhlin.

General-Versammlung.

Werther Herr College,

Die *General-Versammlung* der schweizerischen numismatischen Gesellschaft ist auf *Donnerstag den 6. October in Freiburg* festgesetzt und bittet Sie das Comité dringendst der Wichtigkeit der Tagesordnung halber derselben beizu-

wohnen. Wir leiten besonders Ihre Aufmerksamkeit auf die amtliche Correspondenz im Bulletin N° I dieses Jahres betreffend der angebotenen Demission der Herren P. Ströhlin, Präsident, und Dr Ladé, Vice-Präsident unserer Gesellschaft.

TAGESORDNUNG :

10 ½ Uhr. — General-Versammlung im Lycée.

Tractanda :

1° Bericht des Präsidenten über das vergangene Jahr.
2° Bericht des Kassiers.
3° Ernennung des Präsidenten und des Vice-Präsidenten.
4° Mittheilung über eine Gabe an die Gesellschaft zur Einrichtung eines Preises für numismatische Arbeiten.
5° Publicationen der Gesellschaft.
6° Wissenschaftliche Mittheilungen und Vorträge.

Die werthen Mitglieder, welche die Absicht haben wissenschaftliche Mittheilungen und Vorträge zu machen, sind gebeten, dieselben bei Herrn Paul Strœhlin (Genf — Cité 20) vor dem 1. October anzumelden.

12 ½ Uhr. — Bankett im Hôtel « Zum Falken » (Fr. 3.— ohne Wein.)

Die Herren, die an diesem Bankett theilnehmen wollen, sind gebeten, sich bei Herrn Professor Gremaud in Freiburg vor dem 3. October einzuschreiben.

Nachmittag. — Besuch des Museums und der Sammlungen der Stadt Freiburg.

Für das Comité :

Der Secretär : J. MAYOR.

Der Präsident : Paul STRŒHLIN.

Réceptions.

Dans sa séance du 18 mai 1892, le Comité de la Société suisse de numismatique a eu l'honneur de recevoir, au nombre des membres actifs de la Société :

MM. Siegfried Hahlo, numismate, à Berlin.
Samuel Spink, numismate, à Londres.

Le Secrétaire, J. Mayor.
Le Président, P. Strœhlin.

Dans sa séance du 2 septembre 1892, le Comité de la Société suisse de numismatique a eu l'honneur de recevoir, au nombre des membres actifs de la Société :

MM. Paul Kühne, à Berlin.
Auguste Hobelmann, à Berlin.
Gustave Krekow, à Berlin.

Le Secrétaire, J. Mayor.
Le Président, P. Strœhlin.

Dans sa séance du 19 septembre 1892, le Comité de la Société suisse de numismatique a eu l'honneur de recevoir, au nombre des membres actifs de la Société :

MM. le Docteur H. Brettauer, médecin-oculiste, à Trieste.
E. Neustætter, numismate, à Munich.
M. Barbey, étudiant, à Lausanne.

Le Secrétaire, J. Mayor.
Le Président, P. Strœhlin.

Avis concernant la publication du « Bulletin ».

La *Revue suisse de numismatique* publiée par la Société depuis le 1er janvier 1891 a pleinement réussi et a rencontré

dans le monde savant un accueil inespéré vu le nombre des recueils de ce genre déjà existants. Le Comité croit devoir lui consacrer à l'avenir toujours plus de soins et lui réserver tous les articles importants publiés par les membres de la Société et les savants qui veulent bien nous honorer de leur collaboration.

Le *Bulletin*, par contre, a périclité en 1891 et les membres de la Société demandent généralement que leurs articles soient insérés dans la *Revue*. La vente des monnaies qui, en 1890, a eu un grand succès, a diminué dans de fortes proportions en 1891, pour disparaître presque complètement en 1892. Le Comité a cru devoir au commencement de 1891 limiter la publication du *Bulletin* à quatre numéros par année. Malheureusement les collaborateurs n'ont pas augmenté et le Comité demandera à l'assemblée générale de Fribourg de supprimer pour le moment l'existence de cette publication depuis la fin de l'année 1892. Il paraîtra en tous cas cette année encore les bulletins trois et quatre.

La rédaction pourrait parfaitement publier des bulletins mensuels en y insérant quelques annonces, des faits divers, extraits de journaux numismatiques ou politiques, des bibliographies d'ouvrages périodiques ou de nouvelles publications numismatiques, mais il lui paraît inutile de faire une publication de si peu d'importance, qui sera sans utilité pour les membres de la Société et dépensera les finances consacrées à la *Revue*. Si le besoin s'en fait sentir, il sera distribué dans l'intervalle des revues des suppléments à la *Revue* contenant les renseignements et communications destinés aux membres. Ils pourront comprendre la liste des ouvrages nouvellement entrés dans la bibliothèque, les pièces à vendre et des annonces diverses.

L'article 55 de nos statuts prévoit du reste le cas actuel en disant : « La Société *peut* publier à ses frais un bulletin. » Il était bien dans l'idée des auteurs des statuts que cette publication ne se ferait que si le besoin s'en faisait sentir et

que la Société ne serait jamais forcée de publier un recueil lorsqu'elle n'aurait pas de matière pour le composer.

Nous regrettons vivement la suppression actuellement nécessaire du *Bulletin*, car ce petit organe aurait pu devenir avant tout un journal de collectionneurs, un moyen de ventes et d'échanges et un trait d'union entre tous nos membres qui ne s'occupent pas spécialement de numismatique scientifique. Espérons que plus tard, les membres de notre Société contribueront à la renaissance du *Bulletin* par l'envoi de nombreuses communications et l'envoi de documents numismatiques.

Paul STRŒHLIN, *rédacteur.*

Rapport financier sur l'année 1891 présenté par M. Henlé, trésorier.

Messieurs et chers Collègues,

L'année 1891 dont nous rendons compte aujourd'hui a été bonne pour le développement de notre Société. Nous pouvons dire que si en 1890 la Société suisse de numismatique a pris un nouvel essor, en 1891 nous avons maintenu la position que nous avions acquise l'année précédente.

Le nombre des membres effectifs qui a été de 84 en 1889, est aujourd'hui, malgré la perte de dix collègues dans l'année écoulée — dont 4 par la mort, 4 par les démissions et 2 par leur nomination de membres honoraires, de 159.

En 1891, le Comité a reçu 31 candidats. De ces 159 membres, 123 habitent la Suisse, 36 l'étranger, dont l'Allemagne 16, la France 12, l'Angleterre 3, la Belgique 2, l'Autriche, le Portugal et le Brésil 1. Les 123 collègues habitant la Suisse se répartissent dans les 16 cantons suivants : Genève 47, Berne 14, Neuchâtel 12, Lucerne 9, Vaud 8, Bâle 7, Zurich 5, Saint-Gall 5, Argovie 4, Fribourg 3, Soleure 3, Zoug 2, Valais 1, Schwytz 1, Tessin 1, Grisons 1

Le nombre des abonnés se répartit en trois catégories, ceux qui ne recevaient que la *Revue*, ceux qui n'étaient abonnés qu'au *Bulletin*, et enfin ceux qui recevaient les deux publications. Nous avons eu, en 1891, 52 abonnés au lieu de 44 en 1890. De ces 52 abonnés, 12 habitent l'étranger et 40 la Suisse, et le montant des abonnements était de fr. 560,20 contre fr. 558,50 en 1890; il y a donc une augmentation de fr. 201,70 à enregistrer. Par contre, le service des annonces n'a pas donné en 1891 le même résultat réjouissant qu'en 1890, où nous avions touché de ce chef la jolie somme de fr. 513,50; cette année nous montre une diminution bien regrettable de fr. 211. Nous recommandons à la rédaction de ne pas perdre de vue cette ressource, qui devrait payer à elle seule une bonne partie des frais d'impression. Du reste nous rappelons à nos collègues ce genre de réclame qui devient toujours plus avantageux, le nombre de nos lecteurs étant continuellement en augmentation. Nous avons publié, en 1891, 17 pages d'annonces payantes, dont $14\ ^{2}/_{8}$ dans le *Bulletin* et $2\ ^{6}/_{8}$ dans la *Revue*; mais il nous restait encore selon nos engagements précédents $9\ ^{1}/_{8}$ pages à publier dont nous avions touché le montant en 1890. En tout, nos publications de l'année 1891 contenaient donc $23\ ^{3}/_{8}$ pages d'annonces. Ce chiffre est supérieur de 5 pages à celui de l'année 1890. Nous arrivons maintenant au point noir de notre rapport, qui concerne un poste qui donnait au commencement les plus belles espérances et qui donne toujours moins de bénéfices. C'est de la vente de monnaies et médailles par l'entremise du *Bulletin* que nous voulons parler.

Bien peu de membres de notre Société ont profité, pendant l'exercice écoulé, de ce mode pourtant bien avantageux de se défaire de leurs doublets. Le Comité a pensé que cela provenait peut-être du fait qu'on trouvait exagéré le montant de la commission perçue en faveur de la caisse de la Société et a diminué le dit pour l'année 1892, sans obtenir un résultat meilleur.

Nous pensons qu'on pourrait faire l'essai de ne percevoir

aucune commission de la part de l'acheteur; votre trésorier soumettra cette question au Comité. Ont été annoncées dans 5 bulletins 844 pièces par 9 déposants; achetées, par contre, par 20 acheteurs, 86 pièces, soit le 25 %. Ces opérations nous ont procuré un bénéfice de fr. 160,05, ce qui est bien peu de chose en proportion de la peine qu'elle occasionne. On dit que les chiffres parlent; aussi nous donnons ci-dessous quelques indications en comparant le montant des années 1890 et 1891.

	1890	1891
Pièces déposées .	1503	344
» vendues. .	511	86
Soit	27 %	25 %
Vendeurs . . .	29	9
Acheteurs . . .	92	20
Bénéfice	864.90	160.05

Le stock des anciens bulletins a diminué de 60 volumes. Leur vente a donné fr. 208. Nous avons fait des échanges avec :

La Société d'Histoire de la Suisse romande.
» » du canton d'Argovie.
Numismatische bayrische Gesellschaft München.
Club der Münz und Medaillenfreunde, à Vienne.

La vente des bulletins a été faite par l'obligeance du bibliothécaire, pendant que le rédacteur s'était chargé de celle du stock considérable des numéros isolés et des anciens tirés à part, qui n'ont souvent malheureusement aucune valeur scientifique. Nous avons touché de cette vente fr. 84,05. Si nous examinons maintenant les dépenses faites en 1891, nous voyons une diminution dans les frais d'impression et les frais généraux; les frais pour le chapitre illustrations montrent par contre une légère augmentation.

Pour terminer ce rapport, nous allons vous soumettre

quelques chiffres comparant la situation générale des finances à la fin des exercices :

	1890	1891
En caisse.	Fr. 137.05	Fr. 812.20
Dépôt à la Banque . .	» 779.35	» 208.05
Non rentré et à toucher dans l'exercice suivant	» 19.25	» 384.60
	Fr. 934.65	Fr. 1404.85

soit différence en faveur de 1891 fr. 470, 20, résultat réjouissant.

Votre trésorier a acheté et déposé chez MM. E. Lacroix et Boveyron pour une partie du solde en caisse : 7 obligations 3 °/₀ Genevois, les premiers titres que la Société suisse de numismatique possède ; espérons qu'il s'en ajoutera encore beaucoup d'autres !

Genève, septembre 1892.

Th. Henlé.

COMPTE DE CAISSE DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DE NUMISMATIQUE

1891

Doit	Fr.	Ct.
1. Solde en caisse au 1er janvier 1891	136	05
2. Dépôt à la Poste fédérale (P. A.)	20	—
3. Rentrées arriérées de l'année 1890	390	10
4. Vente d'anciens bulletins, etc.	292	05
5. Cotisations	1450	—
6. Droits d'entrée	290	—
7. Abonnés	335	60
8. Annonces	301	50
9. Divers	3	—
10. E. Lacroix et Boveyron	674	30
11. Vente de pièces par le bulletin	800	70
	4693	30

Avoir	Fr.	Ct.
1. Payements concernant l'année 1890 (vente de pièces)	370	85
2. Frais d'impressions	1184	80
3. » d'illustrations	1192	—
4. » pour diplômes	232	50
5. » de port de lettres, etc.	142	10
6. Vente de pièces	640	65
7. Lacroix et Boveyron	111	50
8. Divers	6	70
9. Solde en caisse	812	20
	4693	30

BILAN 1891

	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.
1. Solde en caisse.	136	05	1. Rentrées de l'année 1890 . . .	370	85
2. Dépôt à la Poste	20	—	2. Impression *Revue* et *Bulletin* . .	1184	80
3, » chez MM. E. Lacroix et Boveyron	759	35	3. Illustrations	1192	—
4. Rentrées de l'année 1890 . . .	390	10	4. Diplômes	232	50
5. Cotisations 1891	1450	—	5. Port et frais divers	148	80
6. Droits d'entrée	290	—	6. Dépôt chez MM. E. Lacroix et Boveyron	208	05
7. Abonnements	335	60	7. Solde en caisse.	812	20
8. Vente d'anciens bulletins . . .	292	05			
9. Annonces	301	50			
10. Vente de pièces	160	05			
11. Divers.	3	—			
12. Intérêts	11	50			
	4149	20		4149	20

Genève, le 1er septembre 1892.

Le trésorier.

BIBLIOTHÈQUE

Vu les nombreuses augmentations de notre bibliothèque et l'édition du catalogue étant complétement épuisée, le Comité a chargé MM. Reber, bibliothécaire et Cahorn, bibliothécaire-suppléant, de procéder à la confection d'un nouveau catalogue.

La bibliothèque a reçu dernièrement les ouvrages suivants :

A. Périodiques.

Bulletin de l'Institut national genevois (Genève).
Mémoires de la Société d'histoire romande (Lausanne).
Mémoires de la Société d'histoire de Genève (Genève).
Bulletin de la Société d'histoire de Genève (Genève).
Mittheilungen des Clubs der Münz- und Medaillen-Freunde (Vienne.)
Archives héraldiques suisses (Neuchâtel).
Revue belge de numismatique (Bruxelles).
Argovia. Mittheilungen der historischen Gesellschaft des Kantons Aargau (Aarau).
Annuaire de la Société française de numismatique (Paris).
Bulletin de l'Académie d'Hippone (Bone, Algérie).
Rivista numismatica italiana (Milan).
Berliner Münzblätter (Berlin).
Numismatischer Anzeiger (Hanovre).
Königl. Vilterhets Historie Monadsblad (Stockholm).
Numismatische Zeitschrift (Vienne).
Monatsblatt der numismatischen Gesellschaft (Vienne).
Bulletin de numismatique (Paris).
Bibliographie de la Suisse (Bâle).
Numismatische Correspondenz (Berlin).

Atti della Società numismatica italiana (Milan).
Archiv für Bracteatenkunde (Vienne).
Archiv des historischen Vereins des Kantons Bern.
Mittheilungen der baierischen numismatischen Gesellschaft.
Comptes rendus de l'Académie des sciences lettres et arts de Lyon.

B. Non périodiques.

Muret & Chabouillet. — *Catalogue des monnaies gauloises de la bibliothèque nationale.* (Don de M. P. Strœhlin.)

de la Tour. — *Atlas des monnaies gauloises de la bibliothèque nationale.* (Don de M. P. Strœhlin.)

Mémoires de la Société d'histoire romande. Plusieurs anciens volumes. (Don de M. J. Mayor.)

Engel & Serrure. — *Traité de numismatique du moyen âge.* Ier volume. (Don des auteurs.)

Zay, E. — *Histoire monétaire des colonies françaises.* (Don de l'auteur.)

Robert, A. — *Les tirs fédéraux de la Suisse et leur numismatique officielle.* Ire et IIme éditions. (Don de l'auteur.)

Vallentin, R. — *De l'ancienneté de l'usage des métaux au chapitre de Saint Apollinaire de Valence.*
Contremarques des monnaies d'argent romaines.
(Don de l'auteur.)

Vallentin, R. — *Pièces de fantaisie en plomb.*
Contremarque d'un aureus de Vespasien.
(Don de l'auteur.)

Demole, Eugène. — *Histoire monétaire de Genève.* IIme partie 1792—1848. (Don de l'auteur.)

Vallentin, R. — *De la position des roses des armes du pape Clément VI.*
Un liard inédit d'Henri IV, roi de France.
(Don de l'auteur.)

Vallentin, R. — *Les statuts des monnayers d'Avignon.*
La valeur de l'écu au soleil à Avignon.
(Don de l'auteur.)

Blanchet, J.-Adrien. — *Etudes de numismatique.* (Don de l'auteur.)

Statuten van het Nederlansch Genootschap voor Munt-en Penningkunde. (Don de la Société.)

Mayor, J. — *Fragments d'archéologie genevoise.* (Don de l'auteur.)

Revue belge de numismatique. Les 20 premières années. (Don de MM. P. D. et P. S.)

Bergsoe, W. — *Krigsminder fra 1848-1850 Copenhague.* (Don de l'auteur.)

Lauer, L. Chr. — *Phototypisches Katalog seines Verlags.* (Don de l'auteur.)

Schweizer & Zeller-Werdmüller. — *Siegel der Stadt und Landschaft Zürich.* (Envoi de l'éditeur.)

Vallentin, R. — *Le sceau de la cour commune d'Allan.*
Les monnaies frappées à Montélimar sous Louis XII.
(Don de l'auteur.)

Serrure, R. — *La numismatique féodale de Dreux et de Nogent.* (Don de l'auteur.)

Witte (De), A. — *Double gros d'Adolphe III de la Mark.* (Don de l'auteur.)

Vallentin, R. — *Un atelier monétaire Nyons (Drôme).*
Trézain de Claude de Panisse.
Le Parlement général d'Avignon en 1531.
(Don de l'auteur.)

Duplan, A. — *Un tiers de sol inédit de Genève.* (Don de l'auteur.)

Blanchet, J.-A. — *L'amputation de la main dans les anciennes lois monétaires.*
Denier coronat de Charles-le-Mauvais.
Jetons de Henri et François d'Orléans.
Monnaie de Pierre IV, évêque de Cambrai.
Sceau et monnaie de Tournai.
Sceaux juifs du moyen âge.
Un projet de médaille des Etats de Béarn.
(Don de l'auteur.)

GODET, A. — *Médailles scolaires et thiolons neuchâtelois.*

GNECCHI, F. — *Appunti di numismatica ramana.* Plusieurs fascicules. (Don de l'auteur.)

FAVRE, E. — *Henri-Léonard Bordier.* (Don de l'auteur.)

ENAULT, L. — *La Norvège.* (Don de M. Paul Strœhlin.)

Catalogues de médailles. Un lot de 60 catalogues anciens de ventes françaises, allemandes, suédoises, italiennes, anglaises et hollandaises. (Don de M. Paul Strœhlin.)

Catalogues divers 1891-1892. (Envoi de marchands de médailles.)

TRACHSEL, Dr C. F. — *Expertise d'un tableau de Léonard de Vinci.* (Don de l'auteur.)

ROUMIEUX, C. — *Description de médailles genevoises.* (Don de M. Henlé.)

MAZEROLLE, F. — *Notes sur les médailles françaises.* (Don de l'auteur.)

BLANCHET, J.-Ad. — *Monnaies inédites de la Chersonnèse Taurique et de la Moesie.* (Don de l'auteur.)

DEMOLE, E. — *Morel Fatio. Quelques notes sur son œuvre.* Deux articles. (Don de l'auteur.)

ENGEL & SERRURE. — *Répertoire des sources imprimées de la numismatique française.* 3 vol. (Don de l'auteur.)

GNECCHI, F. et E. — *Le monete di Trivulzio.*
Le monete di Milano.
Monete inedite di Scio.
Tre opuscoli di numismatica milanese.
(Don des auteurs.)

MORIN-PONS, H. — *Numismatique féodale du Dauphiné.* (Don de l'auteur.)

VALLENTIN, R. — *Les pinatelles frappées en Dauphiné en 1591 et 1592.*
Un denier coronat de Charles VIII.
Les écus d'or avignonnais de Paul III.
(Don de l'auteur.)

GAUTIER, Ad. — *Les armoiries et les couleurs de la Confédération et des cantans suisses.* (Don de l'auteur.)

ALLOTTE DE LA FUYE. — *Le trésor de Sainte-Blandine.* (Don de l'auteur.)

MARCHAND, F. — *Les chartes de la tour de Douvres.* (Don de l'auteur.)

BRENDICKE, H. — *Einführung in die Münzkunde.* (Don de M. P. Strœhlin.)

MORIN-PONS, H. — *Inventaire des archives dauphinoises de M. H. Morin-Pons.* Tome I, A.-C. (Don de l'auteur.)

GNECCHI, E. et F. — *Saggio di bibliographia numismatica italiana.*

Guida numismatica 1886 et 1889. 2 vol.
(Don des auteurs.)

CARON, F. — *Monnaie d'Audenarde.*

Quelques mots de numismatique normande.
(Don de l'auteur.)

TRIPET, M. — *Calendrier neuchâtelois 1892.* (Envoi de l'éditeur.)

MARKOFF, Alexis de. — *Registre général des monnaies orientales du Département asiatique russe de Saint-Pétersbourg.* (Don de l'auteur.)

WITTE, H. de. — *Deux oboles variées de Rainier V, comte de Mons.*

CHAUTARD, J. — *Etude sur les jetons au point de vue des revers.* (Don de l'auteur.)

AH, Jos.-Ign. von. — *Die Bundesbriefe der alten Eidgenossen, 1291—1513.* (Envoi de l'éditeur.)

SCHRATZ, W. — *Die Denkmünzen der baierischen Klöster.* (Envoi de l'auteur.)

AMBROSOLI, Solon. — *Manuale di numismatica.* (Collect. Hœpli.) (Envoi de l'éditeur.)

EVANS. — *The coins of ancient Britons.* (Supplément.) (Don de M. P. Strœhlin.)

HAUBERG, P. — *Demi-bractéates danoises au type de Duerstede.*

Danmarks Myntvæsen og Mynter, 1241-1377, 1377-1481. Deux volumes.

Gullands Myntwæsen.
(Don de l'auteur.)

Gelin, H. — *Le méreau dans les églises réformées de France.*
(Don de l'auteur.)

Société royale belge de numismatique. — Souvenirs numismatiques du 50me anniversaire de l'indépendance belge.
(Don de la Société.)

RAPPORT DU CONSEIL FÉDÉRAL

A L'ASSEMBLÉE FÉDÉRALE CONCERNANT L'ÉCUSSON DES MONNAIES SUISSES

(Du 17 juin 1892.)

Monsieur le président et messieurs,

Lors de la discussion du budget pour 1891, la haute assemblée fédérale a adopté, le 19 décembre 1890, le postulat suivant :

« Le conseil fédéral est invité a examiner s'il ne convien-
« drait pas d'adopter, à l'avenir, pour l'écusson qui figure
« sur les monnaies suisses, une forme identique et éven-
« tuellement laquelle. »

Nous nous sommes livrés à un examen approfondi des questions ainsi soulevées, et nous avons l'honneur de vous exposer dans les lignes qui suivent, de quelle manière le conseil fédéral entend de donner suite à ce postulat.

Parmi les monnaies suisses il n'y a que les pièces de 5 francs et les pièces de 20 francs, de même que les monnaies de cuivre, qui possèdent un écusson, dont la forme varie cependant pour chacune de ces espèces de monnaies ; le

petit écusson figurant sur les monnaies divisionnaires d'argent ne peut être envisagé que comme un ornement de l'« Helvétie » et quant aux monnaies de billon, elles n'ont pas d'écusson du tout.

Nous nous sommes demandé avant tout si l'honorable promoteur du postulat avait l'intention de faire introduire le même écusson pour toutes nos monnaies, comme le texte du postulat pourrait le faire supposer, et c'est pourquoi notre département des finances a estimé qu'il convenait de se mettre d'abord en relations avec l'auteur du postulat pour être renseigné sur la portée de ce dernier.

Des explications données a ce sujet il est résulté que le postulat n'avait pas une tendance aussi générale, mais qu'il se dirigeait en première ligne contre la forme de l'écusson de la pièce suisse de cinq francs, qui ne serait pas conforme aux règles de la science héraldique et qui serait également critiquable au point de vue esthétique, et qu'il visait en même temps l'écusson de la pièce de vingt francs dont la forme ne répondrait pas davantage aux exigences de l'héraldique.

Aussi le conseil fédéral a-t-il déjà décidé précédemment qu'il y avait lieu de faire abstraction d'un écusson uniforme pour toutes nos monnaies d'or, d'argent, de nickel et de cuivre et de ne procéder qu'à une transformation de l'écusson des pièces de cinq francs et de vingt francs.

Voici les motifs de cette décisicn. Il serait difficile d'adapter cet écusson uniforme à toutes nos monnaies sans distinction, depuis les plus grandes jusqu'aux plus petites, sans blesser l'esthétique. Aucune plainte n'est d'ailleurs parvenue au conseil fédéral au sujet du type de nos pièces divisionnaires d'argent, de nos monnaies de billon et de cuivre. Enfin, le conseil fédéral estime que l'écusson de l'« Helvétie » sur nos monnaies divisionnaires d'argent ne doit pas être considéré comme écusson proprement dit, mais seulement comme décoration accessoire d'une figure allégorique « armée de la lance et du bouclier ».

En ce qui concerne la forme de l'écusson unique à intro-

duire pour les pièces de cinq francs et de vingt francs, le conseil fédéral s'est d'abord demandé s'il ne conviendrait pas d'ouvrir un concours, mais il y a renoncé au vu du résultat absolument défavorable des deux mises au concours qui avaient eu lieu en 1887 et au vu du texte même du postulat qui ne tend pas à la transformation du type de nos monnaies, mais seulement à l'unification de l'écusson, question qui est avant tout du ressort des héraldistes.

Le conseil fédéral autorisa donc son département des finances à convoquer une réunion de représentants de la science héraldique, à laquelle ont pris part :

MM. le Dr Ladé, vice-président de la Société suisse de numismatique, à Genève ;
le Dr Eugène Demole, à Genève ;
Zeller-Werdmüller à Zurich ;
C. Bühler, peintre et héraldiste, à Berne.

M. F. Imhof-Blumer, à Winterthour, fut empêché par une indisposition de se rendre à la réunion à laquelle assistaient en outre :

MM. le conseiller aux Etats Robert, en qualité d'auteur du postulat, et
Platel, directeur de la monnaie.

Cette commission reconnut également à l'unanimité que l'innovation projetée devait être limitée aux seules pièces de cinq et de vingt francs. Ce n'est pas qu'au sein de la commission il ne se soit élevé des voix en faveur d'une transformation complète du type de nos monnaies : pour demander, par exemple, que l'on plaçât l'indication de la valeur nominale à l'intérieur de la couronne de feuillages et que l'on substituât à l'écusson et à la tête une figure se tenant debout ou assise avec un écusson comme ornement purement accessoire, mais on se mit d'accord pour ne pas dépasser le cadre du postulat qui visait seulement à l'unification de l'écusson.

La commission fut unanime pour rejeter aussi bien

l'écusson de la pièce de cinq francs que celui de la pièce de vingt francs, pour le cas où il s'agirait d'adopter un écusson unique. Aucune de ces deux formes ne satisfait aux exigences de la science héraldique. L'écusson de la pièce de cinq francs avec ses enjolivures en forme de spirale et ses lignes tourmentées n'a rien d'esthétique. Quant à l'écusson de la pièce de vingt francs, dont les formes, il est vrai, sont un peu plus simples, on lui reproche surtout les saillies dans les deux coins supérieurs. Ces saillies, empruntées de l'écusson des monnaies italiennes, où elles sont destinées à supporter l'ordre de l'Annonciade entourant le blason, ne se justifient absolument pas, attendu que sur nos pièces elles n'ont à remplir aucun but semblable.

La commission d'experts recommande l'adoption d'un écusson aussi simple que possible et se prononce à l'unanimité en faveur de l'écusson, dit espagnol, dont la partie supérieure est dessinée par des lignes droites formant des angles droits et dont la partie inférieure est arrondie. Il va sans dire qu'il y aurait alors lieu de placer dans cet écusson une croix fédérale dont les dimensions soient conformes à l'arrêté fédéral du 12 décembre 1889, auquel cas on demanderait, toujours en se plaçant au point de vue héraldique, à ce qu'il fût fait abstraction de toute bordure aussi bien à l'écusson qu'à la croix. L'étoile qui se trouve actuellement au-dessus de l'écusson et qui, évidemment, n'est là que pour remplir une place vide, disparaîtrait également, mais en revanche, on élargirait un peu la couronne.

Pour le cas où l'on procéderait à une transformation du coin des pièces de cinq francs, la commission d'experts désirerait que l'on corrigeât aussi en même temps une faute existant sur l'avers de la pièce, qui a déjà été critiquée souvent : il s'agirait de placer au-dessous de la tête le millésime qui se trouve maintenant à la suite du mot « Helvetia » et par conséquent dans une position renversée pour l'œil du lecteur. La commission fait encore observer, probablement avec raison, que, dans la nouvelle figure de nos monnaies,

le dessin des cheveux devrait mieux sortir et que le diadème de fleurs devrait se détacher davantage des cheveux ; mais cette observation concerne plutôt l'exécution technique par le graveur.

Après avoir entendu plusieurs rapports du département des finances, le conseil fédéral a approuvé complètement les propositions de la commission. Il regrette de ne pouvoir tenir compte des vœux exprimés par cette dernière et qui tendraient à ajouter encore quelques ornements, tout en conservant la forme sobre de l'écusson, dit espagnol. Pour cela, nous n'avons à notre disposition ni supports ni couronnes ou autres décorations semblables et pour un trophée d'armes et de drapeaux l'espace manque absolument. Aussitôt qu'on s'attacherait avant tout à la décoration artistique, on arriverait, en supprimant la couronne de feuillages, à une tout autre figure, ce qui n'est pas dans l'esprit du postulat.

Nous ne pouvons entrer ici dans le détail de nos délibérations et du protocole de la conférence. Il va sans dire que nous tenons à la disposition des commissions nommées pour cette affaire toutes les pièces qui s'y rattachent, telles que protocoles, esquisses et correspondances. Nous avons fait faire, en outre, pour les membres des deux conseils, une reproduction de l'avers et du revers de la pièce de cinq francs telle que nous la proposons. Nous n'avons pas voulu préjuger la question de savoir s'il y avait lieu de composer la couronne de feuillages de deux branches de laurier ou s'il convenait de conserver la branche de chêne avec la branche de laurier.

Nous pensons donc donner suite au postulat en question,

« *en introduisant un écusson uniforme pour la pièce*
« *de cinq francs et celle de vingt francs, et en adoptant pour*
« *cet écusson la forme simple, dite espagnole.*

Tout en vous priant de donner votre assentiment à ce projet, et d'en prendre note, nous saisissons cette occasion,

monsieur le président et messieurs, pour vous renouveler l'assurance de notre haute considération.

Berne, le 17 juin 1892.

Au nom du conseil fédéral suisse,

Le président de la Confédération :
HAUSER.

Le chancelier de la Confédération :
RINGIER.

LE TRÉSOR DU PAS-DE-L'ÉCHELLE

COMMUNICATION PROVISOIRE

La plupart de nos lecteurs ont sans doute appris par les journaux politiques qu'il a été fait, il y a quelque temps, une trouvaille considérable de monnaies du moyen âge au Pas-de-l'Echelle.

Pour les personnes qui n'habitent pas Genève et n'en connaissent pas les environs, il convient d'expliquer d'abord qu'on appelle ainsi un sentier de montagne, très fréquenté par les citadins, qui va des carrières, situées à quelques minutes de Veyrier, village genevois, mais sur Savoie, à Monnetier, station de villégiature et centre d'excursions dans la gorge qui sépare les deux Salèves. A une certaine distance au-dessus de la partie supérieure de ce sentier, on remarque dans la paroi de rochers abrupte, presque perpendiculaire, une excavation naturelle, mais probablement agrandie par les travaux de l'homme, qui a porté de tout temps le nom de Grotte des faux monnayeurs. Il s'y rat-

tache des histoires, ou plutôt des légendes, de malfaiteurs qui, non contents de faire de la fausse monnaie, partaient de ce repaire pour détrousser les passants et commettre d'autres crimes.

Or, la construction d'un chemin de fer électrique de Veyrier à Monnetier a nécessité le percement d'un tunnel dont l'ouverture occidentale et inférieure se trouve à quelques pas de cette fameuse grotte et l'établissement d'une forge et d'autres installations. L'autre jour donc, le 11 août, quelques ouvriers travaillant à creuser la terre près de la forge, l'un d'eux mit au jour, d'un coup de pioche, tout un amas de petites monnaies ; chacun se servit, en remplit ses poches, mais on avait si peu d'idée de la valeur numismatique, ou seulement métallique, de ces pièces que les auteurs de la découverte non seulement ne se donnèrent pas la peine de ramasser la totalité de la trouvaille pour se la partager entre eux, mais appelèrent même des camarades qui travaillaient un peu plus loin et les invitèrent à se servir : on était hanté par l'idée des faux monnayeurs et l'on était si persuadé qu'on avait entre les mains le produit de leur industrie que les ouvriers, qui avaient les poches pleines de ces pièces, en donnèrent de nombreux spécimens à des enfants, pour les amuser, à des passants quelconques, et en jetèrent même des poignées entières dans les déblais du chantier et sur les fumiers du village. Pendant deux à trois jours on donnait, dans les cabarets et cantines de Monnetier et autres lieux voisins, une poignée des prétendues fausses monnaies du Pas-de-l'Echelle pour un verre d'absinthe. Plus tard, pendant deux à trois jours, elles furent tarifées par le *consensus gentium* à raison d'une pour un *distact*, soit demi-ration d'absinthe, c'est-à-dire qu'on les prenait pour 10 centimes la pièce.

Enfin, le 16 août, un personnage plus avisé que les autres, qui n'avait rien trouvé lui-même mais qui avait le génie de la spéculation, eut l'idée d'acheter trois de ces pièces à raison de 10 centimes l'une et de les porter à Genève pour les faire

estimer, et, s'il y avait lieu, en faire l'objet d'un commerce lucratif en servant d'intermédiaire entre les détenteurs inconscients de Monnetier et Veyrier, etc., et les acheteurs, collectionneurs ou marchands de notre ville.

A partir de ce jour-là, les monnaies du Pas-de-l'Echelle augmentèrent vite de valeur courante ; après être restées un jour ou deux à 1 franc, elles montèrent à 2, puis à 5 francs, et depuis une huitaine de jours on ne peut plus en acheter sur place à moins de 20 et 25 francs la pièce, l'une dans l'autre. On a retourné les fumiers, vidé les fosses de purin, creusé et recreusé le terrain où la trouvaille avait été faite, fouillé, au risque d'être écrasé par des pierres roulantes ou de dégringoler au fond du précipice, les éboulis où le premier jour on en avait jeté des poignées, dans l'espérance de recueillir encore quelques-unes de ces précieuses pièces, d'abord méprisées. Maintenant la récolte est finie et le moment est venu de rendre compte à nos lecteurs de ce qu'elle a produit.

D'abord, quant au nombre de pieces que renfermait la cachette, les évaluations varient entre 1500 et 4 à 5000. Après enquête faite, nous estimons, M. Strœhlin, qui a passé deux jours dans la montagne pour cette affaire, et moi, qu'il n'y en avait pas plus de mille à douze cents, dont 8 à 900 tout au plus ont été conservées ou retrouvées. De ce nombre, il m'en a passé par les mains près de 600, qui nous appartiennent ou qui nous ont été communiquées par d'autres personnes pour servir de base à un travail, aussi complet que possible, qui paraîtra dans la *Revue suisse de numismatique.*

Pour le moment, je dois me borner à quelques indications sommaires. Toutes les pièces dont il est question ici étaient dans la terre, sans aucun récipient ; les témoins oculaires disent qu'elles étaient rangées, à peu près comme des écus dans un rouleau, en plusieurs lignées parallèles. Toutes, à l'exception d'un denier de Vienne, dont nous dirons quelques mots plus loin, et d'un denier de Lausanne postérieur de 2

à 3 siècles, qui doit s'être trouvé là par hasard, probablement plus près de la surface, appartiennent au monnayage de l'évêché de Genève des XIme et XIIme siècles.

C'est là une circonstance qui n'est pas du tout habituelle dans les découvertes de ce genre. Presque toujours, pour ne pas dire toujours, un trésor enfoui en terre ou muré dans un bâtiment, se compose de pièces de différentes valeurs et provenant de pays différents : le plus grand nombre des pièces appartiennent à la contrée, petite ou grande, où la trouvaille a eu lieu, d'autres aux souverainetés voisines ; d'autres enfin à des pays plus éloignés, et ce sont les moins nombreuses. Pourtant, cela n'est pas constant : on a vu plusieurs fois, entre autres dans nos environs, des collections de ce genre où dominaient les pièces de pays étrangers assez lointains. Mais, ce que l'on n'a jamais vu, du moins à ma connaissance, c'est une trouvaille composée exclusivement du numéraire d'une seule contrée. S'il était permis d'en conclure quelque chose quant à l'origine du trésor du Pas-de-l'Echelle, je serais tenté de penser que c'était le produit du vol d'une caisse publique, ce qui donnerait raison à la tradition populaire. En effet, à cette époque-là, les particuliers acceptaient et donnaient en payement des espèces étrangères, d'autant plus qu'alors dans toute la chrétienté occidentale on n'avait que les deniers et les oboles qui ne différaient pas beaucoup en poids et en titre d'un pays à l'autre ; les souverains seuls pouvaient exiger qu'on les payât avec leur propre numéraire. La présence d'un denier de Vienne, même s'il y en avait eu plusieurs dans ce lot, ne va pas à l'encontre de ce raisonnement, car d'après les règles de la hiérarchie un évêque était tenu d'accepter comme les siennes propres les monnaies de l'archevêché métropolitain.

En second lieu, je remarque qu'il ne se trouve que des deniers et pas une seule obole et j'avoue ne pas pouvoir m'expliquer ce fait absolument insolite. Les oboles étaient beaucoup moins nombreuses que les deniers dans la circu-

lation, mais on en trouve couramment dans les trésors. Peut-être les considérait-on, pour les affaires officielles, comme des quantités négligeables et ne les acceptait-on pas dans les caisses publiques ; peut-être aussi n'en avait-on pas frappé depuis longtemps, pour une cause ou pour une autre, à l'époque où notre trésor a été confié à la terre.

Quoiqu'il en soit, le fait de renfermer des espèces contemporaines, ou à peu près, de souverainetés différentes est précisément ce qui donne le plus de valeur, au point de vue scientifique, aux trésors provenant de temps où les monnaies n'étaient pas datées, parce que les unes permettent de déterminer les autres, et il est vraiment regrettable qu'on n'ait trouvé au Pas-de-l'Echelle que des deniers de Genève. L'étude de ces pièces est rendue par là singulièrement difficile, d'autant plus que les documents écrits relatifs au monnayage de cette époque reculée manquent presque complètement et que même l'histoire politique de nos contrées, aux XIme et XIIme siècles, est extrêmement fragmentaire.

Nos deniers appartiennent à deux grandes classes : les uns sont anonymes, les autres portent le nom de Frédéric. Heureusement il n'y a eu qu'un évêque de ce nom, mais on ne connaît pas même les dates de son avènement et de sa mort. Dans le Régeste genevois [1] il n'est pas fait mention de lui avant 1031 ou 1032, mais d'après Besson [2] il régnait déjà en 1025, et il est cité dans des chartes qui vont jusqu'à 1073. Il aurait donc siégé près d'un demi-siècle, d'abord sous Rodolphe III, le Fainéant, dernier roi de la Bourgogne Transjurane, ensuite sous trois rois de Germanie, empereurs romains, Conrad II, le Salique, Henri III et Henri IV.

Les deniers de Frédéric peuvent se ranger sous trois types principaux :

1° deniers au temple à cinq colonnes ;

[1] Régeste genevois ou répertoire chronologique et analytique des documents imprimés relatifs à l'histoire de la ville et du diocèse de Genève avant l'année 1312, publié par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève. Genève 1866.

[2] Cité par Blavignac, Armorial genevois, p. 34.

2° deniers au temple à quatre colonnes, de bon style ;

3° deniers au temple à quatre colonnes à légendes incorrectes et frappés d'une manière plus ou moins négligée, disons même barbare.

Les deniers à cinq colonnes, beaucoup moins nombreux que les autres (nous en avons vu six en tout) sont d'un module un peu plus fort, près de 19 millimètres ; ils ont avec ceux de la seconde catégorie, que nous appelons de bon style, ceci de commun qu'ils sont de bon argent, c'est-à-dire à 8 à 900 millièmes autant qu'on peut en juger sans les avoir fait essayer [1], qu'ils pèsent près de 1 gr. 20 ; qu'ils sont gravés d'une manière assez soignée pour l'époque et ont des légendes correctes, GENEVA CIVITAS à l'avers + FREDERICS (ou FRIDERICS) EPS au revers. La forme des lettres varie un peu, mais dans des limites assez étroites, et l'on peut présumer que tous les deniers de bon style à quatre colonnes, pour ne parler que de ceux-là, ont été frappés à peu d'intervalle les uns des autres. A l'avers on voit le temple carolingien, haussé de deux degrés, surmonté d'une croisette qui fait corps avec lui, tout en servant à marquer le commencement de la légende ; enfin, sur le tympan on aperçoit un signe. le plus souvent celui que M. Demole a comparé à un E oncial [2] couché, quelquefois un annelet. Au revers le champ est occupé par une croix pattée sans cantonnement.

Les deniers à quatre colonnes de style négligé, tout en maintenant en somme le même type que les pièces plus soignées, forment une série descendante où l'on voit les types et les légendes se dégrader de plus en plus. Sur quelques-uns la dégénérescence se borne à des légendes rétrogrades, ou qui doivent se lire du dehors de la pièce, ou a de l'irrégularité dans les lettres dont quelques-unes penchent ou sont beaucoup plus hautes ou plus petites que les autres ; sur

[1] Il va sans dire que nous ferons essayer un certain nombre de ces pièces pour notre travail destiné à la *Revue*.

[2] Je préférerais dire un E lunaire.

d'autres pièces cela va plus loin : les lettres, bien placées ou mises à l'envers, sont encore plus irrégulières : les F sont remplacés par des E, les R par des P, les P mis pour des R et les D se confondent, etc., etc., on lit CIVIS au lieu de CIVITAS. Tout au bas de l'échelle on trouve des pièces où le nom de Genève devient ENCVA[1] et même CNCVA.

Chose curieuse, en même temps que la forme laisse à désirer, la valeur intrinsèque de ces deniers de la troisième catégorie diminue aussi ; leur poids n'atteint plus 1,12, oscille entre 1,10 et 1 gr., et descend même au-dessous d'un gramme, et le métal paraît d'un titre plus bas qu'à ceux de bon style. Il y a donc là une dégénérescence complète, qui s'explique peut-être par les évènements politiques qui se répercutaient sur le monnayage : il est sûr que Frédéric a régné déjà du temps de Rodolphe le Fainéant ; on peut donc supposer qu'au début de son épiscopat il battait monnaie d'une manière correcte comme l'avaient fait ses prédécesseurs et que par la suite, pendant les dernières années du faible souverain qui devait être le dernier de sa race, les liens de l'Etat se relâchant à l'approche de la fin prévue du royaume de Bourgogne, tout le monde en profita pour se livrer à la licence, chacun dans sa sphère et selon ses moyens et que c'est à ce moment que l'évêque émit les deniers dont nous parlons, inférieurs de toutes manières aux premiers qu'il avait fait frapper. Puis, une fois l'autorité impériale établie dans la contrée, il aurait été forcé de frapper dans les mêmes conditions que son supérieur l'archevêque de Vienne, quant au type et au poids des monnaies, et privé du droit d'y inscrire son nom.

Quoiqu'il en soit de cette hypothèse, passons à la seconde classe de deniers, à ceux qui ne portent pas de nom d'évêque. Ils forment les deux tiers de la trouvaille. Le type en est complètement différent.

[1] Quelqu'un m'a suggéré l'idée que ENCVA pourrait bien signifier Annecy, chef-lieu d'un décanat de l'évêché de Genève, où il y aurait eu aussi un atelier monétaire. Je pense qu'il n'y a pas lieu de s'arrêter à cette hypothèse.

Tandis que sur les pièces de Frédéric nous avions sur une des faces le temple avec le nom de la ville et sur l'autre la croix avec le nom de l'évêque, sur les deniers anonymes on trouve sur la face qui continue à porter le nom de la ville, GENEVA CIVITAS, et que pour cette raison j'appellerai l'avers, (quoiqu'on puisse différer d'avis à ce sujet) une croix cantonnée de quatre besants ou de quatre points carrés, et au revers la tête du saint, patron de l'évêché, dans le champ, accompagnée de son nom en légende circulaire. C'est toute une révolution monétaire : le temple carolingien qui s'était conservé dans la région du Léman, y compris l'évêché de Genève, fait place au type qui était adopté à Vienne depuis le premier tiers du Xme siècle [1]. Et, en constatant ce changement de type, quelles qu'en soient les causes, nous sommes d'autant plus fondés à le qualifier d'*imitation* du type viennois que la ressemblance va encore un peu plus loin : ici vient se placer un fait tout nouveau, absolument inattendu, c'est que quelques-uns des deniers anonymes de Genève trouvés au Pas-de-l'Echelle portent la tête et le nom de Saint-Maurice, patron de l'archevêché de Vienne. C'est une découverte capitale, le clou, comme on dit maintenant, de toute l'affaire et les vrais numismates croiront sans peine que ce n'est pas sans un léger battement de cœur que j'ai déchiffré la première de ces pièces qui m'est tombée sous la main : GENEVA CIVITAS d'une part, S. MAVRICIVS de l'autre. Nous en avons vu en tout 7 exemplaires appartenant à trois variantes et on ne trouvera pas mauvais que nous les décrivions en détail.

1° Croix pattée cantonnée de quatre besants.

+ GENEVA CIVITAS (S retournée) entre deux grènetis.

℟. Tête du Saint, chevelue, ceinte d'un diadème dont les deux bouts pendent derrière l'occiput.

+ · S · MAVRICIVS · entre deux grènetis.

[1] D'après M. Morin-Pons, Numismatique féodale du Dauphiné, Paris 1854, page 7, le monnayage viennois au type de Saint-Maurice a commencé du temps de Louis l'Aveugle, mort en 928.

2 exemplaires. Module : 0,018-19. Poids : 1,33 et 1,22. Argent.

2° Croix comme au n° 1.
+ CINE (N et E liés) VA CIVITIS (S retournée).
℟ Tête comme au n° 1.
+ · S · MAVRICIVS
1 exemplaire. Module : 0,018-19. Poids : 1,27.

3° Croix à peine pattée, cantonnée de quatre besants.
+ GE (ces deux lettres à formes très insolites) NE (ces deux lettres liées) VA CIVITAS.
℟. Tête comme aux deux numéros précédents.
+ SVICIRVAM · S (toutes les lettres retournées).
4 exemplaires. Module : 0,018. Poids : 1,17, 1,15-16, 1,11 et 1,10.

On voudra bien remarquer que la tête de Saint-Maurice n'est pas tonsurée comme l'est plus tard celle de Saint-Pierre, et qu'elle porte un diadème ; il paraît que cette dernière circonstance est une des caractéristiques de ce saint-là, car elle se trouve presque sans exception sur les monnaies de Vienne où il figure, et on me dit que de nos jours il est d'usage de peindre Saint-Maurice avec un diadème : tel est le cas, entre autres, d'un tableau qu'on voit dans l'église de Veyrier dont il est le patron.

Maintenant, comment peut-on expliquer la présence de ce saint sur une monnaie de Genève ? La réponse à cette question me paraît difficile à donner.

Doit-on peut-être mettre ce fait en corrélation avec l'existence d'une armoirie de Genève antérieure à l'aigle et à la clef qui aurait consisté en une croix d'azur en champ d'argent ? On sait que Blavignac, se fondant sur un passage de Michel Roset[1] et sur une peinture qu'on voit sur un missel de la bibliothèque publique de notre ville, s'est évertué à prouver qu'il y a eu, peut-être dès la fin du XIIIme siècle,

[1] Chroniques de Geneve, 1562. Cité par Blavignac, op. cit. page 195.

une croix de Genève, de même forme que la croix de Saint-Maurice, c'est-à-dire tréflée, comme insignes de la Communauté; doit-on voir dans les pièces que nous venons de décrire une confirmation de cette hypothèse en interprétant la mention de ce Saint comme une intervention des citoyens dans le monnayage de l'évêché? Cela me paraît peu probable: au XIme siècle, les communes ne manifestaient pas encore les désirs d'indépendance qui les animèrent plus tard, et du reste, l'existence de cette armoirie municipale n'est rien moins que prouvée. — Doit-on plutôt supposer que Genève avait deux patrons, comme d'autres villes en avaient deux ou trois [1], qu'à l'origine on invoquait indifféremment l'un ou l'autre, et que plus tard Saint-Pierre a occupé seul la place qu'il partageait d'abord avec Saint-Maurice? Cela aussi me paraît peu probable. Quoique peu ferré sur l'hagiologie, je crois être sûr qu'il n'existe pas de document qui donne à l'évêché de Genève d'autre patron que le prince des apôtres. Le plus simple, je crois, est de voir dans le Saint-Maurice de nos monnaies celui de l'archevêché de Vienne. Si peut-être l'adoption du type viennois par Frédéric ou un de ses successeurs lui avait été imposée par l'empereur ou par son avoué, comme je l'ai avancé timidement à titre d'hypothèse, cette même autorité peut fort bien avoir enjoint aussi à l'évêque de mettre sur ses monnaies le patron de l'archevêché dont il dépendait. Une variante de cette explication consisterait a supposer que l'archevêché aurait été chargé de fournir de numéraire le diocèse de son suffragant jugé incapable ou indigne, pour les raisons que j'ai exposées plus haut, de s'acquitter de ce devoir, et, pour ce faire, aurait fait frapper dans son atelier de Vienne des monnaies semblables aux siennes propres en remplaçant seulement VRBS VIENNA par GENEVA CIVITAS. Mais il n'est pas nécessaire de chercher si loin: l'imitation du type viennois par l'évêque de Genève s'explique, sans l'intervention de per-

[1] Zoug, par exemple, mentionne sur ses monnaies Saint-Oswald, Saint-Michel et Saint-Wolfgang.

sonne, par le désir qu'il aurait eu de donner à ses monnaies un cours plus étendu[1] et, dans ce but-là, il était indiqué de rendre la copie aussi semblable que possible à l'original pour le poids, le titre, le module, le type du champ et la légende ; ce n'était point une contrefaçon, une imitation frauduleuse, mais l'imitation d'un type estimé, comme cela a eu lieu plus tard sur une grande échelle pour les esterlins d'Angleterre, plus tard encore pour les gros tournois de France et pour les florins de Florence.

Puisque nous avons été amenés à parler des deniers de Vienne qui auraient été imités, pour une raison ou pour une autre, par les deniers de Genève au nom de Saint-Maurice, c'est maintenant le moment de décrire l'exemplaire unique que l'on en a retrouvé au Pas-de-l'Echelle :

Croix pattée cantonnée de quatre besants.

+ · VRBS VIENNA · dans un double grènetis.

℞. Tête du Saint, chevelue, ceinte d'un diadème dont les deux bouts pendent derrière l'occiput.

+ SVICIRVAM · S (toutes les lettres retournées) entre deux grènetis.

Module : 0,019. Poids : 1 gr. 33. Argent.

Cette pièce est inédite. Elle forme la transition entre le denier figuré sous le n° 5 de la planche I du grand ouvrage de M. Morin-Pons et les numéros 2 et 3 de la planche II ; elle diffère de la première pièce par les besants et par la légende rétrograde, et des secondes par l'absence de la légende MAXIMA · GALL. Cette pièce aurait une certaine importance pour fixer l'époque à laquelle ont vu le jour les deniers genevois au même type si on pouvait lui assigner à elle-même une date approximative ; malheureusement ce n'est pas le cas : tout ce qu'on peut en dire c'est qu'elle est postérieure au denier I. 5. qui a certainement été frappé avant 1066 et antérieure aux deniers II. 2 et 3 qui sont du siècle suivant.

[1] C'est l'opinion de M. Morin-Pons. Ce savant m'a fait l'honneur l'autre jour de venir me voir à son passage à Genève et de discuter avec moi les différentes hypothèses qui se rattachent au trésor du Pas-de-l'Echelle. Je tiens à le remercier publiquement de cette visite.

Revenons maintenant aux deniers de Genève. Ceux qui ne portent pas de nom d'évêque forment, nous l'avons dit, les deux tiers de notre trouvaille. Sauf les sept exemplaires dont nous venons de parler, tous les autres portent la tête et le nom de Saint-Pierre; on peut donc en conclure que les Sanctus Mauricius ont été une innovation qui n'a pas duré longtemps; depuis, c'est Saint-Pierre qu'on voit figurer invariablement sur les deniers de Genève jusqu'à la clôture de l'atelier épiscopal, en 1360 environ.

On sait que les deniers anonymes avec SANCTVS PETRVS appartiennent à des types différents et deviennent de plus en plus mauvais quant à la facture et à la valeur intrinsèque au fur et à mesure qu'on s'approche des temps modernes. Tous les termes de cette série ne sont pas représentés dans le trésor du Pas-de-l'Echelle, bien s'en faut. Nous n'avons là que les premiers en date: il n'y en a pas avec la légende GENEVAS, ni avec la croix cantonnée d'une S et d'un besant, ni surtout avec le dessin informe où l'on a peine à reconnaître une tête humaine.

Tous nos deniers anonymes portent à l'avers + GENEVA CIVITAS, comme du temps de Frédéric, autour d'une croix cantonnée de quatre points carrés, et au revers + SCS PETRVS autour d'une tête, le plus souvent tonsurée, plus ou moins grande, plus ou moins bien dessinée, mais qu'on peut reconnaître pour ce qu'elle est sans aucun effort d'imagination. Ils présentent entre eux des différences quant au poids et au module, quant aux détails de la tête et surtout quant à la forme des caractères, mais il est beaucoup plus difficile que pour les Frédéric de les classer en catégories bien distinctes à cause des innombrables transitions d'un type ou d'un sous-type à l'autre. Je n'ai pas encore pu débrouiller tout cela. Tout ce que je puis dire, en attendant mieux, c'est qu'il n'y a pas parmi les anonymes de notre trouvaille de pièces aussi bien gravées et d'un titre aussi élevé que les deniers bon style de Frédéric, mais qu'il n'y en a pas non plus d'aussi informes et aussi barbares que les deniers CNCVA; à ces deux points de vue ils se tiennent tous dans

une même honnête médiocrité : par contre les différences de module et surtout celles de poids sont plus considérables pour les anonymes que pour les Frédéric, de même pour la forme des caractères.

Enfin je puis dire dès à présent que les deniers anonymes sont en moyenne passablement plus pesants que ceux de Frédéric ; quelques-uns dépassent 1 gr. 35 et il y en a qui vont jusqu'à 1 gr. 40. Cela étonne à première vue car on est habitué à voir les monnaies diminuer de valeur à mesure qu'on avance, mais cela paraît tenir à ce que ces deux catégories de deniers ne sont pas taillées d'après les mêmes principes : ce sont, je crois, des fractions à dénominateurs différents d'unités pondérales différentes aussi.

Un dernier mot. Depuis que les deniers du Pas-de-l'Echelle ont beaucoup augmenté de valeur marchande et que les provisions disponibles en sont épuisées, on voit maintenant des gens de Monnetier qui viennent offrir des pièces tout à fait différentes qu'ils prétendent avoir trouvées eux-mêmes près de la grotte des faux-monnayeurs, des blancs de Charles VII ou Charles VIII de France, des soldini de Jean-Galéas Visconti, des deniers de Gênes ou de Saint-Maurice. Est-ce que vraiment, comme c'était le cas pour le denier lausannois dont nous avons parlé au commencement de cet article, ces pièces ont été trouvées là, dans un endroit qui paraît avoir été autrefois plus fréquenté que de nos jours, ou bien doit-on penser que, les circonstances étant favorables, ces gens ont sorti de tiroirs où elles dormaient depuis longtemps des pièces d'une tout autre provenance ? C'est une question de psychologie plutôt que de numismatique et je ne prendrai pas sur moi de la résoudre. Je me borne donc à la signaler à l'attention des amateurs et aux réflexions des lecteurs du *Bulletin*.

5 septembre 1892 Dr LADÉ.

P. S. Cet article était déjà composé et corrigé quand nous avons appris qu'il se faisait une émission importante

d'imitations des deniers décrits ci-dessus. Pour le moment, on n'a mis en vente que des faux deniers anonymes avec la tête de Saint Pierre, mais nous ne doutons pas que l'entrepreneur, qui est en relation avec un faussaire bien connu de notre ville, ne s'en tiendra pas là. Avis aux collectionneurs qui feront bien de procéder dans leurs achats de ces pièces avec la prudence du serpent. Nous avons vu deux exemplaires de ces deniers imités et nous y avons trouvé deux critères qui permettent de les reconnaître comme faux, mais nous nous garderons bien de les énoncer ici de peur que ces lignes tombant sous les yeux des auteurs de la tromperie, ils ne corrigent leurs coins, ce qui rendrait presque impossible de distinguer les vrais des faux.

Genève, 30 septembre 1892.

Dr Ladé.

MÉDAILLE C. VOGT

Notre collègue, M. Hugues Bovy, vient de donner au public une occasion nouvelle d'apprécier son rare talent ; il a gravé, d'après un médaillon qu'il avait exécuté en 1889 pour la collection de portraits des professeurs de l'Université de Genève[1], une fort belle médaille consacrée à la gloire de son ami, le naturaliste Carl Vogt.

On a reproché à cette médaille son relief excessif ; nous avons même entendu dire que ce n'était point une médaille, mais bien un bas-relief ! bas-relief ou médaille, ce n'en est pas moins une pièce magnifique, la plus belle peut-être

[1] Cette série de médaillons de bronze renferme de fort belles œuvres ; cela pourra faire dans la suite, une série parallèle de médailles genevoises qui est dignement inaugurée par la médaille Vogt.

exécutée en Suisse depuis bien longtemps. Et puis, au reste, nous ne voyons pas en quoi le plus ou moins de relief d'une médaille, peut constituer une erreur de goût ; ce qui ne saurait être admis pour une monnaie, peut l'être parfaitement pour une médaille, à moins qu'il n'y ait disproportion flagrante entre le diamètre de la pièce et la hauteur du relief, entre cette même hauteur et les dimensions planes de l'objet représenté [1] ; mais dans la médaille qui nous occupe ces défauts ont été évités.

Description.

CARL VOGT. Buste de profil à droite ; signé au bas HUGUES BOVY F. 1892.

Rev. L'*Hôtel des Neuchâtelois*, le célèbre bloc erratique du glacier de l'Aar, sous lequel Agassiz, Desor et Vogt trouvèrent un abri, il y a plus d'un demi-siècle, lors de leurs expériences sur le mouvement des glaciers pour vérifier les théories de Charpentier. Ce paysage alpestre, très sobrement traité, est encadré par une épaisse et singulière couronne, dont l'exécution constitue un véritable tour de force et une manifestation audacieuse. Voici : au bas une tête humaine de face, à l'état de squelette, puis de chaque côté des produits des différents règnes de la nature, rangés en couronne, et tous traités avec le bon goût d'un artiste et la précision d'un savant, cela constitue une sorte de résumé des différents travaux de l'illustre professeur : des coquilles, des cristaux, des vers, une écrevisse, des crabes, des poissons, une grenouille, un serpent, une libellule et d'autres insectes, une étoile de mer, des coquilles pétrifiées, une tortue, le squelette d'un ptérodactyle, des champignons, des papillons, des coraux et des éponges, une tête de singe, un pic, des végétaux de diverses espèces, etc. ; puis au milieu de tout cela, une araignée tissant sa toile, symbole du labeur

[1] Il est des numismates qui apprécient le relief d'une médaille en raison de la hauteur des tiroirs de leurs médailliers.

persévérant. C'est peut-être un peu lourd, mais combien original et heureusement exécuté !

Diam. : 60^{mm}.

Un exemplaire en argent oxydé a été remis à M. Vogt par l'auteur le 5 juillet 1892, à l'occasion de son 75me anniversaire[1]. Le chiffre de la frappe (3 en argent et 70 environ en bronze jusqu'ici) n'a pas encore été déterminé. La réduction du modèle a été exécutée par M. Balland et la frappe par M. Louis Furet, notre collègue, dans ce vieil atelier de Chantepoulet d'où sortirent tant de merveilles.

Félicitons en terminant, M. Bovy, pour son œuvre nouvelle ; il a trouvé, en M. Vogt, un modèle digne de lui et il a su rendre tout le caractère de cette physionomie remarquable avec un bonheur complet.

J. MAYOR.

NÉCROLOGIE

Antonin Henseler.

Nous avons le regret d'annoncer aux membres de la Société de numismatique le décès survenu à Fribourg de M. Antonin Henseler, membre fondateur et premier secrétaire de notre Société. Le défunt avait beaucoup contribué à la création de notre Société et s'y consacra avec un grand zèle pendant les premières années de son existence. Il fut rédacteur du *Bulletin* pendant toute la période de son secré-

[1] Carl Vogt est né à Giessen le 5 juillet 1817 ; en 1833 il vint à Berne où il fut reçu docteur en médecine, après avoir fait ses premières études dans sa ville natale ; en 1839 il passa à Neuchâtel où il devint le collaborateur d'Agassiz. Puis il fut nommé professeur d'anatomie comparée à l'Académie de Genève devenue plus tard Université ; il a occupé plusieurs postes importants dans cette ville et a publié un grand nombre d'ouvrages scientifiques qui ont consacré sa réputation.

tariat et nombreux sont les articles sortis de sa plume. Nous donnons ci-dessous la bibliographie de ses œuvres, sans toutefois assurer qu'elle soit complète. Henseler s'occupa surtout d'imprimerie et plus tard de photographie. Il avait réuni une très belle suite de monnaies et médailles suisses dont il a donné le Catalogue suivi de deux suppléments. Elle comprenait surtout Fribourg, sa ville natale, les médailles contemporaines suisses et l'œuvre du graveur Antoine Bovy. Les plus belles pièces de la collection fribourgeoise sont entrées plus tard au médaillier de la ville de Genève et l'œuvre d'Antoine Bovy fait actuellement partie de la collection de M. Paul Strœhlin, à Genève. Les autres collections ont été vendues peu à peu par le possesseur pendant les dernières années de sa vie. Henseler a collaboré à plusieurs journaux politiques, historiques et photographiques.

Nous donnons ci-dessous la liste de ses œuvres numismatiques.

A. *Ouvrages séparés.*

Catalogue de la collection de monnaies et médailles de la collection d'A. Henseler, à Fribourg. 1 vol. in-12, 1879. — 1er supplément, 1 vol. in-12, 1882. — 2me supplément, 1 vol. in-12, 1882.

Antoine Bovy, sa vie et ses œuvres. 1 vol. in-8, Fribourg, 1882, illustré de planches en phototypie.

Essai sur les monnaies d'or et d'argent de Fribourg. 1 vol. in-8, Fribourg, 1883.

B. *Revue scientifique suisse.*

M. Henseler à publié de 1877 à 1882 une revue mensuelle, dont les quatre premières années (1877 à 1880) sous le titre de *Revue scientifique suisse,* et les deux dernières sous celui de *Bulletin littéraire et scientifique suisse.*

Le premier volume ne contient pas d'articles signés par

lui. Il rédigeait probablement la chronique qui accompagne chaque numéro.

Le 2[me] vol. contient un grand nombre d'articles non signés; il est très probable que plusieurs sont de lui.

Dans le 3[me] on trouve les articles suivants sous ses initiales A. H. ou sous le pseudonyme A. Hachel (H. L., cette dernière lettre première du nom de famille de sa femme):

Pièce de 42 du canton de Sarine et Broye.

Médailles et écus des tirs fédéraux.

Six essais de monnaies de la confédération suisse.

Ch. Roumieux. Cent médailles genevoises inédites.

4[me] vol. Art héraldique. Quelques notions élémentaires utiles à tout le monde.

Un écu à vis.

Observations sur l'écu à vis.

Quelques monnaies remarquables frappées par Uri, Schwytz et Unterwald à Bellinzona.

Les projets de l'écu du tir fédéral de Fribourg en 1881.

5[me] vol. Art héraldique. Des figures chimériques.

Art héraldique. Des figures naturelles.

Art héraldique. L'écusson de la ville de Fribourg.

L'oiseau bleu.

Figures symboliques représentées sur certaines médailles de graveurs suisses.

Médailles frappées pour le tir fédéral de Fribourg 1881 et le 400[me] anniversaire de l'entrée de Soleure et Fribourg dans la confédération.

Un jeton d'argent de Louis Auguste Comte d'Affry, de Fribourg.

Tir fédéral à Fribourg.

6[me] vol. Art héraldique. Suite de quelques notices élémentaires (v. le vol. précédent).

De l'origine des émaux de l'écusson cantonal fribourgeois et quelques remarques sur le nouvel écusson placé dernièrement à l'Hôtel de Ville.

Encore les émaux de l'écusson cantonal fribourgeois.

Des émaux de l'écusson cantonal soleurois.

Des figures symboliques représentées sur certaines médailles des graveurs suisses. (Suite du vol. précédent.)

Jeton de la famille d'Affry.

Schaffhouse. Etymologie et armes de la ville.

Des sceaux et armes de quelques villes fribourgeoises.

C. *Bulletin de la Société suisse de numismatique.*

Historique de la fondation de la société, I, pages 1-5.

Trois jetons aux armes d'Affry (de Fribourg) et notice biographique de Louis-Auguste, comte d'Affry, dont il rappellait le souvenir, I, p. 8-11.

Une médaille commémorative de l'alliance de 1663 entre Louis XIV et les Suisses, I, p. 32-33.

Un souvenir de l'internement de 1871, I, p. 36-37.

Ecus de Fribourg (Suisse) du XVI[e] siècle au type de Saint-Nicolas, II, p. 61-67.

L'écu du tir fédéral de Lugano 1883, II, p. 97-107.

Encore les nouvelles pièces de 20 fr. suisses, III, p. 17-22.

Supplément à mon travail intitulé : Ant. Bovy, sa vie et ses principales œuvres, III, 22-25.

Deux monnaies fribourgoises, III, p. 33-34.

Sempach 1386-1886, V, p. 56-70.

Tir cantonal neuchâtelois, V, 81-84.

Questions d'Iconologie, V, p. 112-117.

Héraldique, Sigillographie et Numismatique de l'Argovie, V, 117-142.

2[me] supplément à mon travail intitulé : Ant. Bovy, sa vie et ses œuvres, VII, p. 18-21.

plus un grand nombre de notes de moindre importance, signées H. ou A. H. qui sont certainement de lui ; je présume même qu'il y en a beaucoup d'absolument anonymes.

* * *

Achille Burckhardt.

Achilles Burckhardt wurde geboren den 10. März 1849. Sein Vater, der vor wenigen Jahren aus unserer Mitte geschiedene Herr Achilles Burckhardt-Miville, welcher einst selbst ungern genug das Studium der alten Sprachen gegen ein Handwerk vertauscht hatte, freute sich von Herzen, dem frühzeitig grosse Begabung verrathenden Sohne die ausgedehntesten Studien ermöglichen zu können und war nicht nur den eigenen Söhnen, sondern auch deren Studiengenossen ein überaus wohlwollender Mäcen, dessen Haus für eine grosse Zahl von Zofingerbrüdern eine allezeit gastliche Herberge war. So verlebte Achilles Burckhardt unter den denkbar günstigsten Verhältnissen eine schöne Jugendzeit. Unter seinen Lehrern schätzte und liebte er besonders vier : seinen Oheim, den unvergesslichen Rektor J. R. Burckhardt, Wilhelm Vischer, Vater, das Vorbild philologischer Genauigkeit, Wilhelm Wackernagel und Jakob Burckhardt. Den beiden Erstern hat er nachmals mit dankbarer Liebe und feinstem Verständniss biographische Denkmäler gesetzt. Nachdem er in Deutschland seine Studien vollendet hatte, schloss er dieselben Anfangs der Siebziger Jahre mit einem glänzenden Doktorexamen ab und trat sodann in den Dienst unseres Gymnasiums, unter dessen Lehrerschaft er bald eine hervorragende Stellung einnahm. Mit einer liebevollen Rastlosigkeit, in welcher er wohl von keinem seiner Kollegen übertroffen wurde, versenkte er sich in die täglichen Aufgaben seines Berufs. Es konnte oft scheinen, er, welcher den Stoff ja so gänzlich beherrschte, nehme es mit der Vorbereitung auf seine Lektionen nur fast zu genau. Der Erfolg jedoch gab ihm vollkommen Recht ; denn vermöge der fortwährend erneuten Beschäftigung mit den Quellen, blieb seinem Unterricht der Reiz der Frische erhalten, und die Schüler, die sonst so leicht zu ermüden pflegen, freuten sich stets auf Burckhardt's Stunden, ob-

schon er es ihnen keineswegs leicht machte und die höchsten Anforderungen an sie stellte.

Auch in weiteren Kreisen, namentlich in der historischen Gesellschaft, in dem Verein schweizerischer Gymnasiallehrer, wurde jede Frucht seiner Arbeit jeweilen mit Spannung erwartet und mit grossem Danke belohnt; denn er bot stets reife Früchte gründlicher Forschung, und was ihm an natürlicher Beredsamkeit abging, das ersetzte er durch die abgerundete Form einer klassischen Diktion und durch sokratischen Witz. Sein Witz machte ihn auch zu einem überaus anregenden Element in geselligen Kreisen. Freilich wurde er um der scharfen Klinge willen, die er nicht zum Mindesten gegen seine Gesinnungsgenossen und Freunde zu führen pflegte, von einzelnen vielfach gefürchtet. Wer ihm näher stand, konnte beobachten, dass er gegen solche Auswüchse seiner Schlagfertigkeit seit Jahren ernstlich kämpfte. Er war überhaupt ein Mann von grosser sittlicher Strebsamkeit. In diesem Streben nach dem höchsten Gut wurde er bestärkt durch den Schmerz des Lebens, den er in seiner ganzen Herbe zu spüren bekam. Nach einigen Jahren höchsten ehelichen Glückes an der Seite einer ihm völlig kongenialen Gattin wurde ihm durch deren Hinschied vor elf Jahren eine Wunde geschlagen, die nie mehr vernarbte. Zwar raffte er sich als Mann und Christ auf zu fortgesetzter unermüdlicher Pflichterfüllung. Doch kam er zu völliger Lebensfreude nicht mehr. In den letzten Jahren wusste er, dass ein unheilbares Leiden sich seiner bemächtigt hatte. Dies bestimmte ihn, einen wohlverdienten ehrenvollen Antrag der Behörden zum Eintritt in den akademischen Lehrkörper abzulehnen und sich auch einmal auf ein halbes Jahr von den Berufsgeschäften zurückzuziehen. Doch kehrte er so gestärkt zu denselben zurück, dass seine Freunde hofften, er bleibe ihnen und der Vaterstadt noch auf Jahre hinaus erhalten. Es sollte nicht sein. Nach kurzer Krankheit wurde er den Seinigen und seinen Schülern entrissen. Er hinterlässt bei diesen wie bei jenen eine ver-

hängnissvolle Lücke. Seine Freunde bewahren ihm ein liebevolles Andenken und freuen sich mit dankbarer Wehmuth des Vorbildes der Pflichterfüllung, das sie an ihm besitzen.

MÉLANGES

Sammlung von J. C. Hedlinger in Schwyz.

Im Auftrage der eidgenössischen Commission der *G. Keller-Stiftung* haben die HH. Bundesarchivar Dr Kaiser und Landesmuseums-Director Angst das *Hedlinger'sche Medaillenkabinet* in Schwyz um die Summe von 30,000 Fr. gekauft. Dieser Nachlass von J. C. Hedlinger, dem berühmtesten Medailleur, den die Schweiz hervorgebracht hat, und einem der ersten Meister aller Zeiten auf diesem Kunstgebiete, besteht aus einer nahezu vollständigen Serie seiner Arbeiten in Gold, Silber und Kupfer nebst vielen Doubletten, 44 von ihm selbst geschnittenen Original-Stempeln (worunter zwei die nie gebraucht worden sind), seinem Werkzeug, Gussformen etc. « Die Familie v. Hettlingen hat als Verkäuferin bei dem Geschäftsabschluss schriftlich den Wunsch ausgesprochen, dass die Sammlung als Ganzes dem schweizerischen Landesmuseum einverleibt werden möge, » schreibt man der « N. Zürch.-Ztg. »

* *
*

Stockach (Luzern), 4. April. Einen werthvollen Fund machte heute Herr Sattlermeister Letzelter dahier in seinem an der Strasse nach Liptingen gelegenen Garten, beim Setzen eines jungen Baumes. Derselbe fand in geringer Tiefe in einem fast zerstörten Blechgeschirr ca. 50 zum Theil noch gut erhaltene silberne Münzen; davon sind die 40

grösseren französischen Gepräges vom Durchmesser eines Fünfmarkstückes, die kleineren, vom Durchmesser eines Zweimarkstückes, sind anscheinend sämmtlich österreichischen Ursprungs. Die französischen Münzen tragen die Jahreszahlen 1743, 1772, bezw. 1784—1787, auf der einen Seite das bourbonische Wappen mit den 3 Lilien nebst der Inschrift « Benedictum sit nomen domini », auf der andern die Inschrift « Ludov. XV (XVI.) D. G. Fr. et. Nav. Rex. » Die kleineren, soweit das Gepräge es deutlich erkennen lässt, tragen die Inschrift « In te domine speravi 1765 » und das Werthzeichen « 20 ». Die Umschrift lautet zum Theil « M. Theresia D. Gr. Imp. Ge. Hu. Bo. Reg.; auf dem Revers Archid. Aust. Dux..... Burg. Co. Tir. — Eine weitere Spezies trägt die Inschrift Franc. D. G. R. Imp. S. A. Ge. — Andere tragen die Inschrift: Fer. Rex Lo. B. M. H. D. Es scheint, dass diese Münzen während der Kriegszeiten Ende vorigen Jahrhunderts, vielleicht vor den Schlachten bei Stockbach oder Liptingen, an dieser Stelle vergraben wurden. Früher stand ein grosser Baum an der Stelle. Für Numismatiker dürfte die Nachricht von dem Fund nicht ohne Interesse sein.

Mitgetheilt von A. I. (Luzern.)

* * *

La frappe des monnaies en France.

Le ministère des finances vient de faire établir la statistique détaillée de la fabrication des monnaies depuis l'adoption des types basés sur le système décimal.

C'est en 1833 que l'on recommença à frapper de l'or; il en fut fabriqué pour 10,209,840 fr. Il a été émis en totalité, depuis cette époque jusqu'au 31 décembre 1891, pour 8,826,948,250 fr. de monnaies d'or, sur lesquels 104,081,280 fr. ont été démonétisés.

Ce stock comprend: 59,608,900 fr. de pièces de 100 fr.; 46,853,450 fr. de pièces de 50 fr.; 204,432,360 fr. de pièces

de 40 fr. ; 7,668,970,800 fr. de pièces de 20 fr. ; 1,013,642,610 francs de pièces de 10 fr. et 253,440,130 fr. de pièces de 5 fr.

La fabrication des monnaies d'argent a commencé en 1796, et il en a été émis, depuis cette époque, pour 5,534,675,134 francs 25, dont 222,166,304 fr. ont été démonétisés, savoir :

Pièces de 5 fr., 5,060,606,240 francs ; pièces de 2 francs 159,063,534 fr. ; pièces de 1 fr., 202,094,000 fr. ; pièces de 50 c., 96,987,527 fr. 50 ; pièces de 25 c., 7,671,101 fr. 25 ; pièces de 20 c., 1,252,720 fr. 60.

La fabrication des monnaies de bronze commença en 1852 ; le total s'élève à 65,339,027 fr., ainsi répartis :

Pièces de 10 c., 34,540,933 fr. 80 ; pièces de 5 c., 27,627,740 francs ; pièces de 2 c., 1,954,706 fr. 52 ; pièces de 1 c., 1,219,596 fr. 93.

BIBLIOGRAPHIE

Atlas de monnaies gauloises préparé par la Commission de topographie des Gaules et publié sous les auspices du Ministère de l'instruction publique, par Henri de la Tour, sous-bibliothécaire au département des médailles et antiques de la bibliothèque nationale. — Paris, librairie Plon, 1892, in-folio, IV-12 pages, LX planches.

Les planches, gravées par Dardel, représentant les monnaies gauloises du Cabinet de France, complété par quelques autres collections, et faisant le complément indispensable de l'ouvrage de Muret viennent enfin de paraître. — Dans la préface, M. de la Tour indique les causes du retard apporté à cette édition : Mort de M. Muret, mort de M. Robert, maladie de M. Dardel, etc.

Disons, avant tout, que M. de la Tour n'est pour rien dans cette attente du monde savant, que, bien au contraire, il a mis toute célérité pour contenter les impatiences, quoique la part de labeur qui lui était réservée fût considérable.

Déjà, dans le catalogue Muret, nous avions remarqué sa table des légendes et des types, œuvre très méritoire et de grande patience; mais ici, M. de la Tour a fait plus : il a soigneusement collationné toutes les pièces figurées et a introduit d'assez nombreux amendements aux lectures quelquefois arbitrairement faites.

M. de la Tour se déclare aussi complètement innocent, et nous voulons bien l'en croire, d'attributions de haute fantaisie trop communes malheureusement.

Pourquoi, en effet, ne pas classer tout simplement sous la rubrique de : « *Armoricaines* » des pièces anépigraphes dont le type n'a rien qui puisse indiquer le centre d'émission, au lieu de les ranger sous les désignations très imaginaires de : *Namnetes*, *Baïocasses*, *Unelli*, *Aulerci Diablintes*, *Osismii*, *Corisopites*, *Curiosolitæ*, *Kedones*, *Viducasses* (pl. XXI-XXIV)? Et à côté de celles-ci, se trouvent une dizaine d'autres pièces sous la rubrique : « *Incertaines de l'Armorique.* » Comme si l'incertitude était plus grande pour ces pièces que pour les autres : il valait mieux les mettre toutes sur la même ligne.

D'autre part, certaines lectures faites par Muret, aidé de Ch. Robert, sont très douteuse : citons la pièce, N° 5050, sur laquelle il dit VALETIAC, nom d'un vergobret éduen cité par César ; à en juger par la gravure de Dardel il est impossible de déchiffrer rien de semblable.

Ceci prouve encore combien il est dangereux de vouloir retrouver des légendes où elles ne sont plus et où, très souvent, elles ont été bien différentes de celles qu'on prétend voir.

Il y a dans l'ouvrage de Muret une tendance évidente à vouloir faire autrement et mieux que de Saulcy, tendance qui n'amène souvent que des erreurs incontestables : pourquoi attribuer (pl. XV) les pièces à l'inscription ORGETORIX, aux *Eduens* et chercher un vergobret éduen, alors que les commentaires de César nous donnent toute l'histoire du célèbre chef helvète, et cela uniquement parce qu'il existe

une seule pièce aux légendes : EDVIS — ORGET, (N°s 4823-24).

N'est-ce pas chercher des difficultés à plaisir ? N'est-ce pas faire rétrograder la numismatique gauloise bien avant Lelewel ?

A toutes les époques il y a eu des monnaies d'alliance, et l'alliance éduenne n'était pas seulement la préoccupation d'Orgétorix mais elle a même reçu un commencement d'exécution par le pacte avec Dumnorix (Cæs. Commentaires Liv. I, § 3). De Saulcy avait, avec très grande probabilité, interprété les légendes *ΚΑΛΕΤΕΔΟΥ* et *ΚΑΛΕΔΟΥ* par Celtes-Eduens (Rev. franç. 1858, p. 28) ; or, ces pièces sont reléguées parmi les « *Incertaines de l'Est* » (N°s 8178 et 8291).

On est donc forcé de reconnaître que ces quinaires sont de la région où les Eduens habitaient ou exerçaient l'hégémonie de telle sorte que si elles eussent été muettes on les eût attribuées à ce grand peuple avec bien plus de motifs que les pièces attribuées aux petites peuplades de l'Armorique dont nous avons parlé ci-dessus.

Certes, nous le répétons, M. de la Tour n'est pas le moins du monde responsable de ces erreurs ; il a dû prendre le commandement au milieu de la déroute causée par la mort de Muret et il est parvenu à opérer une très honorable retraite. La nouvelle publication n'a pas encore expliqué toutes les énigmes mais elle a donné le moyen de résoudre quelques problèmes réputés insolubles.

Nous n'insisterons donc pas sur quelques lectures mauvaises, en partie corrigées, sur des attributions téméraires désavouées en bloc, sur des découvertes scientifiques méconnues. Nous tenons seulement à présenter une remarque intéressant l'ancienne *Gaule Belgique :* MM. Muret et Robert attribuent aux *Meldi*, les pièces à l'inscription ROVECA (parfois qualifié d'ARCANTODAN) ; or, une de ces pièces portant le nom de ROVECA (v. pl. XXXI, N° 7633) est identique, comme type et fabrication, avec celle de la même planche dont la légende a été lue : NOVIIOD (N° 7713).

Pourquoi les séparer dans le classement? On a considéré la pièce avec la légende NOYIIOD. Comme frappée à *Noviodunum* des Soissonnais, aujourd'hui Noyon ; si cette lecture est indubitable, et on l'admet, puisque la pièce est attribuée au Soissonnais pourquoi refuser à cette contrée la série des pièces à la légende ROVECA ?

Nous citons cet exemple pour montrer combien la publication de ces belles planches facilitera les études. On a l'avantage d'avoir sous les yeux les pièces à conviction et ces pièces ont été, en partie, soigneusement contrôlées. Sous ce rapport, il reste cependant encore beaucoup à faire; car, chaque pièce d'une lecture douteuse, exige le contrôle de plusieurs personnes, l'une parfois mieux inspirée que l'autre ; d'autre part, des accidents de frappe déroutent l'œil le plus exercé et nous ne croyons pas exagérer en disant qu'à peu près une centaine de légendes devraient encore être comparées avec celles d'autres exemplaires. Ainsi, nous ne pouvons admettre la lecture OKEDIL, lecture du reste vide de sens, pour le N° 2163 (imitation d'une monnaie de Marseille). Enfin, simple conjecture, mais d'une vérification facile, le petit bronze du Musée de Saint-Germain, avec la légende VRIPPANOS (classé parmi les incertaines, pl. XIII, alors que d'autres pièces similaires sont attribuées aux *Petrocorii*, pl. XII) ne porterait-il pas plutôt l'inscription VRITTANOS, nom plus en rapport avec d'autres ayant le même radical VRIT — qu'on trouve dans les listes de Creuly.

Aujourd'hui que le Gouvernement français a fait connaître le trésor du Cabinet de France, une nouvelle impulsion sera donnée à l'étude si ingrate de la numismatique gauloise. Le découragement qui s'était emparé de plusieurs s'évanouira et nous ne doutons pas que cette numismatique s'enrichira bientôt de découvertes précieuses venant s'ajouter aux conquêtes des Lelewel et des de Saulcy.

G. CUMONT.

OFFRES DE MONNAIES ET MÉDAILLES

Chaque membre de la Société a le droit de déposer chez le trésorier des monnaies et des médailles destinées à la vente. Les pièces seront publiées dans le numéro suivant du bulletin, sans indication du nom du déposant et avec les prix fixés par le vendeur. En cas de vente, le payement se fait au comptant ou contre remboursement.

On ne reçoit pas de pièces dont la valeur est inférieure à 1 fr.

Si les pièces déposées ne trouvaient pas d'amateur, elles seront renvoyées lorsque le bulletin paraîtra de nouveau aux frais du déposant et il lui sera compté pour l'insertion et par pièce 10 centimes.

Il va sans dire que les demandes de médailles et monnaies seront publiées aux mêmes conditions.

Jedes Mitglied der Gesellschaft kann bei dem Kassier Münzen oder Medaillen zum Verkaufe hinterlegen und wird die Anzeige dieser Stücke im nächsten Bulletin ohne Angabe des Verkäufers und zu dem von ihm bezeichneten Preise gemacht. Falls die Münzen durch diese Anzeige verkauft werden, so erfolgt sofortige Ausbezahlung des Betrags.

Münzen unter dem Werthe von 1 fr. werden nicht angenommen.

Wenn aber die Stücke nicht Liebhaber finden, so werden sie nach einem Monat an die Adresse des Verkäufers auf seine Kosten und unter Anrechnung für jedes Stück und für jede Insertion von 10 Ct.

Man kann selbstverständlich auf gleiche Weise Münzen zu kaufen suchen.

F. D. C. = fleur de coin, Stempelglanz. — T. B. C. = très bien conservé, sehr gut erhalten. — B. C. = bien conservé, gut erhalten. — M. C. = mal conservé, schlecht erhalten.

Pour toute offre et demande de médailles s'adresser exclusivement à M. Paul STRŒHLIN, 5, rue des Granges, Genève.

Il est pris 3 % de commission sur le vendeur et l'acheteur.

Nos		Fr.
1	Genève. Tir fédéral 1887, bronze, f. d. c.	9 —
2	Lucerne. Tir de la Suisse centrale 1889, argent, f. d. b..	19 —
3	Einsiedeln. Tir cantonal schwitzois, 1889, argent, f. d. c.	28 —
4	Frauenfeld. Tir fédéral 1890, bronze, f. d. c.	8 —
5	Burgdorf. Tir cantonal bernois 1891, bronze, f. d. c. . .	9 —
6	Winterthur. Tir cantonal 1891, bronze, f. d. c. . . .	10 —
7	Bremgarten. Tir cantonal argovien 1891, bronze, f. d. c.	10 —
8	Ebnat-Kappel. Tir cantonal saint-gallois 1891, arg., f.d.c.	22 —

N°		Fr.
9	Zurich. Tir de la société de la ville 1892, argent, f. d. c. .	30 —
10	Zurich. Tir de la société de la ville 1892, bronze, f. d. c.	12 —
11	Glaris. Tir fédéral 1892, argent, f. d. c.	18 —
12	Glaris. Tir fédéral 1892, bronze, f. d. c.	8 —
13	Locle. Tir cantonal neuchâtelois 1892, argent, f. d. c. . .	25 —
14	Genève. Fête communale de Plainpalais 1892, arg., f. d. c.	35 —
15	Genève. Fête commun. de Plainpalais 1892, bronze, f. d. c.	9 —

N. B. On est prié d'envoyer toutes les pièces à vendre pour le prochain bulletin avant le 20 octobre 1892, à l'adresse ci-dessus. Le prochain bulletin paraîtra dans les derniers jours d'octobre.

XIme Année — 1892 — N° 3

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ SUISSE DE NUMISMATIQUE

Rédacteur en chef : Paul STRŒHLIN, Cité, 20, Genève.

SOCIÉTÉ SUISSE DE NUMISMATIQUE

ACTES ADMINISTRATIFS ET OFFICIELS

XIIIme Assemblée générale annuelle
tenue à Fribourg, dans l'une des Salles du Lycée,
le jeudi 6 octobre 1892.

La séance, à laquelle 16 membres de la Société prennent part, est ouverte à 10 heures et demie. Plusieurs sociétaires, empêchés de se rendre à Fribourg, se font excuser.

Après l'adoption du procès-verbal de l'assemblée de 1891 (Zoug) et l'admission de deux candidats, M. Paul Strœhlin, président, lit un rapport sur la marche de la Société depuis 1890, rapport dont on pourra prendre connaissance plus loin et qui constate la marche progressive de la Société.

Sur la proposition des vérificateurs des comptes, il est ensuite donné décharge au trésorier de sa gestion. (Le rapport financier a été publié dans le précédent numéro du *Bulletin.*) M. Théodore Henlé jette ensuite un coup-d'œil

sur les finances de la Société depuis que le siège central a été transféré à Genève, et là encore on ne peut constater que de réjouissants progrès ; M. le trésorier fait remarquer l'augmentation croissante du nombre des membres, l'importance des legs et dons qui ont été faits, l'achat des premiers titres de rente que possède la Société et mentionne spécialement le legs de 500 fr. de Mme veuve Laure Strœhlin, mère de M. Paul Strœhlin, une fidèle amie de la Société suisse de Numismatique. (L'assemblée se lève en signe de reconnaissance.)

Par une lettre qui a été publiée dans le *Bulletin* de cette année (n° 1), MM. Paul Strœhlin, président, et Dr Auguste Ladé, vice-président, poussés par d'honorables scrupules, ont cru devoir donner leur démission.

MM. Strœhlin et Ladé sont réélus, au scrutin secret, par 15 voix et 1 abstention. Les deux vérificateurs des comptes, MM. Henri Lienme, à Genève, et Robert Weber, à Zoug, sont confirmés dans leurs fonctions. Le mandat de M. Théodore Henlé, trésorier, arrivant à son terme et celui-ci déclinant toute réélection, M. Simon Perron est nommé trésorier à l'unanimité. M. Strœhlin, ayant aussi donné sa démission des fonctions de rédacteur, est réélu par 12 voix sur 16 votants.

L'assemblée charge le Comité de prendre de plus amples informations au sujet de l'inscription au registre du Commerce et décide, sur la proposition du Comité unanime, de supprimer, à partir de 1893, le *Bulletin*, qui fait double emploi avec la *Revue* et ne paraît pas d'une utilité absolue ; la *Revue* contiendra, par contre, une partie administrative et des annonces, et paraîtra en six numéros.

Genève est choisie pour recevoir la prochaine assemblée générale (1893) ; puis M. Ladé, vice-président, communique les conditions générales du Concours de numismatique suisse, pour lequel M. Paul Strœhlin a donné un prix unique de 200 fr. Les conditions définitives seront publiées

dans le *Bulletin* ; le jury est composé de MM. Ladé, Meyer et de Palézieux.

La partie administrative étant épuisée, M. Wavre donne lecture d'un travail fort bien fait sur l'*Histoire monétaire de Neuchâtel*, travail qui donne lieu à quelques remarques intéressantes et sera publié plus tard. M. Wavre soumet à l'assemblée des reproductions de toutes les monnaies émises par les différents régimes qui se sont succédé à Neuchâtel et dont plusieurs sont fort rares.

* *
*

Après la séance, l'assemblée se transporte à l'Hôtel du Faucon, où le banquet, très bien servi et fort animé, a lieu ; plusieurs toasts sont portés par MM. Strœhlin, abbé Gremaud, Barrelet, Henlé, etc. Au dessert, quelques-uns des membres présents font circuler des pièces rares ou curieuses, parmi lesquelles nous citerons une collection de testons italiens appartenant à M. A.-St. van Muyden, des deniers épiscopaux de Genève, provenant de la récente trouvaille du Salève, présentés par M. Ladé, des médailles suisses en argent à M. de Jenner, un grand nombre de pièces remarquables de divers cantons suisses, sortant de la collection de M. Paul Strœhlin. L'après-midi est consacré à la visite de la ville et du Musée.

Cette réunion a fort bien réussi et laissera de bons souvenirs aux sociétaires qui y ont participé ; qu'il nous soit permis de remercier tout particulièrement M. l'abbé Gremaud, qui avait bien voulu se charger de l'organiser.

Le Secrétaire,

J. MAYOR.

Messieurs et chers collègues,

A la suite et d'après une décision de l'assemblée de Berne, en 1889, le siège du comité fut transporté à Genève et M. Demole, actuellement membre honoraire, nommé président de notre Société. Je fus appelé au secrétariat, que je quittai en 1890 pour la présidence. Notre collègue, M. Henlé, n'a pas cessé, depuis 1890, de gérer nos intérêts comme caissier. Vous connaissez la situation financière très favorable par les derniers rapports et par celui que vous avez entendu.

La présidence n'a, par contre, pas présenté de rapports sur son activité; permettez-moi donc de reprendre l'histoire de notre Société depuis son arrivée à Genève, en automne 1889, et de vous exposer sa marche progressive jusqu'à ce jour, où vous allez avoir à procéder à l'élection d'un nouveau président, d'un vice-président et d'un rédacteur.

Lors de la fondation de notre Société par M. le Dr Trachsel et le regretté Antoine Henseler, le nombre des membres habitant la Suisse romande était à peu près égal au nombre des membres de la Suisse allemande. L'élément étranger, représenté largement par les honoraires illustres qui avaient bien voulu accepter le protectorat de notre jeune compagnie, faisait à peu près défaut parmi les membres actifs. Depuis lors, le centre de gravité se dirigea un peu plus vers la Suisse allemande, mais depuis la nomination du comité à Bâle, la Suisse romande reprit une place toujours plus importante et déjà en 1889, Genève tenait le premier rang pour le nombre des membres. L'assemblée de Berne, en 1889, a compris cette tendance et tout en regrettant de voir le nombre des membres de la Suisse allemande tendre à diminuer, elle a tenu à récompenser les *romands* de leur zèle et a transporté à Genève le siège du Comité.

La vieille cité des bords du Léman a toujours été un centre d'études historiques dont le renom ne le cède pas à

celui d'autres cités plus importantes et mieux situées. La tendance des Genevois vers l'étude des petits faits et de la menue monnaie de l'histoire, les porte naturellement vers l'archéologie et la numismatique. Genève évêché, sujette de la Savoie, république indépendante, département français et canton suisse, nous offre du reste une mine fort intéressante de documents monétaires. La longue série des médailles historiques ou concernant des particuliers (série qui s'augmente même depuis cinq ans d'une production de médailles populaires un peu trop considérable), offre au numismate-artiste bien des documents du plus haut intérêt et une tradition non interrompue de graveurs illustres, tels que les Dassier, les Bovy, Cochin, Ferrière, M. Mognetti, M. Richard, pour ne nommer que ceux dont les noms se rencontrent le plus fréquemment sur les médailles de notre vieille cité.

Genève aussi a possédé dans ses murs d'illustres numismates. C'est là que Picot et Frédéric Soret enseignèrent les premiers la numismatique dans une académie de langue française, c'est là qu'Anthony Durand composa ses *Médailles et jetons des numismates*, et qu'Alexandre Boutkowsky jeta les premiers fondements de son *Dictionnaire de numismatique moderne* et de son *Mionnet de poche*, deux livres contenant une richesse telle de documents que leur usage en est rendu assez difficile. De nombreuses collections de monnaies se trouvent à Genève dans les institutions publiques et chez les particuliers, de vastes bibliothèques historiques facilitent les recherches. Mais il manquait à Genève une société de numismatique groupant les amateurs et les savants, les mettant en relations plus intimes et stimulant leur zèle en facilitant l'acquisition des monnaies et médailles et en leur faisant connaître les nouveautés et les raretés. Cette société genevoise de numismatique, qui semblait une nécessité et qui n'avait pu cependant se créer faute d'initiation active et laborieuse, vous nous l'avez donnée, messieurs, en transportant à Genève le siège de la Société suisse et en

venant, une fois de plus, mettre en pratique notre belle devise : *un pour tous, tous pour un*. Les candidats genevois sont arrivés nombreux pour vous donner raison et vous témoigner tout l'honneur que vous nous avez fait en choisissant Genève pour élever notre chère pupille qui venait d'atteindre sa dixième année, après avoir traversé une enfance laborieuse, mais heureusement écoulée, grâce aux soins dévoués des premiers présidents.

L'année 1890 fut une année heureuse pour notre Société, sous tous les rapports. De nombreux candidats furent admis ; l'exercice financier, malgré de grosses dépenses occasionnées par les modifications nouvelles et le transport du siège de la Société, nous montre même un léger bénéfice. Le *Bulletin*, beaucoup plus volumineux que les autres années, ne le cède pas en intérêt scientifique, et l'assemblée générale nous apporte un nouveau règlement, plus complet, plus centralisateur et dont les effets se font sentir déjà en 1891 et en 1892.

Nous devons déplorer ici les démissions de M. Demole et de M. Wavre, présentées à l'assemblée de 1890. Notre Société, en pleine voie de prospérité, s'est inévitablement ressentie de ces deux démissions arrivées dans un moment de transition où le besoin d'unité se faisait surtout sentir. Par sa position officielle et sa compétence scientifique, M. Demole a surtout contribué à faire connaître à l'étranger notre Société de numismatique. C'est depuis sa présidence que nous avons vu de nombreux savants étrangers rechercher notre compagnie et l'honorer de leur sympathie par des marques d'attention suivies, telles que correspondances avec notre comité, envoi de travaux et de communications, articles bibliographiques sur nos publications, etc. Il a contribué beaucoup aussi à l'idée de la centralisation du comité dans une seule ville, idée qui a présenté de nombreux avantages depuis son établissement.

L'année 1891, sous la présidence de celui qui vous parle, est une année calme, sans grands évènements autres que

l'apparition de la *Revue*. Nous avons mis en pratique le nouveau règlement et nous avons lancé, concurremment au *Bulletin*, la nouvelle *Revue* trimestrielle dont on ne peut contester le succès. Par contre, le *Bulletin* a vu son importance péricliter de plus en plus. Le comité a même dû, en 1892, le rendre trimestriel comme la *Revue* et vous entendrez aujourd'hui de nouvelles propositions à ce sujet. Le nombre des candidats, l'état de nos finances, l'importance des travaux publiés pendant l'exercice 1892 et le précédent, ont continué à suivre une bonne voie et nous allons examiné maintenant séparément les différentes rubriques de notre administration.

Rapports avec les autorités et les sociétés correspondantes.

La Société suisse de numismatique s'est mise en rapport depuis l'exercice 1890 avec plusieurs sociétés similaires qui ont accepté l'échange de nos publications. Ce sont :

Club der Münz- und Medaillen Freunde. à Vienne.
Bayerische Numismatische Gesellschaft, à Munich.
Société d'histoire du canton d'Argovie, à Aarau.
Société d'histoire de la Suisse romande.
Société suisse d'héraldique.
Société d'histoire et d'archéologie, à Genève.

Des tractations se poursuivent actuellement avec différentes autres sociétés pour arriver au même résultat.

Notre Société s'est fait représenter par M. Maurice de Palézieux, ancien président, au Congrès international de numismatique, à Bruxelles. Il a rendu compte de sa mission à la dernière assemblée générale à Zoug.

Nous avons eu de bons rapports avec les différentes autorités de notre pays. Le Conseil d'Etat de Genève et le Conseil Administratif de la Ville de Genève sont faits représenter au banquet de 1890. A celui de 1891, le Conseil d'Etat et les autorités municipales de Zoug ont fait de même.

Ces deux gouvernements nous ont accordé l'usage gratuit des salles où nous avons tenus nos assemblées générales. La Ville de Genève a gracieusement mis à notre disposition

le vestibule du Grand Théâtre et l'a fait garnir de fleurs pour le banquet de 1890.

Nos rapports avec les autorités fédérales sont plus importants pour l'avenir de la Société. A la suite d'une correspondance au sujet des nouvelles pièces de cinq francs, votre comité crut devoir signaler à la Confédération l'existence de notre Société. Le Conseil fédéral décida alors de nous consulter pour l'élaboration de nouvelles pièces de monnaies. Le comité délégua à cet effet, à Berne, MM. Eugène Demole et Auguste Ladé, qui ont contribué pour leur part aux modifications adoptées finalement par les Chambree. Ce fait est d'une importance capitale et nous ne cesserons à l'avenir de nous baser sur ce précédent pour conserver à notre Société le droit de préavis et de conseil pour tout ce qui concerne les frappes officielles de monnaies et de médailles fédérales.

Bibliothèque et archives.

Une souscription ouverte en 1891 entre les membres genevois a donné une somme très importante, qui a permis de louer et de meubler un local dans un emplacement central, pour y déposer la bibliothèque, la collection de monnaies et les archives de la Société. Les séances du comité et les réunions des membres genevois auront lieu dès maintenant dans ce petit local. De cette façon, nos richesses, qui s'accroissent tous les jours, seront mieux soignées et pourront être utilisées plus facilement que par le passé.

Le Comité a chargé MM. Reber, bibliothécaire, et Cahorn, bibliothécaire-adjoint, de procéder à la confection d'un nouveau catalogue, l'ancien étant épuisé.

La bibliothèque contient beaucoup de revues incomplètes, de catalogues inutiles, de collections dépareillées. Ces messieurs feront un triage et veilleront à ce que ce qui est important soit complété, en séparant l'ivraie du bon grain. Pour

que notre bibliothèque remplisse bien son but, il faudrait qu'elle puisse faire l'acquisition d'un certain nombre de publications importantes assez coûteuses et difficiles à obtenir. Le mieux pour cela serait de faire une souscription entre les membres. Un appel adressé par le *Bulletin* n'a pas eu de grands résultats. Les seuls dons qui nous soient parvenus à la suite de cette publication sont des ouvrages de peu d'importance.

Une collection de bonnes reproductions de médailles rares, d'empreintes de pièces imitées ou falsifiées, serait aussi très utiles et rendrait plus de services que notre médailler fort restreint et d'un intérêt tout à fait secondaire.

Le stock des anciens numéros et des années complètes du *Bulletin* et de la *Revue* a été aussi déposé au local des séances.

Secrétariat.

Le secrétaire de notre Société s'est surtout chargé de nouer des rapports avec plusieurs sociétés savantes et de la correspondance générale de notre Société. Il travaille actuellement à la table analytique du *Bulletin.*

Les nouveaux diplômes, imprimés à Genève avec d'anciens bois de l'imprimerie Fick, ont eu un grand succès. Ils sont expédiés à tous les nouveaux membres et les membres anciens, possédant déjà le diplôme de Fribourg peuvent, moyennant une légère rétribution, obtenir un duplicata renouvelé sur les nouveaux formulaires.

Finances.

La caisse de la Société semble prospérer et embellir chaque année. Nous le devons surtout à M. Henlé, notre fidèle trésorier, dont le mandat expire actuellement. Qu'il nous soit permis de le remercier ici officiellement de tout son

zèle, car sa charge n'est pas une sinécure. Les rapports présentés annuellement donnent du reste le détail de ce dicastère.

Réunions locales.

Les membres genevois se sont réunis depuis deux ans tous les quinze jours, en hiver, à la brasserie Ackermann pour s'entretenir de numismatique et resserrer les liens qui doivent exister entre les membres.

Nous regrettons que cet exemple ne soit pas suivi dans d'autres cantons. Ces réunions familières ont de grands avantages, car elles facilitent les relations et donnent le goût des recherches scientifiques. Depuis cette année, les réunions auront lieu au nouveau local de la Société.

Il y a eu deux expositions organisées par des Genevois, l'une pour la fête de l'Escalade comprenant tous les documents concernant l'an 1602 et cet évènement; l'autre, organisée par MM. Perron et Strœhlin, comprenant les œuvres des Dassier et d'Hedlinger.

Pendant les réunions familières, il a été déterminé un grand nombre de pièces, beaucoup de monnaies et de médailles ont été vendues ou échangées, et plusieurs personnes amenées par des membres ont présenté leur candidature. Ces résultats sont des plus favorables.

Rédaction.

La rédaction a eu passablement à faire depuis 1890, par suite du dédoublement du *Bulletin* en *Bulletin* et en *Revue*.

La *Revue*, contenant des articles plus importants et d'une réelle valeur scientifique, a vite fait sa place au milieu des périodiques numismatiques et nous pouvons maintenant la considérer comme classée. Il y a de grands avantages à avoir une publication plus volumineuse que le *Bulletin* et

paraissant à des intervalles plus éloignés. On peut de cette façon publier des travaux importants en entier, sans les diviser en petites tranches qui, servies séparément, perdent beaucoup de leur intérêt. Il est plus facile de trouver des travaux sérieux d'une certaine importance que de petites nouveautés, des chroniques et des faits divers qui plus tard n'ont aucune valeur.

Le gros inconvénient de nos publications est le manque d'unité de langue, provenant de la nature même de la Suisse. La langue allemande, peu connue en dehors de ses frontières, est un obstacle à la diffusion de nos publications.

D'autre part, un grand nombre de nos membres de la Suisse allemande se plaint de ce que les revues contiennent trop d'articles en français. Il est difficile de contenter tout le monde.

Le nombre de nos collaborateurs est très restreint, mais s'augmente d'année en année. Ce sont presque toujours les mêmes auteurs qui se retrouvent dans chaque nouvelle livraison. Nous ne nous en plaignons pas, car le nombre croissant des abonnés montre qu'ils sont appréciés à leur juste valeur ; mais nous aimerions que leur exemple serve de stimulant à nos autres collègues, surtout dans la Suisse allemande.

Le *Bulletin* a perdu de son importance et ne peut guère continuer à paraître régulièrement faute de matière. Il est dommage d'y insérer des travaux importants et généralement les auteurs insistent pour que les travaux paraissent dans la *Revue*. Le comité a pris sur lui d'en réduire la publication pour 1892 à quatre numéros ; l'assemblée de ce jour devra décider si nous devons le continuer ou le laisser tomber momentanément comme le comité le propose à l'unanimité. L'argent dépensé pour le *Bulletin* peut être avantageusement employé à grossir les livraisons de la *Revue* et à augmenter le nombre des planches d'illustration.

Les fonctions de rédacteur ne sont pas une sinécure, car la correspondance devient chaque jour plus importante.

Une foule de gens qui ne sont pas de la Société, prennent l'habitude de s'adresser à notre rédacteur pour les renseignements les plus divers sur la vente et le placement d'antiquités, des expertises, des déterminations de pièces, etc. La rédaction devra aviser au moyen de réagir contre ces avis coûteux occasionnant des frais de port et des pertes de temps sans aucun avantage pour la Société.

En résumé, messieurs, la Société de numismatique, depuis son arrivée à Genève, a prospéré sous tous les rapports.

Les publications en se multipliant ont trouvé des abonnés. Plusieurs années sont épuisées et des demandes arrivent journellement.

La valeur scientifique des articles n'a pas diminué, les illustrations ont été plus soignées et plus nombreuses.

Les annonces payantes et la vente en commission des monnaies, deux articles qui n'existaient pas précédemment, ont donné de bons rendements.

Le nombre des membres s'est accru dans des proportions inconnues jusqu'alors. De nombreux candidats nous sont venus de l'étranger et surtout de la Suisse romande.

En 1890, une médaille a été frappée en l'honneur de notre Société. C'est la première fois que ce fait s'est présenté.

Nous avons pu, en 1892, acheter les premiers titres constituant une petite fortune pouvant à l'avenir s'augmenter et donner à notre Société des bases plus sérieuses.

Tous ces faits prouvent que notre Société est en bonne voie d'avancement et nous lui souhaitons de continuer à prospérer et à croître dans l'avenir.

Le Président :

Paul Strœhlin.

Réceptions.

Dans son assemblée générale du 6 octobre 1892, la Société suisse de Numismatique a eu l'honneur de recevoir au nombre des membres actifs de la Société :

MM. le Dr Reymond, à Genève.
Feuerlein, rentier, à Genève.

Le Secrétaire ; J. MAYOR.

Le Président : P. STRŒHLIN.

MÉLANGES

Annonce d'un concours.

Ainsi que le savent déjà ceux de nos collègues qui ont assisté à la réunion du 6 octobre, à Fribourg, dans la dernière séance du comité de l'année 1891, notre président, M. Paul Strœhlin, nous a fait le plaisir d'annoncer qu'il mettait à la disposition de la Société la somme de deux cents francs pour être affectée à un prix à décerner en 1892, à l'auteur du meilleur mémoire sur un point de numismatique suisse :

Les conditions, formulées par M. Strœhlin lui-même, sont les suivantes :

1° Sont seuls admis à concourir les membres de la Société suisse de numismatique ;

2° Le choix du sujet est laissé aux concurrents, mais sans sortir de la numismatique suisse ;

3° Les travaux peuvent avoir pour objet :

a) la monographie d'un canton, d'un état, d'un atelier ou d'une période ;

b) l'étude générale d'une espèce de monnaie ou d'un système monétaire.

4° Le prix ne sera pas divisé en plusieurs prix et accessits, mais décerné à un seul mémoire.

5° Le prix pourra ne pas être décerné si aucun des travaux envoyés n'en est jugé digne.

Le Comité a accepté avec reconnaissance cette offre généreuse et a prié le soussigné d'organiser cette affaire, de faire les publications nécessaires dans la *Revue* et dans le *Bulletin* de se mettre en relation avec d'autres personnes qui furent désignées séance tenante, et de présider le jury. Tout en reconnaissant ce que cette proposition avait de flatteur pour lui, le soussigné crut devoir refuser cette mission : d'abord il pensait que d'autres membres de notre société jouissent d'une notoriété plus grande que lui dans le monde de la science et sont par ce fait mieux qualifiés pour se mettre en avant ; ensuite, il estimait qu'il valait mieux le donateur étant un Genevois, membre du Comité siégeant à Genève, qu'on évitât tout apparence de camaraderie et de partialité en ne formant pas le jury, pour la plus grande partie, de membres genevois ou domiciliés à Genève ; enfin, pourquoi ne pas le dire, en acceptant ce mandat, le soussigné se serait interdit la satisfaction de prendre part lui-même au concours.

Ces raisons furent admises par le Comité qui désigna un numismate de la Suisse allemande pour présider le concours et le fit prier de vouloir bien se charger de cette affaire par l'auteur de ces lignes dont le rôle devait se trouver ainsi terminé. Mais il ne se doutait pas des déboires qui l'attendaient et du nombre des refus qu'il allait essuyer ! Rarement, ou jamais, dans les pays qui sont dotés du régime parlementaire l'éclosion d'un ministère n'a donné lieu à plus de démarches et de difficultés que cette affaire, pour-

tant toute simple. Les fins de non recevoir, enguirlandées, cela va sans dire, de beaucoup de compliments et d'expressions de regret, étaient appuyées de raisons dont quelques-unes nous ont paru assez valables, mais nous ont fait aussi, pour une bonne part, l'effet de n'être pas très sérieuses.

Tous ces pourparlers ont duré plus de 10 semaines !

Enfin, craignant de voir tout cela finir piteusement par un fiasco et les bonnes intentions du donateur récompensées d'une manière vraiment peu encourageante pour l'avenir, le soussigné a pris son parti de se dévouer, c'est-à-dire, de renoncer à concourir et de se charger de présider le jury, quoiqu'il persiste à penser que d'autres l'eussent fait mieux que lui. Il aura pour collègues M. Arnold Meyer, qui nous avait fait le plaisir d'accepter d'emblée, et M. de Palézieux-Du Pan qui renonce aussi à présenter un travail.

Les choses en étaient là quand M. P. Strœhlin et le soussigné ont cru devoir donner leur démission de président et de vice-président et, en vertu du précepte qui dit que la femme de César ne doit pas même être soupçonnée, ils ont trouvé à propos de renvoyer toute cette affaire à plus tard, après l'acceptation de leur démission par la société réunie en assemblée générale ou leur réélection, afin d'éviter même l'apparence d'avoir voulu exercer une pression ou tenter une *captatio benevolentiæ* sur leurs collègues.

En conséquence les mémoires manuscrits, rédigés dans une des trois langues nationales, devront être envoyés au soussigné dans la forme académique (c'est-à-dire sans signature et munis d'une devise qui sera répétée sur un pli cacheté annexé au mémoire et qui contiendra le nom et l'adresse de l'auteur) avant le 1er mai 1893. Le prix sera décerné, s'il y a lieu, avant la fin de juillet et il sera rendu compte du résultat du concours dans un des premiers numéros de l'une et l'autre des publications de la société.

Genève (13, rue Verdaine) ce 30 octobre 1892.

Dr Ladé, vice-président.

OFFRES DE MONNAIES ET MÉDAILLES

Chaque membre de la Société a le droit de déposer chez le trésorier des monnaies et des médailles destinées à la vente. Les pièces seront publiées dans le numéro suivant du bulletin, sans indication du nom du déposant et avec les prix fixés par le vendeur. En cas de vente, le payement se fait au comptant ou contre remboursement.

On ne reçoit pas de pièces dont la valeur est inférieure à 1 fr.

Si les pièces déposées ne trouvaient pas d'amateur, elles seront renvoyées lorsque le bulletin paraîtra de nouveau aux frais du déposant et il lui sera compté pour l'insertion et par pièce 10 centimes.

Il va sans dire que les demandes de médailles et monnaies seront publiées aux mêmes conditions.

Jedes Mitglied der Gesellschaft kann bei dem Kassier Münzen oder Medaillen zum Verkaufe hinterlegen und wird die Anzeige dieser Stücke im nächsten Bulletin ohne Angabe des Verkäufers und zu dem von ihm bezeichneten Preise gemacht. Falls die Münzen durch diese Anzeige verkauft werden, so erfolgt sofortige Ausbezahlung des Betrags.

Münzen unter dem Werthe von 1 fr. werden nicht angenommen.

Wenn aber die Stücke nicht Liebhaber finden, so werden sie nach einem Monat an die Adresse des Verkäufers auf seine Kosten und unter Anrechnung für jedes Stück und für jede Insertion von 10 Ct.

Man kann selbstverständlich auf gleiche Weise Münzen zu kaufen suchen.

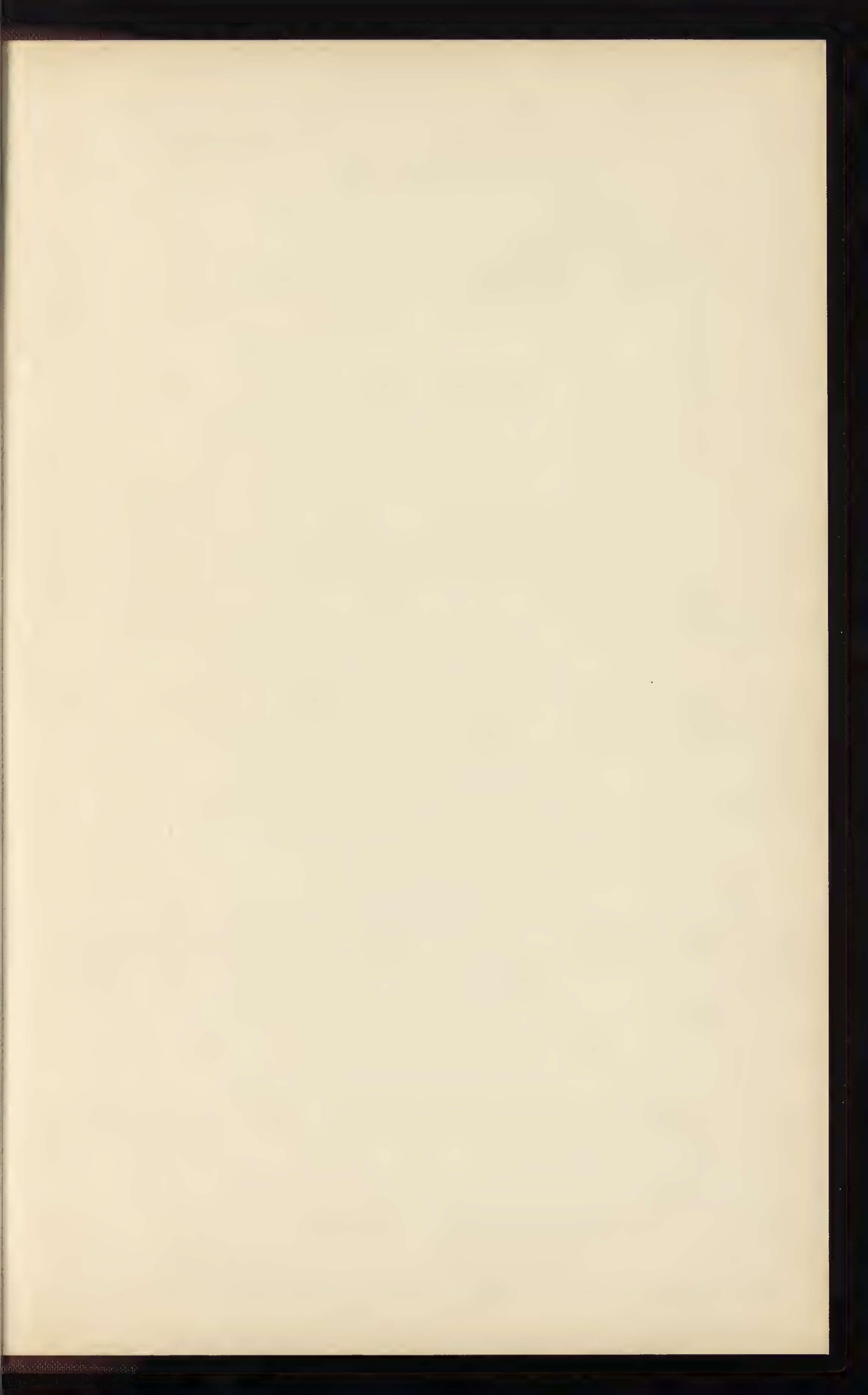
F. D. C. = fleur de coin, Stempelglanz. — T. B. C. = très bien conservé, sehr gut erhalten. — B. C. = bien conservé, gut erhalten. — M. C. = mal conservé, schlecht erhalten.

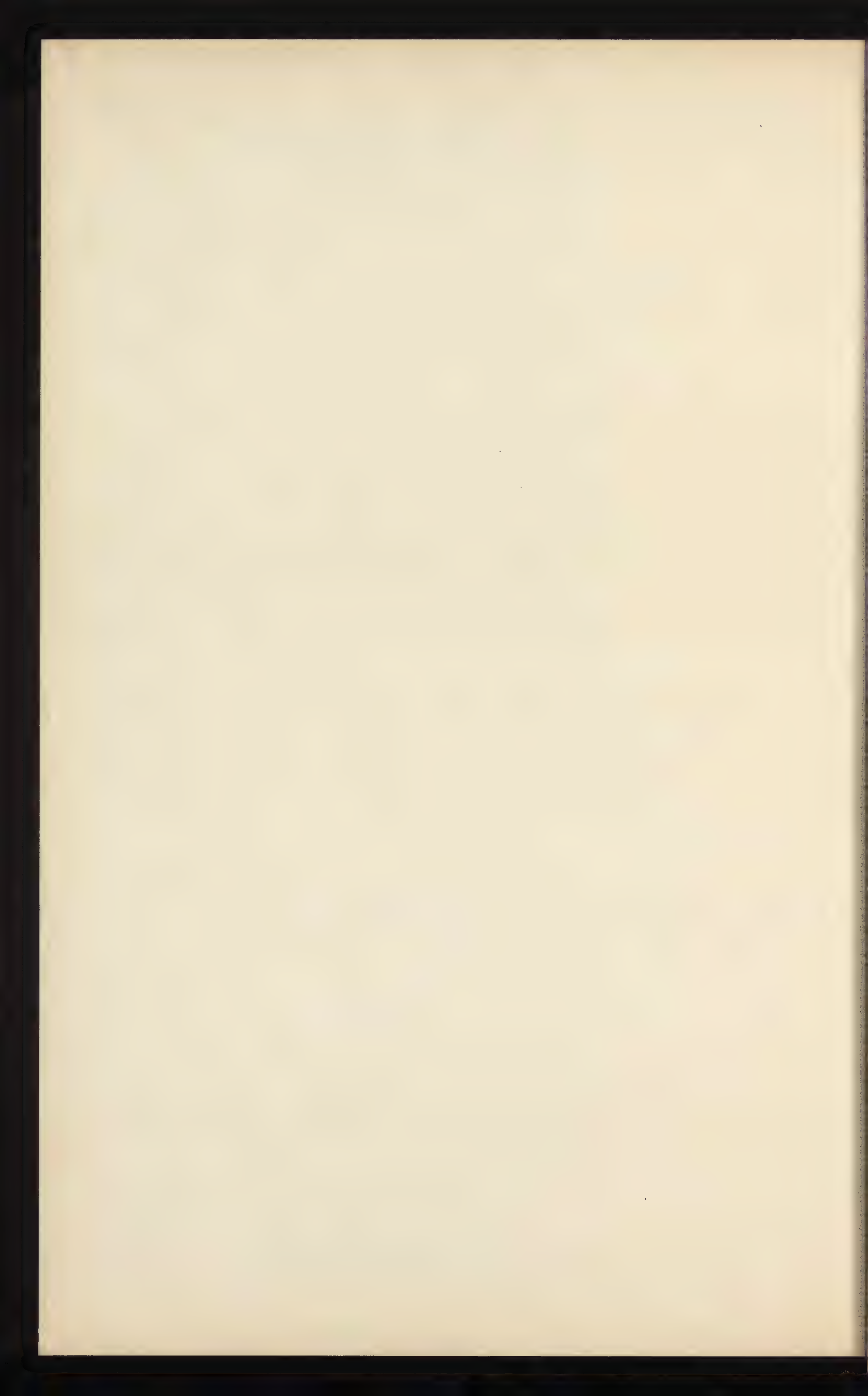
Pour toute offre et demande de monnaies et médailles s'adresser exclusivement à M. Paul Strœhlin, rédacteur.

Il est pris 3 % de commission sur le vendeur et l'acheteur.

Nos			Fr.	Ct.
1	Lucerne, tir fédéral 1853, 5 francs, argent	f.d.c.	72	—
2	Berne, tir fédéral 1857, 5 francs, argent	f.d.c.	9	—
3	Zurich, tir fédéral 1859, 5 francs, argent	f.d.c.	7	50
4	La Chaux-de-Fonds, tir fédéral 1863, 5 francs, argent	f.d.c.	10	—
5	Schaffhouse, tir fédéral 1865, 5 francs, argent	f.d.c.	6	50
6	Schwytz, tir fédéral 1867, 5 francs, argent	f d.c.	7	—
7	Zoug, tir fédéral 1869, 5 francs, argent	f.d.c.	7	50
8	Saint-Gall, tir fédéral 1874, 5 francs, argent	f.d.c.	6	—

9	Lausanne, tir fédéral 1876, 5 francs, argent. . .	f.d.c.	6	—
10	Bâle, tir fédéral 1879, 5 francs, argent	f.d.c.	6	—
11	Fribourg, tir fédéral 1881, 5 francs, argent. . .	f.d.c.	5	30
12	Lugano, tir fédéral 1883, 5 francs, argent . . .	f.d.c.	5	30
13	Berne, tir fédéral 1885, 5 francs, argent. . . .	f.d.c.	5	50
14	Genève, tir fédéral 1887, officielle, bronze . . .	f.d.c.	8	—
15	Frauenfeld, tir fédéral 1890, officielle, bronze . .	f.d.c.	7	50
16	Glaris, tir fédéral 1892, officielle, argent oxydé .	f.d.c.	18	—
17	» » » » » » .	f.d.c.	18	—
18	» » » » bronze . . .	f.d.c.	8	—
19	Genève, 3me Abbaye des Carabiniers, 1875, officielle, 0,037, argent	f.d.c.	40	—
20	Genève, tir cantonal 1877, officielle, 0,041, argent	f.d.c.	26	—
21	Genève, tir cantonal 1882, officielle, 0,0425, argent	f.d.c.	25	—
22	Lucerne, tir de la Suisse centrale. 1889, officielle, argent	f.d.c.	18	—
23	Einsiedeln, tir cantonal schwytzois 1889, officielle, argent	f.d.c.	27	—
24	Soleure, tir cantonal 1890, officielle, bronze . .	f.d.c.	10	—
25	Berthoud, tir cantonal bernois 1891, officielle, argent	f.d.c.	20	—
26	Berthoud, tir cantonal bernois 1891, officielle, bronze	f.d.c.	8	—
27	Ebnat-Kappel, tir cantonal saint-gallois, 1891. officielle, argent	f.d.c.	21	—
28	Winterthour, tir cantonal zurichois, 1891, officielle, argent	f.d.c.	22	—
29	Winterthour, tir cantonal zurichois, 1891, officielle, bronze	f.d.c.	10	—
30	Bremgarten, tir cantonal argovien 1891, officielle, argent	f.d.c.	20	—
31	Bremgarten, tir cantonal argovien 1891, officielle, bronze	f.d.c.	10	—
32	Zurich, tir de la ville, 1892, officielle, argent . .	f.d.c.	28	—
	» » » » bronze . .	f.d.c.	11	—
33	Le Locle, tir cantonal neuchâtelois 1892, officielle, argent	f.d.c.	22	—
34	Le Locle, tir cantonal neuchâtelois 1892, officielle, bronze . . . . » . .	f.d.c.	8	—
35	Genève, fête communale de Plainpalais, 1892, officielle, 0,0505, argent, frappée à 100 exemplaires.	f.d.c.	33	—
36	Genève fête communale de Plainpalais, 1892, officielle, 0.0505, bronze frappée à 200 exemplaires	f.d.c.	8	—





XIme Année 1892 N° 4

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ SUISSE DE NUMISMATIQUE

Rédacteur en chef : Paul-Ch. STRŒHLIN, Cité, 20, Genève.

SOCIÉTÉ SUISSE DE NUMISMATIQUE

ACTES ADMINISTRATIFS ET OFFICIELS

Avis concernant les publications de la société.

Par suite de la décision de l'assemblée générale de 1892, le *Bulletin* cesse de paraître avec la fin de l'année 1892. Tout en regrettant la disparition de ce petit organe, nous ferons nos efforts pour rendre la *Revue* plus intéressante et plus complète. Il paraîtra en 1893 six numéros de Revue, si les mémoires envoyés à la Rédaction peuvent suffire. Nous faisons encore un appel chaleureux à tous les membres de la société et à tous les numismates pour les engager à collaborer à notre publication. Il est impossible au rédacteur de rédiger à lui tout seul une revue. Les travaux numismatiques ne s'improvisent pas et il faut les composer après

mure et lente réflexion. Il est regrettable de voir dans une société si nombreuse, si peu de personnes collaborant à nos publications.

La rédaction a envoyé dernièrement à tous ses lecteurs un questionnaire qu'elle recommande à leur attention, en les priant de bien vouloir le retourner à la rédaction. Elle espère pouvoir de cette manière combler les lacunes que présente encore la *Revue* et rendre cet organe aussi intéressant que possible pour tous les membres de notre chère société.



THÉODORE HENLÉ

Le comité de la Société suisse de numismatique a la profonde douleur d'annoncer à Messieurs les membres actifs et honoraires le décès de Monsieur

Théodore HENLÉ

Trésorier de la Société

survenu dans sa vingt-neuvième année après une très courte maladie, le 27 novembre 1892, à Genève.

Théodore Henlé fut un des membres les plus dévoués de la Société. Le comité apporte en son nom et au nom de la Société toute entière son respectueux hommage de profonde sympathie à la famille éprouvée.

Trésorier de la Société.

Le comité de la Société de numismatique a décidé de prier M. Simon Perron de bien vouloir prendre les fonctions de trésorier de la Société jusqu'à la fin de l'année 1892 et de se charger de régler les comptes de cette année-là, à

la suite du décès du titulaire, M. Théodore Henlé. M. Simon Perron avait été nommé trésorier à partir du 1er janvier 1893 par l'assemblée générale de Fribourg.

Avis concernant la bibliothèque.

La bibliothèque de la Société est maintenant complètement installée au local et les membres peuvent obtenir communication des livres en s'adressant par écrit à M. A. Cahorn, vice-bibliothécaire, 12, rue Pierre-Fatio, qui donnera tous les renseignements nécessaires.

Le comité prie tous les membres de la Société qui auraient quelques volumes numismatiques, archéologiques ou historiques, à double, de bien vouloir en faire hommage à la Société, car ses modestes ressources ne lui permettent pas d'acheter des ouvrages.

Réceptions.

Dans sa séance du 18 janvier 1893, le comité de la Société suisse de numismatique a eu l'honneur de recevoir, au nombre des membres actifs de la Société :

MM. Eugène Seligmann, numismate à Francfort s/M.
Charles Du Bois, fonctionnaire au bureau international de la propriété intellectuelle, à Berne.

Le Secrétaire : J. MAYOR.

Le Président : P.-Ch. STRŒHLIN.

Dans sa séance du 6 février 1893, le comité de la Société suisse de numismatique a eu l'honneur de recevoir, au nombre des membres actifs de la Société :

M. Arnold Raugé van Gennep, à Challes près Chambéry (Haute Savoie).

Le Secrétaire : J. MAYOR.

Le Président : P.-Ch. STRŒHLIN.

RÈGLEMENT

POUR LA

location des clichés zinc et bois gravés appartenant à la Société.

Adopté par le Comité, dans sa séance du 6 Février 1893.

ARTICLE PREMIER. — Les clichés des planches en phototypie ne seront loués en aucun cas.

ART. 2. — Les clichés zinc et les bois gravés utilisés dans le texte de la *Revue* ou dans les planches hors texte, seront loués d'après le tarif suivant, valable pour un seul tirage :

Les blocs au-dessous de 0^{m},64 □. . . . . Fr. — 50
» au-dessus de 0^{m},64 □ jusqu'à 100^{cm} □ » 1 —
» au-dessus de 100 ^{cm} □. . . . . » 4 —

ART. 3. — L'emprunteur est responsable de tous les dégâts arrivés aux clichés zinc ou bois gravés et devra les remplacer à ses frais s'ils sont avariés.

ART. 4. — Le Comité de la Société suisse de numismatique se réserve d'interdire la location des clichés zinc ou bois gravés ayant une valeur scientifique ou reproduisant des pièces inédites.

ART. 5. — Le prix de la location sera tiré en remboursement avec l'envoi du cliché.

ART. 6. — Un inventaire des clichés zinc et bois gravés appartenant à la Société sera dressé et tenu à jour par la rédaction de la *Revue*.

Genève, le 6 Février 1893.

Le Secrétaire,
J. MAYOR.

Le Président,
Paul-Ch. STRŒHLIN.

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

AU 31 DÉCEMBRE 1892[1]

I. Honoraires.

1886 Amaral, José do, Vizeu (Portugal).
1879 Bahrfeldt, Max, Rastatt.
1879 Berend, William, New-York.
1890 Chautard, Henri, Croissanville (Calvados).
1879 Dannenberg, Hermann, Berlin.
1890 Demole de Joffrey, Eugène, Genève.
1879 Evans, John, Londres.
1879 Eysseric, Marcel, Sisteron.
1885 Fellenberg-de Bonstetten, Edmond de, Berne.
1891 Grote, Hermann, Hanovre.
1879 Heiss, Aloys, Paris.
1879 Hitz, John, Washington.
1889 Imhoof-Blumer, Winterthour.
1879 Isenbeck, Julius, Wiesbaden.
1879 Luschin von Ebengreuth, A. von, Graz.
1880 Langer, Paul, Berne.
1888 Liebenau, Theodor von, Lucerne.
1879 Neubauer, Berlin.
1879 Riggauer, Hans, Munich.
1879 Stuart-Poole, Reginald, Londres.

Total : 20 membres honoraires.

II. Actifs.

1892 Appel, Rudolf, Vienne (Autriche).
1890 Audéoud, Ernest, Genève.
1891 Audéoud, Edouard, Genève.

[1] Nous n'avons fait suivre les noms des sociétaires d'aucune qualification, les listes précédentes contenant plusieurs erreurs qu'il importe de rectifier ; nous prions instamment nos collègues de vouloir bien envoyer à la rédaction leurs prénoms exacts, leurs professions et leurs titres scientifiques ou honorifiques dans le but de publier, en 1893, une liste aussi complète que possible.

1883 Bachofen, Wilhelm, Bâle.
1886 Balli, Emile, Locarno.
1882 Balliard, César, Reignier (Haute-Savoie).
1889 Bally, Arnold, Schönenwerth.
1883 Bally, Arthur, Schönenwerth.
1883 Bally, Otto, Säckingen (Baden).
1892 Barbey, Maurice, Valeyres (Vaud).
1890 Barrelet, James, Vevey.
1891 Berchem, Victor van, Genève.
1890 Bieler, Jacques, Genève.
1890 Bielmann, Franz, Lucerne.
1879 Birchler, J.-M., Einsiedeln.
1888 Blankenhorn, A., Carlsruhe.
1882 Bovet, Victor, Monthey.
1885 Bovy, Hugues, Genève.
1882 Breitmeyer, Jules, Chaux-de-Fonds.
1892 Brettauer, Josef, Trieste.
1883 Bruand-Vaucher, Alfred, Montreux.
1883 Brüderlin, Rodolphe, Bâle.
1882 Burri, Amédée, Genève.
1890 Cahn, A.-E., Francfort.
1889 Cahorn, Auguste, Genève.
1890 Cailler, Henri, Genève.
1891 Caviezel, Hartmann, Coire.
1890 Conchon, F., Genève.
1890 Crombac, Arthur, Genève.
1879 Delachaux, J.-P., Chaux-de-Fonds.
1879 Dreyfuss, Hermann, Saint-Gall.
1888 Droz-Farny, Arnold, Porrentruy.
1890 Dufour, Théophile, Genève.
1891 Dufour, Louis, Genève.
1880 Duplan, Albert, Evian (Haute-Savoie).
1890 Du Roveray, Paul, Lisbonne.
1890 Engel, Arthur, Paris.
1887 Engelmann, Theodor, Bâle.
1882 Fama, Charles, Saxon.
1885 Favre, Edouard, Genève.
1891 Feer, Fritz, Zurich.
1890 Feuardent, F., père, Paris.

1892 Feuerlein, Ernst, Genève.
1890 Fischer, E., Vienne (Autriche).
1892 Florange, Jules, Paris.
1890 Fluck, Jacques, Genève.
1891 Ford, Rawlinson, Leeds.
1891 Forrer, Léonhard, Londres.
1890 Franzoni-de Beaumont, Genève.
1886 Furet, Louis, Genève.
1891 Furger, Aloïs, Coire.
1891 Gautier, Adolphe, Genève.
1882 Geigy, Alfred, Bâle.
1891 Golay, Etienne, Genève.
1888 Göldlin, H., Bâle.
1890 Greissler, Ferdinand, Berthoud.
1882 Grellet, Jean, Neuchâtel.
1879 Gremaud, Jean, Fribourg.
1891 Gugolz, Johann, Zurich.
1890 Guillaumet-Vaucher, Jules, Genève.
1891 Haas, F., Lucerne.
1892 Hahlo, Siegfried, Berlin.
1890 Hamburger, L. et L., Francfort.
1890 Hantz, Georges, Genève.
1891 Heiniger-Ruef, Robert, Berthoud.
1886 Helbing, Otto, Munich.
1890 Hennet, Louis, Délémont.
1882 Hess, Adolph, Francfort.
1879 Hirzel, Edouard, Zurich.
1892 Hobelmann, Auguste, Berlin.
1890 Inwyler, Adolphe, Lucerne.
1883 Jæckle-Schneider, Barthelemy, Zurich.
1879 Jenner, Edouard de, Berne.
1891 Jobin, Anatole, Neuchâtel.
1891 Jonghe, Vicomte Baudouin de, Ixelles.
1879 Kaiser, Jacob, Berne.
1890 Kaufmann, Joseph, Fleurier.
1882 Koechlin, Emile, Versailles.
1892 Krekow, Gustav, Berlin.
1892 Kühne, Paul, Berlin.
1890 Kündig, Wilhelm, Genève.

1892 Künzler, Jean-Jacques, Genève.
1883 Ladé, Auguste, Genève.
1890 Lamotte, Edouard, Genève.
1890 Landry, Fritz, Neuchâtel.
1891 Lanz, J., Laupen.
1891 Lauer, L.-Ch., Nuremberg.
1890 Lienme, Henri, Genève.
1882 Le Roy, Louis, Berne.
1890 Loriol, Perceval de, Genève.
1890 Marchand, Frédéric, Varembon (Ain).
1889 Mayor, Jaques, Genève.
1890 Mazerolle, Fernand, Paris.
1890 Meili, Julius, Zurich.
1882 Merzbacher, Eugène, Munich.
1879 Meyer, Arnold, Genève.
1890 Meyer, Adolphe, Berlin.
1881 Michaud, Albert, Chaux-de-Fonds.
1891 Molin, Aloïs de, Lausanne.
1891 Morel, Charles, Leysin.
1890 Morin-Pons, Henry, Lyon.
1879 Münch, Arnold, Rheinfelden.
1890 Muyden, Albert-St. van, Genève.
1892 Neustætter, Emile, Munich.
1889 Nydegger, Edouard, Genève.
1883 Odot, Auguste, Lausanne.
1879 Palézieux du Pan, Maurice de, Genève.
1891 Palley, Félix, Paris.
1884 Perregaux, Samuel de, Neuchâtel.
1879 Perrochet, Edouard, Chaux-de-Fonds.
1890 Perron, Simon, Genève.
1890 Picard, Emile, Genève.
1881 Platel, Edmond, Berne.
1890 Prevost, Auguste, Londres.
1888 Rappaport, Ed., Berlin.
1884 Reber, Burckhart, Genève.
1882 Revilliod, Alphonse, Genève.
1892 Reymond, Camille, Genève.
1882 Richard, Charles, Genève.
1890 Rilliet, Albert, Genève.

1890 Roche, Amédée, Genève.
1879 Rod, Emile, Lausanne.
1882 Rœllin, Jean, Utznach.
1880 Roth, Erhardt, Oftringen.
1891 Rudolph, Theodor, Lucerne.
1882 Sandmeier, Jacques, Genève.
1879 Sattler, Albert, Bâle.
1891 Savoie-Petitpierre, Paul, Neuchâtel.
1891 Schiffmann, Lucerne.
1891 Schlumberger, Gabriel, Mulhouse.
1890 Schütz, Louis, Genève.
1890 Schweizer, Rodolphe, Wangen.
1891 Serrure, Raymond, Paris.
1892 Spink, Samuel, Londres.
1890 Stapelmohr, Henri, Genève.
1887 Steiger, Albert, Saint-Gall.
1890 Steiner, Frédéric, Berne.
1883 Stoutz, Frédéric de, Genève.
1879 Strœhlin, Paul, Genève.
1882 Sturzenegger, Robert, Saint-Gall.
1890 Terrier, Charles, Genève.
1879 Tissot, Ch.-Eugène, Neuchâtel.
1889 Tobler, Thal.
1885 Turrian, Emile, Bienne.
1890 Vallentin, Roger, Saint-Peray (Ardèche).
1890 Vettiner, Jules, Genève.
1890 Vincent, Alix, Carouge.
1892 Viry-Cohendier, bn Ludovic de, Cohendier (Hte-Savoie).
1891 Vulliéty, Henri, Genève.
1891 Wangeler, Ferdinand, Lucerne.
1889 Wavre, William, Neuchâtel.
1883 Weber, Robert, Zoug.
1879 Weiss, Emile de, Lausanne.
1891 Weyl, Adolphe, Berlin.
1888 Widmer, Fritz, Lucerne.
1891 Witte, Alphonse de, Bruxelles.
1886 Woog, Louis, Berne.
1883 Wunderly-de Muralt, Hans, Zurich.
1892 Zeller-Werdmüller, Henri, Zurich.

1883 ZIEGLER, C.-F., Soleure.
1890 ZIEGLER, Ulrich, Meggen.

Total : 161 membres actifs.

Ces 161 membres se répartissent ainsi :

Suisse :	Genève	49	
	Berne	15	
	Neuchâtel	12	
	Lucerne	8	
	Vaud	8	
	Zurich	7	
	Bâle	6	
	Saint-Gall	5	
	Soleure	3	
	Argovie	2	
	Grisons	2	
	Schwytz	1	
	Tessin	1	
	Valais	1	
	Zoug	1	
			121
Etranger :	Allemagne	17	
	France	13	
	Angleterre	4	
	Autriche	3	
	Belgique	2	
	Portugal	1	
			40
			161

Ne figurent pas dans cette liste :

MM. HAHLO, Julius, Berlin et HENLÉ, Théodore, Genève, décédés.

DEMOLE-ADOR, Isaac, Paris, HÆFLIGER, W., Lucerne, ROTH-ROSAT, Fritz, Berne et WASSERSCHLEBEN, Fritz von, Berlin,

démissionnaires, qui ont fait partie de la Société pendant l'année 1892 ; le nombre exact des membres actifs a donc été pendant cette année de : 167.

Nominations et distinctions concernant les membres de la Société.

Notre collègue, M. Louis Dufour, archiviste d'Etat, à Genève, a été nommé président de la Société d'histoire et d'archéologie de cette ville.

M. J. Mayor a été confirmé dans ses fonctions de bibliothécaire de la même société.

M. Fernand Mazerolles est nommé archiviste de la *monnaie* à Paris.

M. Edouard Audéoud est nommé membre de la commission consultative du cabinet des médailles de la ville de Genève.

M. le Dr Golay a obtenu de l'Académie de médecine de Paris une médaille d'argent pour son remarquable livre sur l'*Hygiène et les maladies de l'enfance.*

M. B. Reber, notre savant bibliothécaire-archiviste vient d'être nommé correspondant de l'Ecole d'anthropologie de Paris. Auteur d'un grand nombre de mémoires archéologiques très appréciés dans le monde scientifique, M. Reber s'est trouvé depuis bien des années en relations avec les professeurs de la dite Ecole, notamment avec M. de Quatrefages, mort dernièrement et M. G. de Montillet, auxquels il a fourni de nombreux matériaux d'étude, déposés dans le musée de l'Ecole d'anthropologie de Paris.

M. Samuel de Perregaux, à Neuchâtel, est nommé directeur de la Caisse d'épargne de cette ville.

NÉCROLOGIE

Xavier Kohler.

Notre Société a perdu, le 27 mai 1891, en la personne de M. Xavier Kohler, l'un de ses membres fondateurs. Kohler

ne s'occupait pas spécialement de numismatique et n'a jamais rien inséré dans le *Bulletin* ; mais c'était un historien de valeur qui aura sa place marquée parmi les savants suisses et portait un intérêt profond à tout ce qui, de près ou de loin, touchait à la science dont il était possédé à un si haut degré.

Xavier Kohler naquit à Porrentruy, le 2 juillet 1823 ; il fit ses premières études dans cette ville et les continua au Collège des Jésuites, à Fribourg. De retour à Porrentruy, il fut nommé professeur de littérature française et d'histoire et fondait, en 1847, avec Quiquerez, Trouillat, Thurmann, Daguet, Gaullieur, V. Durand, Parrat, la *Société jurassienne d'émulation* à laquelle il consacra le meilleur de son temps. Les vicissitudes de la politique lui enlevèrent, en 1850, sa chaire de professeur ; il y fut réintégré plus tard, mais échangea bientôt cette situation contre le poste d'archiviste du château de Porrentruy qui convenait beaucoup mieux à ses aptitudes. Il rentra dans l'enseignement en 1875 et dirigea, jusqu'en 1887, une école libre pour les jeunes filles.

Kohler siégea longtemps au Grand Conseil bernois, sans y occuper toutefois une position très en vue. Ses dernières années ont été atristées par de grands chagrins et de cruelles souffrances ; sa mort a été un véritable deuil pour tout le pays jurassien.

Bien que dispersée et inachevée, l'œuvre de X. Kohler est considérable ; s'il n'a pas laissé de *livre* proprement dit, il a accumulé une masse énorme de matériaux pour les historiens qui lui succèderont, matériaux que l'on trouvera, pour la plupart, dans les *Actes* de la Société d'émulation et dans l'*Annuaire* du Jura.

Ouvrages reçus depuis le dernier « Bulletin » pour la Bibliothèque de notre Société.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

Argovia. 1892. Vol. XXIII. (Société historique du Canton d'Argovie.)
Jahrbuch für schweizerische Geschichte. XVII. Bd. 1892. (Soc. générale d'histoire suisse.)
Almanach de la Suisse Romande, 1893. (Institut genevois.)
Académie d'Hippone. Fascicule trimestriel.
Archiv des historischen Vereins des Cantons Bern. XIII, 2 et 3.
Numismat. Sphragistisch. Anzeiger. Tewes, Hannover.) 1892, 10, 11, 12. 1893, 1.
Bibliographie der Schweiz. (Georg, Basel.) 1892, X, XI, XII.
Mittheilungen des Clubs der M. und M. Freunde in Wien. 29, 30, 31.
Rivista italiana di numismatica. 1892. III, IV.
Archiv für Bracteatenkunde. Wien. 1892. VII—X.
Bulletin de numismatique. (R. Serrure, Paris.) 1892, 12; 1893, 1.
Monatsblatt der numism. Gesellschaft (Wien). 112, 113.
Revue Savoisienne, éditée par la Société florimontane à Annecy. Années 1885 à 1892 et 1893, I.
Spink and Son's. Numismatic Circular, 1, 2, 3.
Anzeiger für schweizerische Geschichte. 1892, 4, 5.
Mittheilungen der bayerischen numismatischen Gesellschaft. 1891.
Berliner Münzblätter. (Berlin.) 145, 146, 147.
Archives héraldiques. (Neuchâtel.) 1892, 10, 11, 12; 1893, 1.
Revue belge de numismatique. 1893, 1.
Annuaire de la Sociéte française de numismatique. 1892, septembre-octobre, novembre-décembre.

Sallet (A. von). Zeitschrift für Numismatik. 1892, III et IV. (Don de M. P. Strœhlin.)

Mémoires de la Société française de numismatique et d'archéologie. (Section d'ethnographie.) Année 1869. In-4°, broché.

Kœhne (Dr B.). Zeitschrift für Münz-, Siegel- und Wappenkunde. Années I à V. Berlin, 1841-1845.

Egger (Dr G.-A.). Wiener numismatische Monatshefte. Wien, 1865-1869. Années I à V.

Mittheilungen der numismatischen Gesellschaft in Berlin. 3 cahiers 1846-1857.

(Ces trois dernières collections sont un don de M. F. Mazerolle.)

OUVRAGES NON PÉRIODIQUES

Charles Eynard. Jean Picot. Fragments biographiques.

Gustave Revilliod. Notice sur Théophile Meyer.

Alfred Gautier. Notice sur la vie et les écrits de Jean-Ant. Gautier.

Société d'histoire de Genève. Mémoires. 1re série. Tome XV.

Id. Id. Série in-4°. Cahiers I, II, III.

Carte du diocèse de Genève, extraite du Régeste genevois.

J. Mayor. Histoire d'un clocher. (St-Pierre à Genève.)

Portrait de F. Soret, numismate genevois (eau-forte).

Médaillon du même par Antoine Bovy (plâtre).

(Les ouvrages qui précèdent sont des dons de M. J. Mayor.)

Adolphe Gautier. Les armoiries des cantons suisses. 1re édit.

Ed. Mallet. Du pouvoir que la maison de Savoie a exercé à Genève.

Société d'histoire de Genève. Mémoires. Ire série. Tome IX, 1 et 2, et tome XVI, 1.

(Dons de M. A. Cahorn.)

Köhler's Münzbelustigungen. Vol. I à XVII. In-4°, reliés.

Claude du Molinet. Le cabinet de la bibliothèque Ste-Geneviève. In-4°.

Un lot de diverses brochures et catalogues (dons de M. Paul Strœhlin.)

Lohner, C. Die Münzen der Republik Bern. Bern. Nebst Supplement, 1846-1858.

(Don de M. A.-St. van Muyden.)

Bahrfeldt, M. Ueber die Münzen der römischen Republik in der Grossherzoglichen Badischen Münzsammlung zu Karlsruhe, 1892.

(Don de l'auteur.)

Dr W. Œchsli. Les origines de la Confédération suisse. Berne, 1891.

Dr C. Hilty. Les Constitutions fédérales de la Suisse. Neuchâtel, 1891.

(Ces deux volumes sont envoyés en don par le HAUT CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE.)

Die Saurma'sche Münzsammlung, deutscher, schweizerischer und polnischer Gepräge von etwa dem Beginn der Groschenzeit bis zur Kipperperiode. I. Text. II. Abbildungen. 2 vol. in-4°. Berlin. Weyl, 1892.

(Don de l'auteur.)

Gnecchi (Fr.) Appunti di numismatica romana XXIV — XXV. Milan. Cogliati, 1892.

(Don de l'auteur.)

Boutkowski-Glinka (Alexandre). Recueil spécial de grandes curiosités inédites et peu connues. Paris. Rollin, 1892. (Don de l'auteur.)

M. Bahrfeldt. Les deniers de la République Romaine dits « nummi serrati », 1883.

— Die Kupfermünzen der römischen Metelli, 1 pl., 1881.

— Le dépôt de deniers romains trouvé à Pieve-Quinta, 1882.

— Die gefutterten Münzen aus der Zeit der römischen Republik. Wien, 1885.

M. Bahrfeldt. Denar des M. Durmius III Vir, 1886.
— Beiträge zur Numismatik der römischen Republik aus der Correspondenz mit D[r] Klügmann. Wien, 1886.
— Unedirter Denar des Allius. Wien, 1881, avec fig.
— Sur quelques médailles consulaires inédites des Musées Roumianzew et de l'Université de Moscou. Paris, s. d.
— Ueber die Münzen de Römischen Republik in der Grossherzoglich Badischen Münzsammlung zu Karlsruhe. Wien.
— Neue Beiträge zu den Einstempelungen auf Römischen Denaren aus der Zeit der Republik und der ersten Kaiser. Bruxelles, 1891, avec 1 pl.
— Römische Consular-Münzen in italienischen Sammlungen. Stade, 1877.
— Contremarken Vespasian's auf römischen Familiendenaren, s. l. s. d.
— Der Denar-Schatz von Pieve-Quinta. Stade, 1882.
— Fund römischer Familien-Denare bei Florenz. Wien, 1879.
(Tous ces ouvrages sont un don de l'auteur.)

D[r] C.-F. Trachsel. Liste monographique des monnaies et des médailles de Philibert II, duc de Savoie. Bruxelles, 1892.
(Don de l'auteur.)

Leopold Hamburger. Die Münzprägungen während des letzten Aufstandes der Israeliten gegen Rom. Mit einer Tafel. Berlin, 1892.
(Don de l'auteur.)

Un lot de 35 catalogues des grandes ventes françaises, italiennes, allemandes et anglaises ; beaucoup avec planches ou avec prix de vente.
(Don de M. F. Mazerolle.)

Alois de Cristiani. Thesaurus Brittanicus. 2 vol. in-4°. Vienne, 1762-1764, avec planches.

Lampros. Mourouzi et Postolaka. Catalogos tôn nomismatôn tôn nèsôn tès Hellados. Athènes, in-4°, avec planches.

Tochon d'Annecy. Dissertations. Paris, 1805-1806. 2 vol. en un, in-4°, avec planches.

Giuseppe Romano. Sopra alcune monete scoverte in Sicilia. Parigi, 1862, in-4°, avec planches.

Brissart-Binet. Histoire métallique de la ville de Rheims, 1848-1850. 13 pl. lithogr. in-4°.

Doubleday, J. Descriptive Catalogue of the Anciens Britisch and British roman Coins. Fol°, avec nombreuses planches. (Très important pour Caransius et Allectus.)

Barthelemy, J.-J. Œuvres diverses. Paris, au VI. 2 vol. in-8°, avec planches numismatiques et archéologiques.

Antike Mynter tilhorende Thorvaldens Museum. Kjobenhavn, 1866.

Devegge's Mönte-og Medaille-Samling. Kjobenhavn, II, 1867; III, 1866 ; 2 vol. in-8°.

Letellier, E. Le guide du petit collectionneur de monnaies royales et seigneuriales de France. Paris, 1882, in-12°.

Le même. Guide..... de monnaies impériales romaines. Tome I. Paris, 1885, in-12°.

Head (Barclay V.). A Guide to the principal gold ant Silver Coins of the Ancients of the Britisch Museum. London, 1881, in-8°.

Girod du Saugey (J.). Manuel métrologique des peuples de l'antiquité. Paris, 1837, in-8°.

Lenormand, F. La monnaie dans l'antiquité, I. Paris, 1878, in-8°.

Fillioux, A. Essai sur les monnaies de la Gaule. Paris, 1867.

Ponton d'Amécourt (vic. de) et Moré (E. de). Monnaies mérovingiennes de Givaudan. Paris, 1883.

Recueil factice d'articles sur la numismatique grecque; de Witte, Lenormand, Bourgeois, de Longpérier.

Ponton d'Amécourt (vic. de). Monnaies mérovingiennes de Cenomannicum. Paris, 1883.

Du même. Essai sur la numismatique mérovingienne comparée à la géographie de Grégoire de Tours. Paris, 1864.

Un lot de 60 brochures numismatiques, extraits de revues, etc.

(Ces 20 derniers ouvrages sont un don de M. F. Mazerolle.)

Gembloux. Histoire monétaire du Berry 1840. I vol. (seul paru).

Promis, V. Tavole sinottiche delle monete italiane Torino, 1869.

Blanchet, J.-A. Histoire monétaire du Béarn. Paris, 1893, 1 vol.

(Envoi de l'auteur.)

Schlumberger, G. Description des monnaies, jetons et médailles du Béarn. Paris. 1893, 1 vol.

(Envoi de l'auteur.)

Médailles.

1 médaille bronze. Tir de Burgdorf, 1891. (Don de M. Heiniger-Ruef, à Burgdorf.

Catalogues.

*Paul Strœhlin et Co*, Genève. Catalogue n° I, Genève. Catalogue n° 2, Suisse.

Ad. Weyl. Berlin. Auctions Catalog n° 122 et 123.

Zschiesche et Köder. Leipzig. Catalog n° 50.

Adolphe Gering. Basel. (Livres.) Plusieurs catalogues.

H. Cubasch. Wien.

MÉDAILLES DU GÉNÉRAL BONAPARTE

par Pierre Ferrier de Genève.

Dans le premier numéro du *Bulletin* de cette année, j'ai dit quelques mots d'une médaille faite en l'honneur du

général Bonaparte par le graveur genevois Ferrier, en 1796. N'ayant pu m'en procurer un exemplaire et ne sachant même pas s'il en existait encore, j'ai décrit cette pièce d'après une publication de l'époque.

Depuis, le hasard me fit découvrir l'annonce suivante dans la *Feuille d'avis* de Genève, de 1796 :

« Le cit. Pierre Ferrier s'étant procuré le portrait du general BUONAPARTE gravé d'après nature, il a cru que sa ressemblance feroit un vrai plaisir à tous les Républicains qui honorent la valeur et la constance dans les travaux auxquels entraîne la guerre ; son talent de graveur en creux lui a fourni le moyen d'en multiplier les copies pour en faciliter l'acquisition. Le revers représente une main sortant des nues tenant une branche de chêne, & pour devise : *Voilà soldats valheureux* (sic) *le fruit de vos travaux*. La médaille est de la grandeur d'un écu de 6 francs ; on paiera indépendamment du poids de l'argent 3 fl. 6 s. pour le frappage, le même prix pour celle en cuivre, et 1 fl. 9 s. en matière blanche. Ledit a soumis son ouvrage à l'examen de tous les Citoyens qui ont connu le genéral BUONAPARTE, & ils lui ont déclaré qu'il est parfaitement ressemblant, ce qui lui fait espérer que le débit couvrira les fraix que cette entreprise lui occasionne.

On peut souscrire en désignant la qualité de la matière, chez le Cit. Monard, maison Vanière au bas de Coutance ; au café de Bel-air ; à celui du Cit. Galline en bas la Cité, & à celui vis-à-vis l'ancienne résidence ; chez le Cit. Desrogis, md. d'estampes à la Fusterie, & chez l'Artiste, maison Thurin au fort de l'écluse ; il continue à graver sur cachet le portrait d'après nature & toutes sortes de poinçons. »

On voit que d'après cette annonce, le revers n'a aucun rapport avec celui donné par la relation où j'avais puisé ma première description. Désirant éclaircir la chose, j'en fis part à notre président, M. Paul Strœhlin, qui fut assez heu-

reux pour réunir toute la série de ces médailles, série qu'il a eu l'obligeance de me communiquer. En voici la description :

1° Buste de Bonaparte, à cheveux longs, de profil à droite, légende :

❋ BUONAPARTE GENERAL EN CHEF DE LA BRAVE ARMEE D·JTALIE

Signé sous le buste P. F. FECIC (sic).

Revers : Une main sortant d'une nuée, tenant une branche de laurier et une de chêne. Légende :

❋ VOILA SOLDATS VALEUREUX LE FRUIT DE VOS TRAVAUX

Bronze.

Mod : 0,041.

Collection Paul Strœhlin à Genève.

2° Buste de Bonaparte, de profil à gauche, signé P. F.

Même avers que la précédente sauf D'ITALLIE.

Revers : Une Victoire assise sur un trophée de guerre (canon, boulets, tambour et drapeaux), le bras gauche appuyé sur un bouclier ovale chargé d'un faisceau et tenant de la main droite un rameau de chêne et de laurier. Même légende que la précédente.

Exergue 1796

Métal blanc, bronze, laiton argenté, laiton, argent.

Mod : 0,0415.

Collection Paul Strœhlin à Genève.

3° Copie du n° 2, très bien exécutée, mais ayant quelques petites différences de gravure : l'A d'ARMEE est plus grand que les autres lettres, l'apostrophe est supprimée à DITALLIE, etc.

Sur la tranche, en creux : COPIE

Bronze.

Mod : 0,041.

Collection Paul Strœhlin à Genève.

4° Avers du n° 3 et revers copié sur celui du n° 1. Il est en tout semblable sauf que la rosace après TRAVAUX est remplacée par un point. Le flan et plus épais.

Sur la tranche, en creux : COPIE

Bronze.

Mod. : 0,041.

Collection Paul Strœhlin à Genève.

5° Imitation contemporaine du n° 2. Le buste de Bonaparte est tourné à droite, la signature est supprimée ; au revers, le canon du trophée est retourné.

Mêmes légendes que le n° 2. Cette imitation est très mal faite et les proportions ne sont pas gardées.

Etain, laiton argenté, laiton.

Mod. : 0,030.

Collection Paul Strœhlin à Genève.

6° Autre imitation. La tête est plus grosse et la légende est changée en BUONAPARTE G. E. C. DE L'ARMEE D'ITALIE.

Revers : Même description, mais les proportions du dessin sont chargées. Exergue : | IETTON | 1797

Etain.

Mod. : 0,031.

Collection Paul Strœhlin à Genève.

Ces deux dernières médailles sont de fabrication allemande et sortent probablement de l'atelier de Lauer à Nuremberg. Le caractère général rappelle beaucoup les jetons de la famine de 1817 et les médailles de la bataille de Leipzig, émises par cet atelier.

Ferrier est aussi l'auteur de la médaille de Bonaparte « vainqueur pacificateur » décrite par Blavignac[1]. Il en existe une variété inédite dont voici la description :

[1] *Armorial genevois*, n° 40. p. 231.

7° Avers du n° 40 de Blavignac.

Revers : Dans le champ sur deux lignes VAINQUEUR | PACIFICATEUR. Au-dessus deux palmes se croisant, en dessous une couronne d'olivier très serrée sous laquelle est inscrit GENÈVE.

Plomb bronzé, plomb (sur flan plus mince).

Mod. : 0,0412.

Collection Paul Strœhlin à Genève.

8° Même médaille. Refrappe moderne.

Bronze d'aluminium. Il existe aussi des refrappes en argent.

Mod. : 0,0412.

Collection Paul Strœhlin à Genève.

Ces pièces, quoique ne rentrant pas toutes dans la catégorie des médailles genevoises, n'en sont pas moins intéressantes pour nous, puisqu'elles sont l'œuvre d'un de nos concitoyens, assez peu connu, Pierre Ferrier (et non pas *Ferriere*, comme on l'écrit trop souvent).

A. CAHORN.

MÉLANGES

Un jugement contemporain sur l'œuvre des Dassier.

« M. le comte Galofkin a été et est encore très occupé à faire frapper les médailles à l'effigie de S. M., où elle est parlante, avec toutes ses grâces. Les ouvrages des Darier *(sic)* sont de la guenille auprès. C'est un Suisse nommé Etlinger *(sic)*, qui était au service du roi de Suède, à qui S. M. l'a demandé, qui les a gravées. »

On trouve ce jugement, un peu bien sévère, dans une lettre datée de Saint-Pétersbourg, le 9/20 novembre 1736, écrite par un Genevois, Philippe De Carro, à sa femme. Ce personnage, auditeur après avoir été officier au service de France, avait dû quitter Genève à la suite du fameux tamponnement des canons (nuit du 1er au 2 juillet 1734); il s'était rendu en Russie, où il prit du service avec l'un de ses fils et fit une brillante fortune. La gracieuse souveraine dont il est question dans le passage rapporté plus haut, est l'impératrice Anna Ivanovna, montée sur le trône en 1730; les médailles gravées par Hedlinger pour cette princesse sont bien connues, mais les œuvres similaires des Dassier peuvent parfaitement supporter la comparaison.

(*Communiqué par M. J. Mayor.*)

* *
*

Jubilé numismatique.

C'est avec un véritable plaisir que nous annonçons à nos collègues, qu'il vient de se former à Genève un comité international pour organiser une solennité scientifique à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'entrée dans la pharmacie de notre collègue et bibliothécaire, M. Burckhardt Reber. Cet anniversaire coïncide avec le vingt-cinquième jubilé de sa première publication archéologique. Les nombreux mémoires de notre savant confrère intéressent la numismatique, l'archéologie préhistorique, l'ethnographie et l'histoire de la pharmacie.

A cette occasion, ce comité fait frapper une médaille commémorative qui sera vendue aux fêtes du jubilé. Le bénéfice fait sur la médaille sera consacré à la fondation d'une œuvre scientifique au choix du jubilaire.

La gravure et la composition de cette médaille ont été confiées à MM. Hugues Bovy et Schlutter, tous deux genevois. La souscription à cette médaille aux conditions sui-

vantes : or, fr. 200 ; argent, fr. 15 ; bronze, fr. 8, est ouverte chez M. Charles Bonaccio, rue d'Italie, 10, à Genève.

* *
*

Société italienne de numismatique.

Cette jeune société prospère chaque jour davantage grâce à ses savants fondateurs. La dernière assemblée générale a décidé de publier désormais aux frais de la société, la belle *Rivista italiana di numismatica*, éditée jusqu'alors par MM. Gnecchi à Milan. Ce protectorat ne peut que lui donner plus d'importance et lui attirer encore de nouveaux collaborateurs. La société entreprend là une lourde tâche, car les éditeurs précédents avaient fait de la *Rivista* un organe de premier ordre tant par l'importance des travaux, que par le luxe de l'impression et des illustrations.

La société possède dès maintenant un local à Milan (place du Dôme, 20), où sont déposées les collections et la bibliothèque. Les membres sont invités à s'y rencontrer régulièrement tous les jeudis de 2 à 4 heures.

* *
*

Bei Willisau, Canton Luzern, fand man nebst einer bronzenen Fibel auch eine Kupfermünze des oströmischen Kaisers Leo VI (888-911).

Der Avers zeigt das Brustbild des Kaisers und die Inschrift ✠ LEONЬAS | ILEVS . ROM

Der Revers trägt die Inschrift ✠ LEON | EN OEOЬA | SILEVS R | OMEON (*Vaterland*, N° 210).

Ueber 6 weitere bei Arbon gefundene römische Münzen siehe *Anz. f. schweiz. Alterthumskunde*, XXVI 1. 201.

* *
*

Literaturberichte.

Erster Nachtrag zum Verzeichniss der Münzsammlung von D[r] F. Schindler. Jahrbuch des historischen Vereinsdes Cantons Glarus, 28. Heft.

CORRESPONDANCE

Lausanne, samedi, le 18 octobre 1892.

Monsieur le Président,

Dans un article nécrologique consacré à la mémoire d'Antonin Henseler, inséré dans le n° 2 du *Bulletin de la Société suisse de numismatique,* année 1892, je lis ce passage : « *Le* « *défunt a beaucoup contribué à la création de notre Société,* « etc. »

Comme premier président de cette société, il est de mon devoir de compléter et de rectifier cette phrase qui ne rend pas suffisamment justice à ce premier secrétaire. *Suum cuique.* A chacun le sien. Je déclare donc qu'*Antonin Henseler* est le vrai créateur de la Société suisse de numismatique et non seulement un zélé partisan.

C'est lui qui a eu la première idée de la fondation de cette société. Il déploya une activité fiévreuse à réaliser son projet. Me connaissant déjà comme auteur sur la numismatique, il vint me voir et me demanda ma collaboration dans son œuvre, mais trop modeste pour se mettre lui-même en avant, il me poussa à cette place.

J'arrivai donc à Fribourg avec M. de Palézieux. Henseler nous reçut à la gare et nous mena à l'hôtel où divers autres messieurs nous attendaient. Nous y trouvâmes M. de Jenner, M. l'abbé Gremaud, Durussel le graveur, Dreyfuss, Inwyler, etc.

On me chargea de la présidence provisoire de la séance et on se mit à élire les membres du comité. Un premier scrutin amena mon nom comme président. Je refusai en disant que cet honneur était dû à M. le professeur Gremaud qui s'en défendit. Un second tour de scrutin amena de nouveau mon

nom. Je protestai de nouveau, mais voyant que c'était un parti pris, je fus obligé d'accepter à mon corps défendant. M. l'abbé Gremaud fut vice-président, Henseler secrétaire, de Jenner bibliothécaire, Dreyfuss caissier, etc. La première assemblée générale annuelle eut lieu à Berne sous ma présidence. Mes occupations et certaines considérations personnelles ne me permettant pas de vouer mon temps à la Société, je donnai alors ma démission.

On sait le reste.

Je vous prie, M. le Président, d'insérer ces lignes dans votre prochain numéro.

Veuillez agréer l'assurance de ma considération distinguée.

C.-F. TRACHSEL, D[r]

OFFRES DE MONNAIES ET MÉDAILLES

Chaque membre de la Société a le droit de déposer chez le trésorier des monnaies et des médailles destinées à la vente. Les pièces seront publiées dans le numéro suivant du bulletin, sans indication du nom du déposant et avec les prix fixés par le vendeur. En cas de vente, le payement se fait au comptant ou contre remboursement.

On ne reçoit pas de pièces dont la valeur est inférieure à 1 fr.

Si les pièces déposées ne trouvaient pas d'amateur, elles seront renvoyées lorsque le bulletin paraîtra de nouveau aux frais du déposant et il lui sera compté pour l'insertion et par pièce 10 centimes.

Il va sans dire que les demandes de médailles et monnaies seront publiées aux mêmes conditions.

Jedes Mitglied der Gesellschaft kann bei dem Kassier Münzen oder Medaillen zum Verkaufe hinterlegen und wird die Anzeige dieser Stücke im nächsten Bulletin ohne Angabe des Verkäufers und zu dem von ihm bezeichneten Preise gemacht. Falls die Münzen durch diese Anzeige verkauft werden, so erfolgt sofortige Ausbezahlung des Betrags.

Münzen unter dem Werthe von 1 fr. werden nicht angenommen.

Wenn aber die Stücke nicht Liebhaber finden, so werden sie nach einem Monat an die Adresse des Verkäufers auf seine Kosten und unter Anrechnung für jedes Stück und für jede Insertion von 10 Ct.

Man kann selbstverständlich auf gleiche Weise Münzen zu kaufen suchen.

F. D. C. = fleur de coin, Stempelglanz. — T. B. C. = très bien conservé, sehr gut erhalten. — B. C. = bien conservé, gut erhalten. — M. C. = mal conservé, schlecht erhalten.

Pour toute offre et demande de monnaies et médailles s'adresser exclusivement à M. Paul Strœhlin, rédacteur, 20, rue de la Cité, à Genève.

Il est pris 3 % de commission sur le vendeur et l'acheteur.

Nos			Fr.	Ct.
1	Zoug, tir de 1827, argent	m.c.	80	—
2	Coire, tir fédéral 1842, écu, argent	t.b.c.	18	—
3	Genève, » 1851, médaille officielle, argent.	t.b.c.	36	—
4	Berne, » 1857, écu, argent	t.b.c.	8	—
5	Zurich, » 1859, écu, argent	f.d.c.	6	50
6	Stanz, » 1861, écu, argent	f.d.c.	6	50
7	La Chaux-de-Fonds, tir fédéral 1863, écu, argent.	f.d.c.	9	—
8	Genève, tir national 1864, bronze.	t.b.c.	9	—

Nos			Fr.	Ct.
9	Schaffhouse, tir fédéral 1865, écu, argent . . .	f.d.c.	6	—
10	Schwytz, » 1867, écu, argent . . .	t.b.c.	6	—
11	Zoug, » 1869, écu, argent . . .	f.d.c.	6	—
12	Genève, 1re abbaye des carabiniers, 1875, officielle, argent	f.d.c.	40	—
13	Genève, tir du centenaire Rousseau 1878, officiel., argent	t.b.c.	38	—
14	Bellinzone, tir cantonal libéral 1882, officielle, bronze	t.b.c.	9	—
15	Genève, 4me tir cantonal 1882, officielle, argent .	f.d.c.	26	—
16	» tir du monument Dufour 1884, officielle, bronze	f.d.c.	20	—
17	La Chaux-de-Fonds, tir cantonal 1886, officielle, argent oxydé	f.d.c.	35	—
18	Genève, tir fédéral 1887, officielle, argent oxydé .	f.d.c.	28	—
19	» » » » » » .	t.b.c.	28	—
20	» » » » bronze . . .	t.b.c.	8	—
21	Carouge, inauguration du Stand, 1888, bronze. .	t.b.c.	10	—
22	Interlaken, tir cantonal 1888, officielle, arg. oxydé	f.d.c.	18	—
23	Einsiedeln, tir cantonal 1889, officielle, arg. oxydé	f.d.c.	27	—
24	Lucerne, tir de la Suisse centrale 1889, officielle, argent oxydé	f.d.c.	16	50
25	La même	t.b.c.	18	—
26	Bremgarten, tir cantonal 1891, officielle, arg. oxydé	f.d.c.	20	—
27	La même, bronze	f.d.c.	10	—
28	Ebnat-Kappel, tir cantonal 1891, officielle, argent oxydé	f.d.c.	21	—
29	Frauenfeld, tir fédéral 1890, officielle, argent oxydé	f.d.c.	17	—
29a	» » » » or. . . .	f.d.c.	350	—
30	» » » » bronze . .	f.d.c.	7	50
31	Soleure, tir cantonal 1890, officielle, argent oxydé	f.d.c.	27	—
32	» » » » bronze . .	f.d.c.	10	—
33	Berthoud, tir cantonal 1891, officielle, arg. oxydé.	f.d.c	20	—
34	» » » » » .	f.d.c.	18	—
35	» » » » bronze. .	f.d.c.	8	—
36	Morges, tir cantonal 1891, argent oxydé. . . .	f d.c.	18	—
37	Winterthour, tir cantonal 1891, officielle, argent oxydé	f.d.c.	22	—
38	La même, bronze	f.d.c.	10	—
39	Glaris, tir fédéral 1892, officielle, argent oxydé .	f.d.c.	18	—
40	» » » » » » .	f.d.c.	17	—
41	» » » » argent. . . .	f.d.c.	18	—
42	» » » » bronze . . .	f.d.c.	8	—

Nos			Fr. Ct.
43	Le Locle, tir cantonal 1892, officielle, argent oxydé	f.d.c.	22 —
44	» » » » » »	f.d.c	21 —
45	» » » » bronze . .	f.d.c.	9 —
46	Plainpalais (Genève), tir communal 1892, officielle, bronze	f.d.c.	8 —
47	Ascona, noces d'or des carabiniers 1892, officielle, argent	f.d.c.	16 —
48	Zurich, tir franc 1892, officielle, argent	f.d.c.	28 —
49	» » » » bronze. . . .	f.d.c.	11 —
50	Aubonne, Société des Grenadiers, officielle, arg.	f.d.c.	30 —
51	» » » » » »	b.c percée	17 —







